

MÉMOIRES

DE

SULLY.

MEMOIRS

D. E.

S U L L Y.

MÉMOIRES
DE MAXIMILIEN
DE BÉTHUNE,
DUC
DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRI LE GRAND,

Mis en ordre, avec des Remarques,

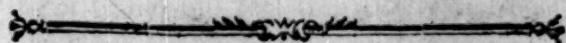
PAR M. L. D. L. D. L.

*Nouvelle Édition, revue, corrigée &
augmentée.*

TOME SEPTIEME.



A LONDRES.



M. DCC. LXXVIII.

MEMOIRS

DE BETHUNE

DE SULLY

PRINCE DE MENTON

DE HENRI LE GRAND

PAR M. L. D. L. D. L.

PAR M. L. D. L. D. L.

PAR M. L. D. L. D. L.

PAR M. L. D. L. D. L.

Sp. Coll.

944.031

S 57

A. L. O. N. D. R. S.

PAR M. L. D. L. D. L.

PAR M. L. D. L. D. L.



SOMMAIRES DES LIVRES

Contenus dans le septieme Volume.

SOMMAIRE

Du vingt-cinquieme Livre.

MÉMOIRES de l'année 1608.
Spectacles & fêtes à l'arsenal. Aventure comique entre le duc de Sully & Pimentel. Grandes offres faites par Henri IV à Sully & refusées. Amours & maitresses de ce prince. Conversation intéressante entre lui & Sully sur ses sujets de mécontentement contre la reine, la marquise de Verneuil & leurs conseillers. Il y emploie Sully. Naissance d'un troisieme fils de France. Sully est pris pour juge entre Henri & la marquise de Verneuil. Affaires du prince de Joinville, du comte de Sommerive, du duc d'Eguillon, & autres querelles & intrigues de cour. Difficulté à conclure le mariage du duc de Vendôme avec mademoiselle de Mercœur. Mutineries des chefs calvinistes, & affaires de ce corps. Services rendus au roi par Sully dans l'assemblée des Protestants à Gergeau. Vie privée de Henri. Il
Tome VII. A

donne l'évêché de Metz au duc de Verneuil. Graces qu'il accorde & qu'il refuse au clergé. Ouvrages publics qu'il fait faire. Ses dépenses au jeu. Grand débordement de la Loire. Affaires de finance, de police, & autres de gouvernement. Mémoires de Sully sur la taille. Considérations sur les changements de gouvernement dans ce royaume. Séjour du duc de Mantoue à Paris. Suite des affaires des Provinces-Unies. Treve conclue; part qu'y eut Henri. Foiblesse de l'Espagne. Révolte des Maures & leur expulsion de l'Espagne. Affaires d'Allemagne.



S O M M A I R E

Du vingt-fixieme Livre.

MÉMOIRES de l'année 1609.
*Etats de finance : contestation à ce
sujet entre le duc de Sully & le chancelier
de Sillery. Sully traite & loge le roi à l'ar-
senal. Indiscrétion du pere Cotton , dont
Henri accuse Sully. Entretien important
entr'eux sur les complots à la cour & en
Espagne , contre la personne de Henri ; sur
son amour pour la princesse de Condé , &c.
Conseils que lui donne Sully. Projet d'un
cabinet d'état , très-utile pour toutes les
parties du gouvernement. Moyens différents
de recouvrer de l'argent dans un besoin.
Règlement contre le luxe , les dissipateurs ,
les abus dans le barreau , & autres pieces
de ce cabinet. Portrait des trois ministres
de Henri , fait par lui-même. Autres dé-
tails de finance & de gouvernement. Edit
contre les banqueroutes frauduleuses. Autre
edit contre le duel. Intrigues de cour contre
Sully. Evasion du prince de Condé ; chagrin
qu'en ressent Henri ; conseils que lui donne
Sully. Lettre de Sully au prince de Condé , &*

iv S O M M A I R E S

*autres détails sur cet incident. Faux avis don-
nés à Henri contre les Calvinistes. Avis d'une
conspiration de la Fleche , contre la personne
de Henri.*



S O M M A I R E

Du vingt-septieme Livre.

SUITE des Mémoires de 1609 --- 1610.
Affaires étrangères. Traité de treve entre l'Espagne & les Provinces-Unies & d'intervention des rois de France & d'Angleterre. Article en faveur du prince d'Epinoÿ. Henri IV se fait rendre justice du traitement fait à son ambassadeur par le grand duc de Toscane. Autres affaires d'Allemagne, Italie & Suisse. Mort du duc de Cleves : mémoires historiques & politiques sur l'affaire de cette succession. Les princes d'Allemagne se mettent sous la protection du roi ; entretiens de Henri & du duc de Sully sur ce sujet, & sur l'exécution du grand dessein. Désiance inspirée à Henri contre Sully. Succès des négociations dans les différentes cours de l'Europe. Indiscrétion de Henri. Conversations entre le roi & son ministre sur cette expédition. Conseil de régence établi, & autres préparatifs dans & hors le royaume. Pressentiments & pronostics de la mort prochaine de Henri IV. Conversations entre lui & Sully à ce sujet. Avis donnés d'une conspiration, & affaire de la demoiselle Coman. Cérémonie du couronnement de la reine. Parricide commis dans la personne de Henri le grand.

vj SOMMAIRES, &c.

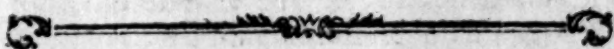
*timents de Sully en en recevant la nouvelle.
Particularités sur cet assassinat, & sur les
derniers jours de la vie de Henri. Autre
détail des affaires d'état & de cour, qui sui-
virent cette mort. Jugement sur les différen-
tes opinions touchant les causes & les au-
teurs de l'assassinat de Henri IV.*





MÉMOIRES

DE SULLY.



LIVRE VINGT-CINQUIEME.

JE n'ai à rapporter dans les mémoires de cette année, non plus que dans ceux de la précédente, aucun de ces événements extraordinaires, qu'on lit avec horreur, ou avec surprise. J'y continuerai mes détails ordinaires de gouvernement, nouvelles de la cour, & de la vie privée de Henri, aussi-bien que de la mienne. L'hiver se passa tout entier dans de plus grands divertissemens encore que les années précédentes, & dans des fêtes préparées avec beaucoup de magnificence. Le roi avoit fait venir d'Italie des comédiens, dont il s'amusoit volontiers. Souvent il les mandoit à Fontainebleau, pour y jouer en sa présence ; & en mon absence, il commandoit à mon fils qu'on eût

1608.

1608.

grand soin de leur payer leurs appointements. L'arsenal étoit toujours l'endroit où s'exécutoient ces jeux ou ces spectacles qui demandoient quelque préparation. Le roi y venoit aussi quelquefois courir la bague, moi absent, quoiqu'il lui semblât qu'il n'y-avoit pas alors le même ordre & la même exactitude, que lorsque j'y étois. La reine & tous les courtisans ne trouvoient nulle part autant d'agrément dans les spectacles de théâtre. J'avois fait construire & accommoder pour ce sujet, une salle très-spacieuse, avec un parterre en amphithéâtre, & une grande quantité de loges dans plusieurs galeries, séparées les unes des autres, & ayant chacune leurs degrés & leurs portes particulieres. Deux de ces galeries étoient destinées pour les femmes, aucun homme n'y entroit avec elles; c'étoit un point de ma police, que je ne souffrois pas qu'on renversât, & dont je ne regardois pas au-dessous de moi, de prendre moi-même le soin.

Un jour qu'on représentoit un fort beau ballet dans cette salle, j'apperçus un homme qui tenoit une dame par la main, avec laquelle il se préparoit à entrer dans une des galeries des femmes. C'étoit un étranger, & je reconnus même aisément de quel pays il étoit à son visage basané :

„ Monsieur, lui dis-je, vous cherchez,
 „ rez, s'il vous plaît, une autre porte;
 „ car je ne crois pas qu'avec votre teint,
 „ vous puissiez espérer de passer pour
 „ une belle dame. Seigneur, me répondit-

„ il en très-mauvais françois , quand
 „ vous faurez qui je suis , vous ne me
 „ refuserez point , je m'assure , la cour- 1608.
 „ toisie de me laisser entrer avec ces belles
 „ & blanches dames , quelque noir que je
 „ sois. Je m'appelle Pimentel ; j'ai l'hon-
 „ neur d'être vu de bon œil de sa majes-
 „ té , & de jouer fort souvent avec elle ,
 „ Cela étoit vrai , & trop vrai. Cet étran-
 „ ger , dont j'avois déjà entendu parler ,
 „ avoit gagné des sommes immenses au roi.
 „ Comment , ventre de ma vie ! lui dis-je ,
 „ en faisant l'homme véritablement en co-
 „ lere , „ vous êtes donc , à ce que je vois ,
 „ ce gros piffré de Portugais (1) , qui
 „ gagnez tous les jours l'argent du roi.
 „ Pardieu , vous êtes mal tombé ; car je
 „ n'aime ni ne veux ici de telles gens. Il
 „ voulut repliquer : Allez , allez , lui
 „ dis-je en le repoussant , chercher une
 „ autre entrée ; car vous ne me persua-
 „ derez point avec votre baragouin ,
 „ Le roi lui ayant demandé s'il n'avoit pas
 „ trouvé beau & parfaitement bien dansé le
 „ ballet qu'il avoit vu , Pimentel lui répon-
 „ dit qu'il en avoit eu envie ; mais qu'il y
 „ avoit trouvé à une porte son grand finan-
 „ cier , avec son front négatif , qui l'avoit
 „ bien renvoyé. Et il conta son aventure ,
 „ qui parut si plaisante au roi , de la maniere
 „ dont il la rapportoit , qu'il en rit de tout
 „ son cœur , & il n'oublia pas d'en régaler
 „ toute la cour.

(1) Pimentel n'étoit point Portugais , mais Italien.

1608.

Je ne chercherai point ici les détours d'une fausse modestie, pour faire entendre que la confiance que le roi me témoignoit, étoit dès-lors portée à un tel point, que si j'avois aspiré au titre fastueux de favori, j'aurois pu le prendre. On en jugera par les offres qui me furent faites cette année par sa majesté. Mais il faut reprendre la chose un peu plus haut.

Parmi les calomnies qui me mirent en 1605 à deux doigts de ma disgrâce, on voulut persuader à Henri, par des avis secrets, qu'il me montra alors, que je songeois à faire faire à mon fils (2), en le mariant, une fortune si considérable, qu'il pût se rendre redoutable à sa majesté elle-même. Que tant de personnes y travailloient par mon ordre, ou seulement dans l'envie de me faire leur cour, qu'on me mettoit à même de choisir entre mesdemoiselles de Bourbon, de Mayenne, de Montmorency, de Bouillon & de Créquy, & à plus forte raison, entre les filles des particuliers les plus riches du royaume, si je préférois de grands biens à un grand nom. Ce fut là un des principaux points de cette longue & sérieuse conversation que j'eus avec sa majesté l'année précédente,

(2) Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, de Mante & de Gergeau, fils aîné de M. le duc de Sully, & d'Anne de Courtenay, sa première femme. Il fut surintendant des fortifications, gouverneur & grand maître en survivance de son pere, avant lequel il mourut, en 1634.

dans le cabinet des livres, dont j'ai laissé à faire connoître ce qu'il m'est permis d'en révéler, lorsque l'occasion s'en présenteroit. Henri me demanda quelles étoient mes vues pour mon fils, & ce qu'il y avoit de vrai dans tout ce qu'il entendoit dire. J'avouai à ce prince, qu'il étoit vrai qu'on m'avoit fait sur chacun de ces partis, des offres bien capables d'éblouir un ambitieux; mais que je n'y avois répondu qu'en disant, que c'étoit de la main seule de sa majesté que je devois recevoir une femme pour mon fils.

Le roi me témoigna qu'il me savoit fort bon gré de cette réponse & de ces sentiments; & achevant de s'ouvrir à moi, il me dit, que deux choses lui feroient une égale peine de ma part; l'une, si connoissant avec quelle répugnance il voyoit sa principale noblesse mêler son sang avec celui d'un bourgeois & d'un roturier, je songeois à me mésallier; & l'autre, si je me mettois dans l'esprit au contraire de choisir une femme dans la maison de Bourbon, dans celle de Lorraine, & plus encore dans celle de Bouillon. Qu'ainsi des cinq filles dont on avoit parlé pour Rosny, il ne voyoit que mademoiselle de Créquy sur laquelle il pût faire tomber son choix, tout le monde connoissant les maisons de Bonne, de Blanchefort & d'Agouft, pour être des plus communes dans la noblesse, quoique distinguées d'ailleurs autant par de grands exemples de valeur personnelle, que par des dignités éclatant-

1608.

tes. Henri se confirmant dans sa pensée, ajouta, qu'il ne vouloit pas que la proposition s'en fit par d'autres que par lui-même, & qu'il prendroit le temps convenable pour cela. Ce qu'il fit presqu'incontinent.

Lefdiguieres & Créquy ne furent pas difficiles à persuader. Je puis dire même qu'ils ne se ralentirent point de l'empressement qu'ils me témoignèrent pour la conclusion de cette affaire, qu'ils ne vissent tous les articles du mariage non seulement arrêtés, mais même signés. Je dirai encore avec vérité, qu'ils ne trouverent sur les conditions nulle chicane de ma part. Je voulois me donner de tendres amis, encore plus de proches parents. Il n'arriva rien dans les années suivantes, qui ne me confirmât dans l'idée que j'avois réussi à me donner cette satisfaction. Je ne songeois pas que ces années étoient pour moi un temps de gloire & de prospérité. Il a passé; ces amis ont disparu avec ma faveur, ces alliés si respectueux avec ma fortune. Que dis-je? On n'a pas voulu qu'il manquât à ma disgrâce & à celle de mon fils, d'avoir à détester par mille endroits, la plus malheureuse de toutes les alliances. Que n'avois-je le don de lire dans les esprits? Mais peut-être ai-je à remercier le ciel de mon erreur & de ma crédulité. La tentation à laquelle je me vis exposé peu de temps après, en seroit peut-être devenue insurmontable pour ma conscience.

Quoique le mariage (3) conclu ne fût pas encore célébré si-tôt, parce que nous en laissâmes le temps à la disposition de sa majesté, je regardai dès ce moment comme indissoluble, le nœud qui unissoit les Créquys à ma famille; & je fus si bien la dupe de mon cœur, que je pris dans cette union, l'un des motifs qui m'empêcha de me laisser éblouir par l'agréable & riante perspective qui vint tout d'un coup s'offrir à ma vue, sur la fin de l'année dernière; c'est-à-dire, quelques mois après nos conventions, & encore plus dans le commencement de celle-ci. C'est ce qui me reste à expliquer, en faisant remarquer avant toutes choses, que ce fut encore par un effet de la malice la plus raffinée de mes ennemis, que je me trouvai dans une conjoncture, où il ne tint qu'à moi uniquement de me voir placé dans ce point d'éclat & de grandeur au-delà duquel on n'en imagine point pour un simple particulier.

Mes ennemis donc commencerent à insinuer au roi, sous une apparence de zèle pour lui & pour moi, que ce prince crut fort sincère, qu'il n'avoit point encore assez fait en ma faveur, qu'il ne devoit

1608.

(3) Il ne le fut qu'au mois d'Octobre de l'année suivante, à Charenton, par le ministre du Moulin. La fille n'étoit encore âgée que de neuf à dix ans. Elle s'appelloit François, fille de Charles de Blanchefort de Créquy, prince de Poix, & ensuite duc de Lesdiguières, par son mariage avec Magdelaine de Bonne de Lesdiguières, fille du connétable de ce nom. Le marquis de Rosny eut de son mariage avec elle, Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, &c. & Louise de Béthune, morte sans être mariée.

1608.

point balancer à m'offrir & à me faire accepter tout ce qu'il étoit en son pouvoir de me donner, sans exiger de moi qu'une seule chose, qui à la vérité paroissoit essentielle & indispensablement nécessaire; c'étoit de quitter la religion protestante, & d'embrasser la catholique. Leur intention n'étoit point assurément de me procurer un si grand bien, au contraire, je fournirois aisément la preuve que l'objet qu'ils avoient dans l'esprit, étoit diamétralement opposé à celui que paroissoit avoir leur proposition; c'est que comme ils avoient intérieurement assez bonne opinion de moi, pour être persuadés que je refuserois de devoir mon élévation à un moyen qui me coûteroit ma religion, ils m'attendoient à ce refus, pour en faire inférer au roi, qu'il avoit tout à craindre d'un homme capable de faire triompher ainsi sa religion d'un intérêt à qui rien ne résiste ordinairement, ni sacré, ni profane. Le roi embrassa cette idée, dont peut-être il n'étoit pas lui-même fort éloigné, avec un sentiment si différent de ceux qui la lui propofoient, que je ne saurois au contraire en conserver pour ce prince une trop parfaite reconnoissance.

M'ayant fait venir un matin au Louvre, il s'enferma seul avec moi dans le cabinet aux livres, & me dit : „ Hé bien ! mon „ ami, vous avez eu bien hâte de conclure le mariage de votre fils, & je ne „ fais pas pourquoi; car ni pour l'alliance, ni pour les biens, ni pour la

„ personne, je n'y vois pas grand avan-
 „ tage pour vous „. Henri ne se souve-
 „ noit pas apparemment que je n'avois rien
 „ fait que par son ordre exprès. „ J'ai ré-
 „ solu, continua-t'il, de me servir de
 „ votre personne plus que jamais, & de
 „ vous élever vous & les vôtres à toutes
 „ sortes de biens, d'honneurs & de gran-
 „ deurs; mais il faut que vous m'y ai-
 „ diez aussi : car si vous n'y contribuez
 „ pas de votre côté, il me sera difficile
 „ d'y parvenir, sans préjudicier au bien
 „ de mes affaires, & m'exposer à rece-
 „ voir beaucoup de blâme, chose, je
 „ m'assure, que vous ne voudriez pas.
 „ Ce que je desire donc faire, est de vous
 „ allier avec moi, en donnant ma fille
 „ Vendôme (4) à votre fils, avec deux
 „ cent mille écus comptant, & dix mille
 „ écus de pension, le gouvernement de
 „ Berry, auquel je joindrai celui du Bour-
 „ bonnois, après la mort de madame
 „ d'Angoulême, & le domaine qu'elle y
 „ possède, en remboursant ce qu'il lui a
 „ coûté. Je veux aussi donner à votre
 „ fils la charge de grand maître en sur-
 „ vivance, & le gouvernement de Poi-
 „ tou à votre gendre, en vous donnant
 „ celui de Normandie; car je vois bien
 „ que le pauvre M. de Montpensier (5)

1608.

(4) Catherine-Henriette | duc d'Elbeuf, & mourut
 de Vendôme, fille légitime de Henri IV & de Gabriëlle d'Estrées. Elle épousa Charles de Lorraine, | en 1663.

(5) Henri de Bourbon, duc de Montpensier, mourut en effet dans le mois de

1608.

„ ne la fera pas longue, non plus que
 „ M. le connétable, dont je vous des-
 „ tine aussi la charge, & dès-à-présent
 „ je vous en donnerai la réserve. Mais
 „ pour favoriser tout cela, il faut que vous
 „ & votre fils soyez catholiques. Je vous
 „ prie de ne pas me refuser cela, puisque
 „ c'est le bien de mon service, & l'entier
 „ & assuré établissement de votre maison.

Le récit que je fais ici, est si propre à
 faire naître & à flatter la vanité, que pour
 éviter ce piège dangereux, je m'abstien-
 drai de toutes réflexions, même de celles
 sur la bonté d'un prince qui me prie en-
 core en me comblant de bienfaits. Je lui
 répondis autant qu'il m'en souvient, qu'il
 me faisoit plus d'honneur que je n'avois
 mérité, & même que je n'avois espéré,
 ni désiré; que je n'avois rien à décider
 sur les deux choses qu'il me proposoit
 pour mon fils, sa majesté étant seul ma-
 tre de son établissement, & lui étant de-
 venu capable de se choisir une religion,
 depuis qu'un âge mûr l'avoit mis en état
 de faire toutes les réflexions nécessaires
 pour

Février de cette année,
 après avoir languï deux
 ans, pendant lesquels il ne
 vécut que de lait de fem-
 me, & s'être préparé très-
 chrétiennement à la mort.
 „ Henri IV l'apprenant,
 „ dit tout haut, qu'il fal-
 „ loit prier Dieu, pour
 „ avoir du temps à le re-
 „ connaître, comme ce

„ prince en avoit eu „
Matthieu, ibid. 772. M. le
 duc de Montpensier étoit
 âgé seulement de trente-
 cinq ans. La branche de
 Bourbon Montpensier fut
 éteinte avec lui, puisqu'il
 ne laissa qu'une fille uni-
 que, fiancée à monsei-
 gneur le duc d'Orléans, se-
 cond fils de Henri IV.

pour cela; mais que pour moi, la chose étoit différente; que je serois sincèrement au désespoir d'augmenter en honneurs, en biens & en dignités, aux dépens de ma conscience; que si j'avois jamais à changer de religion, je sentoís bien que la seule conviction intérieure m'y porteroit, & non point l'ambition, l'avarice, ni la vanité, & que si j'en uóis autrement, je donnerois lieu à sa majesté elle-même de tenir pour suspect un cœur que je n'aurois pu garder fidele à Dieu. „ Pour-
 „ quò, reprit Henri, avec une cordialité qui me toucha sensiblement, „ pourquoi
 „ ne me fierois-je pas à vous, puisque
 „ vous ne feriez rien que je n'aie fait,
 „ & que vous ne m'avez donné conseil
 „ de faire, lorsque je vous le proposai?
 „ Je vous prie encore de me donner ce
 „ contentement, pensez-y bien; je vous
 „ donne un mois pour y réfléchir: ne
 „ craignez point que je ne vous tienne
 „ pas tout ce que je vous promets. Je
 „ ne doute nullement, sire, lui repliquai-
 „ je, que votre parole ne soit inviolable.
 „ Je ne desíre rien tant que de vous plai-
 „ re, je n'y manquerai jamais, tant qu'il
 „ sera en ma puissance de le faire. Je
 „ vous promets de penser très-sérieuse-
 „ ment à tout ce qu'il vous a plu de me
 „ proposer. J'espére toujours satisfaire vo-
 „ tre majesté, quoique je ne fasse peut-
 „ être pas de la manière qu'elle pense „.
 Lorsque les protestants entendirent par-
 ler de rompre mon alliance avec Lesdi-

1608.

guieres, & de faire épouser mademoiselle de Vendôme à mon fils, car le bruit en fut bientôt répandu par-tout, ils crurent tous pour cette fois qu'ils alloient me perdre. Il y avoit long-temps qu'ils m'accusoient, avec les reproches les plus amers, de travailler à la ruine du parti protestant en France, en amassant au roi ces sommes considérables, & toutes ces provisions de guerre, dont ils se figuroient dans leur frayeur, que le poids les accableroit les premiers. En vain je tâchois à leur persuader qu'ils n'avoient rien à appréhender de semblable d'un roi tel que Henri. Leur prétention les faisoit toujours revenir à leurs premiers soupçons contre moi. Ceci les y confirma. Les caresses que le roi faisoit à Rosny, que fort souvent il appelloit *mon fils*; l'accès que je donnois à tous les ecclésiastiques, les réédifications d'églises, d'hôpitaux & de couvents, auxquels j'employois tous les ans une somme considérable de deniers royaux, le bref de Paul V, dont il couroit plusieurs copies; que fais-je? mille choses qu'on releva en ce moment, leur parurent la dernière preuve de mon infidélité.

Les principaux de ce corps, & surtout les ministres en parurent d'autant plus intrigués, qu'il ne s'agissoit pas seulement d'un triomphe que leurs ennemis alloient remporter sur eux, mais qu'ils étoient persuadés, & qu'ils disoient même assez hautement, que si une fois je leur manquois, je ne m'en tiendrois pas à leur

égard à la seule indifférence, mais que je serois leur plus ardent persécuteur. Je n'entendis pendant je ne sais combien de temps, que des exhortations, des remontrances & des harangues de leur part, qui n'auroient eu guere d'efficace auprès des discours du roi, si je n'avois heureusement trouvé ma force au-dedans de moi-même. La comtesse de Sault, Lefdiguieres & tous les Créquys travailloient cependant de leur côté avec vivacité, à empêcher que le mariage arrêté ne fût rompu, ni celui avec mademoiselle de Vendôme achevé. Ils voulurent persuader à la reine, qu'elle devoit s'intéresser pour eux, & se plaindre de ce qui se projettoit. Comme ils virent qu'elle n'en vouloit rien faire, ils revinrent à employer pour me retenir, tout ce qu'ils purent imaginer de plus fort; assiduités, prévenances, assurances, promesses, serments, tout fut mis en œuvre pour me détourner d'un dessein que je n'avois point.

Je partis de Paris sur ces entrefaites, pour faire un voyage de dix à douze jours à Sully & dans mes autres terres, d'où je ne fus pas plutôt de retour, que sa majesté envoya Villeroi recevoir ma réponse sur tout ce qu'elle m'avoit proposé. Je ne fus pas fâché de n'avoir qu'un témoin, devant lequel je pusse dire plus librement tous mes sentiments, le temps ne m'y avoit que plus affermi. Je dis à Villeroi, que je remerciois très-humblement sa majesté de tout l'honneur qu'elle me

1608.

faisoit, que je ne consentirois point à me voir revêtu de charges de personnes encore vivantes; & que quand elles viendroient à vaquer, je ne m'en estimois pas digne, ayant déjà assez des miennes. Que pour ce qui regardoit mon fils, je n'aurois jamais d'autre conseil à lui donner, que d'obéir au roi, & de ne rien faire contre sa conscience. J'eus mes raisons pour trancher encore plus court sur l'article de mon changement de religion. Je dis à Villeroi que c'étoit le cardinal du Perron, que j'avois choisi pour en porter ma réponse à sa majesté. Cette éminence crut, aussi-bien qu'Henri, que cette parole vouloit dire quelque chose; Henri la lui annonça lui-même avec une grande espérance; & je ne tardai pas à voir arriver chez moi du Perron, qui me pressa de lui ouvrir mon cœur. Je mis assez de force, & même de théologie (6) dans la réponse que je lui fis, pour lui faire comprendre qu'il s'étoit bien trompé. Son érudition, ni son éloquence ne me touchèrent point, il rapporta au roi que j'étois inébranlable.

Ce prince, qui vouloit aussi de son côté faire un dernier effort, m'envoya chercher, & quoiqu'il n'employât que la douceur, la tendresse, & les sollicitations d'une ancienne amitié, s'il m'est permis de parler de la sorte, je compris que le danger n'a-

(6) Théologie qui pou- | ici, & que je supprime
voit bien être de saison | encore, pour ne pas of-
dans ce moment-là; mais | fenser les oreilles catholi-
qui seroit fort mal placée | ques.

voit point été jusques-là aussi pressant qu'il l'étoit en ce moment, sur-tout lorsque je l'entendis me reprocher ma constance comme une dureté à son égard, & une marque, disoit-il, que je ne l'aimois plus. Il me dit enfin, qu'il m'en parloit pour la dernière fois, & que je lui donnasse du moins mon fils. A quoi je répondis encore que je ne le lui refusois pas; mais qu'il m'étoit impossible d'user envers lui de l'autorité de pere, pour l'obliger à se faire catholique. Sa fermeté égala presque la mienne. Et le roi qui ne vouloit donner sa fille à aucun des princes, pour ne pas les rendre trop puissants, résolut de marier mademoiselle de Vendôme au fils de M. le connétable. La comtesse de Sault prit ce moment pour revenir plus fortement à la charge, sur l'accomplissement de celui de sa petite-fille.

Restoit à parer le contre-coup de la part de mes ennemis, & c'est ce que je ne négligeai pas. Lorsque je sus qu'ils étoient occupés à me le porter, je pris ce temps-là pour écrire au roi: que je n'ignorois pas tout ce qu'on lui rapportoit, pour lui donner une mauvaise impression de mes paroles, de mes actions, & de mes pensées, & qu'on m'imputoit même ce que je ne disois, ni ne faisois, ni ne pensois. Que je le priois instamment de se souvenir toujours de la promesse qu'il m'avoit faite, de me déclarer lui-même & ses volontés & ses sujets de plainte contre moi. Il me répondit d'une manière bien propre à me

1608. tranquilliser contre la cabale de mes ennemis : que j'avois de commun avec toutes les personnes en place, de faire plus d'envie que de pitié. „ Vous savez, me „ disoit-il, si j'en suis exempt, & d'une „ religion & de l'autre. Ce que vous „ avez à faire, c'est que comme je prends „ conseil de vous dans toutes mes affaires, vous preniez aussi conseil de moi „ dans les vôtres, qui importeront tant „ soit peu, comme du plus fidele ami „ que vous ayez au monde, & du meilleur maître qui fut jamais „.

Ce n'étoit pas sans fondement que Henri se citoit pour exemple. Il avoit ses inquiétudes, & aussi ses ennemis plus secrets. Car quoiqu'on ne vit plus, comme dans les années précédentes, des séditions prêtes à éclater dans le royaume, parce que les coups d'autorité qu'on avoit faits, avoient obligé l'insolence & la mutinerie à se tenir cachées; cependant il n'est que trop vrai qu'on appercevoit encore à la cour, & parmi tous les plus qualifiés du royaume, ce même esprit turbulent, inquiet & ardent pour les nouveautés, qui avoit tout brouillé pendant si long-temps. Il ne produisoit plus que des divisions dans les familles, & des querelles entre les particuliers, que Henri s'appliquoit à appaiser par tous les moyens possibles; les regardant comme un germe, dont il ne falloit attendre que des fruits pernicieux, & il lui faisoit fort de ne pouvoir pas toujours y réussir, comme il l'auroit

bien souhaité. Le regne de ce prince, semblable en beaucoup de choses à celui d'Auguste, eut encore cette conformité avec lui, & c'étoit aussi cet exemple que Henri se proposoit à suivre le plus ordinairement.

Æquitate non aculeo. Voilà la devise que je mis suivant son intention, aux jettons d'or de cette année, qui représentoient un essaim d'abeilles en l'air, ayant au milieu d'elles leur roi sans aiguillon. Je les lui présentai comme il passoit de sa petite gallerie dans la grande qui conduit aux Tuileries. Nous nous y promenâmes long-temps ensemble, en nous entretenant sur le sujet que je viens de dire, & sur ces mêmes chagrins domestiques, qui m'ont déjà fait déplorer tant de fois le malheur de ce prince trop bon & trop doux.

On a pu s'appercevoir dans les années précédentes de ma fidélité à observer la promesse que j'ai faite précédemment, de ne plus entretenir le lecteur des foiblesses de Henri. J'ai caché avec soin à mes secrétaires, & à toute autre personne, ce qui s'étoit dit sur ce sujet entre ce prince & moi, dans ces conversations si longues & si secrètes. Depuis la marquise de Verneuil, le nom d'aucune femme n'a été employé dans ces mémoires à titre de maîtresse du roi. J'ai mieux aimé qu'on ignorât tout ce que j'ai eu peine à effuyer par cet endroit, que de le faire connoître aux dépens de la gloire de mon maître. Peut-être ai-je poussé ce scrupule trop loin; car le public a été si rebattu des noms de

24 MÉMOIRES DE SULLY,

1608.

madame de Moret (7), de mademoiselle des Effarts, de la vieille madame d'Angoulême, de la comtesse de Sault, de mesdames de Ragny & de Chaulivault, deux de mes parentes, du commandeur de Sillery (8), de Rambouillet, de Marillac, de Duret le médecin, d'un autre médecin juif, & de bien d'autres des plus considérables

(7) Jaqueline du Beuil, comtesse de Moret, Charlotte des Effarts, comtesse de Romorantin, deux des maîtresses de Henri IV. Il eut de la première, Antoine, comte de Moret, tué à la journée de Castelnaudary, en 1632, & de la seconde, deux filles, l'une abbesse de Fontevraud, & l'autre de Chelles. De ces deux femmes, de la duchesse de Beaufort, & de la marquise de Verneuil, qui portèrent successivement & tout ouvertement le titre de maîtresses du roi, ce prince eut huit enfants, qui furent les seuls qu'il légitima. Il aimait encore Marie Babou, vicomtesse d'Estanges, deux cousines de la belle Gabriëlle, & plusieurs autres. Voyez *l'histoire des amours du grand Alexandre*.

Après la mort de Henri IV, mademoiselle des Effarts épousa secrètement le cardinal de Guise Louis de Lorraine, à qui le pape donna dispense pour ce mariage, & en même temps

pour garder ses bénéfices. La chose a été prouvée par le contrat de mariage même, qu'on trouva parmi les papiers de ce cardinal, après sa mort, passé dans la forme la plus authentique. Il en est fait mention dans le *mercure bist. & polit.* Avril 1688, de ce mariage sortirent trois fils, l'un évêque de Condom, & le second comte de Romorantin, & deux filles, dont l'une épousa le marquis de Rhodes. Charlotte des Effarts se remaria ensuite à François du Hallier de l'Hôpital, maréchal de France, comte de Rosnay, &c. Le commentaire des amours du grand Alexandre marque simplement qu'elle fut maîtresse du cardinal de Guise, & ensuite de N. de Vic, archevêque d'Auch. Elle étoit fille naturelle du baron de Sautour, en Champagne. *Journal du regne de Henri III, imprimé en 1620, tom. 1, pag. 277.*
(8) Noël de Sillery, frère du chancelier, ambassadeur à Rome.

considérables de la cour, tous différemment intéressés dans ces aventures, comme principaux acteurs, ou comme participants, que je pourrois bien en dire beaucoup, sans rien apprendre de nouveau; mais ce ne seroit après tout qu'une répétition bien froide, de tracasseries toutes pareilles à celles dont on a vu ci-devant quelques échantillons.

1608.

La raison que j'ai d'excepter de cette règle le trait suivant, c'est qu'il suffit qu'il paroisse exiger quelque justification de ma conduite personnelle envers le public, auquel il n'a pas été caché. Dans un de ces moments où Henri sentoît le plus vivement les indiscretions de la reine, le bruit courut qu'il l'avoit quittée brusquement, & qu'il s'en étoit allé à Chantilly, sans la voir. Cela étoit vrai, ce prince passa par l'arsenal, & s'ouvrit à moi de tout ce qu'il avoit sur le cœur. Le roi parti, j'allai l'après-midi au Louvre, pour tâcher de parler à la reine, accompagné d'un seul de mes secrétaires, qui n'entra point avec moi dans le petit cabinet de cette princesse, où elle étoit enfermée en ce moment. La Conchine étoit à la porte de ce cabinet, la tête appuyée sur son coude, comme une personne qui dort, ou du moins qui rêve profondément. Je la réveillai. Elle me dit que la reine n'avoit pas voulu la laisser entrer dans son cabinet dont la porte me fut pourtant ouverte (9)

(9) La reine eut pendant de confiance en M. de Sul-
un long-temps, beaucoup | ty. L'auteur de l'histoire de
Tome VII. C

1608.

si-tôt que je me fus nommé.

Je trouvai la reine occupée à composer une lettre au roi, qu'elle consentit que je lusse, elle y avoit répandu tant d'aigreur & de fiel, qu'ellen'eût pu assurément produire qu'un très-mauvais effet. Je lui en fis si bien sentir les conséquences, qu'elle consentit à la supprimer, avec assez de peine, & à condition que je lui aiderois à en refaire une autre, où rien ne seroit oublié, de ce qu'elle disoit avoir à représenter, si justement au roi son époux. Il fallut la servir selon cette idée, pour éviter pis, ce ne fut pas sans bien des chicanes entre nous deux, sur le choix des expressions, & sur la force de chaque terme. J'eus besoin de toute la présence d'es-

la mere & du fils rapporte	„ premièrement reconnu
que cette princesse ayant	„ qu'elle l'auroit pour
résolu un jour, par le conseil	„ agréable, & sans qu'elle
de Conchine, d'avertir le roi	„ fût la moitié du chemin,
que tels & tels de la cour	„ & que le roi pourroit
avoient osé lui parler d'amour,	„ penser que les motifs qui
elle voulut auparavant	„ l'auroient portée à faire
consulter ce ministre, qui la	„ cette découverte, seroient
détourna de cette résolution,	„ ou la crainte qu'elle le
en lui représentant, „ qu'elle	„ auroit qu'elle ne fût connue
alloit donner au roi le plus	„ par autre voie, ou le dégoût
grand & le plus juste	„ qu'elle auroit pris de ceux
soupçon, qu'un mari de sa	„ qu'elle vouloit accuser, par
qualité pût avoir de sa femme;	„ la rencontre de quelques
attendu qu'il n'y avoit point	„ autres plus agréables à
d'homme de jugement, qui ne	„ ses yeux; ou enfin la
fût fort bien, qu'on ne	„ persuasion d'autres, assez
parloit point d'amour à une	„ puissante sur son esprit,
personne de sa condition,	„ prit, pour la porter à
sans avoir	„ cette résolution „ <i>Tem,</i>

1, pag. 10.

prit dont je suis capable , pour trouver les moyens de satisfaire la princesse , sans mécontenter le roi , ni m'écarter du respect , en parlant à sa majesté. Cette lettre est fort longue , je ne la rapporte point. La reine s'y plaignoit des galanteries éternelles du roi son mari , mais ce n'étoit que par l'envie qu'elle avoit de posséder seul son cœur. Si elle paroissoit y exiger un peu trop absolument le sacrifice de sa rivale ; son repos , sa conscience & son honneur ; l'intérêt du roi , sa santé & sa vie ; le bien de l'état ; l'assurance de la succession royale pour ses enfants , qu'il plaisoit toujours à la marquise de Verneuil de mettre en doute , étoient autant de motifs , qui lui en imposoient , disoit-elle , la nécessité. Elle toucheroit de compassion ce prince , ajoutoit-elle en menant les enfants qu'elle avoit eus de lui , se jeter à ses pieds. Elle lui rappelloit toutes ses promesses , elle prenoit Dieu à témoin , que s'il les effectuoit , elle renonceroit de son côté à toute autre vengeance contre la marquise de Verneuil.

J'eus beau faire avec tous mes ménagements , je n'eus apparemment pas encore assez d'adresse ou de fécondité ; car le roi se tint grièvement offensé de cette lettre lorsqu'il l'eut reçue , & d'autant plus , qu'il reconnut aussi-tôt , qu'elle n'étoit pas de la façon de la reine. J'en reçus aussi-tôt un billet , écrit en ces termes : „ Mon ami , „ j'ai reçu une lettre de ma femme , la plus „ impertinente qu'il soit possible d'écrire ;

1608.

„ je ne m'en offense pas encore tant con-
 „ tre elle, que contre celui qui l'a dictée,
 „ car je vois bien que ce n'est pas de son
 „ style, informez-vous & essayez de dé-
 „ couvrir qui en est l'auteur; je ne l'ai-
 „ merai ni le verrai de ma vie „. Tout
 assuré que je croyois être, ce billet ne
 laissa pas de me donner à penser.

Trois ou quatre jours après, le roi étant
 venu à l'arsenal, à son arrivée de Chan-
 tilly, je me trouvai assez embarrassé des
 questions que je vis qu'il alloit me faire :
 car il ne venoit que pour ce sujet seul.
 „ Hé bien ! me dit-il, n'avez-vous point
 „ découvert qui a fait cette lettre de ma
 „ femme ? Non pas encore certainement,
 „ sire, lui répondis-je, en usant d'adres-
 „ se ; mais dans deux jours j'espère vous
 „ en rendre bon compte : je le ferois,
 „ poursuivis-je, peut-être encore plutôt,
 „ si je savois ce qu'il y a dedans qui
 „ vous offense. Comment ! dit-il, c'est
 „ une lettre très-bien faite, pleine de rai-
 „ sons, d'obéissance & de soumission ;
 „ mais qui me mord en riant, & me pi-
 „ que en me flattant ; en particulier je n'y
 „ vois rien à reprendre, mais en gros
 „ elle me fâche & me fâcherait encore
 „ davantage, si elle venoit à être rendue
 „ publique. Mais, sire, repris-je, si elle
 „ est telle que vous le dites, elle peut
 „ avoir été faite à bonne intention, &
 „ pour empêcher un plus grand mal. Non,
 „ non, interrompit Henri, elle a été faite
 „ malicieusement & pour me picoter. Si

„ ma femme avoit pris conseil de vous,
 „ ou de quelqu'autre de mes bons servi-
 „ teurs, je ne m'en offenserois pas tant.
 „ Quoi! sire, repartis-je aussi-tôt, si c'é-
 „ toit un de vos bons serviteurs qui l'eût
 „ faite, vous ne lui en sauriez pas mau-
 „ vais gré? Nullement, me dit encore le
 „ roi, car il l'auroit faite sans doute à bonne
 „ intention. Cela est vrai, sire, dis-je à
 „ mon tour; mais ne vous tachez donc
 „ plus, car c'est moi qui l'ai faite, crainte
 „ de pis; & quand vous en saurez les
 „ raisons, vous direz que j'ai fait ce qu'il
 „ falloit faire; & afin que vous n'en dou-
 „ tiez point, je vais vous en montrer l'o-
 „ riginal écrit de ma main, à côté de celle
 „ de la reine „. Je le tirai de ma po-
 „ che, & le lui présentai, en disant ces pa-
 „ roles.

1608.

Le roi en le lisant, m'y fit remarquer
 quelques mots, en la place desquels la
 reine en copiant cette lettre, en avoit sub-
 titué d'autres beaucoup moins doux. „ Oh
 „ bien, me dit-il, puisque c'est vous,
 „ n'en parlons plus; j'ai le cœur con-
 „ tent „; mais ce n'est pas tout, ajouta-
 „ t'il, en se servant de l'ascendant que j'a-
 „ vois paru avoir en cette occasion sur
 l'esprit de la reine: „ il faut que vous me
 „ rendiez deux services „. J'écoutai ce
 prince avec attention, & sans l'interrom-
 pre, quoiqu'il me parlât assez long-temps,
 & je rapporterai ici ses propres paroles,
 que je mis dans le moment même par
 écrit: c'est par ces sortes de discours fa-

1608.

miliers, que je crois qu'on peut mieux
 connoître l'intérieur des esprits, & le vrai
 caractère d'un cœur. „ J'ai su, dit-il,
 „ que ma femme est venue ici par deux
 „ fois, pendant que j'étois à la chasse,
 „ qu'elle s'y est enfermée seule avec vous,
 „ dans le cabinet de votre femme, qu'elle
 „ y a demeuré chaque fois plus d'une
 „ heure, qu'au sortir de là, quoiqu'elle
 „ eût le visage enflammé de colere & les
 „ yeux pleins de larmes, elle n'avoit pas
 „ laissé de vous faire bonne mine, de vous
 „ remercier; enfin qu'elle avoit paru être
 „ tout-à-fait satisfaite de vous. Et afin
 „ que vous sachiez que je ne suis pas
 „ mal averti, je ne vous celerai point que
 „ j'ai su tout ceci de ma cousine de Ro-
 „ han, votre fille, non pour faire la rap-
 „ porteuse, mais parce qu'elle croyoit
 „ que je serois bien aise de vous voir en
 „ aussi bonne intelligence avec ma fem-
 „ me. Il faut bien qu'il s'agit entre la
 „ reine & vous de choses de conséquen-
 „ ce : car elle ne m'a jamais dit un seul
 „ mot, qui m'en ait pu faire découvrir
 „ la moindre particularité, quelques ques-
 „ tions que je lui aie faites là-dessus. Je
 „ vous défends bien au moins & sur peine
 „ de m'offenser bien fort, de parler de
 „ cela à ma cousine de Rohan; je n'au-
 „ rois plus le plaisir que je prends avec
 „ elle quand je viens ici; & elle ne me
 „ conteroit plus rien, si elle savoit que
 „ je vous l'allasse redire; quoique je rie
 „ & joue avec elle, comme avec un en-

„ fant, je ne lui trouve pourtant pas
 „ l'esprit d'un enfant, elle me donne quel-
 „ quefois de très-bons avis; & sur-tout
 „ elle est fort secrete, lui ayant confié
 „ plusieurs choses, dont j'ai bien vu
 „ qu'elle n'a jamais parlé ni à vous, ni
 „ à d'autres.

1608.

„ Mais pour revenir à ces deux signa-
 „ lés services, qu'il me semble que je
 „ ne puis recevoir que de vous seul, je
 „ veux encore avant toutes choses, com-
 „ me je vous l'ai déjà dit autrefois, qu'en
 „ tout ce que vous allez dire & faire de
 „ ma part, il ne paroisse nullement que
 „ ce soit de concert entre vous & moi,
 „ ni de mon su; mais qu'au contraire
 „ vous agissiez de votre propre mouve-
 „ ment, & que vous craignez même que
 „ cela ne vienne à ma connoissance. L'un
 „ de ces services regarde madame de Ver-
 „ neuil, & vous commencerez par celui-
 „ là, qui doit servir de préparatif à l'au-
 „ tre. Vous lui direz que comme son ami
 „ particulier, vous l'avertissiez qu'elle est
 „ à la veille de perdre mes bonnes grâces;
 „ si elle n'agit avec une grande pruden-
 „ ce; que vous avez découvert qu'il y a
 „ des personnes qui me sollicitent de faire
 „ les doux yeux à d'autres, que si cela
 „ arrivoit, vous savez à n'en point dou-
 „ ter, que je lui ôteroïis ses enfants, &
 „ la confineroïis dans un cloître. Que ce
 „ refroidissement selon toutes les appa-
 „ rences, vient en premier lieu de l'opi-
 „ nion où je suis qu'elle ne m'aime plus,

1608.

„ qu'elle se permet de parler fort souvent
 „ de moi avec mépris, & même qu'elle
 „ m'en préfère d'autres. Secondement,
 „ de ce qu'elle cherche à s'appuyer de la
 „ maison de Lorraine, comme si elle avoit
 „ voulu prendre d'autre protection que la
 „ mienne; que ses intelligences sur-tout
 „ & ses familiarités avec messieurs de Guise
 „ & de Joinville, me déplaisent au dernier
 „ point, étant persuadé qu'elle n'en re-
 „ cevoit que des conseils pernicieux à ma
 „ personne & à mon état, non plus que
 „ de son pere & de son frere, avec les-
 „ quels elle ne laissoit pas, malgré mes
 „ défenses, de continuer d'avoir com-
 „ merce, lorsqu'elle auroit dû se trouver
 „ fort heureuse, qu'à sa priere je leur
 „ eusse fait grace de la vie, qu'elle fai-
 „ soit parler à son frere par sa femme,
 „ à laquelle j'avois permis de le voir,
 „ mais que la principale raison de mon
 „ éloignement pour elle, est causée par
 „ ses indignes procédés envers la reine.

„ Si vous pouvez, continua sa majes-
 „ té, après m'avoir dit sur le chapitre de ma-
 „ dame de Verneuil, tout ce qu'on a vu que
 „ j'ai dit moi-même ci-devant: „ Si vous pou-
 „ vez, par industrie, ou par bonheur,
 „ obtenir qu'elle se change sur tout cela,
 „ outre que vous me tirerez de peine,
 „ & me mettrez en repos de ce côté-là,
 „ vous vous en servirez de moyen &
 „ de cause, pour disposer ma femme à
 „ s'accommoder à ma volonté, c'est le
 „ second service que j'attends de vous.

„ Vous remontrerez à celle-ci , toujours
„ comme de vous-même , qu'elle ne sau-
„ roit mieux faire , si elle veut que je lui
„ donne contentement , qu'entr'autres
„ choses , rien ne m'est plus insupporta-
„ ble que l'autorité absolue qu'elle a laissé
„ prendre sur elle à Conchine & à sa fem-
„ me ; que ces gens-là lui font faire tout
„ ce qu'ils veulent , s'exposer à tout ce
„ qui ne lui plaît pas , & même aimer &
„ haïr qui bon leur semble ; qu'ils ont
„ enfin poussé ma patience à bout ; que je
„ me suis bien reproché de n'avoir pas suivi
„ le conseil de la duchesse de Florence ,
„ de D. Joan , de Jouanini , de Gondy ,
„ & le mien , de les renvoyer l'un & l'autre
„ en Italie dès Marseille. J'ai
„ voulu , poursuivit Henri , remédier de-
„ puis à cette faute , par le moyen de D.
„ Joan ; mais je me suis bientôt aperçu
„ qu'il étoit trop tard : car à peine D.
„ Joan voulut-il en entamer le propos ,
„ par forme de conseil , que ma femme
„ entra , comme vous l'avez su , dans une
„ si grande colere contre lui , qu'il n'y
„ eut sorte de reproches , d'injures & de
„ menaces , dont elle n'usât en son en-
„ droit , jusqu'à ce que , lui ne pouvant
„ plus les souffrir , elle l'a obligé , quel-
„ que chose que j'aie pu dire & faire , de
„ se retirer hors de France , dont elle a
„ été merveilleusement aise pour Con-
„ chine , qui mouroit de peur que D.
„ Joan ne le poignardât , comme celui-
„ ci s'en vantoit assez publiquement. Au-

1608.

„ paravant tout cela , la princesse d'Orange imagina & me fit proposer d'autres
 „ expédients par madame de Verneuil ,
 „ qui crut que cette complaisance lui obtiendrait de la reine la permission de la voir , & de venir librement au Louvre.
 „ Ces expédients auxquels je consentis ,
 „ parce que je vis que vous n'y contredisiez pas , furent de marier ensemble
 „ Conchine & la Léonor , pour les renvoyer après en Italie , sous le prétexte honorable pour eux , de vivre splendidement en leur pays , des grands biens qu'ils avoient acquis en France ; mais
 „ tout cela , bien loin d'adoucir l'esprit de ma femme , n'a fait que lui apprendre
 „ à combattre encore davantage toutes
 „ mes volontés , & eux-mêmes (parlant des Conchines , maris & femmes) en
 „ sont devenus si rogues & si audacieux ,
 „ qu'ils ont été jusqu'à user de menaces
 „ contre ma personne , si je faisois quelque violence à leurs partisans ,.

Le roi ne sortit pas si-tôt de cet article , dans la colere où il étoit contre toute cette sequelle. Il me rapporta entr'autres , le trait suivant , que je croyois qu'il avoit ignoré jusques-là. Mon épouse ayant su que Conchine songeoit à faire l'acquêt de la Ferté au Vidame , qui est une piece de deux ou trois cent mille écus , elle jugea que cet établissement alloit faire un éclat , qui ne pouvoit retomber que sur la reine elle-même , à cause de la protection qu'on savoit qu'elle lui accordoit. Elle

ne balança pas à aller trouver cette princesse, à laquelle elle fut persuader qu'il étoit de son intérêt d'empêcher Conchine de pousser cette affaire plus avant. La reine reçut fort bien ce conseil de mon épouse, & l'en remercia; mais si-tôt qu'elle eut revu les Conchines, ils lui tournerent si bien l'esprit, qu'elle s'emporta de la plus étrange maniere contre madame de Rosny, & fut quelque temps sans vouloir la voir, ce qui peut-être eût duré beaucoup plus long-temps, sans la réflexion qu'elle & ses favoris avoient à toute heure besoin de moi. „ On m'a dit, ajouta Henri, que „ Conchine fut assez effronté pour venir „ en faire des reproches à votre femme, „ & d'une maniere si remplie d'insolence „ contr'elle & moi, que je me suis étonné „ qu'elle ne lui répondit pas plus vertement. Je me doute que c'est dans la „ crainte de se mettre mal tout-à-fait avec „ ma femme. Combien encore pensez-vous que j'eus de dépit (car Henri ne se lassoit point d'invectiver contre cet Italien), lorsque je vis cet homme, „ entreprendre d'être le tenant dans une „ célèbre course de bague, contre tout „ ce qu'il y a de galants hommes en France, en public, dans la grande rue Saint-Antoine, où ma femme & toutes les „ dames se trouverent; & qu'il eut assez „ de bonheur pour l'emporter. Rien ne „ m'a jamais fait tant de plaisir, que j'en „ eus à cette course, en voyant M. de „ Nemours & le marquis de Rosny vo-

1608.

„ tre fils, arriver, montés sur deux che-
 „ vaux, qu'ils manioient de même air,
 „ & avec une singulière justesse „.

Henri ayant repris en deux mots, après tout cela, ce qu'il avoit pris tant de plaisir à étendre : „ regardez, me dit-il, à
 „ manier bien tout cela, à différentes re-
 „ prises, sans rien précipiter, enfin avec
 „ votre circonspection, votre respect &
 „ votre dextérité accoutumés. Je vous
 „ proteste que j'estimerai plus ces deux
 „ services, que si vous m'aviez gagné
 „ une bataille, ou pris avec vos canons
 „ la ville & château de Milan : car le
 „ cœur me dit que cet homme & cette
 „ femme causeront un jour bien du mal ;
 „ je leur trouve des desseins au-dessus
 „ de leur condition, & contraires à leur
 „ devoir. Mais ne vous embarrassez pas,
 „ comme fit D. Joan „. Je voulus encore
 demander à ce prince, pourquoi il per-
 sistoit toujours à me remettre une exé-
 cution aussi douteuse entre mes mains ; pen-
 dant qu'il ne lui en coûteroit, s'il vouloit
 bien s'en charger, que de prononcer du
 bon ton à deux femmes, un, *je le veux*.
 Ce qu'il me répondit & ce que je lui re-
 pliquai, on l'a déjà vu une infinité de fois
 dans ces mémoires. Au bout de tout ce-
 la, il s'en alla, & me dit en m'embras-
 sant : „ Adieu, mon ami ; je vous recom-
 „ mande ces deux affaires : car elles me
 „ tiennent bien fort au cœur ; & sur-tout
 „ soyez secret.

Je ne pus en réunissant toutes mes for-

ces , rien faire pour la tranquillité de ce prince , que de faire luire pour lui quelques instants de calme , au milieu de beaucoup d'autres d'orage. C'est ainsi qu'il passa le peu de jours , que le ciel lui gardoit encore. L'un de ses plus longs intervalles de repos , fut le temps de l'accouchement de la reine. Elle suivit sa majesté , qui prit au commencement de Mars la route de Fontainebleau. Il étoit impossible de pousser plus loin les égards que le faisoit Henri pour elle , dans l'état où elle étoit. Le caractère de ce prince étoit de chercher à satisfaire tous ceux généralement avec lesquels il avoit à vivre. Il m'écrivit souvent de Fontainebleau , & presque jamais , sans me donner des nouvelles de la santé de la reine. „ Je pensois , dit-il , „ vous mander l'accouchement de ma „ femme ; mais je crois que la partie est „ remise à cette nuit „. Une autre fois : „ Ma femme croit aller jusqu'au bout du „ mois , puisqu'elle passa la journée „ d'hier „. Le vingt-six d'Avril fut le jour de cet accouchement du troisième enfant mâle (10) du roi.

1608.

Ou , plutôt
le 25.

Ce prince m'en écrivit les lettres ordinaires. Il me mandoit dans l'une d'elles , que je lui apprissse comment cette naissance avoit été reçue : „ je ne dis pas de vous ,

(10) Gaston - Jean - Baptiste de France , nommé d'abord duc d'Anjou , & depuis duc d'Orléans , mort en 1660. Siri fait dire à Henri IV avant la naissance de ce prince , qu'il vouloit le donner à l'Eglise , & le faire appeller le cardinal de France , *ibid.* 569.

1608.

„ disoit-il ; car je n'en doute point ; mais
 „ du public „. Je dois garder bien précieusement la lettre suivante, que m'apporta le duc de Rohan, de sa part, sur ce que ma femme venoit aussi d'accoucher d'un fils, & presque dans le même temps que la reine. „ Je crois qu'aucun de mes serveurs n'a pris plus de part que vous, „ à la naissance de mon fils d'Anjou. Je „ veux aussi que vous croyiez, que je surpasse en joie tous vos amis, de la naissance de votre fils. Vous auriez bien „ la tête rompue de leurs cajoleries ; mais „ l'assurance de mon amitié vous sera „ plus solide que toutes leurs paroles. Je „ fais mes recommandations à l'accouchée (11). „

La reine se trouva plus indisposée de cette couche que des autres ; elle fut saignée du pied, les purgations supprimées revinrent, & elle guérit bientôt totalement. Le roi en eut tout le soin possible. Il vint à Paris au commencement de Mai ; mais il s'en retourna bien vite ; & la joie que la reine lui marqua de ce retour, lui en donna une véritable ; il accorda à cette princesse, qu'on fit cette année pour dix ou douze mille écus de bâtimens à Montceaux. Il m'en envoya l'ordre : car c'est dans ces lettres de sa majesté que je prends tout ce détail, & il réitéra, sur ce que le

(11) „ Je desirerois, dit „ dommage que d'une si
 „ Henri IV, que Dieu lui „ bonne tige, il n'y eût
 „ en eût donné une dou- „ point de rejettons „
 „ zaine, car ce seroit grand *Mém. Hist. de France, ibid.*

maître maçon, qui étoit venu les entreprendre, avoit été contraint, dit-il, de rompre son atelier, faute d'argent, c'est que j'avois assigné ce paiement sur une restitution de deniers, que devoit faire le neveu de d'Argouges, & qu'il ne fit pas, alléguant, pour gagner du temps, qu'il ne devoit rien. Sur quoi le roi me manda encore, que je le pressasse & que j'avancasse d'ailleurs ces deniers, sans m'en remettre sur Fresne, qui ne pouvoit l'y forcer. Il craignoit que je n'ajoutasse foi aux rapports qu'on m'avoit faits, que la reine n'étoit pas contente de moi, & me cherchoit querelle. Il m'apportoit dans une autre lettre, pour preuve du contraire, la manière dont cette princesse avoit pris mon parti contre M. & madame de Ventadour, qui avoient fait à leurs majestés des plaintes contre moi.

On ne pouvoit guere lui faire de plaisir plus sensible que de se conformer à la complaisance qu'il avoit pour toutes les personnes qui l'environnoient. J'en reçus un remerciement, pour un service rendu à madame de Verneuil & à madame de Moret, & pour la manière dont je m'employai à le débarrasser de mademoiselle des Essarts. Cette fille commençoit à lui être extrêmement à charge, parce qu'elle vouloit prendre sur lui le même ascendant, qu'avoient eu toutes ses autres maîtresses. Enfin elle parla de se retirer à l'abbaye de Beaumont, à des conditions, sur lesquelles Henri envoya souvent Zamet & la Varenne conférer avec moi ; il se

1608.

donna la peine d'écrire au président de Motteville , sur un office de maître des comptes à Rouen , que la demoiselle lui demandoit , & à Montauban , pour avancer les deniers nécessaires pour l'acquérir. Il fallut encore donner mille écus à cette demoiselle , & cinq cents à l'abbaye de Beaumont (12) : le roi me manda l'un & l'autre , par une lettre du 12 Mai : trop heureux d'en être quitte à si bon marché.

Il me consultoit encore pour savoir comment il pourroit faire , pour ne pas se brouiller avec la reine , dans une occasion où Conchine se trouvoit compétiteur de madame de Verneuil , pour une grâce que cette dame s'étoit fait promettre deux ans auparavant. „ J'aime mieux , m'écrivit „ ce prince , madame de Verneuil que „ Conchine „ , cela n'est pas douteux ; mais il avoit dans ce temps-là de forts grands ménagements à avoir pour la reine. Tout ceci tient à une intrigue de cour qui fera plaisir à quelques personnes , & que je ne saurois mieux entamer que par la lettre suivante , que le roi m'écrivit de Fontainebleau.

„ Quoique je sois parti mal d'avec ma-
 „ dame de Verneuil , je ne laisse pas d'être
 „ curieux de savoir la vérité d'un bruit
 „ qui court ici , que le prince de Join-
 „ ville la voit : apprenez-en la vérité . &
 „ me le mandez dans un billet , que je
 „ brûlerai ,

(12) Elle ne s'y retira point , ou du moins elle n'y demeura pas long-temps.

„ brûlerai , comme vous ferez celui-ci : 1608.
 „ on dit que c'est ce qui le retient si
 „ long - temps : vous saurez bien si c'est
 „ faute d'argent „. L'avis étoit véritable. Joinville s'étoit laissé surprendre aux charmes de la marquise , qui ne le désespéra point , dit-on. Il ne fut bruit , pendant un assez long temps , que de leur bonne intelligence , & des lettres fort passionnées , qu'on prétendoit qu'ils s'étoient écrites. Enfin l'on assura que la proposition d'épouser avoit été faite très-sérieusement. On remarque bien que dans tout ce que je dis ici , je ne parle que par la bouche de toute la cour & de tout Paris : c'est que je ne laisse pas d'avoir dans cette affaire , toute frivole qu'on peut la juger , des secrets fort importants du roi à sauver. Si la chose alla aussi loin entre les deux amants , qu'on a voulu le faire croire , il paroît que madame de Verneuil en fut la dupe , & que malgré toute son expérience , elle ne connut pas assez bien le style & la marche d'un jeune homme , encore plus étourdi qu'amoureux. Engagements , serments , privautés , lettres , tout cela aboutit , en assez peu de temps , à une rupture , qu'on attribue à l'un & à l'autre : mais à dire vrai , la faute en est à madame de Villars (13) , qui paroît trop belle aux yeux de Joinville pour ne pas le rendre infidèle. Madame de Villars ne se montra pas

(13) Juliette - Hyppolite d'Estrées , femme de George de Brancas , marquis de Villars.

1608.

d'un abord si facile que sa rivale : elle se sentoît du sang royal avec lequel le sien étoit mêlé. Joinville rebuté, désespéré, arracha d'elle la cause de ses rigueurs : c'est, dit-elle, qu'après le commerce qu'il avoit eu & qu'il continuoît d'avoir avec une aussi belle & aussi spirituelle dame que la marquise de Verneuil, il étoit trop dangereux de se fier à lui. Joinville se défendit ; il n'est pas nécessaire de dire en quels termes. On le fondroya, en lui citant époques & lettres ; une sur-tout de ces dernières, qui tenoit plus au cœur que toutes les autres. Il est du bel âge, en pareille occasion, de faire à la dame qu'on aime, le sacrifice des lettres de celle qu'on n'aime plus. Joinville ne pouvoit s'en défendre : il résista autant qu'il put, & enfin il remit entre les mains de madame de Villars, la lettre prétendue : je dis prétendue ; car ce qu'il y a ici de plus plaisant, c'est qu'il n'est rien moins qu'avéré que cette fameuse lettre, qu'il se faisoit si fort prier de montrer, il l'eût reçue effectivement de madame de Verneuil. Passons cela, puisqu'aussi bien il étoit assez indifférent à madame de Villars, pour l'usage qu'elle en vouloit faire, que Joinville dit vrai ou faux.

Cette femme haïssoit mortellement la marquise de Verneuil. Le premier usage qu'elle fit de la lettre, fut d'aller incontinent la porter au roi. Elle pouvoit se faire croire de tout avec une pareille pièce. Elle s'en servit si bien, que ce prince, qui jusques-là avoit ignoré, ou voulu ignorer la

plus grande partie de l'intrigue , vint dans le moment même , le cœur gros de dépit & animé de colere , me rapporter je ne fais combien de ces anecdotes , qu'il trouvoit accablantes , & qui ne me parurent à moi , rien moins qu'indubitables. Je lui dis , car il fallut traiter cette affaire méthodiquement , qu'il devoit entendre madame de Verneuil , avant de la condamner : „ O Dieu ! l'entendre , s'écria Henri ? „ c'est un si bon bec , que si je la laisse „ dire , j'aurai encore tort , & elle raison , „ je m'en vais pourtant parler à elle , & „ lui montrer les preuves de sa perfidie , „ Il sortit , ne respirant que vengeance. Les menées de Joinville avec le gouverneur de Franche-Comté , ne lui avoient jamais paru si criminelles.

La marquise de Verneuil , accoutumée de longue main à de pareilles bourasques , ne s'émut pas beaucoup & soutint au prince , que Joinville étoit assez méchant pour lui supposer cette lettre , qu'elle n'avoit jamais écrite. Le roi adouci par ce dénouement , qu'il n'avoit pas imaginé , se sentit presque tout-à-fait calmé , lorsqu'elle lui proposa de me prendre pour juge sur la vérité ou la fausseté de cet écrit ; connoissant que nous ne péchions pas , elle , par un excès de confiance en moi , & moi par trop d'estime pour elle. Les pieces m'ayant été remises , & le jour pris pour le jugement , qui devoit se faire chez la marquise , je m'y en allai le matin. Je fus introduit dans son cabinet , où

1608. elle attendoit son juge & sa partie, décoiffée & presque déshabillée.

J'avois déjà commencé les informations, lorsque Henri arriva au bout de quelques moments, avec Montbazon. Le secret me ferma la bouche sur tout le reste : car le roi voulut que personne n'assistât à l'éclaircissement (14). On ne laissa pas de nous entendre parler fort haut, contester, & la marquise pleurer. Le roi sortit de son appartement dans un autre, d'où il chassa encore tout le monde, & il me mena à la fenêtre la plus éloignée, pour faire, sans que sa maîtresse y fût présente, une révision encore plus exacte des papiers de ce procès; ce qui ne se fit pas encore assez tranquillement, pour qu'on n'entendît pas du dehors discourir avec beaucoup de chaleur; moi retourner dans le cabinet & revenir vers le roi. La fin de cette scène fut, que le roi s'en retourna très-bien remis avec sa maîtresse. Quelque rôle qu'ait joué Joinville, il fut bienheureux d'avoir affaire à Henri, & d'autant

(14) Voici ce que je trouve dans les mémoires de Bassompierre, *tom. 1, pag. 92*, sur cette intrigue. „ Peu de jours après fut la „ brouillerie de madame „ de Verneuil avec le roi, „ causée sur ce que madame de Villars donna „ au roi des lettres, qu'elle „ avoit écrites au prince „ de Joinville, & il les „ lui avoit données. L'af- „ faire se raccommoda, sur „ ce que M. le duc d'E- „ guillon amena au roi un „ clerc de Bigot qui con- „ fessa avoir contrefait ces „ lettres; & le prince de „ Joinville fut banni. „ Au „ reste, l'époque de cette „ intrigue, que nos mémoi- „ res placent dans cette an- „ née, est de l'année 1603, „ au retour de Henri IV de „ son voyage de Metz.

plus, qu'il entra incontinent après dans une autre intrigue, toute semblable à celle-ci, au sujet de madame de Moret (15), dont je ne pris aucune connoissance.

1608.

(15) Les mémoires pour servir à l'histoire de France vont nous en rendre compte. „ Le prince de Joinville s'étant adressé à une comtesse favorite du roi, laquelle étoit de celles, que Tertullien appelloit de son temps, *publicarum libidinum víctima*, & qui, pour couvrir son fait, alléguoit une promesse de mariage qu'elle avoit du prince; encourt la disgrâce du roi, & qui lui commande de se relever, ou de l'épouser. Il fait d'abord mine de vouloir l'épouser, pour continuer ce qu'il avoit commencé; mais enfin il déclare que son intention n'a jamais été telle, & dit tout haut que, la personne du roi exceptée, il n'y a gentilhomme, ou autre de quelque qualité qu'il soit, auquel lui tenant ce langage, il ne faute à deux pieds sur les épaules. Ce que le comte de Lude ayant entendu, dit que ce trait-là étoit celui d'un bourgeois. Madame de Guise toute éplorée vint se jeter aux pieds du roi, & comme si elle étoit dés-

espérée, supplia sa majesté de la tuer : à laquelle le roi répondit : je n'ai jamais tué de femmes, & je ne sais comment il faut faire pour les tuer. Ceux, dit-il, qu'on tenoit à la cour pour les plus accords, disoient que c'étoit le roi qui avoit fait faire à la comtesse, ce qu'elle avoit fait „

„ J'avertis, dit Bassompierre dans ses mémoires, tom. 1, pag. 205, „ M. le prince de Joinville & madame de Moret, du dessein que le roi avoit de les surprendre ensemble... On ne les surprit pas ensemble, mais le roi en découvrit assez pour chasser M. de Chevreuse (c'est le nom que portoit le prince de Joinville) de la cour, & en eût fait autant d'elle, si elle n'eût été sur le point d'accoucher, le temps raccommoda l'affaire... Henri donna ordre qu'on arrêtât le prince de Joinville, mais il se sauva hors du royaume, où il ne revint qu'après la mort de Henri IV, sa famille n'ayant jamais pu obtenir de ce prince qu'il

1608.

Le comte de Sommerive (16) osa aussi le jouer à son maître, & prit de même, pour l'objet de ses galanteries, la comtesse de Moret, avec laquelle il débuta par une proposition de mariage, dont on a cru même qu'il y avoit une promesse par écrit : l'un ne coûte pas plus que l'autre à un jeune homme emporté. Le roi, lorsqu'on lui en parla, trouva cette alliance de son gré, & se contenta d'employer la Borde, gentilhomme qu'il connoissoit le plus affectionné à son service de tous ceux qui hantoient chez la comtesse, à découvrir si de part & d'autre il y avoit de la sincérité, & sur-tout à empêcher que cette jeunesse ne sortît des bornes du devoir. Le rapport de la Borde ne fut pas favorable à Sommerive, qui porta d'abord sa pensée à faire assommer cet incommode surveillant. Un jour que Sommerive, sortant de l'église où il venoit de faire ses pâques, rencontra la Borde, il le chargea de manière que celui-ci n'eut obligation de sa vie qu'à la fuite. Le roi me commanda d'informer de ce fait, qu'il qualifia dans sa colere d'assassinat : le temps choisi par Sommerive & le manque de respect pour le roi, le rendoient en effet encore plus coupable.

Comme il ne laissoit pas cependant d'y avoir quelque tempérament à garder, ne fût-ce qu'à cause de la Borde lui-même :

fût rappelé. *Galanter. des* de Lorraine, second fils
rois de France. du duc de Mayenne.

(16) Charles-Emmanuel

car sa majesté convenoit que Sommerive étoit bien autrement à craindre que Joinville, la Varenne vint de sa part conférer avec moi sur le moyen de sortir de cette affaire, dont le meilleur nous parut, que le duc de Mayenne fît lui-même justice à sa majesté, de son fils. Je fus chargé de ce message & laissé le maître de la maniere dont je le traiterois. Je trouvais le duc de Mayenne dans un accès si violent de goutte & de fièvre, qu'il n'y avoit aucune apparence de lui parler & sur un pareil sujet. Le duc d'Eguillon (17), aîné de Sommerive, me dit que le procédé de son frere n'avoit causé plus de mécontentement & d'indignation à personne, qu'à toute sa famille : que la maladie de son pere n'avoit point d'autre cause ; qu'il voudroit lui-même être mort, aussi bien que cet indigne frere, né pour le fléau de ses parents : que le roi ne savoit que trop bien lui-même, comment il les traitoit tous, quoiqu'ils cherchassent, pour l'honneur de la famille, à en ôter la connoissance au public : enfin que ce dernier trait les mettoit tous au désespoir. A quoi d'Eguillon, en me priant de l'assister de mes conseils, ajouta qu'il iroit, si sa majesté l'exigeoit, recevoir d'elle ses ordres & les exécuter lui-même, quels qu'ils fussent, contre son propre frere, & que pour lui, il manqueroit plutôt à sa propre vie,

1608.

(17) Henri de Lorraine, duc d'Eguillon, & ensuite de Mayenne.

1608. qu'au serment qu'il avoit fait d'obéir à son maître avec toute la fidélité & le zele d'un serviteur & d'un sujet.

Pour ne pas faire connoître à d'Eguillon, que je venois par commission du roi, je lui dis, que je ne lui conseillois pas de l'aller trouver, parce que je ne savois pas s'il étoit encore informé de l'action : que je pourrois lui donner un bon conseil dans vingt-quatre heures, qui étoit le temps nécessaire pour envoyer à Fontainebleau, savoir les sentiments de sa majesté. Je me contentai pour le moment présent, de lui bien faire sentir la noirceur & craindre les suites de l'entreprise de Sommerive. Il enchérit sur tout ce que je pus lui dire, avec une sincérité, dont je crus qu'il étoit de mon devoir de rendre compte à sa majesté, à laquelle je disois en même temps, qu'elle n'avoit qu'à prononcer sur la satisfaction : la famille ne craignant rien tant que de perdre ses bonnes grâces.

Ce prince me manda par Villeroi, qu'il étoit content de ce que d'Eguillon m'avoit dit, quoiqu'il fût persuadé que tout cet emportement contre le coupable, ne les empêcheroit pas tous de prendre le ton avantageux en public, comme ils avoient déjà fait en quelques autres occasions semblables : que je fisse bien valoir à toute la maison de Lorraine, la bonté qu'avoit eue sa majesté, de ne pas commencer par se faire raison de cet attentat : que la famille fît retirer avant toutes choses

choses le coupable, ne fût-ce qu'à Soif-
sons, comme indigne de se montrer dans
un lieu où il pût être vu de sa majesté :
cela fait, que d'Eguillon pourroit venir
dire à ce prince, ce qu'ils avoient jugé
devoir faire, en attendant que lui-même
ordonnât de la peine : offrant de le repré-
senter, & de le faire conduire même à la
Bastille, si c'étoit la volonté du roi, ou
de le faire sortir du royaume pour deux
ou trois ans. Henri faisoit entendre, que
ce seroit ce dernier parti qu'il prendroit,
& il méritoit quelque considération, à cause
des menées de Sommerive avec l'Espagne.
On avoit rapporté au roi, en dernier lieu,
qu'il avoit voulu engager le comte de Saint-
Paul à faire un voyage avec lui en Hollande,
comme ayant dessein de passer au service
des archiducs, qu'il prenoit les avis de du
Terrail, & que si-tôt qu'il avoit eu fait le
coup, il avoit envoyé quelques-uns de ses
domestiques en Flandre. Ce n'étoit ni dans
cet endroit, ni dans aucun autre, appar-
tenant aux Espagnols, que sa majesté vou-
loit qu'il portât les pas : mais du côté de
Nancy, d'où il pourroit passer à la cour de
l'empereur, & encore mieux en Hongrie.

A cette lettre de Villeroi étoit joint un
billet en deux mots, que le roi m'adres-
soit : „ Je vous dirai que le plus homme
„ de bien de la race n'en vaut gueres :
„ Dieu veuille que j'y sois trompé. „ Il
fut pourtant fort content du procédé de
d'Eguillon, lorsqu'il vint saluer sa ma-
jesté à Fontainebleau : il trouva seulement

1608.

quelque affectation de sa part, à diminuer le tort de son frere, il lui ordonna que Sommerive passât en Lorraine, & qu'il n'en sortît point sans sa permission. Je fus chargé de notifier cet ordre au duc de Mayenne : sa majesté ayant bien voulu accorder, aux prieres de d'Eguillon, de lui épargner ce chagrin.

D'Eguillon ne se souvint pas trop bien pour lui-même, des leçons que le roi venoit de lui faire pour son frere. Personne n'ignoroit l'amitié que le roi portoit à Balagny (18). Il venoit de lui en donner une preuve, en le maintenant dans la jouissance des greffes de Bordeaux, dont les traitants avoient cherché à le déposséder. D'Eguillon eut l'imprudence de se faire des affaires avec lui, pour des sujets qui à la vérité ne passoient pas la galanterie, & la lâcheté de l'attaquer presque seul quelque temps après, étant lui-même accompagné d'un gros de gens armés. La prévention où étoit déjà Henri contre toute cette maison, lui fit envisager avec indignation cette entreprise. Dans le premier mouvement de sa colere, il m'écrivit qu'étant résolu de punir d'Eguillon, il me prie d'oublier avant toutes choses que j'avois fait jusques-là profession d'être de ses amis, parce que je devois beaucoup davantage à l'amitié de mon roi. Cette lettre me four-

(18) Damin de Mont-luc, seigneur de Balagny, fils de Jean, prince de Cambray, & de Renée de Clermont de Buffly-d'Amboise : il n'avoit alors que 25 ou 26 ans, & n'étoit point marié.

nit une grande preuve de l'habileté de ce prince à se connoître en hommes. Il m'y prédit que tous les services que je rendois à d'Eguillon, seront oubliés de lui, si-tôt que ma mauvaise fortune m'aura mis hors d'état de lui en rendre davantage, & rien n'a jamais été mieux vérifié.

J'étois bien éloigné alors de le croire, & ne considérant que ce qu'exigeoit de moi l'amitié que j'avois pour toute la maison de Lorraine, la lettre du roi que son courier me remit à Montargis, où il me rencontra revenant de Sully, ne m'empêcha pas de répondre aussi-tôt à sa majesté, & uniquement pour faire ce qu'elle me défendoit, c'est-à-dire, pour la fléchir en faveur de d'Eguillon, sans attendre le voyage que je me proposois de faire incessamment à la cour. Je puis dire que ma lettre ne fut pas inutile à d'Eguillon, lorsqu'il se présenta à sa majesté, pour se justifier. Voici ce que m'écrivoit le roi lui-même, le 22 Mai. „ Votre lettre m'est „ venue fort à propos, car il est arrivé „ ce soir, & m'a parlé de façon qu'il s'en „ est peu fallu que je n'aie éclaté : certes „ cette jeunesse devient bien insolente „. Je fis encore plus, lorsque j'allai à Fontainebleau, il me fallut toute la persévérance dont l'amitié seule la plus vive est capable pour vaincre le ressentiment de sa majesté, & au point qu'elle me remit à moi-même tout cet accommodement à faire. Je surmontai avec le même courage, d'autres difficultés, qui ne cédoient

1608.

gueres à celles-là. Je me crus enfin au point d'avoir fait oublier le passé à tout le monde, & je me félicitai même, lorsque je vis de quelle maniere d'Eguillon en parla dans le public, & m'en marqua sa reconnaissance.

Cependant cet homme lâche & sans foi me méprisa, & se méprisa assez lui-même, pour mettre fort peu de temps après, le crime dont je venois de le faire absoudre, à son comble, en faisant assassiner Balagny par un guet-à-pens. J'aime mieux qu'on soit instruit de ce coup infâme, par la lettre que m'en écrivit aussi-tôt le roi, que par mes paroles. „ Mon ami, vous „ aurez déjà su la méchante action com- „ mise contre Balagny. Je n'ai voulu vous „ en rien mander, que je n'eusse vu les „ informations, car dans ces choses-là, „ les parties ne doivent pas être crues. „ Elle est pire qu'on ne le sauroit dire. „ La foi qu'on vous avoit donnée, y est „ faussée, & l'honneur tout-à-fait blessé „ par la lâcheté de quatorze à tuer un „ homme surpris : enfin j'aimerois mieux, „ si c'étoit un de mes enfants, qu'il fût „ mort, que d'avoir commis un tel acte. „ Le porteur vous en dira les particula- „ rités..... L'on a voulu donner ici des „ batailles, mais j'y ai pourvu. Je vous „ aime bien, & sur cette vérité, je finis „.

Mais Henri (car je me sens tant d'horreur pour cette indignité, que je ne puis même en parler davantage) ne devoit-il point un peu s'en prendre à lui-même,

puisqu'il étoit par sa facilité que le mauvais exemple des duels avoit perdu la cour, la ville & tout le royaume (19)? Cette fureur y étoit poussée à l'excès, & me donnoit mille peines, & à sa majesté elle-même, pour faire des raccommodements, & empêcher chaque jour des voies de fait. Avant que tout cela fût passé, le baron de Courtaumer vint me dire de sa part, qu'il étoit occupé à remettre ses neveux, M. le prince de Conti & le prince de Joinville. Montigny se brouilla sans fondement avec d'Epernon, que je fus chargé d'appaîser. „ Car comme vous savez, me „ mandoit Henri, il veut toujours être le „ maître „. L'enlèvement d'une fille mit les la Force & les Saint-Germain aux couteaux. Saint-Germain le fils, qui étoit le ravisseur, mandé par le chancelier, de la part du roi, sortit de Paris, au lieu d'obéir, & alla trouver son pere, laissant le roi dans la crainte qu'il ne découvrit chez les étrangers, des ordres importants, qu'il ne pouvoit ignorer avoir été donnés à la Force.

C'étoit encore là le vrai principe de cette licence & de cette mutinerie, que le roi se plaignoit si amèrement qui gâtoit tous les esprits & que la noblesse prenoit des grands, & les grands des princes du

1603.

(19) „ Loménie sup- „ ment de Henri IV à la
 „ puta en 1607, combien „ couronne. Il s'en trouva
 „ il avoit péri de gentils „ quatre mille, de compte
 „ hommes françois par les „ fait „ *Mém. hist. de Fr.*
 „ duels, depuis l'avéne- *ibid.*

1608.

fang. M. le comte de Soissons affichoît le mécontentement. Le prince de Condé lassoit la patience du roi, par des échappées, quelques-unes seulement dignes de risée, & d'autres assez sérieuses pour bien fâcher sa majesté. On crut que le mariage seroit le vrai remede à cette légèreté. Le roi songea à lui faire épouser mademoiselle de Montmorency (20), & ce mariage mit le comble aux chagrins de sa majesté, comme nous le verrons l'année suivante.

Celui de mademoiselle de Mercœur acheva aussi de l'aigrir contre toute la maison de Lorraine. C'étoit un article décidé, dès le temps du passage de sa majesté en Bretagne, en 1598, les parties étoient en âge de le consommer; mais la mere & la grand'mere de la demoiselle avoient su lui inspirer une telle aversion pour M. de Vendôme, qu'elle ne pouvoit souffrir qu'on lui en parlât. Le prince de Condé qui n'étoit pas encore marié alors, auroit été bien plus du goût de l'un & de l'autre, & à son défaut la duchesse auroit voulu conserver dans sa famille, les grands biens de sa fille. Le roi ne pouvoit s'ôter de l'esprit, que les ducs de Guise & de Mayenne ne contribuassent à entretenir l'opiniâtreté de cette femme, & je soutenois quelquefois à ce prince, qu'il ne leur rendoit pas justice en cette occasion; ce que sa majesté auroit bien dû connoître à la fin, par le peu de résistance qu'ils ap-

(20) Marguerite-Charlotte de Montmorency.

portèrent à ses intentions , lesquelles leur furent déclarées par le marquis d'Oraison, qu'ils avoient envoyé au roi. 1608.

Le parti de l'autorité & d'un commandement absolu , étoit le plus prompt & le plus assuré , mais Henri (21) étoit encore moins d'humeur de s'en servir en cette occasion , qu'en toute autre. Il y en avoit deux autres : celui de la douceur & de la persuasion auprès des dames , & celui d'une décision en justice. Celui-ci étoit indubitable , à ne traiter même sa majesté que comme on fait le plus simple particulier : mais aussi à quelles longueurs n'exposoit-il pas , par les délais & les autres tours de la chicane ? Les seules procurations de Lorraine , sans lesquelles on ne pouvoit entamer la procédure , entraînoient un temps considérable. De deux mois il n'en falloit attendre la fin , encore pour cela falloit-il que sa majesté se mêlât de faire abréger en sa faveur les formalités ordinaires. En toutes manieres , le parti de la douceur étoit le plus souhaitable , parce qu'outre qu'il faut toujours tendre à l'union non seulement des personnes , mais encore des familles , il reste encore bien

(21) „ Henri lorsqu'il „ qu'il prit non seulement
 „ étoit en colere , mena- „ les cent mille écus , mais
 „ çoit la duchesse de Mer- „ encore tout son bien s'il
 „ cœur de lui faire payer „ en avoit affaire. La fille
 „ deux cent mille écus de „ se retira aux capucines ,
 „ dédit , outre cent mille „ où elle voulut se faire
 „ écus que portoit le dé- „ religieuse. *Mém. hist. de*
 „ dit. La duchesse de son *Fr. ibid.*
 „ côté faisoit dire au roi ,

1608.

des ressources à une fille, qu'on a enlevée à ses parents & mariée malgré elle, pour réclamer sa liberté, lors même que l'observation de toutes les autres formalités semble la lui avoir fait perdre, surtout, si on ne peut l'empêcher de recevoir sous main des conseils. Ce fut aussi le seul que je conseillai à sa majesté, dans une longue lettre que je lui écrivis en réponse, & qui ne contenoit rien de plus que ce qu'on vient de voir.

Il se fit dans cette intention, plusieurs allées & venues chez les deux duches, chez le duc de Guise, sa sœur, & la princesse de Conti, dont le roi m'informoit très-exactement par Bullion & quelques autres. On tint pendant ce temps-là M. de Vendôme éloigné; sa majesté le donna à conduire à la Vallée en Bretagne. Pour moi, mon sentiment fut que personne n'étoit plus propre à manier cette négociation, que le pere Cotton. Je conseillai au roi de s'en servir, & l'on s'en trouva si bien, que dans le temps que le roi commençoit à croire plus que jamais, qu'on ne sortiroit de cette affaire que par la voie ordinaire de la justice, & qu'il avoit même déjà écrit au premier président à ce sujet, ce pere ramena tout d'un coup l'espérance de la voir finir autrement. L'art de diriger les consciences, dans lequel il excelloit, lui fit d'abord gagner un premier point, qui n'est pas le moins essentiel, je veux dire, qu'on commençât par retrancher les invectives, qui ne faisoient

qu'entretenir l'aigreur & l'antipathie. Le pere Cotton ne manquoit pas d'aller le plus souvent qu'il pouvoit, rendre compte de ses progrès au roi, qui l'envoyoit de temps en temps prendre l'avis du chancelier & le mien. Ce prince lui fut fort bon gré du service qu'il lui rendit dans cette occasion.

1608.

La mere & la fille s'adoucirent les premieres, non pas sans que la duchesse fit encore essuyer tant d'inégalités & de mauvaise humeur contre le roi, contre ses parents, contre tout le monde, que Henri croyoit ne pouvoir jamais trouver le moment d'obtenir son consentement, & il m'exhortoit bien à ne pas le laisser échapper. La grand'mere & quelques autres affidés des duchesses, comme le confesseur la Porte, demeurèrent plus long-temps obstinés. Enfin tout s'appaîsa, & le mariage s'accomplit (22). Le roi ne guérit point parfaitement de l'idée qu'il avoit que les Guises & tous les princes Lorrains n'eussent véritablement cherché à le tromper sous les apparences d'une extrême déférence. C'est ce qui fit que Beauville, président de la chambre des comptes de Provence, étant mort, & le duc de Guise ayant demandé, pour un de ses amis, cette

(22) Le 7 Juillet de l'année suivante. „ Les nocés, „ disent les mémoires de „ l'histoire de France, furent triomphantes & magnifiques. Le roi étoit „ tout brillant de pierres „ ries d'un prix inestimable, courut la bague, & l'emporta presque tous „ jours.

1608.

place, que la comtesse de Sault sollicitoit, il la refusa à l'un & à l'autre. „ Ils „ ont été tous deux de la ligue „ : c'est toute la raison qu'il m'en apporta, en m'écrivant de chercher avec le chancelier, quelqu'un qui y fût plus propre.

C'étoit absolument contre mon sentiment & malgré toutes mes raisons, que Henri donnoit, pour ainsi dire, droit à tout le monde de troubler son repos, en ne l'entretenant que d'avis continuels contre presque toutes les personnes distinguées du royaume, Catholiques ou Protestants. On lui rapportoit, tantôt que le duc de Bouillon, Duplessis & autres principaux de la religion, levoient des soldats & des officiers, tantôt, qu'ils étoient d'accord, pour se saisir de différentes villes, avec M. le prince, M. le comte, & tous ceux-là même qui avoient le plus fortement soutenu la ligue contre eux. Une autre fois, que le duc de Roannais faisoit des assemblées en Anjou : ce que Pont-Courlai me manda aussi. Mais rien n'alarma tant sa majesté, que l'avis qui lui fut donné par un gentilhomme de Poitou : car on vouloit toujours que cette province fût le siège de la révolte. Cet homme disoit s'être trouvé en personne à des assemblées d'un grand nombre des gentilshommes, agissants au nom de presque tous les grands du royaume joints aux Protestants; dans lesquelles il étoit témoin qu'on avoit pris jour, pour s'emparer de cinq ou six villes, qu'il nomma, & délivré de l'argent

pour faire provision des échelles, pétards, armes & munitions nécessaires à ces entreprises.

 1608.

Le roi étoit à Fontainebleau, sans suite & seulement pour quelques parties de chasse, lorsque ce donneur d'avis lui fut présenté : ce qui fit qu'il le renvoya à Paris, à Sillery & à Villeroi, auxquels il donna sur tout cela de si amples mémoires, que le roi crut n'en pouvoir douter, & en fut saisi d'effroi. Il revint dans le moment à Paris, du côté de Melun, par la porte Saint-Antoine, & il envoya Saint-Michel me chercher, pour affaires, me dit-on, de la dernière conséquence. Ma femme & tous mes enfants étoient en ce moment en ville, avec tous les carrosses de la maison ; ce qui me fit tarder, jusqu'à ce que j'en eusse envoyé chercher un chez Phelipeaux.

Je trouvai le roi enfermé dans le petit cabinet de la reine, avec cette princesse, le chancelier & Villeroi, où ils s'occupoient à un examen de tous ces mémoires, qui avoient encore échauffé l'imagination vive & prompte de ce prince : „ Hé bien ! „ Monsieur l'opiniâtre, me dit-il, en „ me voyant entrer, nous voilà à la veille „ de la guerre. Tant mieux, sire, lui „ répondis-je, car ce ne peut être que „ contre les Espagnols. Non, non, interrompit-il, c'est contre de plus proches, appuyés de tous vos Huguenots. Tous les Huguenots ! repris-je. „ Hé, sire ! qui vous a mis cela dans

Raimond
Phelipeaux,
seigneur de
Pontchar-
train.

1608.

„ la fantaisie ? Je réponds déjà de plu-
 „ sieurs , qu'ils n'en ont pas eu l'idée ,
 „ & je répondrois bien de presque tous
 „ les autres , qu'ils ne l'oseroient. Ne
 „ vous disois-je pas bien , mamie , dit
 „ sa majesté en se tournant vers la rei-
 „ ne , qu'il n'en croiroit rien : il lui est
 „ avis que personne n'oseroit me regarder
 „ pour me déplaire , & qu'il ne tient
 „ qu'à moi , que je ne donne la loi à
 „ tout le monde. Cela est vrai , sire , repar-
 „ tis-je , vous le pouvez , quand il vous
 „ plaira.

Villeroy & Sillery voulurent appuyer
 le sentiment de sa majesté. Je leur fis voir
 qu'il n'y avoit que de la foiblesse , à se
 laisser intimider ainsi par de pures baga-
 telles. Je pris le mémoire de leurs mains ,
 & je ne pus m'empêcher de sourire , en
 voyant qu'il n'y étoit fait mention que de
 dix ou douze misérables gentilshommes
 & soldats , que je connoissois , parce qu'en
 effet ils étoient de mon gouvernement , &
 de cinq ou six villages , comme La-Haye
 en Touraine , Saint-Jean d'Angle , la Ro-
 chepozai , Saint-Savin , & Chauvigny-le-
 blanc en Berri. „ Pardieu ! sire , repris-je
 en colere , „ je crois que ces messieurs se
 „ moquent de vous & de moi , de vouloir
 „ vous faire marcher pour de telles niai-
 „ series , c'est un homme qui cherche
 „ quelques centaines d'écus , & puis c'est
 „ tout. Vous direz ce qu'il vous plaira ,
 „ repliqua le roi , mais il faut que j'y
 „ aille , ou que vous partiez dans deux

„ jours, pour y donner ordre. S'il vous
 „ plaisoit, sire, lui dis-je, après qu'il
 „ m'eut fait tout de suite un détail de
 „ ce qu'il falloit mener d'artillerie pour
 „ cette expédition, me laisser faire à ma
 „ fantaisie, j'en viendrois bien à bout,
 „ sans tant de bruit & de dépense. Par-
 „ dieu! dit-il, vous êtes l'homme le plus
 „ têtû que je vis jamais : hé bien! que
 „ voulez-vous dire? Que je ne deman-
 „ de, sire, que le prévôt Moret, & vingt
 „ archers, pour vous en rendre bon comp-
 „ te. Vous le voulez, dit enfin ce prin-
 „ ce, vaincu par ma persévérance, &
 „ moi aussi : s'il en arrive inconvénient,
 „ je m'en prendrai à vous „. Il n'en ar-
 „ riva rien, sinon, qu'avec vingt chevaux
 „ pour toute armée, je fis prendre tous les
 „ accusés, dont il n'y en eut que fort peu
 „ de punis; sa majesté ayant trouvé que la
 „ plupart étoient innocents, & que les au-
 „ tres ne valoient pas la peine qu'on s'y
 „ arrêât.

L'assemblée des Protestants, qu'il étoit
 nécessaire de faire cette année, pour nom-
 mer deux députés généraux, parut au roi
 mériter encore plus d'attention, à cause
 de la conjoncture. Il me nomma pour y
 assister : c'étoit pour la troisieme fois, &
 afin que je pusse le faire commodément,
 il l'indiqua à Gergeau, dont j'étois gou-
 verneur, & où je pouvois tout conduire
 de Sully, qui vient jusqu'aux portes de
 cette ville. Je ne dirai rien de mes instruc-
 tions. L'assemblée n'avoit encore pris au-

1608.

cune forme, le 3 Octobre, que j'écrivis pour la première fois à Villeroi, quoi-qu'elle eût commencé quelques jours auparavant, parce qu'on attendoit encore quelques députés provinciaux, lorsque je vis que d'un seul mot que j'avois dit en public & en particulier, j'avois fermé la bouche aux mal-intentionnés, dès-lors je répondis à sa majesté, qu'il ne s'y feroit rien contre sa volonté, c'est ce qu'elle ne vouloit pas croire. Toutes ses lettres & celles de Villeroi, n'étoient pleines que de ses sujets de mécontentement contre les Protestants. „ Renvoyez-moi promptement mon courier, m'écrivait-il, il y a des esprits à Gergeau, qu'il n'est pas besoin qu'il flaire. Ils vous ont traité en catholique, je savois bien qu'ils le feroient, & j'ai vu une lettre de Saurmur, depuis quatre jours, qui en prescrivait la forme. „

Il est vrai qu'il y eut quelque tumulte au commencement, principalement, sur ce que sa majesté avoit établi deux gouverneurs catholiques dans les villes de Montendre & Tartas, qu'ils disoient leur avoir été cédées par le roi : ils appuyoient leurs demandes par la teneur des édits, & se plaignoient d'avoir ainsi perdu Caumont. Ils me députerent sur ce sujet, à Sully, Chambault, Du-Bourg & du Ferrier, avec toutes sortes de paroles de soumissions à sa majesté, à laquelle ils concluoient de députer sur cette affaire, deux ou trois personnes du corps. Je cherchai

à les en détourner, parce que je savois bien que Henri ne verroit pas favorablement cette députation : je leur dis, que je n'avois aucune commission pour traiter de ce point, & que j'en écrirais à sa majesté. Je m'excusai de me mêler de Moncenis, autre place du genre des deux premières, parce qu'elle appartenoit à M. le comte.

1608.

J'écrivis à Villeroi la proposition de l'assemblée, & je le chargeai de représenter au roi, que s'il vouloit qu'elle ne tirât en longueur, il falloit la satisfaire sur ce qu'elle demandoit de juste, ou promettre du moins de le faire, en répondant à ses cahiers; à quoi sa majesté consentit. Cet article expédié, qui étoit un des huit, dans lesquels se renferma l'assemblée, je fis voir qu'il y en avoit cinq autres, qui ne méritoient que d'être portés au conseil, comme étant de la compétence de ce tribunal, & l'on se réduisit à l'affaire principale, qui étoit de nommer deux députés. Sa majesté notifia ses intentions sur cette matiere, conformément à ce qu'on a vu ci-devant assez au long, lorsque j'ai traité de l'assemblée générale tenue à Châtelleraut, & cette question fut encore conclue avec une égale satisfaction des parties, par la proposition que je fis au roi, de Villarnou pour la noblesse, & de Mirande pour le second ordre. Le premier auroit été nommé dès l'année précédente, si ce n'est qu'il fut proposé contre la forme prescrite par sa majesté. Il alla incontinent

1608.

recevoir ses ordres, avec une lettre de ma part : le roi l'instruisit en deux mots des devoirs de sa charge, & parut fort content de ce choix.

L'assemblée ne dura plus après cela qu'autant de temps qu'il en fallut pour recevoir le brevet d'acceptation des députés, & tout fut fini avant le premier Novembre. Le roi insistoit sur-tout dans toutes les lettres qu'il m'écrivoit, sur une prompte expédition : les invitations à revenir au plutôt près de sa personne, & les marques ordinaires de sa bienveillance, remplissoient, presque tout le reste. Le dernier courier que je lui dépêchai, trouva sa majesté à l'arsenal, d'où Villeroi me mandoit qu'elle étoit revenue aussi-tôt à sept heures du soir, qu'elle avoit fait m'écrire à huit, ne voulant pas le faire elle-même, afin de ne pas retarder l'heure du courier.

Je rendis à ce prince un compte encore plus exact que je n'avois fait dans mes lettres de tout ce qui s'étoit passé à Gergeau, & des dispositions pacifiques d'un fort grand nombre de gens de bien, que j'avois trouvé dans le corps Protestant. Je le retrouvai à Fontainebleau, où il ne fit pas un moindre séjour cette année, que les précédentes. Il s'y en retourna à la mi-Mai, après le court voyage à Paris, dont j'ai parlé, & il y passa les mois de Juin & de Juillet entiers. De retour à Paris, au mois d'Août, il fit un tour à Saint-Germain, ensuite un autre de quinze jours

à Monceaux, d'où il revint à Paris, après avoir passé par Fontainebleau, au commencement d'Octobre, je n'étois pas encore revenu de Gergeau. A la mi-Octobre il repartit pour Fontainebleau, d'où il revint à la mi-Novembre à Paris, pour expédier les affaires. J'ai déjà remarqué que cette maniere de vivre n'étoit gênante que pour sa personne, & pour celles d'un petit nombre de ses principaux ministres.

1608.

Sa santé ne fut troublée cette année par aucune maladie dangereuse. Il m'écrivait le 2 Juin, de Fontainebleau : „ J'ai „ eu un accès de sievre, qui m'a duré „ trente heures, mais ce n'est que du „ rhume : j'espère, avec l'aide de Dieu, „ que ce ne sera rien : je vais avoir plus „ de soin que je n'ai eu jusqu'ici, de me „ conserver, de quoi vous pouvez vous „ assurer, & que je vous aime bien „. Mais pourtant le travail de la chasse continua comme auparavant. Il me mandoit de Saint-Germain qu'il venoit de prendre un cerf, qui n'avoit duré qu'une heure, qu'ensuite il s'étoit mis dans son lit, une heure, & de-là il étoit allé se promener aux grottes, & voir ses ouvriers. A ce rhume, pendant lequel Henri trempoit huit ou dix mouchoirs par jour, se joignit une fluxion dans les oreilles & la gorge qui l'incommoda beaucoup, & comme il vouloit après cela commencer à se purger à Monceaux, pour prendre ensuite les eaux de Spa, il lui prit un dévoiement, qui lui fit souffrir de violentes douleurs, pendant

1608.

deux jours, & il lui en resta une foiblesse pendant plusieurs autres : c'étoit la maladie non seulement de tout ce canton, où sa majesté me mandoit qu'elle avoit avec elle le bonhomme Villeroi & plus de cent gentilshommes de sa cour, qui en étoient incommodés, mais encore de Paris & de tous les environs.

Presque tous les enfants de sa majesté furent aussi malades, pendant le mois de Mai. Sa tendresse paternelle le faisoit entrer sur tout cela, en m'écrivant, dans des détails, que ma propre disposition ne me permet pas de regarder comme indifférents. „ Je ne suis pas sans beaucoup „ d'inquiétude, m'écrivait-il, le 16 Mai, „ de Fontainebleau, ayant ici tous mes „ enfants malades. Ma fille de Verneuil „ a la rougeole, mais elle s'en va éteinte, „ avec peu de fièvre. Mon fils le dauphin eut hier deux vomissements, il a „ un peu de fièvre, avec un assoupissement & un mal de gorge, qui fait croire „ aux médecins qu'il couve la rougeole. „ Hier au soir, ma fille commença à avoir „ un peu de fièvre. Mon fils d'Orléans a „ toujours la fièvre continue, mais plus „ fort un jour que l'autre : il semble qu'elle „ soit double tierce (ce fut le plus & „ le plus long-temps malade de tous); jugez si avec tout cela je suis en peine. „ Je vous donnerai tous les jours, avis „ de la santé de mes enfants „. Heureusement il n'en arriva aucun mal : „ Il „ en fera, me disoit encore ce prince,

„ tout ce qu'il plaira à Dieu , duquel je
 „ trouverai tout bon „. Il me demandoit 1608.
 avec sa bonté ordinaire , des nouvelles de
 mon fils , qu'on lui avoit dit avoir la pe-
 tite vérole. Il choisit Noisy pour y faire
 demeurer ses enfants tout l'été , ne vou-
 lant les renvoyer à Saint-Germain , que
 bien avant dans le mois de Novembre :
 alors il me donna ses ordres , comme à
 l'ordinaire , de les faire ramener avec ma-
 dame de Montglat , dans les carrosses & li-
 tieres de la reine & de la reine Margueri-
 te , & de dire à la marquise de Verneuil ,
 d'y renvoyer aussi les siens ; la petite vé-
 role étant à Paris dans ce mois-là.

Le fils de cette dame , qu'on appelloit
 le marquis de Verneuil (23) , étoit des-
 tiné par le roi son pere , à l'Eglise ; & l'é-
 vêché de Metz étant venu à vaquer , il
 songea à le lui faire tomber. Il y avoit sur
 cela trois grandes difficultés , du côté de
 la nomination de ce prince , de sa naissance
 illégitime , & de son âge : car ce n'étoit
 encore qu'un enfant. Il étoit au pouvoir
 du chapitre de Metz de lever le premier
 de ces obstacles , en postulant le jeune

(23) Henri de Bourbon , Il jouissoit de plus de qua-
 marquis , ou selon quel- tre cent mille livres de re-
 ques autres , duc de Ver- venu en bénéfices , lorf-
 neuil , ensuite évêque de qu'il les quitta tous , en
 Metz. Si Paul V se mon- 1668 , pour se marier à
 tra si difficile sur l'évêché Charlotte Segnier , veuve
 de Metz , Innocent X le de Maximilien-François ,
 fut encore davantage ; car troisieme duc de Sully , il
 il refusa nettement de don- mourut en 1682.
 ner la pourpre à ce prince.

68 MÉMOIRES DE SULLY;

1608.

Anne d'Es-
cars, card-
inal de Givry.

prince, & si la chose étoit trop difficile, en postulant du moins le cardinal de Givry, comme évêque, ou comme administrateur, parce que de ses mains il auroit été facile de le faire passer ensuite entre celles du jeune de Verneuil. Ce chapitre a le double droit de se choisir un évêque, dans le cas de la résignation & de la vacance par mort, & de donner l'administration des revenus de l'évêché à qui bon lui semble. Il ne fut point besoin de détour auprès du chapitre : il ne se fut pas plutôt apperçu que c'étoit faire plaisir au roi que de nommer son fils, qu'il fut postulé & nommé tout d'une voix.

Le pape pouvoit seul accorder la dispense nécessaire pour les deux autres points, de la naissance & de l'âge. Pour l'y engager, sa majesté envoya le duc de Nevers (24) à Rome, lui rendre l'obédience. Valerio, courier de Rome, reçut à Paris toutes sortes de bons traitements, qui l'y retinrent jusqu'à la fin de Mars; & lorsqu'il en partit, une bonne somme d'argent le disposa à travailler efficacement avec notre ambassadeur, à faire réussir la négociation auprès du saint pere. La marquise de Verneuil n'y oublia rien de son côté. Malgré tout cela, on ne put obtenir du pape, que la moitié de ce qu'on lui demandoit. Il accorda sans peine la dispense de la naissance, & il se retrancha pour la seconde, sur les canons & la dis-

(24) Les mémoires du temps parlent de l'entrée magnifiquc, & de la réception de ce duc dans Rome.

cipline ecclésiastique qui y étoient formellement contraires. On arracha pourtant à force de sollicitations, cette sorte d'agrément, qu'on appelle *Expectative* en style romain, & que le jeune prince pourroit porter dès-à-présent le titre d'évêque de Metz. Valerio rapporta cette nouvelle à Fontainebleau à la fin d'Avril, & le roi me manda aussi-tôt de le dire à madame de Verneuil.

Ce manque de complaisance de Paul V lui fut bien rendu par sa majesté, lorsqu'à sa sollicitation, les cardinaux & prélats du royaume vinrent lui renouveler leurs instances pour la publication du concile de Trente en France, sans être rebutés d'une infinité de tentatives inutiles, qu'ils avoient faites en différents temps sur ce sujet. Henri leur répondit que si l'on n'avoit pu faire approuver ce concile à François I, Henri II, & Charles IX, quoiqu'ils n'eussent aucune des obligations qu'il avoit aux Protestants, ni ne leur eussent accordé des édits aussi favorables qu'il avoit fait, ils ne devoient pas s'attendre qu'il y donnât jamais les mains. Il leur fit envisager tout le mal qu'étoit capable de faire dans le royaume, l'acceptation dont ils lui parloient, il leur déclara enfin qu'il n'étoit pas d'humeur d'établir l'inquisition en France, & qu'il trouvoit très-surprenant (car il sentoît bien qu'on pouvoit toujours lui faire cette objection) que ses agents à Rome eussent pu faire de cette étrange clause, l'une des conditions de son absolution. Sa majesté leur accorda

seulement l'établissement de la messe en 1608. Béarn (25).

Le college romain perdit cette année, les cardinaux de Lorraine, Baronijs & de Joyeuse (le célèbre pere Ange). Le duc de Florence & le fameux Scaliger moururent aussi ; & en France, le chancelier de Bellievre & Miron (26).

(25) L'exercice de la religion catholique avoit été rétabli en Béarn, dès le temps de l'édit de Nantes. Il y a donc faute ici dans les mémoires de Sully, & au lieu de la messe, il faut lire, les jésuites, ces pères s'y étant rétablis cette année, par édit du roi du 16 Février. Ils en eurent principalement obligation aux sollicitations de l'évêque d'Oleron. *Nic. Rigault, liv. 1. Merc. Fr. 1608, &c.*

(26) François Miron, maître des requêtes, intendant au gouvernement de l'Isle de France, président au grand conseil, prévôt des marchands, lieutenant civil en la prévôté de Paris, &c. mourut au mois de Juin de cette année, extrêmement regretté pour sa probité & ses autres bonnes qualités. Ces partisans lui furent si bon gré de la fermeté avec laquelle il résista au surintendant, à l'occasion de l'arrêt du conseil, qui l'année précédente, fut porté pour la suppression des ren-

tes de l'hôtel-de-ville, & des hardies remontrances qu'il fit au roi sur ce sujet, qu'ils s'attrouperent, & vinrent d'une maniere séditieuse, pour le défendre dans sa maison, contre les menaces du conseil. Perefixe, dont je tiens ce fait, convient que la recherche contre les rentiers étoit en soi fort juste, & cependant il en blâme les auteurs, parce que, „ dit-il, la plupart de ces „ rentes ayant chargé de „ main, ou ayant été par- „ tagées, c'étoit troubler „ une infinité de familles. „ Miron, ajoute-t'il, pria „ instamment les bour- „ geois de se retirer, & „ de ne le point rendre „ criminel, leur remon- „ trant, qu'il n'y avoit rien „ à craindre: qu'ils avoient „ affaire à un roi, qui „ étoit aussi grand & aussi „ sage, que doux & équi- „ table, & qui ne se lais- „ seroit point emporter „ aux mouvements des „ mauvais conseillers. „ Pour moi, je n'admire

On fit cette année à Fontainebleau, aussi bien qu'à Monceaux, de nouveaux embellissements. A Paris le Pont-Marchand (27) fut construit en la place de celui qu'on

1608.

pas tant ce prévôt des marchands, qui avec toute sa probité se laissa emporter jusqu'à faire quelques comparaisons odieuses, „ non „ pas à la vérité, dit le „ même écrivain, de la „ personne du roi, mais „ de certaines gens de son „ conseil; „ que j'admire le roi lui-même, qui résistait aux persuasions de ceux qui vouloient l'engager à l'enlever par force, & à punir sévèrement sa hardiesse, „ reçut fort humainement, „ continue M. de Perfixe, les excuses & les très-humbles soumissions de Miron; & au reste défendit qu'on poursuivit cette recherche des rentes, qui avoit causé tant de bruit „ Je suis surpris qu'il ne soit rien dit de toute cette affaire dans nos mémoires.

Mais un autre trait, qui fait véritablement honneur à M. de Sully (il est tiré des *mém. pour l'hiss. de Fr.*), c'est qu'il sollicita Henri IV en faveur du président Miron, frère du mort, qui lui avoit résigné l'office de lieutenant civil, & ensuite de son fils; le roi lui ayant dit : je m'étonne que vous „ me priez pour des gens

„ que vous avez autrefois „ tant haïs : & moi, sire, „ repliqua Sully, je suis „ encore plus étonné de „ vous voir haïr des gens „ que vous avez autrefois „ tant aimés, qui vous aiment & qui vous ont rendu de si bons services „ La reine fit donner cette charge, à la recommandation de Conchini, à Nicolas Legeai, procureur du roi au Châtelet.

(27) „ Ainsi appelé du nom du sieur Charles-le-Marchand, capitaine des arquebusiers & archers de Paris, qui entreprit avec la permission du roi, de bâtir ledit pont à ses frais & dépens; à certaines conditions, qui lui furent accordées, entre autres, que ledit pont porteroit son nom „ *Journal de l'Etoile, ibid.*

Ce pont qui s'appella d'abord le pont-aux-colombes, parce qu'on y vendoit des pigeons, se nomma ensuite le pont-aux-meu-niers, parce qu'il y avoit un moulin à chacune des arches. Il avoit croulé dès l'année 1596, pendant une inondation, le 22 Décembre, entre six & sept heures du soir, écrasant sous

1608.

appelloit le Pont aux Meuniers. Je donnai au roi un dessein pour la place Dauphine, au moyen duquel, en laissant à l'entrepreneur le fond pour son profit, elle seroit achevée dans trois ans. L'offre en fut faite au premier président & au parlement. Je fis aussi un plan pour le pont de Rouen, que j'envoyai présenter à sa majesté par mon fils, car je m'étois transporté exprès sur les lieux. Henri trouva qu'on ne pouvoit rien faire de mieux, ni de plus commode pour le terrain. Celui de Mante fut achevé cette année. Je fis mettre en dépôt dans le Bourbonnois, plusieurs piéces d'artillerie, ce qui me valut des remerciements de cette province, par la bouche de Saint-Géran.

On auroit pu pousser beaucoup plus loin ces ouvrages de nécessité ou de commodité publique, si le roi avoit bien voulu, suivant mon conseil, y sacrifier une partie de ses dépenses particuliéres, ne fût-ce que celles de son jeu. Il me fit donner tout d'un coup trente-quatre mille pistoles, qu'il devoit au Portugais Edouard Fernandès :

ses ruines plus de cinq cents personnes, qui étoient, dit-on, pour la plus grande partie de ceux qui s'étoient enrichis au massacre de la S. Barthelemi, & il étoit demeuré sans être rétabli: il fut commencé cette année & achevé l'année suivante. Le feu y prit douze	ans après, car il étoit de bois, & le brûla avec le pont-au-change, qu'on rebâtit en pierre, en 1639. Et des deux ponts l'on n'en fit qu'un, qui est aujourd'hui le pont-au-change. Voyez les auteurs des antiquités & des descriptions de Paris.
--	--

Fernandès (28) : cet ordre est daté du 27 Août. J'en reçus souvent de semblables (29), pour deux ou trois mille pistoles, & pour beaucoup d'autres moins

1602.

(28) Il est parlé de cet Edouard Fernandès dans les mémoires de Bassompierre, comme d'un riche banquier Portugais, qui prêtoit de l'argent aux seigneurs de la cour pour jouer, sur gages, ou à gros intérêts.

(29) „ Je ne fais, dit „ M. de Perefice, ce qu'il „ faut répondre à ceux „ qui lui reprochent qu'il „ a trop aimé le jeu de „ cartes & de dés, peu „ sèant à un grand roi „ & qu'avec cela il n'étoit „ pas beau joueur, mais „ âpre au gain, timide dans „ les grands coups, & de „ mauvaise humeur dans „ la perte. „ Il n'y a rien „ à leur répondre, dirois-je „ à cet écrivain, & il faut „ convenir de bonne foi que „ c'est une des taches de la „ vie de ce grand prince. „ Comment justifier la pas- „ sion du jeu, poussée au „ point où l'on fait que la „ porta Henri IV? Quoi de „ plus pernicieux dans le „ maître de tout un peuple? „ Quoi de plus mauvais „ exemple, de plus propre „ à renverser l'ordre & à cor- „ rompre les mœurs?

On lit à ce sujet dans les mémoires pour servir

à l'histoire de France, un trait aussi plaisant que plaisamment conté. „ M. de „ Créquy, qui fut depuis „ duc de Lesdiguières & „ maréchal de France, y fit „ de telles pertes, qu'il „ sortit un jour de chez „ le roi, comme hors de „ foi, si qu'ayant rencon- „ tré M. de Guise, qui „ alloit au château, il lui „ dit: mon ami, mon ami, „ où sont assises les gar- „ des aujourd'hui? Alors „ M. de Guise se retirant „ deux pas en arrière: „ vous m'excuserez, mon- „ sieur, je ne suis pas de „ ce pays-ci, & du mé- „ me pas alla trouver le „ roi, qu'il en fit bien rire.

Le maréchal de Bassompierre dit que Pimentel, cet étranger dont il est parlé au commencement de ce livre, „ gagna plus de deux „ cent mille écus, avec „ lesquels il gagna pays, „ & qu'il revint en France „ l'année suivante & y fit „ encore bonne récolte. „ On prétend que le strata- „ gème dont se servit cet „ étranger pour faire ces „ profits immenses, fut de „ faire enlever tous les dés „ qui étoient dans les bouti- „ ques des marchands de Pa-

1608.

considérables. Ce qui ne m'empêche pas de convenir que ce prince ne se refusa jamais à tout ce qu'on pouvoit lui proposer, où l'utilité publique fût intéressée.

La Loire fit un ravage (30) terrible

ris, & d'y en substituer de pipés, qu'il avoit fait faire. Mais ce qu'il faut regarder comme un pur trait de satyre, c'est, comme quelques-uns ont voulu dire, que Henri IV fut informé de cette tromperie, & qu'il la favorisa, dans l'intention d'appauvrir ses courtisans, & par-là de se les rendre plus soumis. Le duc d'Epervon perdit des sommes considérables, & tous ses bijoux. Le duc de Biron avoit aussi perdu en une seule année plus de cinq cent mille écus.

(30) „ Ce ravage dura „ vingt-quatre heures, & „ survint en un instant. Sans „ les levées qui se rompirent, la ville de Tours „ alloit être submergée, „ & Blois couroit grand „ risque. M. de Sully, qui „ étoit alors à Sully, eut „ beaucoup de peine à s'en „ sauver, & courut fortune „ avec tout son duché „ *Mém. hist. de France, ibid.*

Selon le mercure françois, ce malheur arriva deux fois cette année sur la Loire : l'une à la fin de l'hiver, dans un dégel, & l'autre, au commencement de l'été, par la fonte su-

bite des neiges des montagnes du Velai & de l'Auvergne, il ne met aucun de ces débordements dans le mois d'Octobre; en quoi il se trompe. „ La perte, „ dit-il, des hommes, femmes, enfants, bétail, „ châteaux, moulins, maisons & de toutes sortes de biens, en a été inestimable. Il n'y eut pont „ sur cette rivière, qui a „ plus de cent cinquante „ lieues de cours, où quelques arches ne fussent „ rompues. La force de „ l'eau fit des breches par „ toutes les levées. Les varennes furent remplies „ d'eau jusqu'aux côteaux, „ les terres qui y sont d'un „ grand rapport, en furent long-temps couvertes, pour ce qu'elles ne „ se pouvoient écouler, „ & demeurèrent stériles, „ à cause du sablon & pierres, que le courant de „ l'eau y avoit amenés de „ l'Auvergne.

Cette année fut appelée l'année du grand hiver, parce que cette saison y fut extraordinairement rude. „ Henri IV dit que sa „ moustache s'étoit gelée „ au lit, & auprès de la

au mois d'Octobre. Je pensai m'y trouver moi-même enveloppé, en passant d'Olivet à Orléans. Tout ce trajet n'étoit qu'une mer, où les bateaux passaient par-dessus la cime des arbres & des maisons, que l'eau avoit encore laissés de bout. Il ne m'arriva aucun accident, mais le bateau qui m'avoit apporté, toucha en s'en retournant, & se brisa en deux morceaux; tous les passagers se sauverent à la nage, sans qu'heureusement il en périt aucun. La désolation fut extrême & le dommage inestimable. Les requêtes des villes & bourgs ruinés ne portoient plus simplement une décharge totale de la taille, mais un secours prompt & considérable, du moins pour les nécessités les plus urgentes, sans quoi la plupart des terres alloient demeurer incultes, & les maisons désertes. „ Dieu m'a donné mes sujets, „ ce sont les termes dans lesquels Henri répondit à la lettre que je lui écrivois sur ce grand accident, „ pour les conserver comme mes enfants, que mon conseil les „ traite avec charité. Les aumônes sont „ très-agréables à Dieu, particulièrement „ en cet accident, j'en sentirois ma conscience chargée, qu'on les soulage de „ tout ce que l'on jugera que je le pourrai faire „. Je secondai de tout mon pouvoir les pieuses intentions du roi.

1608.

„ reine. On lui présenta le dégelât, „ *Matth. i. 2,*
 „ du pain gelé le 23 Jan-*l. 3, p. 771.*
 „ vier, & ne voulut qu'on

1608.

J'en obtins dans une même lettre trois petites gratifications pour différentes personnes, la jouissance d'un moulin aux portes de Paris; un reste de coupe de bois brûlés, & le bois qui avoit servi à refaire le pont de pierre de Mante.

Le mérite & la science de messieurs Fenouillet & d'Abeins, connus de tout le royaume, me firent demander pour le premier, la réserve de l'évêché de Poitiers, & pour le second l'évêché qui vaqueroit le premier, & qui me fut promis. Je partoisi dans ce moment pour Sully. J'avois à peine quitté sa majesté, qu'on lui vint apprendre la nouvelle de la mort de l'évêque de Montpellier, qu'elle envoya me porter à l'heure même. Je crus que je devois mettre quelque changement à la grace que j'avois obtenue du roi. Je lui écrivis, qu'il me sembloit que l'évêché de Montpellier, tout rempli de Protestants, demandoit un homme éloquent, tel que l'abbé Fenouillet, & celui de Poitiers, un homme d'un phlegme aussi parfait que l'abbé d'Abeins, pour tempérer la fougue des esprits vifs & chauds de cette province. Henri lut ma lettre en riant aux courtisans, & leur demanda si les Catholiques, quand ils s'en seroient tous mêlés, auroient pu mieux faire (31). Fervagues fut assez ma-

(31) Perefixe rapporte | „ à vaquet, Rosny le sup-
un peu différemment ce | „ plia instamment de con-
fait. „ L'évêché de Poi- | „ sidérer en cette occasion
„ ziers, dit-il, étant venu | „ un nommé Fenouillet,

lade, pour me faire avertir sa majesté de songer à disposer des charges considérables qu'il avoit en Normandie : mais il détruisit l'opinion de sa maladie, en faisant mander quelques jours après, que si on vouloit lui envoyer une commission pour tenir les états de la province, il étoit en état de le faire.

1608.

Le traité de 1564, entre la France & la Lorraine, souffroit tous les jours quelques difficultés nouvelles, touchant les limites du pays Messin, qui déterminèrent le roi à envoyer sur les lieux des commissaires, que je choisis avec le chancelier dans le conseil & ailleurs. Une autre opération aussi utile & bien plus considérable, étoit de faire dresser des procès-verbaux sur d'exactes visites, de tout ce qui avoit été empiété par nos voisins en différents endroits des frontieres, & principalement sur les confins de la Champagne avec la Franche-Comté & la Lorraine. On ne peut rien voir de plus juste que tout le travail de Châtillon l'ingénieur,

„ réputé savant homme & „ de son esprit dans les
 „ grand prédicateur. Le „ ambassades. A quelque
 „ roi, nonobstant cette re- „ temps de-là l'évêché de
 „ commandation, le donna „ Montpellier vint à va-
 „ à l'abbé de la Rochepo- „ quer. Le roi de son pro-
 „ sai, qui en son particu- „ pre mouvement envoie
 „ lier avoit beaucoup de „ chercher Fenouillet, &
 „ bonnes qualités, & ou- „ lui dit qu'il le lui don-
 „ tre cela étoit fils d'un „ noit, mais à condition
 „ pere qui avoit également „ qu'il n'en auroit obliga-
 „ bien servi de son épée „ tion qu'à lui seul „ *Ibid.*
 „ pendant la guerre, & „ p. 312.

1608.

auquel je donnai ce soin. Il rend clair, que le roi d'Espagne & le duc de Lorraine s'étoient appropriés un grand nombre de fiefs, & même de villages entiers, comme le village de Pierrecour, le bourg de Passeran, la seigneurie de Commerci & beaucoup d'autres, dont l'énumération est inutile (32).

Ce travail ne fait qu'une fort petite partie de celui que j'avois entrepris par ordre de sa majesté, pour avoir des plans de la dernière justesse, de toutes les côtes & de toutes les frontieres de France. Le duc de Mayenne & ceux d'Antibes ayant mis en vente les terres qu'ils ont aux environs de cette ville, le roi songea à en faire l'acquisition. Ce fut assez pour les leur faire mettre à un prix, qui en dégoûta sa majesté, elle leur fit dire qu'ils pouvoient vendre leur territoire à qui ils voudroient, mais qu'il fauroit bien mettre un gouverneur dans Antibes, qui peut-être les feroit repentir de leur injustice à son égard.

Venons aux finances. Il fut fait un règlement général, adressé aux trésoriers de l'épargne, des menus, des postes, des ligues Suisses, de l'artillerie, de l'extraordinaire des guerres, de l'extraordinaire deçà les monts, & autres, qui leur prescrivait une forme encore plus exacte pour leurs comptes, & les mettoit dans une extrême dépendance du surintendant,

(32) Elle se trouve dans les anciens mémoires de Sully, tom. 3, pag. 222.

sans l'ordonnance duquel il ne leur étoit presque plus permis de rien faire. Ce règlement (33) s'étendoit aux greffiers mêmes & au secrétaire du conseil, & j'y assujettis aussi les employés sous moi pour mes autres charges. J'obligeai Lichani, qui avoit la direction du pavé de Paris, de venir tous les Mercredis & Samedis à midi, me rendre compte du paiement & de la distribution des ateliers.

1608.

Je défendis par une lettre circulaire à tous les comptables des finances, de rapporter de nouveau dans leurs comptes, les parties qui avoient été une fois rejetées ou réduites par le conseil, n'ayant pour y revenir que la voie de la requête; & afin qu'ils ne pussent s'excuser sur le manque de règles, je leur envoyai des formulaires également exacts & clairs. Ils étoient obligés d'y citer jusqu'à la date & aux signatures des lettres patentes & arrêts du conseil, qui y étoient mentionnés. Le règlement des épices de la chambre des comptes, & concernant les deniers divertis par les trésoriers de France & receveurs généraux, fut joint aux précédents. Il en revint pour le présent au roi un profit de cent mille écus, qui devoit doubler lorsque ce règlement seroit observé dans sa perfection. La chambre des comptes ne se départit de ses épices qu'avec bien de la peine; même après qu'on lui

(33) Voyez ce règlement dans les anciens mémoires.
Tom. 3, pag. 194.

1608.

eut fait connoître qu'il n'y avoit rien de si faux que le pied sur lequel elle les avoit établies ; il ne fallut pas moins qu'un ordre formel de sa majesté, pour l'obliger à me délivrer les registres dont je pouvois avoir besoin. Je me donnai bien des mouvements auprès du procureur général & des présidents de cette chambre, pour y faire vérifier un édit au sujet des payeurs des rentes, & pour l'extinction de quarante-huit mille livres de rentes constituées.

Je déclarai aux cours souveraines & au bureau des finances de Languedoc, l'intention du roi sur plusieurs questions qu'ils m'avoient faites au sujet des droits de présence, droits seigneuriaux, supplément de domaine, franc-fiefs, & nouveaux acquêts, domaine de Navarre, droits de traite-foraine & domaniale, police de draps, & notamment de la taille réelle; sur laquelle le conseil décida tout d'une voix que les princes, les officiers de la couronne, & le roi lui-même n'étant pas exempts de la payer, pour les biens ruraux qu'ils possèdent dans cette province, rien ne pouvoit l'être, ni villes, ni communautés. Je fis porter par Mauffac des lettres sur tout cela au parlement de Toulouse, aux trésoriers de France & aux fermiers de gabelles. J'adressai l'édit du rachat des greffes à M. de Verdun, premier président de ce parlement, pour le faire enregistrer, ce qui fut fait purement & simplement. Il m'écrivoit en même temps, qu'on avoit pro-

cédé au remboursement des greffiers civil, criminel & des requêtes ; & il m'assuroit de l'exacte soumission de cette cour aux volontés du roi ; avec quelques remerciements personnels , il joignoit celui de lui avoir envoyé pour commissaire , Colange , homme doux & plein d'égards.

1608.

Je supprime autant que je puis des détails qui ne peuvent qu'être ennuyeux : c'est ce qui fait que je ne parlerai point des lettres que j'écrivis au procureur général de Dauphiné , au sieur Marion & aux trésoriers de Bourgogne , soit sur les rachats de domaine , soit en interprétation des réglemens dont il vient d'être parlé ; enfin sur toutes sortes de sujets (34).

Lorsque je vis la fin de l'année approcher , j'écrivis au roi à Fontainebleau , que sa présence étoit nécessaire pour l'état général de ses finances : que j'avois besoin de ses ordres pour mille choses , telles que l'état de ses garnisons , gens de guerre , galeres , officiers de la maison du dauphin & des enfans de France ; que son absence tenoit indécisés plusieurs autres affaires , que ceux qui y avoient été commis s'imaginoient lui être indifférentes , & purement de mon invention. Je dirai avec vérité que j'ai toujours cherché à porter sa majesté à s'associer elle-même à ses ministres pour le travail ; parce qu'en effet les plus beaux réglemens sont toujours inutiles , tant

(34) On peut consulter là-dessus dans les anciens mémoires de Sully , les lettres de toute cette année 1608 , tom. 3.

1608.

qu'on n'est pas persuadé que c'est véritablement s'exposer à la disgrâce du prince, que de n'y pas tenir la main.

Le brevet de la taille ne s'étoit jamais fait d'une manière aussi solennelle, qu'il le fut en cette année, pour 1609. Sa majesté vint le 16 Août prendre séance au conseil d'état & des finances, ayant à sa suite plusieurs princes, ducs & pairs, & officiers de la couronne, & fit expédier, elle présente, un arrêt du conseil, par lequel il est dit, que le roi, après s'être fait représenter ses états de recette & de dépense de la présente année, & entendu le surintendant de ses finances, & son conseil, auroit bien souhaité pouvoir avoir égard aux remontrances qu'ils lui ont faites de décharger le peuple d'une partie de la taille : mais que les dettes contractées par ses prédécesseurs, & le mauvais état où elle a trouvé ses finances, ne le lui permettant pas, & exigeant au contraire qu'on l'augmentât, bien loin de la diminuer, sa majesté s'est contentée d'imposer pour l'année prochaine, la même somme qu'en celle-ci, avec une augmentation seulement de vingt mille sept cents cinquante livres dix sols sept deniers ; en laquelle étoit convertie pareille somme, dont les commissaires avoient coutume de recharger ensuite les paroisses, pour quelques menues dépenses dans les provinces, qui par-là demeuroit supprimée.

Je rends compte avec quelque satisfaction, d'un mémoire que je présentai au

roi, au sujet de la taille : parce que, par les détails & les réflexions qu'il contient, il peut passer pour un abrégé de l'histoire de la taille en France. 1608.

Il est indubitable qu'un état, tel qu'il puisse être, soumis à une comme à plusieurs têtes, ou conduit par le mélange de toutes les différentes autorités unies ensemble, ne sauroit se passer de subsides. Supposé que content du degré de puissance où il se trouve, il ne songe point à l'accroître; il est impossible que de temps en temps il n'ait pas des offenses à venger, & des téméraires à réprimer : mille nécessités intérieures & indispensables, ne sauroient être satisfaites que par des dépenses réglées, & pourtant tantôt plus fortes, tantôt plus foibles. Ces dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires, ne se font prises pendant un très-long temps dans ce royaume, que sur des impositions, à titre d'assistance volontaire, ordonnées & réparties par une résolution générale de tous les ordres du royaume, dans ces assemblées solennelles, qu'on a appelées les états, & encore, sur le domaine particulier du roi ou de la couronne (35).

(35) M. le duc de Sully, par ses idées d'économie s'est si souvent & si fortement déclaré contre l'abus de ces états & des assemblées populaires, qu'il n'est pas vraisemblable qu'il cherche ici à les autoriser : mais par ses idées d'économie & d'austérité. Ce qu'il semble y avoir dans tout cet endroit de peu favorable à l'autorité souveraine, part de cette source. Des hommes considérés séparément, les uns sont bons, & les autres sont

1608.

Il s'en falloit presque tout qu'elles ne formassent ces sommes immenses, auxquelles on les a vues monter depuis : c'est qu'alors on se renfermoit dans le simple nécessaire, soit au-dedans, soit au-dehors : & une remarque que peut-être personne n'a faite, c'est que nous ne voyons aucun de nos rois de la troisième race jusqu'à Charles VIII, s'engager dans des conquêtes éloignées, ni même déclarer la guerre en forme à aucun des princes ses voisins (36),

mauvais. Donc un état conduit par un homme seul, fera tantôt bien, tantôt mal conduit. Les hommes considérés dans cette totalité, qui s'appelle peuple, n'ont été, ne sont & ne seront jamais qu'une multitude d'esprits bornés, prévenus, foibles, passionnés, craignant & se rassurant sans sujet ; sans expérience, comme sans prévoyance, & poussés par l'instinct, vers le seul bien-être actuel. Par conséquent un état gouverné par la multitude, fera mal & toujours mal gouverné. Cette preuve est assez claire dans sa simplicité, pour qu'on puisse l'appeller une démonstration, & contre les états & contre toute forme de gouvernement, qui accorde plus ou moins de pouvoir à la multitude.

Le prince qui fait consister la principale richesse du roi dans son domaine,

n'est pas plus heureux. Voyez l'essai politique sur le commerce.

(36) Cette remarque est fautive. Avant Charles VIII, la France a eu la guerre en Espagne, en Flandre, en Angleterre, avec ses voisins, comme avec les états les plus éloignés, en attaquant, comme en défendant. Quel temps compare & préfère-t-on ici au nôtre ? Les derniers règnes de la seconde race de nos rois, & les premiers de la troisième ? en pourroit-on choisir un plus malheureux pour ce royaume ? Si les guerres étrangères y paroissent plus rares, c'est parce qu'il l'avoit presque continuellement avec lui-même, ce qui est le comble de la calamité. Nos rois n'avoient presque d'autre occupation, que de faire d'inutiles efforts, pour le délivrer de mille tyrans domestiques. La France se

avec cet esprit de modération & d'économie, ils trouvoient que rien ne leur manquoit : ils satisfaisoient à tout, sans engager ni aliéner leur domaine, & par

1608.

trouva sans défense contre les barbares & contre ses voisins, dont elle fut le jouet tour-à-tour.

Ce temps, dira-t-on, étoit du moins heureux pour la noblesse : c'est ce que je ne saurois encore accorder. Ce n'est qu'un faux éclat, que celui dont on s'imagine qu'elle brilloit alors ; puisqu'il ne se pouvoit pas faire que le désastre public & général ne fût aussi sa ruine particulière. En est-on d'ailleurs moins malheureux, parce qu'on est soi-même l'auteur de son malheur ? Si le repos, quoiqu'en dise l'ambition, est le seul état heureux, le cardinal de Richelieu a rendu à la noblesse François un beaucoup plus grand service qu'elle ne le croit.

Enfin que fait-on en France depuis près de trois cents ans, que travailler à guérir les plaies qu'a faites à la domination François, ce temps dont on exalte le bonheur & la sagesse ? Le duc de Sully paroît donc ici un peu frappé du préjugé populaire, qui fait admirer tout ce qui porte les marques de l'antiquité. Une chose peut

pourtant servir à l'excuser. Il avoit été témoin d'une partie des malheurs que la guerre des religions avoit causés dans le dernier siècle, & auxquels, pour dire vrai, on ne trouve que très-peu d'exemples dans notre histoire, peut-être même point du tout, qu'on puisse comparer. Il a cru ne point se tromper, en mettant ces malheurs sur le compte du gouvernement. Mais n'est-il pas plus vraisemblable qu'ils ne furent si grands, que parce qu'au contraire le gouvernement monarchique n'étoit pas encore véritablement tel parmi nous ? Un roi qui auroit joui d'une puissance égale à celle dont heureusement nos rois sont aujourd'hui en possession, auroit trouvé le moyen de les prévenir, parce qu'il auroit su tenir dans le respect les grands, auxquels seuls il faut les imputer.

S'il ne falloit pour mettre cette vérité dans tout son jour, qu'y joindre quelque exemple qui donnât lieu à la comparaison : nous n'avons manqué, depuis moins de cinquante ans, d'occasions ni de troubles civils, ni de dis-

1608.

conséquent ils étoient en effet, malgré leur pauvreté apparente, beaucoup plus riches (37) que leurs successeurs, au milieu de tous les trésors que leur ont acquis

sensions religieuses; nous pouvons même citer une minorité, & dans un temps assez difficile. Qu'en est-il arrivé ?

Mais ce qui doit le plus nous étonner, c'est qu'il se trouve encore aujourd'hui des personnes qui, malgré l'expérience & contre l'évidence même, entreprennent de ressusciter dans leurs raisonnements des opinions aussi justement prosrites.

(37) Autre erreur. Si l'on veut parler exactement, on ne dira point, le roi est riche ou est pauvre, le roi est la plus publique de toutes les personnes à qui l'on donne ce nom. En cette qualité il ne possède rien qui n'appartienne en même temps à tout l'état, & à le bien prendre, il n'y a aucune des dépenses censées royales, qu'on ne puisse & qu'on ne doive appeler aussi dépenses civiles; puisqu'elles se font toutes au nom, pour l'utilité, & en vue de l'état entier. Cela est déjà incontestable pour l'entretien des gens de guerre, de la marine, des fortifications, &c. Cela ne l'est pas moins quant à tous les

ouvrages d'utilité & de commodité publique, ou simplement de grandeur & de magnificence: & si l'on veut y faire une attention sérieuse, on dira la même chose des dépenses même qui ont rapport à la seule personne du roi: comme sa table, ses habillements, sa maison, ses divertissements, &c. Dans tout cela il ne cesse pas plus d'être l'homme de tout le peuple, qu'il l'est, lorsqu'il fait marcher ses armées. Le mauvais usage que font quelques souverains des trésors publics, ne détruit pas la vérité de ce principe, & encore un coup c'est l'avantage de toute la nation, qu'un seul homme dispose & de la quantité & de l'emploi de ces deniers. Sera-ce de toute une multitude, qu'il faudra attendre l'attention de contribuer volontairement pour ce qui est de plus grande utilité, de plus grande commodité, ou de plus grande gloire; pour les dépenses secrètes qu'exige la politique; pour celles qui assurent la récompense de la valeur, du mérite, des sciences & des arts? Ce seroit ne pas considérer ce que c'est que le

un pouvoir sans bornes & une autorité absolue. Il n'y a en ceci aucun paradoxe. Un prince qui peut beaucoup, croit tout pouvoir, & entreprend tout (38), sans

1608.

peuple. La forme républicaine ne peut être le bonheur que d'un très-petit état.

(38) Voilà la plus forte objection qu'on puisse faire, & celle qu'on fait effectivement sans cesse contre l'autorité monarchique. Un seul homme maître de tout ! Que cet homme soit un ambitieux, un prodigue, un barbare, voilà tout un peuple de sujets qui sont ses victimes. Je ne nie pas la possibilité du fait ; il y en a des exemples, & en l'admettant, je conviens que c'est là le grand inconvénient, & en un sens, le seul de cette sorte de gouvernement.

Mais puisqu'un bonheur parfait à tous égards, n'est pas fait pour être le partage des hommes, & que la sagesse humaine avec ses plus grands efforts, ne se promet que de diminuer la mesure du mal sur la terre : il n'est question ici que de savoir si l'institution du pouvoir monarchique remplit mieux ce plan que toute autre forme de gouvernement : ce qui devient clair, ce me semble, avec un peu de réflexion.

A quelques excès que se

porte un roi, il ménage toujours jusqu'à un certain point, pour son propre intérêt, les biens de la vie de ses sujets. D'ailleurs de médiocres vertus suffisent ici pour le bien, si elles ne suffisent pas pour le mieux, & d'un autre côté tous les vices auxquels les princes peuvent être sujets ne sont pas à beaucoup près contraires au bonheur d'un peuple ; quelques-uns même y servent, & d'autres ne sont que le suspendre : enfin l'incapacité se supplée par le choix des ministres. Ce sont toutes ces raisons qui font que sous un gouvernement royal, nul mal n'est ni de trop longue durée, ni absolument irrémédiable. Il faudroit pour cela que l'ignorance & la présomption prêtassent la main à pres- que tous les vices rassemblés.

Ces principes nous mènent à conclure, qu'il n'y a qu'un seul moyen, mais infailible, de prévenir tous les maux qu'ont produits en France les grands, en Angleterre le peuple, dans le Nord le clergé, les moines en Orient, les soldats dans plusieurs anciennes

1608.

s'appercevoir d'une erreur capitale dans le calcul qu'il fait de ses forces ; c'est l'affoiblissement & la ruine de ses sujets, qui malheureusement va comme ses desirs, toujours

monarchies & dans une infinité d'états la diversité des religions, c'est d'augmenter l'autorité royale jusqu'à un degré suffisant, non seulement pour contrebalancer toutes ces différentes autorités, mais encore pour l'emporter sur elles. Le nom de roi, pourvu qu'on ne le réduise pas à un vain nom, fera un écueil, contre lequel viendra se briser, sans même avoir pu former le moindre orage, ce qu'on voit de temps en temps s'élever de flots, du côté des parlements, des universités, de tout autre corps.

La raison en est sensible. Toute autre puissance n'est qu'une puissance composée, pour ainsi dire, de pièces rapportées, qui par quelque endroit laisse entrer tous les membres du corps politique en partage de la matière, c'est-à-dire, d'un bien qui ne sauroit être partagé. La seule puissance royale tient tout en ordre, fait face & répond à tout, parce qu'elle est supérieure à tout, & que tout se confond devant elle. Elle ne manquera jamais son coup, que quand elle pourra paroître dou-

teuse. Il faut, dans l'état comme dans l'église, une autorité visible, dont l'éclat frappe les yeux de tout ce qui voudroit sortir de sa place. Car c'est une vérité, qu'il me semble qu'on n'a pas assez reconnue, que tous les malheurs, toutes les révolutions qui affligent ou détruisent les états viennent, sans exception, du manque de subordination, & c'est conséquemment un principe à mettre au nombre des principes fondamentaux du gouvernement, qu'il faut donner la préférence sur tous les autres moyens, à celui qui est le plus propre à entretenir cette subordination ; avantage qu'on ne sauroit refuser à la puissance royale.

Pour prouver contre les principes établis dans cet endroit de nos mémoires sur le gouvernement de ce royaume, que tous les malheurs arrivés dans la seconde & troisième race, sont provenus des changements faits à sa première constitution, par rapport aux droits & à l'autorité monarchique ; on ne sauroit mieux faire que de renvoyer à l'histoire critique de l'établissement de la mo-

toujours en augmentant, & le réduit enfin à ne pouvoir plus rien du tout.

1608.

Je n'ai rien dit de toutes les peines que lui coûte d'ailleurs à raffasier, une avidité véritablement insatiable. La taille qui de tous les impôts arbitraires, est sans contredit le plus pernicieux comme le plus inique, en comprenant sous ce nom toute capitation ou cotisation personnelle arbitraire, en fournit une infinité d'exemples frappants. Combien de fois n'a-t-elle pas compromis l'autorité royale ! Son coup d'essai fut de renverser du trône Chilperic, pere de Clovis, & quelque temps après, elle coûta la vie à Childeric, assassiné par un gentilhomme François, nommé Bodillon, qui se vengea de cette maniere d'un traitement ignominieux qu'il avoit reçu de ce prince, pour lui avoir représenté un peu librement le danger d'une imposition excessive, qu'il songeoit à établir. Un pareil impôt sous Philippe-Auguste causa un soulèvement parmi la noblesse, qui le rendit sans effet.

narchie Françoisé dans les Gaules, que j'ai déjà citée. L'auteur y démontre invinciblement, que nos rois de la premiere race jouissoient d'une autorité peut-être encore plus absolue qu'ils ne l'ont aujourd'hui, pour lever des impôts, condamner les grands à mort, &c. Que les ducs & comtes, en se faisant seigneurs propriétaires des

pays dont ils n'étoient qu'administrateurs, usurperent insensiblement & les droits du roi & les droits du peuple : que ce peuple seconda en plusieurs endroits les efforts que les successeurs de Hugues Capet commencerent à faire pour le délivrer de la servitude de tant de tyrans, &c. Tom. 3, liv. 6, chap. II, 164.

1608.

Quelques autres plus heureux dans cette entreprise, se la reprocherent pourtant au point d'en sentir de violents remords, contre lesquels ils se munirent de bulles d'absolution du pape. Saint Louis n'enjoignit rien si fortement à son fils, que de ne jamais rien lever sur ses sujets contre leur gré & sans leur consentement. Philippe de Valois affranchi de ce scrupule, ne se garantit pas du danger de la conduite contraire, il vit ses principales villes soulevées contre lui. Il avoit assisté, n'étant pas encore roi, à une assemblée des notables, sous le regne de Louis, surnommé Hutin, dans laquelle il avoit été statué, que les rois de France feroient serment à leur sacre de n'imposer rien de nouveau sur le peuple, que par l'octroi des trois ordres du royaume assemblés. Jean I & Charles V se soumirent à cette loi, & demanderent modestement des secours, qui leur furent accordés. Une taille (39) répartie par têtes sans assem-

(39) La plupart des exemples que cite ici l'auteur, c'est-à-dire, tous ceux qui précèdent le regne de saint Louis, sont moins applicables à la taille, qu'à tout impôt, également insupportable à un peuple passionné pour la liberté, & prévenu de l'opinion que la marque de cette liberté est de ne rien contribuer par obéissance au souverain, sans examiner si l'ordre est juste ou injuste, & si le souverain demande pour lui ou pour le peuple même. M. de Sully est bien éloigné de prendre le parti du peuple, dans un sentiment si peu raisonnable, après être convenu lui-même des nécessités d'un grand état. Il y a donc ici un peu de vaine déclamation. Ce qui n'empêche pas que tous les bons esprits

blées d'états ni consentement des peuples, ne fut pas regardée comme le moindre malheur du regne de Charles VI, ce regne si fécond en événements sinistres, qu'on peut presque l'appeller le tombeau des bon-

1608.

ne soient de son avis, sur le fond de la question qui regarde la taille. On diroit que ceux qui l'ont établie, ont cherché à peser sur le peuple, par la forme, bien plus encore que par la chose même. Je tire de-là même de nouvelles inductions en faveur des principes que les remarques précédentes ont établis. Car si l'on me demandoit pourquoi la taille est telle, j'oserois répondre, parce qu'elle est un établissement populaire, non pas à la vérité, quant au subsidé, le peuple ne se seroit pas forgé à lui-même cette chaîne : c'est au contraire pour s'en débarrasser, qu'il a tant bataillé, mais je dis, populaire, quant à la façon de la lever & de l'imposer.

Si l'un de ceux de nos rois qui s'en sont servis les premiers, Charles VII, par exemple, avoit été assez maître de ses sujets, pour pouvoir leur dire : l'état a besoin d'un nouveau subsidé considérable, laissez-moi lever le dixieme de tous vos biens; c'est cette somme qu'il me faut; mais ne vous en mêlez point, &

donnez-vous bien de garde de troubler mon opération; on étoit bien qu'il se seroit servi de quelqu'autre moyen plus simple que n'est la taille. Mais on crut que le moindre ménagement qu'on pouvoit avoir pour le peuple, étoit de lui conserver du moins une espece de liberté, dans la répartition, la levée, &c. De-là vient, selon que le dit l'auteur, qu'elle fut capitale ici, là réelle; & en un autre endroit, mixte. Tous les changements qu'on put faire dans la suite à un édifice appuyé sur d'aussi mauvais fondemens, ne servirent qu'à le charger encore mal-à-propos, & à le rendre plus embarrassant.

Voilà un exemple de la sagesse & des vues populaires : le peuple paie bien aujourd'hui la peine de sa méprise. Dans tous les anciens impôts, il est aisé d'appercevoir cette mauvaise complaisance des souverains, qui fait chercher les tempéramens dans la multiplicité des réglemens, là où il ne faudroit, s'il étoit possible, qu'une seule regle.

1608.

nes loix & des bonnes mœurs chez les François. La nécessité augmenta le mal, en en diminuant les murmures, sous celui de Charles VII, qui ayant à chasser les Anglois du royaume, convertit avec adresse en levée ordinaire & réglée, ce tribut, à qui sa cotisation personnelle fit donner le nom de taille, quoiqu'elle ne fût établie dans différentes provinces qu'avec différentes modifications; capitale dans les unes, réelle & sur les héritages dans d'autres, mixte ailleurs. Elle fut fixée par Charles VII, à un million huit cent mille livres. Voyons ce qu'elle fit de progrès dans tous les regnes suivans jusqu'à notre temps.

Louis XI augmenta la taille jusqu'à quatre millions sept cent mille livres. L'an 1498, qui est celui de la mort de Charles VIII, on trouve qu'il est fait recette à l'épargne, toutes sortes de frais déduits, de quatre millions quatre cent soixante-un mille six cents dix-neuf livres. En 1515, année de la mort de Louis XII, quatre millions huit cent soixante-cinq mille six cents dix-sept livres. Elle fit un saut prodigieux sous François I, qui la laissa en mourant à quatorze millions quarante-quatre mille cent quinze livres. Henri II ne la laissa qu'à douze millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents soixante-trois livres. Elle diminua encore sous les deux regnes suivans, n'étant qu'à onze millions cent quatre mille neuf cents soixante-onze livres, du temps de François II, &

qu'à huit millions six cent trente-huit mille neuf cents quatre-vingt-dix-huit livres, sous Charles IX. Le regne de Henri III lui fut favorable, à le considérer, non pas dans le temps où il se trouvoit dépouillé d'une grande partie de son royaume, comme dans l'année où il mourut, mais en 1581, par exemple, elle rapportoit trente-un millions six cent cinquante-quatre mille quatre cents livres. Au lieu de se laisser entraîner au mauvais exemple, Henri le Grand, quoiqu'il eût & des dettes infinies à acquitter, & des dépenses considérables à faire, n'a voulu en retirer de bon que seize millions, moitié des tailles & moitié des fermes.

Si ce prince a trouvé, malgré cela, le moyen de mettre vingt millions dans ses coffres, comme on le verra dans la suite, il n'en a eul'obligation qu'à une économie qu'on ne connoissoit point, & dont peut-être on auroit eu honte sous tous ces regnes. Les étrangers ne mettoient plus, comme autrefois, impunément la main dans les finances. L'électeur Palatin m'écrivit cette année d'Heidelberg, pour me demander avec toutes sortes d'instances, de faire faire la poursuite d'un remboursement de deniers qu'il avoit, disoit-il, prêtés si sincèrement au roi, & dont en huit ans il n'avoit pu tirer qu'une seule assignation. Carl-Paul, conseiller & gentilhomme ordinaire de cet électeur, me fut adressé de sa part, avec de grandes offres de services, pour poursuivre cette

1608.

affaire. La place que j'occupois m'a souvent attiré des compliments des princes étrangers. Le duc de Savoie, en félicitant, par le sieur Jacop, sa majesté sur la naissance de son troisième fils, m'écrivit en même temps une lettre des plus polies.

La maladie de la duchesse de Lorraine attira le duc de Mantoue en Lorraine, & de-là en France. Cette princesse se trouva si mal de sa couche, qu'elle fut long-temps désespérée des médecins. Elle n'avoit eu qu'une fille qui se portoit bien, & la mere guérit aussi à la fin. Leurs majestés prirent beaucoup de part à son état, & n'oublièrent rien non plus pour faire trouver au duc de Mantoue le séjour de la France agréable. On lui donna force ballets, & encore plus de bons repas, dont le roi fit, après qu'il fut parti, une rude pénitence, par toutes les médecines qu'il fut obligé de prendre. Il ne repassa les monts qu'à la mi-Octobre, emportant beaucoup d'argent du jeu, qu'il avoit gagné au roi. Il laissa encore quatre mille pistoles qui lui étoient dues, & qu'il pria Henri, en partant, de donner à son commissionnaire. J'en reçus ordre de sa majesté par un billet qu'Edouard vint m'apporter.

Les négociations pour la paix ou pour une longue treve, continuoient cependant dans les Pays-Bas à la Haye, lieu choisi pour les conférences; mais de façon qu'on crut long-temps que le but dont on s'étoit cru si proche, alloit s'éloigner pour toujours, tant elles furent traversées par la

diversité d'intérêts, la défiance & l'aigreur. Certain cordelier Espagnol, auquel la majesté catholique donnoit beaucoup de part dans toute cette affaire, passant par Paris dès le commencement de cette année, eut l'honneur d'être présenté au roi, auquel il voulut persuader que la paix n'étoit pas éloignée. Dom Pedre (40) répandoit par tout Paris que les couriers qui devoient en porter la nouvelle en Espagne, alloient passer incessamment. Le roi, & tous ceux qui étoient instruits de l'état des choses, par ce qu'en mandoit le président Jeannin & les autres agents de S. M. dans les Provinces-Unies, n'avoient aucun penchant à croire tous ces bruits, & avec raison, puisque depuis ce temps-là jusqu'à la fin

1608.

(40) Dom Pedre étoit l'ambassadeur d'Espagne à la cour de France, où Henri IV ne le voyoit pas de trop bon œil, parce qu'il n'ignoroit pas que cet ambassadeur travailloit par toutes sortes de moyens à mettre le conseil de sa majesté dans le parti de l'Espagne. Consultez *Vittorio Siri, Mém. second. tom. 1. Le Grain, Décade de Henri le Grand, liv. 10. L'Estoile*, & autres historiens. Le Grain rapporte ce bon mot de Henri IV à Dom Pedre, qui lui avoit dit, qu'il ne voyoit personne d'aussi mal logé à Fontainebleau que Dieu. „ Nous autres François, lui ré-

„ pondit ce prince, nous
„ logeons Dieu en nos
„ cœurs, & non pas en-
„ tre quatre murailles,
„ comme vous autres Es-
„ pagnols, & encore dou-
„ tai-je fort si étant logé
„ en vos cœurs, il ne se-
„ roit point logé dans des
„ pierres. Voyez - vous
„ pas, reprit-il ensuite en
„ souriant, que l'œuvre
„ n'est pas encore ache-
„ vée ? Mon intention
„ n'est pas de laisser cette
„ chapelle en l'état qu'elle
„ est. Il y a peu de gen-
„ tilshommes en mon
„ royaume qui n'en aient
„ en leurs maisons, je n'ai
„ pas envie que la mienne
„ en soit dégarnie.

1608.

*Vittorio Si-
vi, ibid.*

de Septembre & d'Octobre, & tout le reste de l'année, on en attendit inutilement l'effet. Il ne feroit pas sûr de décider que l'obstacle ne vînt point de la part des Espagnols ; tout ce qu'on peut faire, c'est de laisser ce point douteux. Pour les archiducs, ils travailloient sincèrement pour la paix. Sa majesté très-chrétienne donnoit aussi, contre ses propres intérêts, les conseils les plus pacifiques. C'est le seul parti que Henri crut avoir à prendre, au point où les choses étoient amenées.

A l'égard du prince d'Orange, s'il n'étoit pas le seul ennemi de la paix, du moins étoit-il le plus déclaré. Voici les raisons & les prétextes que lui & ses partisans apportoient pour la faire échouer : que quelque envie que l'Espagne montrât avoir de la paix ou d'une longue treve, jamais elle n'y donneroit les mains, avec la condition de renoncer formellement & expressement à toute souveraineté sur les Provinces-Unies ; que sans cette clause cependant, il n'y avoit aucune assurance à prendre pour ces provinces sur les traités, puisqu'autrement les Espagnols demeueroient toujours en droit de s'assurer des havres & places fortes, des gens de guerre & des matelots, d'attirer à eux tout le commerce, & de s'ouvrir une seconde fois le chemin à la tyrannie ; qu'on trouveroit moyen pendant ce temps-là d'endormir les gens de bien, & de faire agir les brouillons & les ames vénales ; que le parti catholique dans ces provinces, déjà assez
porté

porté d'inclination pour la domination Espagnole, leveroit la tête, se déclareroit & entraîneroit le reste ou la plus grande partie du pays; en sorte que le temps de la treve venant à finir, l'Espagne feroit cette fois la guerre à coup sûr (41); que la paix, si le traité portoit ce nom, n'avoit rien de plus sûr que la treve, puisque le roi d'Espagne sauroit bien la rompre, quand il trouveroit l'occasion propre à faire son coup. La princesse d'Orange jugea à propos de m'écrire à-peu-près dans ce même sens, excepté que quoiqu'elle me marquât que les gens de guerre, des villes & même des provinces entières, étoient dans les sentiments de son beau-fils, & entièrement attachés à toute la maison de Nassau, elle ne pouvoit me dissimuler que le parti contraire étoit pour le moins aussi fort.

1608.

Le prince Maurice, avec de pareils sentiments, n'eut garde de ne pas chercher à s'appuyer du roi. Il lui envoya Lambert le fils au mois d'Octobre, avec une lettre pour sa majesté, & toute sorte de créance sur ce qu'il lui diroit de bouche en son nom. Lambert exalta fort les desseins de son maître. Il voulut même faire croire que les choses étoient au point, que le marquis de Spinola, le président Richardot & les commissaires Espagnols avoient été

(41) En effet l'Espagne recommença la guerre contre les Flamands plus vivement que jamais, en l'année 1621, qui est le terme de la treve.

1608.

remerciés & congédiés le premier de ce mois. Tout ceci frappa d'autant plus les conseillers de S. M. qui étoient présents au rapport de Lambert, que Berny avoit mandé auparavant que les équipages de ces députés Espagnols & eux-mêmes étoient attendus à Bruxelles le 4 Octobre. Ils voulurent tous en ce moment persuader à sa majesté que ses amis, comme ses ennemis, alloient être trop heureux de recevoir les conditions qu'il lui plairoit de leur imposer. C'est ce que me manda Villeroy, en me faisant le détail de toute cette affaire, & en m'envoyant à Gergeau, où j'étois alors, un double de la lettre du prince d'Orange. Le roi n'alla pas si vite. Le discours de Lambert lui parut suspect par plusieurs endroits. Il ne voyoit aucune lettre de la part du conseil des Etats; celle du prince lui sembloit pleine de réserve & de dissimulation; & Maurice lui-même avoit agi jusques-là si peu conformément à ses paroles, qu'il étoit difficile de ne pas s'en défier. Lorsque Lambert ajoutoit que la Zélande se donneroit plutôt à l'Angleterre, que de s'accorder avec l'Espagne; qu'on prioit sa majesté de se tenir au moins neutre, si elle ne vouloit plus assister ses alliés comme auparavant; parce que, ne leur restât-il que trois villes, ils donneroient encore de l'exercice aux Espagnols pendant cinquante ans. Henri ne voyoit dans toutes ces paroles, qu'une rodomontade & une fausseté, ou du moins une finesse très-grossière. Ce ma-

nege fautoit encore plus aux yeux, lorsque Lambert s'avançoit de mille choses que Jeannin n'auroit pu ignorer, & dont cependant il n'avoit donné aucun avis à sa majesté. Selon Lambert, Barneveld & Aersens étoient disgraciés, & même en danger de se voir faire leur procès; on avoit tenu conseil dans plusieurs villes des états, si l'on ne prendroit point le parti de demander la domination Françoisse. Comment tout cela eût-il pu être si secret, qu'on n'en eût rien laissé transpirer dans toute la Flandre? Mais les discours mêmes de Lambert n'étoient pas toujours bien d'accord avec la propre lettre du prince d'Orange.

1608.

Je crois bien que si S. M. avoit vu plus de fonds à faire sur quelques-unes de ces propositions, comme celle, par exemple, de recevoir les Flamands sous sa puissance, il ne lui auroit pas été besoin d'aiguillon pour l'animer à porter toutes ses vues de ce côté-là; quelquefois même elle ne pouvoit s'empêcher de savoir mauvais gré à Jeannin, de n'avoir pas plus fortement touché cette corde. Mais ce prince prit enfin le parti le plus sage; ce fut d'écouter & de voir tout tranquillement, sans montrer ni éloignement, ni empressement pour la paix, en attendant un éclaircissement qui ne pouvoit se faire de quelque maniere que ce fût, sans qu'il se vît appelé au dénouement. Il ordonna à Jeannin de se conduire sur ce plan; & voulant avoir mon avis, il me fit faire un détail

1608.

au plus juste de tout par Villeroi, & il m'envoya de plus Lambert. Celui-ci me tint tous les mêmes discours qu'il avoit tenus à S. M. J'avois un bon préservatif contre ses finesse, dans la seule lettre que j'avois reçue de la princesse d'Orange. Il n'eut rien à me répondre, quoique peut-être il ne s'accommodât pas de ma sincérité, ni des noms d'ingrats & d'indignes des bontés de sa majesté que je donnai aux Etats.

Je répondis aussi par lettres à Villeroy, & je ne lui dis pas tout ce que je pensois; je le remis à mon retour, pour en savoir davantage. Ce ne fut qu'avec le roi seul que je me découvris de tout ce que je pensois sur ce qui se passoit en Flandre. Quoique Maurice n'eût pas toujours été fidele à suivre son plan, & même qu'il s'en fût quelquefois écarté assez visiblement, il n'étoit ni incroyable, ni bien surprenant qu'il songeât à soutenir jusqu'à l'extrémité un parti, dans lequel son honneur pouvoit être véritablement intéressé; mais pour Henri, il ne convenoit point à un grand capitaine, ni à un grand roi, d'aller se jeter tête baissée dans des affaires où on ne l'appelloit point, sur la foi d'un simple particulier; il étoit de sa dignité d'examiner & d'attendre. Quant aux états, si c'étoit de leur participation que Maurice parloit, ils s'y prenoient trop tard & à contretemps. Ils avoient fait des fautes qu'ils cherchoient à faire réparer à S. M. ou plutôt ils joignoient à

une ingratitude marquée pour le roi, le dessein aussi peu honnête de le prendre encore pour dupe. L'offre de la Zélande à l'Angleterre étoit une pure fable, & tout le reste, illusion, tromperie & artifice; à quoi sa majesté ne devoit répondre, qu'en continuant à se mêler des affaires de ces provinces, autant qu'il convenoit pour sa gloire & son utilité propre. 1608.

C'est en partie pour ce sujet que Henri me souhaitoit si fortement de retour de Gergeau. Tout continua en Flandre sur le même pied d'incertitude, & les nouvelles que l'on en recevoit se ressentoient de cet état. Il arriva que l'instruction que les archiducs avoient donnée à leurs députés, en les envoyant à la Haye, tomba en original entre les mains du prince d'Orange, soit que le président Richardot (42) l'eût oubliée, soit qu'elle lui fût dérobée, ou qu'il la laissât voir exprès, pour s'attacher les Catholiques auxquels elle étoit favorable. Maurice en fit grand bruit, & s'en servit pour animer ses partisans. Les conférences languirent souvent, mais elles ne furent point interrompues. La guerre étoit devenue de toute impossibilité, & par conséquent un accord étoit de toute nécessité. Ce qu'on voyoit seulement de clair, c'est que de quelque sincérité que les parties parussent faire profession, elles songeoient à se garder des interprétations à leur sens,

(42) Jean Richardot, président au conseil privé des Pays-Bas, bon négociateur. Il avoit eu part au traité de Vervins. Il mourut l'année suivante.

1608.

pour en faire un motif de recommencer la guerre, d'abord qu'elles pourroient le faire avec quelque apparence de succès. Si donc la France perdoit une occasion favorable d'humilier sa rivale, elle pouvoit s'attendre à la voir se présenter encore beaucoup plus belle, pourvu que jusques-là elle fût ménager ses forces. „ Je suis toujours „ dans la même opinion, ainsi m'écrivoit „ sa majesté, que Dieu veut en cette affaire faire un coup de sa main, à quoi „ les hommes n'ont point pensé, & au „ contraire de tous leurs desseins. Je l'ai „ vu ainsi arriver depuis trente ans, & „ toujours à mon avantage; puisse-t'il „ encore en être de même, & que mes „ fautes & mes ingratitude ne l'en empêchent point! je l'en supplie de tout „ mon cœur.

Les habiles politiques faisoient une seconde remarque, encore plus importante que la précédente; c'est que la puissance Espagnole étoit parvenue à son premier degré de décadence. Si l'on en jugeoit ainsi, ce n'étoit point à cause des égards qu'on voyoit que le roi d'Espagne & les archiducs avoient pour tous les agents de sa majesté, & particulièrement pour Jeannin, les restrictions qu'elle se ménageoit contre les Flamands, montroient qu'elle avoit toujours la même arrogance & la même ambition, & elle ignoroit peut-être elle-même, ou ne vouloit pas avouer sa maladie. Mais lorsqu'on voit qu'un état ne montre ni force ni conduite, qu'il manque à la for-

tune & à l'occasion, dès-lors la chose n'en est plus aux termes de la simple conjecture.

1608.

Il n'en falloit point encore d'autre preuve, que ce qui se passa sur les frontieres de la Navarre & du Béarn. Les Espagnols y ayant renouvelé d'anciennes querelles sur les limites des deux royaumes, Henri, bien résolu à ne rien relâcher, m'écrivit d'en conférer avec le chancelier, & d'en faire parler à l'ambassadeur Espagnol par quelqu'un du conseil, plutôt pour se justifier des suites que ce démêlé pouvoit avoir, que comptant le terminer par cette voie. Sa majesté écrivit encore dans le même esprit à la Force, dépositaire de son autorité sur toute cette frontiere, de soutenir ses droits par tous les moyens les plus prompts & les plus efficaces. Et comme il ne pouvoit attendre de grands secours des habitants du pays, je reçus ordre de le rembourser de toutes les avances qu'il avoit déjà faites, & de lui faire un fonds suffisant pour ne pas avoir le dessous.

Ces précautions furent assez inutiles. Aux premières plaintes que la Force fit faire au vice-roi d'Arragon, celui-ci promit une ratification de tout ce qu'on lui demandoit; & contre l'ordinaire du conseil de Madrid, elle ne se fit pas attendre: c'est qu'on n'ignoroit pas que sur une simple apparence de rupture, grand nombre de mécontents, dont les royaumes de Navarre & d'Arragon étoient remplis, avoient déjà offert leurs services à

1608.

Jacques
Nompar de
Caumont,
depuis duc
de la Force.

la France. La Force, auquel ils s'étoient adressés, en donnant cet avis à S. M. mandoit en même temps, que quoiqu'il fût bien qu'il ne falloit pas faire grand fond sur l'esprit inquiet & changeant de ces peuples, c'étoit ici une occasion immanquable, pourvu seulement qu'on se pressât d'en profiter; que toute l'habileté des Espagnols leur étoit inutile pour cacher leur état de foiblesse & d'épuisement, qui n'étoit plus ignoré de personne; que toutes les affaires du gouvernement y étoient dans une confusion inexprimable. Il n'écrivoit jamais, soit à sa majesté, soit à moi, que sur ce ton; & il étoit plus à portée que personne de connoître l'état des choses, tant sur ce sujet, que pour ce qui regarde une autre faction qui donnoit de furieuses inquiétudes au conseil de Madrid, quoiqu'il ne s'agit que des misérables restes d'un peuple presqu'entièrement exterminé; je parle des Maures.

Pour bien entendre ce fait, il faut reprendre ici ce qui n'auroit pu trouver place ailleurs, sans interrompre la narration. Henri n'étant encore que roi de Navarre, avoit toujours eu dans l'esprit qu'un jour il pourroit s'aider contre l'Espagne, de ces ennemis domestiques, moins considérables encore par leur nombre, que par le vif ressentiment qu'on leur voyoit conserver de leur oppression. Les Maures, de leur côté, apprenant par le bruit public, que le parti protestant, qu'ils savoient être très-puissant en France, & opposé à

l'Espagne , avoit à sa tête un roi de Navarre , c'est-à-dire , un prince doublement ennemi de cette couronne , commencerent à rechercher tous ceux qui pouvoient leur ménager cette protection , & entr'autres MM. de Saint-Geniès & d'Odou , auxquels ils promirent d'exciter en Espagne un soulèvement presque général , pourvu qu'ils se sentissent appuyés. Ils ne demandoient qu'un général & de bons officiers , auxquels ils s'engageoient d'obéir ponctuellement. Ils offroient de fournir tout l'argent nécessaire , bien loin d'en exiger ; & du côté du courage & des soldats , ils assuroient qu'on seroit content d'eux. Un asyle en France avec la liberté de leurs biens & de leurs personnes , étoit la seule condition qu'ils apportoitent au traité. Ils paroissoient de si bonne composition sur la religion , qu'ils offroient d'embrasser celle du royaume ; non pas à la vérité la religion Romaine , la tyrannie de l'inquisition leur avoit rendu cette seconde servitude encore plus insupportable que la première , mais la religion réformée. Ils trouvoient qu'ils s'accommoderoient sans peine d'un culte dégagé des images & des cérémonies , qu'ils disoient sentir l'idolâtrie , & dont un seul Dieu , également adoré & invoqué de tous , étoit presque l'unique objet.

Saint-Geniès & d'Odou ne manquerent pas de faire un rapport fidele de tout ceci au roi de Navarre , sur-tout lorsqu'il fit en Béarn & en Foix ce voyage dont nous

1608.

avons parlé. Henri les chargea de savoir des Maures, quelles étoient au juste leurs facultés, de quelles armes ils avoient besoin, de quelle somme de deniers ils promettoient de contribuer, & par quels moyens ils comptoient entamer une entreprise si considérable. Ces deux gentilshommes n'employèrent d'abord à cette négociation qu'un homme seul, nommé le capitaine Danguin. A mesure que les intelligences se multiplièrent, ils y en firent entrer jusqu'à douze autres; & le secret confié à tant de personnes, fut pourtant si bien gardé, que l'Espagne n'en eut pas le moindre soupçon, jusqu'à l'avis qu'elle en reçut par Nicolas l'Hôte, ce secretaire de Villeroy, dont on a vu l'histoire. On découvrit aisément le reste; & la chose parut d'autant plus de conséquence, qu'on vérifia que ce parti, qui dans le commencement étoit peu de chose, embrassoit alors plus de cinq cent mille personnes. Deux choses avoient servi à le grossir si considérablement; premièrement, le secours qu'ils avoient eu l'adresse & le temps de se ménager chez les Turcs, grands ennemis des Espagnols; en second lieu, l'intérêt que prirent dans cette affaire quantité d'Espagnols naturels.

Le conseil de Madrid ayant délibéré, aux premieres nouvelles qui lui furent portées de ce soulèvement, s'il n'étoit pas à propos d'achever de défaire le pays de ce reste de Maures, en leur faisant repasser la mer, & ayant communiqué cette

réolution à la noblesse du royaume de Valence, elle y fut reçue si peu favorablement, qu'on en vit naître une sédition dans plusieurs provinces, où la noblesse se faisant servir gratuitement par ces Maures, ne pouvoit les voir chasser sans perdre aussi en même temps le quart de son revenu. On tira l'épée contre ceux qui vinrent signifier la nouvelle déclaration du conseil d'Espagne. Le vice roi crut apaiser cette première émotion, en députant le chef de la justice, que la chancellerie appelle le régent. Ce régent étoit un vieillard timide, qui se voyant tout d'un coup environné d'armes & de furieux, tomba mort au milieu d'eux, des effets sans doute d'une frayeur subite.

Le conseil Espagnol ne pouvoit plus dissimuler dans une pareille conjoncture. Sa foiblesse se décéla par l'inaction où on le vit pendant un assez long temps. Les Maures, qui ne s'étoient pas attendus à être si fort ménagés, n'en leverent la tête que plus hardiment. Ils renouvelèrent leurs instances auprès de Henri, qui ne pouvoit plus les payer de la même défaite, que lorsqu'il n'étoit que roi de Navarre, que son parti étoit trop foible & trop traversé, pour faire de grands efforts en leur faveur. Déterminés à tout, pour secouer le joug Espagnol, ils le prièrent de les prendre au nombre de ses sujets, à telles conditions qu'il voudroit. Mais les mêmes considérations qui empêchoient sa majesté de prendre ouvertement le parti

1608.

des Provinces-Unies dans un intérêt qui le touchoit de beaucoup plus près, lui défendoit aussi de se déclarer le libérateur d'un peuple, encore plus particulièrement sujet de l'Espagne, & qu'il falloit de plus chercher dans des lieux fort éloignés, & qui demandoient un armement de mer; car le centre de la révolte étoit du côté de Valence, de Murcie & de Grenade, sans compter plusieurs autres raisons tirées du caractère de ces peuples, & sans parler des incidents si ordinaires dans les affaires, que l'éloignement cache toujours, ou déguise en partie. Tout cela fait qu'on ne sauroit assurément blâmer sa majesté de n'avoir pas mieux répondu aux desirs de la nation Maure.

Je laisse à penser si pendant tout ce temps-là, le conseil de Madrid, à qui rien de tout ce qui se projettoit n'étoit caché, étoit bien tranquille. Il y avoit cinq ans qu'il souffroit qu'un mal, dont il avoit pleine connoissance, jettât de profondes racines, & c'en eût été beaucoup trop en toute autre circonstance. Il jugea enfin à propos de faire un effort; & le dessein de faire embarquer tout ce qu'il y avoit de Maures en Espagne, fut repris plus fortement qu'auparavant. On le croyoit aussi plus difficile, parce que le bruit couroit que les Turcs croisoient du côté de Majorque. Pour prévenir ce coup, il falloit armer une flotte, pour l'opposer à la leur. Le mois d'Octobre vint, sans que rien parût de côté ni d'autre; & l'an-

née se passa encore toute entiere sans aucun mouvement de la part des Espagnols, qui savoient que les barbares les attendoient avec dix mille hommes d'infanterie & cinq mille de cavalerie, résolus à se bien défendre. L'attente fut favorable à l'Espagne, & le temps lui donna enfin les moyens de se défaire tout-à-fait d'un ennemi (43) à qui toutes ces ressources manquoient; ce qui ne put pourtant se faire, sans que l'Espagne se privât elle-même de cinq cent mille sujets (44); c'est le nombre des personnes qu'elle chassa de ses états, après les avoir dépouillés de tout.

L'empereur traita en Allemagne aussi

(43) Les Maures, ayant à leur tête un certain Barberousse, donnerent un combat, dans lequel leur parti fut défait; & on les obligea l'année suivante à s'embarquer. *Voyez le merc. franç. & autres historiens.*

(44) D'autres font monter ce nombre jusqu'à sept & huit cent mille; plaie dont l'Espagne n'a jamais pu guérir; mais dont nous ne profitâmes point; quoiqu'il nous fût si facile de le faire, si ce n'est pas en prenant le parti de ces malheureux, comme le cardinal de Richelieu le prit des Portugais, dans une occasion à-peu-près semblable, du moins, en leur donnant un asyle en France, ne fût-ce que dans les

landes de Bordeaux, qu'ils demanderent inutilement, dit-on, la permission d'habiter. Cette faute du gouvernement a été judicieusement relevée par l'auteur de *l'essai politique sur le commerce.* „ Défricher „ de nouvelles terres, dit-il à ce sujet, c'est con- „ quérir de nouveaux pays „ sans faire des malheurs „ reux „ On dira que la même raison qui faisoit chasser les Maures de l'Espagne, empêchoit aussi qu'on ne les reçût en France. Mais il semble qu'il auroit été facile de profiter de la triste situation où ils se trouvoient pour les amener à faire tout ce qu'on eût pu désirer d'eux.

110 MÉMOIRES DE SULLY, &c.

1608.

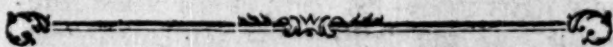
duement & avec moins de droit, la ville de Donavert; il s'en faisoit, quoique cette ville soit du nombre des villes impériales, & il lui ôta la liberté de conscience, & la plus grande partie de ses privilèges. Cette violence y excita beaucoup de murmures & de troubles.

Fin du vingt-cinquième Livre.



M É M O I R E S

D E S U L L Y.



LIVRE VINGT-SIXIEME.

LE premier jour de l'année, j'allai suivant la coutume présenter au roi les jettons d'or. La gloire que sa majesté s'étoit acquise dans l'accommodement du pape avec les Vénitiens; des Espagnols avec les Flamands, & de quelques autres princes de l'Europe, faisoit le sujet de ceux-ci. Après quelques moments d'une conversation indifférente, ce prince me tira dans l'embrasure d'une fenêtre, pour me dire de lui composer quatre états, dans le goût de plusieurs autres que je lui avois déjà remis: le premier, des équivalents perçus dans les douze généralités du royaume; le second, de tous les droits & redevances qui faisoient partie des revenus royaux; le troisieme, des levées du principal de la taille, nommée l'ordinaire,

1609.

1609.

depuis 1599 jusqu'à 1609, ces deux années comprises; le quatrième, des levées de la taille, sous le nom de grande crue, ou crue extraordinaire, pendant ces mêmes onze années: c'étoit pour les faire voir, me dit Henri, à des personnes qui se croyoient fort habiles dans les finances, quoiqu'elles n'y eussent rien fait qui vaille, & à ceux qui admiroient leur méthode, toute défectueuse qu'elle étoit.

Ce prince n'avoit pas besoin de justifier à mes yeux une pareille demande. Le plaisir que je trouvois à le voir entrer avec moi dans tous les détails du gouvernement, ne me laissoit pas seulement examiner par quel motif il agissoit. Je voyois bien que depuis quelque temps il faisoit une étude particulière de ma façon de conduire les affaires générales & particulières, & qu'à force de me demander, tantôt un état, tantôt un mémoire, aujourd'hui une instruction, le lendemain une explication; toutes ces pièces lui composeroient bientôt un système complet sur la finance & les autres parties de l'état. Mais j'étois là-dessus sans aucune inquiétude; & soit que Henri ne cherchât en effet qu'à s'instruire lui-même: soit qu'il eût dessein de former de nouveaux hommes d'état selon mes principes, dans la crainte que je ne vinsse à lui manquer, ou dans le dessein de m'employer hors ou dans le royaume à d'autres fonctions, qui ne me laissent plus de temps pour celles-ci; la manière dont il se comportoit avec moi

moi (1) ne me permettoit de rien voir dans cette conduite, que de bon, de sage & même d'avantageux pour moi. 1609.

Je lui donnai, lorsqu'il revint à la fin du mois à l'arsenal, ces quatre états, que je ne transcrirai point ici. Je me contenterai de marquer que le total du premier faisoit voir que les équivalents montoient à cent cinquante-un mille soixante-treize livres : somme beaucoup moindre que ne se l'imaginoient bien des personnes, qui avoient fait entendre au roi qu'elle devoit faire le sou pour livre de tous les revenus royaux. Ce prince vit dans le second, bien des mots barbares pour lui, quoique malgré mon application, il m'en eût encore échappé, je le lui promis complet dans l'année. Le total du troisieme étoit

(1) Le motif de cette conduite de Henri IV avec le duc de Sully seroit tout autre, si nous en croyions l'auteur de l'histoire de la mere & du fils. „ Il étoit „ peu satisfait, dit-il, de „ la personne du sieur de „ Sully; il pensoit à lui „ ôter le maniement de „ ses finances, & vouloit „ en commettre le soin à „ Arnaud. Il avoit dit plusieurs fois à la reine qu'il ne pouvoit plus souffrir ses mauvaises humeurs... „ Son mécontentement étoit formé, & sa résolution prise de le dépouiller de sa charge, „ mais le temps en étoit

„ incertain, &c. „ Mais la suite même de ce livre va fournir des preuves si sensibles de l'extrême confiance que Henri IV avoit en M. de Sully, qu'on jugera que cet auteur a donné dans le panneau, qu'un autre écrivain de ce temps-là nous avertit que ce prince & son ministre ont souvent tendu aux personnes trop crédules, lorsque pour le bien des affaires, ils affectoient entre eux deux tous les dehors d'une vraie méfiance; ce que les courtisans faisoient entendre par ce mot : *bon maître & bon valet.*

1609.

de cent sept millions quatre cent quarante-cinq mille trois cents cinquante-trois livres seize sols onze deniers : celui du quatrieme de cinquante-deux millions cent quarante-quatre mille sept cents soixantedix-neuf livres douze sols six deniers. Henri se contenta pour le moment d'en voir le titre, & les donna à la Varenne, en lui disant qu'il les lui rendit si-tôt qu'il seroit au Louvre, enfermé avec Béringhen dans le cabinet des livres. Je lui donnai encore un inventairè de tous les états, faisant partie de l'état général des finances, ou indiqués par cet état (2).

Comme Henri partit deux jours après pour Chantilly, je crois qu'il ne fit pas grande attention à cette longue liste d'états, qui fut un petit sujet de dispute, un jour que sa majesté s'entretenant avec le chancelier, Villeroy & moi, la conversation fut mise sur cette matiere. Je dis, qu'outre les états dont je pouvois laisser le soin à mes secretaïres, en leur donnant seulement un sommaire, il y en avoit plus de cent, que j'étois obligé d'écrire tous de ma main au commencement de chaque année. Le roi en parut étonné, & Villeroy aussi : „ Je fais bien, monsieur, re- „ prit Sillery, avec son air benin, qu'il „ y en a beaucoup, mais cept! je ne le „ pense pas, car j'en vois quelque chose. „ Vous avez bien fait, monsieur, lui ré- „ pondis-je, de dire quelque chose; mais

(2) On trouve ces états tout au long dans les mémoires de Sully, tome 6, p. 274 & suiv.

„ vous auriez encore mieux fait de ne
 „ point parler du tout , de ce que vous
 „ ne pouvez savoir que par moi-même „ 1609.
 Il ne s'agissoit , pour voir qui avoit raison
 de nous deux , que de jeter les yeux sur
 l'inventaire que j'avois donné au roi , ils
 y étoient tous compris , & il n'y avoit
 que ceux-là seuls. Comme j'en avois une
 copie dans le sac de mes papiers , que
 portoit l'un de mes secretares , je le fis
 approcher , & sa majesté connut par cet
 écrit , que je n'avois rien avancé de trop.
 Ce fut Sillery lui-même qui en fit la lec-
 ture & le compte.

Le roi étant à Chantilly , m'écrivit le bil-
 let suivant , le Mercredi 25 Mars : „ Mon
 „ ami , je monte à cheval après - dîner ,
 „ pour aller coucher à Lusarche. Je me
 „ rendrai demain de bonne heure à Paris ,
 „ faisant état d'aller dîner chez vous , je
 „ vous prie de me le faire apprêter pour
 „ douze personnes , & du poisson. Bon
 „ jour , mon ami „ Il n'y manqua pas ,
 & je fis en sorte que le repas fût de son
 goût. Après que les nappes eurent été
 levées , je fis apporter des cartes & des
 dés sur la table , sur laquelle je mis aussi
 une bourse de quatre mille pistoles pour
 sa majesté , & une seconde d'autant , pour
 en prêter à ceux de la compagnie de ce
 prince , qui ne s'étant point attendus à
 jouer , n'avoient point d'argent sur eux.
 Cette cérémonie ne déplut pas à Henri.
 Il me dit : „ Grand-maitre , venez m'em-
 „ brasser , car je vous aime , comme ja-

1609.

„ dois. Je me trouve si bien ici, ajouta-
 „ t'il ensuite, que j'y veux encore souper
 „ & coucher. J'ai des raisons pour n'aller
 „ point d'aujourd'hui au Louvre, ce que
 „ je vous dirai au sortir du jeu. Cepen-
 „ dant faites-moi préparer trois carrosses,
 „ pour aller me promener, après que je
 „ vous aurai un peu entretenu, & qu'il ne
 „ vienne personne ici tant que j'y serai,
 „ sinon ceux que j'y manderai, & à mon
 „ retour, que je n'y trouve personne „.
 La journée s'étant ainsi passée à la satis-
 faction du roi, il voulut que je lui don-
 nasse encore à dîner le lendemain. Il passa
 une grande partie de la matinée enfermé
 avec moi dans mon cabinet : nous nous
 entretenmes de plusieurs choses, qui de-
 voient être tenues secretes. Sa majesté
 lut aussi avec plaisir les états que je lui avois
 donnés, & me dit tout haut en sortant :
 „ Vous m'avez donné des mémoires,
 „ auxquels j'ai pris grand plaisir, mais
 „ il y a encore plusieurs particularités
 „ qu'il faut que vous m'expliquiez par
 „ écrit ; car il ne me souviendrait pas de
 „ ce que vous m'en avez dit.

Tout le monde s'étant rassemblé autour
 du roi, il parla publiquement du dessein
 qu'il avoit de venir passer dorénavant deux
 ou trois jours tous les mois à l'arsenal de
 la même manière. Il me commanda d'y
 faire accommoder pour lui une salle, une
 chambre, une garde-robe & un cabinet,
 sans cependant rien prendre sur mon lo-
 gement. Il me dit, que toutes les fois que

cela arriveroit, il ne se feroit ni servir par ses officiers, ni rien apporter de sa cuisine, mais qu'il vouloit que je le traitasse comme je venois de faire : ajoutant obligamment, qu'en toutes manieres, il croyoit ne pouvoir être mieux nulle part qu'entre mes mains ; & que comme il n'étoit pas juste que cette confiance fût le sujet d'un surcroît de dépense pour moi, celle-ci seroit prise sur une gratification de six mille écus par chaque année, qu'il m'accordoit pour cela seul ; ce qu'il répéta encore pendant le dîner.

De propos en propos la conversation vint à tomber entre les quinze ou vingt personnes qui pouvoient être à la suite du roi, sur les grands hommes dont l'histoire a parlé, & Henri me demanda auquel de tous j'aurois le plus souhaité qu'il ressemblât. Cette question n'étoit pas de celles auxquelles il soit facile de satisfaire d'un mot ; d'autant plus que Henri ajoutant, que j'eusse égard non seulement à la conduite & au mérite personnel, mais encore à tout ce qui peut être le juste sujet des desirs d'un homme, comme les qualités du corps, la santé, & le concours de ces circonstances qui font qu'on appelle un homme heureux ; l'on ne pouvoit décider la question, qu'après avoir examiné & comparé. Pour tout dire, je ne fus pas fâché que l'occasion se présentât de faire honte à la plupart des assistants, de leur ignorance dans des choses, dont il semble que tout galant homme doit avoir

du moins quelque teinture. Le roi comprit mon intention , seulement à la manière dont je tournai le compliment , par lequel je répondis d'abord à sa question.

„ A ce que je puis juger , dit - il , vous
„ n'allez pas être homme à un mot , mais
„ je veux vous écouter jusqu'au bout ,
„ cela me fera bien autant de plaisir &
„ beaucoup plus de profit , que je n'en
„ aurois eu à voir jouer au mail , où
„ j'avois dessein d'aller me promener , en
„ attendant que votre dîner fût prêt.

Je m'engageai donc à faire le portrait de tout ce que l'antiquité a compté d'hommes illustres , parmi lesquels je n'oubliai pas ceux de nos rois , auxquels on peut donner ce nom : tels que sont Clovis , Charlemagne , Hugues Capet , Philippe-Auguste , saint Louis , Charles V , Charles VII , & Louis XII. La qualité d'ennemis de la France , ne me parut pas suffisante , pour exclure les noms d'Edouard III & de Charles-Quint : je n'en nommai aucun , sans les faire connoître , du moins en gros , par quelques traits touchés le plus succinctement que je pus , sur leurs bonnes & mauvaises qualités , & sur les événements heureux ou malheureux de leur regne. „ C'est à vous-même ,
„ sire , ajoutai - je , après que j'eus fini cette énumération , qui m'obligea à parler de suite pendant un assez long temps , „ de
„ choisir auquel de tous ces grands rois
„ vous aimeriez le mieux ressembler , toutes
„ les compensations faites , & de voir si

„ vous n'y perdriez point, vous, qui
 „ certainement les avez surpassés en plu- 1609.
 „ sieurs choses. Pour bien prononcer là-
 „ dessus, répondit sa majesté, il faudroit
 „ mieux & plus attentivement considérer
 „ tout ce que vous avez dit sur chacun
 „ de bien & de mal; mais le dîner qui est
 „ servi, ne nous en laisse pas le loisir (on
 „ venoit d'avertir qu'il étoit temps de se
 „ mettre à table); „ il faut remettre cela
 „ à une autre fois; je vous prie de le
 „ faire rédiger par écrit, & puis je vous
 „ dirai ce que j'en pense, aussi-bien que
 „ de vos dernières paroles, que vous n'a-
 „ vez ajoutées, dit agréablement ce prin-
 „ ce, que pour me faire trouver vos mets
 „ encore meilleurs.

Quelques-uns de la compagnie cher-
 cherent pendant le dîner à se faire honneur
 de leur lecture, par des traits sur le sujet
 qui venoit d'être traité; mais ils confon-
 doient à chaque mot les noms & les cho-
 ses d'une manière si plaisante, qu'elle
 ne servit qu'à faire rire le roi, & à m'at-
 tirer de sa majesté un compliment sur ma
 mémoire (3). Je laissai ce prince dans sa
 bonne opinion jusqu'au sortir de la table,
 que je lui avouai en particulier un effet
 assez heureux du hazard, c'est que j'étois
 tombé il n'y avoit pas trois jours, sur un
 extrait des vies des hommes illustres, que

(3) Je coupe court sur tout ce narré, qui tient une assez grande place dans les mémoires de Sully, *tom. 3, pag. 283, parce qu'il m'a paru froid, dé- placé, & d'une critique peu sûre.*

1609.

j'avois fait long-temps auparavant, pendant que je m'occupois de l'histoire, & que ce même jour j'en avois fait le sujet d'une conversation avec quelques amis, qui m'en avoient rappelé toutes les idées. Les cartes, les dés & les pistoles succéderent à cette scene savante. Je descendis pendant ce temps-là dans la salle d'en-bas, où j'épargnai l'ennui des audiences à sa majesté, qui passoit des moments plus de son goût, ayant gagné cette après-midi deux mille cinq cents pistoles; aussi fortit-elle de bonne humeur, pour s'aller promener comme la veille dans les carrosses que je lui avois fait tenir prêts, & pour retourner au Louvre.

Cinq ou six jours après que j'eus eu l'honneur de traiter & de loger le roi à l'arsenal, on lui donna avis de bruits répandus dans quelques provinces, sur des choses qu'il croyoit renfermées entre lui & moi, parce qu'en effet il m'en avoit parlé avec un grand secret. Il me soupçonna d'indiscrétion pendant quelques jours, sans que je m'en doutasse, quoiqu'il m'eût demandé plusieurs fois, quels amis si intimes j'avois donc en Berri & en Bourbonnois. Enfin il m'appella un jour, & me dit : „ Venez çà, grand-maître, me „ direz-vous exactement la vérité sur ce „ que je vais vous demander? „ Je le lui promis, avec la seule réserve, que s'il s'agissoit de quelque chose qui pût déplaire à sa majesté, je me ferois commander absolument de répondre & pro-

mettre

mettre qu'elle ne s'en fâcherait pas. „ Ce
 „ que j'ai à vous demander, reprit-il, 1609.
 „ n'est pas de cette nature, „ & il me
 dit tout ce qu'il avoit sur le cœur. Après
 que je me fus justifié par les serments qu'il
 favoit que je n'employois jamais en vain,
 son étonnement succéda au dépit, & je
 n'en eus pas un moins grand.

Mais il ne se passa pas trois jours, sans
 que je visse clair dans cette énigme. Une
 lettre écrite de la propre main du pere
 Cotton au pere Ignace, jésuite à Mou-
 lins, qui me fut rendue le surlendemain
 dans un paquet venant de Bourges, me
 mit au fait. Muni de cette lettre, qui me
 donna une vraie joie, je m'en allai trou-
 ver le roi, qui arrivoit au Louvre avec la
 reine, au-devant de laquelle ils s'étoit avancé
 jusqu'à Anet. après quelques discours sur
 Anet & sur Chantilly, je lui dis : „ Sire,
 „ vous me demandâtes l'autre jour mon
 „ serment que je vous dirois la vérité ;
 „ ne trouverez - vous pas mauvais, si j'ose
 „ vous prier à mon tour de me dire si vous
 „ n'avez jamais parlé à d'autres person-
 „ nes qu'à moi, de ce que vous m'accu-
 „ siez d'avoir révélé ? Si cela n'est pas,
 „ il faut que parmi ceux qui vous appro-
 „ chent, il y en ait qui ont un esprit fami-
 „ lier & savent deviner les pensées. „ Le roi
 „ sourit, en me donnant un petit coup sur
 la joue, & m'embrassa ensuite. „ Je souhaite
 „ trop, me dit-il, que vous soyez tou-
 „ jours sincère avec moi, pour vous don-
 „ ner l'exemple d'un mensonge. Je vous

1609.

„ avoueraï donc que j'en ai encore parlé
 „ au pere Cotton & à Béringhen. Pour
 „ celui-ci je répondrai bien qu'il n'en a
 „ dit mot : aussi n'est-ce pas lui, repris-
 „ je, mais le jésuite ; cette lettre, ajou-
 „ tai-je, en la lui mettant entre les mains,
 „ vous le prouvera „. Sa majesté la lut,
 „ & la voici transcrite toute entiere.

„ Mon R. P. *Pax Christi*. Je ne vis
 „ jamais écrire si peu souvent, & desirer
 „ si souvent de le faire. V. R. en jettera
 „ la coulpe, s'il lui plaît, sur mes occu-
 „ pations, notamment en ce temps. M.
 „ de Citeaux se contentera d'une abbaye
 „ proche la sienne, qui est à un chanoine
 „ de la sainte Chapelle, septuagenaire, &
 „ moyennant ladite abbaye, il nous fera
 „ accorder par le chapitre général, qui
 „ se tiendra environ la Pentecôte, ce que
 „ nous desirons de Bellebranche. Il y a
 „ du trouble à Orléans, sur le fait du
 „ college, par les menées de la préten-
 „ due, mais Dieu sera le maître. Le roi
 „ a écrit aux maires & échevins, à M.
 „ d'Orléans, M. le lieutenant général,
 „ M. le prévôt, son procureur d'office,
 „ & à M. de la Châtre. Je joignis les
 „ miennes à M. d'Escures, qui part de-
 „ main, & promet de parfaire le tout.
 „ Le roi a encore accordé trente mille
 „ livres à la Fleche, sur l'avis que je com-
 „ muniquai à V. R. Sa majesté part Mardi
 „ pour Chantilly, & la reine, quatre
 „ jours après pour Chartres, qu'il ira trou-
 „ ver à Anet, puis derechef ici & Fon-

„ tainebleau. L'affection que savez, con-
 „ tinue, nonobstant laquelle se feront
 „ après Pâques les mariages de M. le
 „ Prince & de M. de Vendôme. Tout
 „ est rapatrié avec l'homme de l'arsenal,
 „ quelques pratiques que l'on ait pu fai-
 „ re. L'ainé de M. de Créquy aura la
 „ petite de Verneuil, & le premier des-
 „ sein se continuera, de M. le marquis
 „ de Rosny avec l'ainée du même sieur
 „ de Créquy, le pere ne voulant point
 „ ouir parler de changer. M. des Yve-
 „ taux est en exercice. Le sieur Collin
 „ demande de demeurer au college du
 „ Mont jusqu'à la mi-Août. M. de Savari
 „ ne lui veut accorder que jusqu'à Pâ-
 „ ques. On presse fort pour l'édit des
 „ duels, les prédicateurs y font bien leur
 „ devoir; mais le P. Gonteri dégoûte le
 „ roi de temps en temps, encore que
 „ j'aille parant aux coups: il dit que ses
 „ sermons sont séditieux, & qu'un jour
 „ il fera schisme en notre religion, ou
 „ en l'église. M. Bremont s'est résolu à
 „ la compagnie; V. R. verra son louable
 „ desir, par l'adjointe, avec une du R. P.
 „ de la Tour, que j'ai trouvée sur ma
 „ table, sans savoir comment. M. de Bour-
 „ ges m'a dit ce jourd'hui que le pere Sal-
 „ lian contente, & que l'on n'a rien perdu
 „ au change. On a voulu persuader que
 „ le pere Changer s'étoit changé, seroit
 „ ce que souvent on a redouté. Je suis
 „ rapatrié avec M. le comte de Soissons
 „ autant & mieux que jamais, mais je n'ai

1609.

„ encore touché ni viande ni argent de-
 „ puis le mois de Janvier. La reine me
 „ mene à Chartres, & se confie en moi
 „ de ce que savez, plus que de coutume.
 „ M. de la Varenne dit qu'il s'emploiera
 „ volontiers pour M. votre frere, mais
 „ que cette voie n'est pas bonne, ne pou-
 „ vant introduire des chevaux de louage,
 „ au préjudice des relais & des postes :
 „ toute autre qu'il pourra, il offre de le
 „ faire. Le R. P. Raimond a été ici, &
 „ a apporté quelques quatre cents livres
 „ d'aumônes, sans les matériaux de Ta-
 „ lan en partie, que M. le Grand lui a pro-
 „ mis. Notre frere Paron est maintenant
 „ déchargé de l'office : car j'ai réponse de
 „ Rome comme l'union a été agréée par
 „ notre saint pere, & le *gratis* donné par
 „ sa sainteté à ma considération, *quasi fuit*
 „ *ejus benevolentia*. J'ai remis la révision
 „ & l'impression de mon livre à cet été,
 „ ou après l'automne. La treve pour neuf
 „ ans est presque assurée en Flandre.
 „ Dix de nos peres ont été pris, venant
 „ des isles Baléares en Espagne, par Si-
 „ mon Dansa, corsaire hollandois, marié
 „ à Marseille ; le roi s'emploie pour leur
 „ délivrance, & nonobstant quelques
 „ amertumes, il ne laisse de priser & ché-
 „ rir la compagnie. *Quod superest*, je suis
 „ grandement nécessaire de secours spi-
 „ rituels *oraque pro paupere*, qui est de
 „ V. R. le serviteur plus humble & plus
 „ affectionné *Pierre Cotton*. A Paris, ce
 „ quinzieme Mars 1609. Madame la mar-

„ quise de Mesnelay va se rendre capu-
 „ cine, nonobstant tout le monde. M. 1609.
 „ Avias, recteur de la principale, est ma-
 „ lade à mort de pourpre, pris prêchant
 „ & servant à l'hôpital; c'est un bon prê-
 „ tre & un bon ami, qui va à Dieu.

Henri lut deux fois de suite la lettre
 entiere, & quoiqu'il me cachât la moitié
 de ce qui se passoit au-dedans de lui-mê-
 me, je lus aisément sur son visage son mé-
 contentement. „ J'avoue, me dit-il, qu'il
 „ y a plus de conduite, de prudence &
 „ de fidélité en vous, & de vérité dans
 „ vos paroles, quelque méchant hugue-
 „ not que vous soyez, que dans beau-
 „ coup de catholiques, & même d'ecclé-
 „ siastiques qui font bien les dévôts & les
 „ scrupuleux. „ Il me quitta pour aller
 entretenir M. le comte de Soissons, qu'il
 voyoit s'approcher; & je crois qu'il lui
 conta tout, & même qu'il lui montra la
 lettre dans laquelle ce prince avoit son mot
 comme les autres. Je me fus bon gré d'en
 avoir retenu une copie : car sa majesté ne
 voulut jamais me rendre l'original.

Le pere Cotton fut le contretmeps ar-
 rivé à sa lettre, & en fut mortifié au der-
 nier point (4). Il se consola un peu quand

(4) On voit dans l'anti-
 Cotton, p. 46, que le pere
 Cotton fut disgracié du roi
 pendant six semaines, pour
 avoir révélé ses secrets à
 un provincial d'Espagne :
 mais c'est un de ces libel-
 les qui ne méritent aucune

créance. Dans une occasion
 semblable, Henri IV dit à
 ses ministres, en prenant
 le président Jeannin par la
 main : „ Je réponds pour
 „ le bon-homme; c'est à
 „ vous autres à vous exa-
 „ miner.

1609.

on lui dit qu'excepté le roi, je ne l'avois fait voir ni parlé à personne de ce qu'elle contenoit : il crut m'en devoir un remerciement, & il sentit aussi qu'un petit mot de justification n'étoit point ici de trop. La lettre que j'en reçus, au retour d'un voyage qu'il avoit fait en province, est à ces deux fins : il me l'écrit de Fontainebleau, où la cour étoit alors, & moi j'étois à Paris. Le pere Cotton y prend occasion de louer la bonté de mon esprit & la douceur de mon naturel, de ce que tous les efforts qu'on a faits pour me donner une mauvaise impression de lui, n'ont pas été capables, dit-il, d'altérer ma première bienveillance à son égard. Il reconnoît qu'un homme d'un peu de mauvaise humeur auroit pu faire servir la lettre dont il vient d'être fait mention ; de prétexte à son ressentiment, il ne dit pas de cause, parce que, selon lui, les termes dans lesquels il s'y exprime sur mon sujet, n'ont pas cette gravité, qui peut seule autoriser un galant homme à se fâcher. Aussi ne l'ai-je pas fait, j'ai cru que le pere Cotton devoit mieux entendre le sens de ses lettres, que personne, & que s'il se fût senti véritablement coupable envers *l'homme de l'arsenal*, il n'auroit pas eu la hardiesse qu'on lui voit dans cette lettre, de le prier de se souvenir du bâtiment de l'église des peres jésuites, & des appartements destinés pour tenir leurs classes à Poitiers, en dressant les états où sont comprises ces fortes de dépenses : autre louange à cette

occasion sur ma charité, suivie d'une fervente priere à Dieu, d'achever son ouvrage, en m'inspirant le reste des sentiments de la bonne religion (5).

Je connus clairement quelque temps après, qu'il étoit survenu au roi quelque autre sujet de chagrin, & beaucoup plus violent. Tout ce qu'il faisoit pour le dissiper, ne servoit qu'à le mieux faire paroître.

1609.

(5) On verra par le trait suivant, tiré des mémoires pour l'histoire de France, que M. de Sully ne pardonna pas si facilement au pere Cotton. „ Sur la fin „ de cet an, les jésuites „ ayant obtenu un don du „ roi de cent mille francs, „ pour parachever le bâtiment de leur chapelle „ à la Fleche, se retirèrent vers M. de Sully „ pour en être payés, Le „ P. Cotton lui dit, avec „ sa douceur ordinaire, „ que sa majesté leur avoir „ fait un petit don de cent „ mille livres, pour la chapelle de la Fleche; à „ quoi le duc répondit: „ appelez-vous cent mille „ livres, pour vous un „ petit don? Le roi vous „ en donne trop, & je „ ne vous donnerai rien. „ Quelle est la raison de „ ce refus, demanda le „ pere Cotton? Ce n'est „ pas à vous, repliqua le „ duc, à qui je la veux „ & dois rendre, je la „ rendrai au roi. Le P. Cot-

„ ton s'en plaignit au roi „ qui, pour le contenter, „ tança publiquement le „ duc, & dit qu'il vouloit „ que son mandement eût „ lieu. M. de Sully ne fit „ rien de ce que le roi „ avoit ordonné pour la „ chapelle des jésuites à la „ Fleche. „ Le même auteur marque en quelqu'endroit, & le bruit en étoit „ assez commun alors, que „ lorsque le roi & son ministre paroissent ainsi d'avis opposé en public, c'étoit souvent après en être convenus ensemble en particulier. Ce qui porte à „ croire que ce concert peut „ bien avoir lieu ici, c'est „ que „ sa majesté, ajoute „ cet écrivain, donna à „ M. de Sully précisément „ dans ce même temps, „ trente mille écus pour „ ses étrennes, au lieu de „ vingt mille qu'elle avoit „ accoutumé de lui donner, de quoi les jésuites „ ne furent guère contents. „ *Ann. 1609.*

1609.

tre, & peut-être à l'augmenter encore. Il passa huit jours entiers hors de Paris, à promener sa mélancolie dans des lieux où on ne le voyoit jamais, Livry, & une autre maison appartenante à Montbazon. De retour de cet endroit, tous les jours étoient pour lui des jours de chasse, afin, sans doute, de pouvoir se trouver plus long-temps & plus souvent seul. Tout cela n'étant pas le vrai remède à son mal, il passa enfin par l'arsenal, pour se soulager en m'ouvrant son cœur. Il monta droit à mon cabinet, sans vouloir qu'on m'avertît, & y frappa lui-même. J'allai ouvrir, ne m'attendant à rien moins qu'à une pareille surprise & n'ayant que ma robe de chambre & tout le reste de l'habillement de nuit. Il me dit *bon jour*, me demanda ce que je faisois, fit éloigner tout le monde, entra avec moi, & referma la porte, sans que je fisse rien de mon côté, qu'être très-attentif à la vivacité de tous ces mouvements, qui le firent asseoir, se lever, se promener & parler avec beaucoup de feu, pendant près de deux heures que nous passâmes ensemble. On va savoir le sujet de cette agitation : je n'ai aucune raison de cacher notre entretien, qui fut d'ailleurs fort aisément entendu de dehors. Sa majesté croyoit que tout le monde étoit sorti de la petite salle, pour aller se promener dans la grande salle, dans les cours & les jardins, mais il en étoit demeuré une partie à la porte du cabinet, pressés par la curiosité ; car la mélancolie de ce prince

frappoit les yeux de tout le monde; ceux-là purent entendre, à un mot près, tout ce que nous dîmes. 1609.

Ce ne fut d'abord que des nouvelles indifférentes sur l'empereur Léopold, quelques princes d'Allemagne, les archiducs & le président Richardot. Après quoi ce prince m'avoua qu'il y avoit quelque autre chose qui lui tenoit bien plus fortement au cœur, & il commença là-dessus un discours qui fut fort long, & pendant lequel je ne fis presque qu'écouter sa majesté. Comme je pouvois croire, avec tout le monde, que les nouveaux démêlés de Henri avec la reine son épouse, n'étoient fondés que sur la passion qu'on disoit hautement qu'il avoit pour mademoiselle de Montmorency, depuis quelques jours princesse de Condé, il traita d'abord cet article, qui m'avoit toujours fait une peine infinie.

Lorsque je vis naître cette inclination de Henri, j'en prévis de beaucoup plus grands inconvénients que de toutes les autres, à cause de l'extraction & de la famille de cette demoiselle, & je fis tous mes efforts pour l'empêcher de faire des progrès; efforts qui furent inutiles, & que je redoublai pourtant lorsque le roi me proposa le dessein qu'il avoit de la faire épouser à M. le Prince. Je n'attendois point de Henri dans cette occasion la généreuse résolution dont quelques amants se sont montrés capables, de s'imposer par ce moyen la nécessité de renoncer à la

1609.

personne aimée. C'étoit tout le contraire que j'appréhendois; & ce point de vue ne m'offrant que ressentiments & fureurs de la part du prince outragé, des parents de la princesse & de la reine, rien ne peut exprimer l'ardeur de mes instances & de mes soins, pour détourner cette résolution. Je suppliai, je remontrai, je me jettai aux pieds de Henri; je ne l'importunai pas seulement, je le fatiguai, je le persécutai. Le fatal mariage ne s'en fit pas moins (6).

Toutes ces circonstances me furent rappelées à moi-même par le roi, afin que je convinssé, disoit-il, que si je ne m'étois pas trompé, en prédisant les effets de l'amour & de la jalousie, je n'avois pas prévu tout ce que la malignité de ses ennemis avoit su y lier d'étranger. Ce prince, dont le caractère étoit de respecter la vérité, lors même qu'elle le rendroit plus coupable, n'osa s'inscrire en faux contre le sentiment & les discours publics; il se seroit trahi d'ailleurs, par la manière toute passionnée dont il me parloit de l'esprit, de la naissance & de toutes les perfections de mademoiselle de Montmorency. Mais étoit-ce à de misérables Italiens, tels que Conchini, Vinti, Guidi, Joannini, qu'il étoit responsable de sa conduite? Et n'étoit-ce pas au contraire dans tous ces

(6) Il fut fait à Chantilly, sans aucune pompe.... La marquise de Verneuil disoit, „ que le roi „ pour abaisser le cœur „ au prince de Condé, & „ lui hausser la tête. *Mémoires historiques de France,* année 1609.

étrangers, une hardiesse bien punissable, que de donner à toutes ses démarches un éclat qu'elles n'avoient point, pour en prendre droit de jeter la reine dans des résolutions violentes, qui devoient donner quelque couleur à leurs pernicious desseins ? C'étoient ces desseins, dont on instruisoit Henri de toutes parts, qui l'inquiétoient jusqu'à ne pas lui laisser goûter un seul moment de repos. Il m'en avoit déjà écrit quelque chose, lorsque ses pensées là-dessus se réduisoient à de simples soupçons ; mais la chose s'étoit tournée en certitude, par des lettres que la Varenne & Zamet lui avoient communiquées, par les discours que lui avoit tenu le jeune Zamet, à son retour d'Italie & d'Espagne, & en dernier lieu, par tout ce que lui avoit mandé Vaucelas, son ambassadeur à Madrid. On va convenir que mon beau-frere n'étoit pas en cette occasion un témoin suspect.

Lorsqu'il étoit parti pour l'Espagne, c'étoit avec des instructions (7) qui marquoient beaucoup plus d'éloignement que de dessein de s'approcher de la maison d'Autriche. Il fut témoin de toutes les menées que les agents de la reine faisoient à Madrid, d'une manière si libre & si publique, qu'il ne put se figurer que le roi n'en eût aucune connoissance, & même

(7) Le comte de Vaucelas est qualifié dans cette instruction, de conseiller d'état, &c. mestre de camp

du régiment des compagnies des gens de pied du titre de Piémont. Vol. 8955. *Dis. royaux.*

1609.

qu'ils n'agissoient pas par son ordre; ce qui le surprit d'abord, & ensuite le mortifia au dernier point, parce qu'il crut que le conseil de France ayant absolument changé de système, sa majesté avoit retiré toute la confiance qu'elle avoit paru prendre en lui, & ne lui laissoit plus que le vain titre d'ambassadeur, pendant qu'elle se remettoit à un autre de l'essentiel de ses affaires & de son secret. Il supposoit, dans la même idée, que si le roi paroissoit à l'extérieur n'avoir rien changé dans sa maniere ordinaire de se conduire à son égard, c'étoit par ménagement pour moi, & pour ne pas me donner le chagrin de voir qu'on méprisoit mon beau-frere, qui n'auroit pas manqué de m'en porter ses regrets, si le roi ne l'avoit soutenu dans l'opinion du contraire.

Plein de toutes ces pensées, qu'il crut tout-à-fait justes, Vaucelas prit le parti d'insinuer en deux mots à la Varenne, & par son moyen au roi, qu'il craignoit avec raison d'avoir perdu les bonnes graces de sa majesté. Il déchargea son cœur à son beau-pere, par une lettre beaucoup plus longue, dans laquelle il le prioit de savoir ce qui lui avoit attiré cette disgrâce, & de se plaindre à sa majesté, avec tout le respect possible, de ce qu'elle faisoit à son ambassadeur l'injustice, & en quelque sorte l'injure, de lui préférer celui d'un prince étranger, pour porter ses paroles. Il vouloit parler de l'ambassadeur du duc de Florence, qui agissoit sur tout cela à

Madrid, à l'insu ou du gré du conseil espagnol, avec tant d'autorité, qu'il n'est pas surprenant que Vaucelas y fût trompé. Celui-ci supplioit encore sa majesté, par la bouche de son beau-pere, de vouloir bien lui rendre sa premiere confiance, & d'être persuadé que ni l'amitié, ni l'alliance ne lui feroient trahir en rien avec moi les intentions & le secret du roi son maître, que je lui avois appris moi-même à regarder comme la chose la plus sacrée.

1609.

Le roi comprit mieux par cette lettre, qu'il ne l'eût fait autrement, la vérité de toutes choses, & il en fut dans une surprise extrême. En effet, qui pourra se figurer qu'une moitié toute entiere du conseil & de la cour, osât faire jouer à découvert de pareils ressorts contre les desseins du roi, sur lesquels il s'étoit expliqué lui-même, & que ses ennemis lui supposassent tous leurs sentiments dans le public, sans craindre ni son ressentiment, ni la honte qui, en toute autre occasion, suit de bien près de pareils procédés? Voilà assurément une circonstance politique bien singuliere & bien différente de toutes les autres. On y forme un parti par tous les moyens qui communément le détruisent; on feint d'avoir, pour obtenir, & le secret est tout ce qu'on cherche le moins; ce qui pourtant ne doit s'entendre que de l'extérieur & de l'apparence de la chose, & non des vues ni des moyens, car après que le roi eut répondu à Vaucelas de la maniere la plus propre à le ras-

1609.

sur, Vaucelas ne put, avec toute son application, découvrir ni le fond de ce mystère, ni bien des particularités qu'il cherchoit. Il fut seulement qu'il s'agissoit de faire échouer tous les desseins de sa majesté contre la maison d'Autriche, en l'unissant de gré ou de force avec l'Espagne; que l'ambassadeur Florentin étoit sur tout cela en relation de lettres avec certaines personnes de la maison de la reine, qu'il nommoit, & avec quelques autres plus distinguées, que par respect il n'osoit nommer; pour tout le reste, il ne put en savoir davantage.

J'avois ignoré une partie de ces curieuses circonstances, que Henri m'apprenoit en ce moment. Ce prince ajouta, qu'il ne pouvoit guere douter que ces noms, qui faisoient tant de peine à prononcer à son ambassadeur, ne fussent celui de la reine & celui de Villeroy, tous les discours qu'ils lui tenoient, ne tendant qu'à ce but, & les derniers avis qu'il avoit reçus du projet d'un double mariage, ne pouvant tomber sur d'autre que sur eux, puisque ceux qui y travailloient s'avançoient, disoit-on, au conseil de Madrid, jusqu'à dire qu'ils avoient les moyens d'y faire consentir le roi, même avec la clause que l'Espagne, en donnant l'infante au dauphin, se réservoit tous les droits que ce mariage pouvoit lui donner dans la suite (8).

(8) On est bien surpris, 1, pag. 187, que Henri IV après cela de voir avancer ne souhaitoit rien tant que à Siri, *Mém. Recend. tom.* le mariage du dauphin avec

Voilà ce qui étonnoit, & même effrayoit Henri. Il auroit pu trouver un sens à des affirmations si fortes & si positives, si ses desseins contre la maison d'Autriche eussent encore été aux mêmes termes, que trois ou quatre ans auparavant. Mais qu'on parlât ainsi dans une cour, où l'on ne pouvoit ignorer qu'il avoit pris sur tout cela une résolution, dont rien ne le feroit changer tant qu'il vivroit; voilà ce qui lui faisoit naître, malgré lui, les plus terribles pensées.

1609.

En effet, tout le monde étoit parfaitement instruit qu'il travailloit à s'allier avec le duc de Savoie, ainsi qu'à faire épouser l'héritière de Lorraine au dauphin, afin d'unir un jour cet état à la France, & que c'étoit en partie pour faire valoir ce droit, qu'il s'attachoit, par ses bienfaits, les princes d'Allemagne, qui pouvoient l'aider dans cette entreprise, contre ceux qui la traversoient. On savoit de plus qu'il songeoit à marier son second fils avec mademoiselle de Montpensier (9) (ils étoient déjà fiancés), à donner sa seconde fille au prince de Galles, celui de tous les princes de l'Europe, dont, sur mon rapport, il se promettoit le plus; enfin, à

l'infante d'Espagne. Il ne faut point de meilleure preuve que cet étranger n'a connu que par oui dire, les affaires du conseil de France de ce temps-là. Je trouve encore plus blâmable en lui la partialité qu'il

montre presque par-tout contre la personne & la politique de ce prince.

(9) Marie de Bourbon, fille & unique héritière de Henri, duc de Montpensier, mort l'année précédente.

1609.

faire réussir le mariage de son troisième fils avec la princesse de Mantoue, petite-fille de Savoie, pour se donner une raison ou un prétexte de mettre le pied en Italie. Je crois qu'on conviendra que sa majesté possédant le Mantouan & le Montferrat, avec les entrées libres dans ces deux petits états, & qu'étant assuré du duc de Savoie, devenu de son côté possesseur du Milanois, aussi-bien que les Vénitiens, nos inséparables alliés, rien ne pouvoit l'empêcher de donner la loi à toute l'Italie, sans qu'il lui en coûtât, disoit ce prince, l'injustice de retenir le bien d'autrui.

Henri trouvoit tant de plaisir à parler de la suite de tous ses projets politiques, qu'il ne songeoit pas qu'il parloit à un homme qui en étoit tout aussi bien informé que lui-même; mais il revint bientôt à la cabale espagnole, & à ses propres frayeurs de ce qu'il la voyoit se conduire, comme si elle avoit été assurée qu'il n'avoit plus que très-peu de temps à vivre. Quel que pût être le fondement de cette supposition, elle lui devenoit plus frappante, lorsqu'il faisoit réflexion qu'on répandoit de toutes parts dans le public mille pronostics, qui fixoient la mort dans la cinquante-huitième année de son âge, prédiction qu'on donnoit pour une inspiration divine, parce qu'elle étoit fortement appuyée de certaine religieuse, alors en grande vénération. Pasithée (c'est le nom de cette dévote) avoit été quelque temps en France, & depuis qu'elle en étoit sortie, elle étoit demeurée en

en commerce de lettres avec la reine. C'est elle dont on se feroit pour persuader à cette princesse de se faire couronner à Paris avec toute la magnificence & les cérémonies propres à lui conserver l'autorité dont elle avoit besoin, disoit-on, après la mort prochaine du roi ; & l'on parloit même hautement de faire revenir cette enthousiaste.

1609.

Ce dessein, tous ces discours & ces présages ne sortoient presque plus de l'esprit de Henri, & le remplissoient d'amertume. „ Je n'ai aucune inclination à cela, „ me dit-il, en parlant du couronnement, & je crois devoir rapporter ses propres paroles, qui assurément sont remarquables, „ non plus qu'à souffrir, continua-t'il, „ que cette Pasithée revienne en France. „ Le cœur me présage qu'il me doit arriver quelque désastre ou signalé déplaisir à ce couronnement. Si ma femme s'y opiniâtre, comme on m'a dit que Conchine & sa femme lui conseillent obstinément, & à faire venir cette religieuse, il n'y a point de doute que nous ne nous picotions bien fort ma femme & moi sur ces deux affaires ; mais sur-tout, que ce que je vous ai dit touchant ses desseins en Espagne, ne m'altère & ne me fasse cabrer tout-à-fait, si j'en puis découvrir davantage. „ Je ne fais si ce prince a bien connu la reine son épouse ; mais j'avoue que je fus frappé de la réflexion qu'il me fit faire ensuite, qui est que cette princesse ne faisoit

1609.

tant de vacarme avec lui, au sujet de mademoiselle de Montmorency & de toutes ses autres amourettes, que parce que ses indignes conseillers lui persuadoient qu'elle avoit besoin d'un prétexte pour être brouillée avec le roi, ou du moins pour paroître l'être; qu'on payoit le public de celui-là, faute d'un meilleur; qu'enfin tout le monde, & moi-même tout le premier, attribuoient à la jalousie ce qui étoit l'effet d'une malice très-raffinée. Je découvre ici des choses bien odieuses, s'il est vrai que le conseil de la reine se soit servi de ce damnable artifice, pour cacher & faire réussir des desseins si noirs, qu'on n'oseroit même les nommer.

Pour me faire voir que je ne devois point en douter, Henri me faisoit remarquer comment, sur une apparence aussi légère que celle de parler plus souvent à la duchesse de Nevers, & de prendre plaisir à sa compagnie, on avoit fait entrer cette dame sur les rangs l'année précédente, & mademoiselle de Montmorency en celle-ci, afin de ne pas laisser refroidir la cour ni le public, sur ces sujets de divorce entre lui & la reine, qu'il étoit nécessaire d'entretenir à quelque prix que ce fût; & il en concluoit qu'il ne se donneroit jamais que des peines inutiles pour les faire cesser; & que quand même il renonceroit à voir de sa vie la princesse de Condé, ce seroit à recommencer éternellement avec des gens qui avoient de si grandes raisons de ne point vouloir de paix.

Il me dit, sur ce dernier article, qu'il avoit renoncé à rien obtenir de cette dame, que s'il ne pouvoit vaincre son amour, il sauroit du moins prévenir un éclat dangereux, & respecter le lien sacré qu'il n'avoit formé, que pour imposer silence à ses desirs. C'étoit avec beaucoup de sincérité qu'il me parloit ainsi (10). Je me ferois reposé sur cette assurance, si je n'avois su avec combien de facilité un cœur trop tendre souffre d'être trompé par lui-même.

1609.

Le roi, continuant à me parler des conseillers de la reine, entr'autres de Conchine & de sa femme, m'apprit des choses, après lesquelles je ne puis regarder ces étrangers que comme des monstres; qu'ils em-

(10) Le maréchal de Bassompierre, auquel il fut proposé de donner mademoiselle de Montmorency en mariage, rapporte entre autres discours sur cette matiere, celui-ci que lui tint Henri IV: „ Lors il me „ répondit, après un grand „ soupir: Bassompierre, „ je te veux parler en ami. „ Je suis devenu non seulement amoureux, mais „ furieux & outré de mademoiselle de Montmorency. Si tu l'épouses & qu'elle t'aime, je te haïrai; si elle m'aimoit, tu me haïrois. Il vaut mieux que cela ne soit point cause de rompre notre bonne intelligence; car je l'aime d'affection & d'inclination.

„ Je suis résolu de la marier à mon neveu le prince de Condé & de la tenir auprès de ma famille: ce sera la consolation & l'entretien de la vieillesse où je vais désormais entrer. Je donnerai à mon neveu, qui aime mieux mille fois la chasse que les dames, cent mille livres par an, pour passer son temps, & je ne veux autre grace d'elle, que son affection, sans rien prétendre davantage „ *Tom. 1, pag. 229.* Mais dans la suite, cette passion, comme M. de Sully l'avoit prévu, porta Henri bien au-delà des bornes qu'il s'étoit prescrites.

1609.

pêchoient la reine de toucher aux viandes qu'il lui envoyoit, & qu'ils lui persuadoient de faire faire fort souvent la cuisine dans leur chambre. Mais de quoi servoit-il à sa majesté d'invectiver ainsi alternativement & contre les Italiens & contre la reine ? Je convenois assez qu'il n'y avoit point de châtiment que les premiers ne méritassent, & qu'il étoit tout-à-fait singulier, comme le remarquoit Henri, que cette princesse n'eût jamais eu de liaison qu'avec des personnes qui avoient donné les conseils les plus violents contre sa vie, au temps du tiers parti, ou qu'avec d'autres, qui ne lui vouloient pas plus de bien présentement (11). Mais que pouvois-je

(11) La reine Marie de Médicis a donné en toute occasion, tant de marques convaincantes d'une véritable tendresse pour son mari, que ceux qui ont justifié & loué toutes ses actions, comme l'auteur de l'histoire de la mere & du fils, n'ont pas même songé qu'il fût besoin de relever aucune des accusations des mémoires de Sully; & ce ministre lui-même, si l'on y fait bien attention, ne lui impute ou ne lui fait imputer par Henri IV, que d'autoriser par trop de confiance & de crédulité, les méchants desseins de quelques personnes de sa cour; desseins auxquels ces personnes avoient soin de ne

jamais faire servir cette princesse, qu'en intéressant la jalousie qu'il lui étoit naturel de montrer contre les maîtresses de son mari. Ce n'est même qu'en pensant de cette manière sur l'un & l'autre, qu'on peut trouver la clef de quantité de paroles & de démarches de ces deux époux, qui sans cela paroistroient tout-à-fait contradictoires, parce qu'elles marquent en même temps dans les mêmes personnes, confiance & défiance, estime & indifférence, tendresse & froideur. L'histoire que je viens de citer, rapporte une infinité de ces traits en bien & en mal. Il représente Henri IV se

faire pour tirer ce prince de l'état où je le voyois , lorsque lui-même ne s'aidoit en rien ? Croiroit-on que tout ce long discours , auquel je suis persuadé qu'il n'y a personne qui ne se sente intéressé , n'aboutit de sa part , qu'à des prieres de redoubler d'attention contre les artifices des Espagnols , & d'entreprendre de nouveau de persuader à la reine , qu'elle devoit le sacrifice des Conchines & autres brouillons , à l'assurance qu'il lui donnoit , par ma bouche , de ne plus voir , si elle l'exigeoit , ni femmes , ni filles : „ N'étant pas juste ,
 „ me disoit ce prince trop bon , que je
 „ me prive de tous mes plaisirs pour la
 „ contenter , sans qu'elle fasse le semblable , ni que je m'accommode à toutes
 „ ses volontés , pendant qu'elle contre-
 „ dira toutes les miennes.

Il me permit de communiquer à Sillery tout ce que je jugerois à propos de ce que je venois d'entendre , mais non pas à Villeroy. „ Je vous y laisse , dit-il ,
 „ penser tout à loisir , pour m'en aller
 „ dîner (il étoit en effet fort tard). Je
 „ suis levé dès la pointe du jour , n'ayant
 „ point dormi toute cette nuit , parce
 „ que mon esprit n'a fait que rêvasser
 „ sur toutes ces brouilleries , & que je
 „ n'aurois pas eu plus de repos la nuit

plaignant & se louant tour-à-tour de la reine ; tantôt disposé à la renvoyer tout-à-fait , ou à l'éloigner ; tantôt ne voyant qu'elle dans tout

son conseil , capable de l'administration des affaires en son absence , & du poids d'une régence. *Histoire de la mere & du fils , t. 1, Pass.*

1609.

„ suivante, si je ne m'en fusse déchargé
 „ à vous „. Sa majesté monta dans mon
 carrosse, que je lui avois fait préparer,
 en me disant, en présence d'un fort grand
 nombre de personnes qui étoient dans la
 cour : „ Adieu, mon ami, aimez-moi
 „ bien, servez-moi de même, & vous
 „ souvenez de tous les discours que nous
 „ avons tenus ensemble ; car je vous
 „ aime autant que vous pouvez le de-
 „ sirer.

Je crois avoir justifié ci-devant, par les
 plus solides raisons, ma persévérance dans
 l'opinion que tous ces prétendus complots,
 moitié étrangers, moitié domestiques,
 n'ont jamais été ni bien réels, ni bien à
 craindre. J'avoue pourtant qu'il y avoit
 des moments, où la force de mon attachement
 pour mon prince ne me permettoit pas
 d'écouter indifféremment tout ce que j'entendois dire à ce sujet, & que
 quelle que fût ma fermeté, je me laissois
 épouvanter malgré moi, de ce que je
 savois n'être qu'un fantôme. Voilà l'état
 où je me trouvai tout le temps que Henri
 me parla, & après qu'il fut parti. Notre
 conversation fut singulière, en ce que je
 ne proférai presque pas un mot pendant
 un si long temps : & lorsque je voulus me
 mettre à table pour dîner, l'agitation de
 mon cœur & les nuages dont mon esprit
 étoit investi, me jetterent dans un abattement
 secret & un dégoût pour tout ce
 qu'on me servit. Il n'étoit certainement
 pas besoin que le roi m'excitât à faire de

nouvelles réflexions , je m'y plongeois tout entier , & j'en faisois jusqu'à prévoir & arranger l'une après l'autre dans mon esprit toutes les choses dans lesquelles j'apercevois la moindre possibilité.

1609.

Cependant lorsque cette premiere confusion d'idées eut fait place à un sentiment plus froid & plus arrêté , je fus forcé de conclure , comme j'avois toujours fait , que mes alarmes ne portoient que sur celles de Henri , qui n'avoient elles-mêmes aucun fondement bien certain. Le conseil de Madrid voyant que le roi de France commence à avancer en âge , & qu'il a eu quelques attaques de maladies assez violentes , prend le devant pour faire goûter à la reine & au conseil de France une politique qui doit être son salut. Il n'y a en ceci rien d'extraordinaire. Il trouve parmi les François des personnes d'assez bonne volonté pour entrer dans ses vues , & il met ces personnes en jeu , afin de s'épargner la honte des démarches suivies d'un refus ; si elles le sont véritablement , le conseil espagnol peut long-temps feindre le contraire , & rompre ou ralentir l'ardeur des alliés de la France , trompée par cette apparence ; il n'y a encore rien dans cette conjecture , qui ne quadre avec le caractère espagnol , décidé par une infinité de démarches semblables. Lorsque Philippe II jetta feu monsieur , duc d'Alençon , dans l'entreprise d'Anvers , qui ruina ses affaires & sa réputation , c'étoit tout ce qu'il s'en promettoit intérieure-

1609.

rement, lorsqu'à l'extérieur il paroïssoit la regarder comme un coup nécessaire pour assurer à ce prince la souveraineté des Pays - Bas, dont il le leurra jusqu'au bout. Mais est-ce à dire pour cela que l'Espagne songeât à se rendre maîtresse de la vie du roi? Combien de raisons rendoient la personne & les intérêts de ce prince chers à tous les François, & à ceux même des courtisans qu'il sembloit que cette couronne eût mis dans son parti? A quoi que le cœur humain puisse se porter, lorsqu'il est agité par une forte passion, j'avois horreur des idées de crime qu'il falloit nécessairement supposer dans des personnes, que la naissance, l'éducation, les sentiments soutiennent contre la noirceur & les attentats, quoiqu'elles les laissent capables de quelques foibleesses passageres. Est-ce respect ou délicatesse de sentiment, qui me fait penser & parler ainsi? est-ce simplement l'horreur & l'éloignement de toute action lâche & infâme? Quoi qu'il en soit, je me trouvai, à la fin de toutes ces réflexions, aussi tranquille que je l'étois avant que le roi m'eût parlé; & si la douceur qu'on lui connoissoit, me faisoit encore de temps en temps appréhender que la licence ne s'en autorisât, par l'espérance de l'impunité, je n'en appréhendois du moins aucun de ces coups accablants (12), qui portent une

conster-

(12) Je crains bien que sur des bruits & des soupçons d'une aussi grande conséquence que ceux dont il

consternation subite.

Quant à l'autre point du discours de sa majesté, il eût été bien plus à propos pour ce prince, de fermer la bouche une bonne fois à la reine, en commençant à rompre

1609.

est question ici. „ Il y avoit
„ lors, dit l'auteur des mé-
„ moires pour l'histoire de
„ France, tant de bruits
„ de conspirations contre
„ le roi, que l'on croyoit
„ à Paris que c'étoit le
„ point principal du long
„ séjour qu'y faisoit dom-
„ Pedre de Toledé; c'est
„ pourquoi on souhaitoit
„ fort son éloignement „
Les craintes de Henri n'é-
toient donc pas mal fon-
dées; & c'est le duc de
Sully qui, dans cette occa-
sion, comme dans plusieurs
autres, a été, malheureu-
sement pour ce prince,
trop attaché à son sens. Il
ne serviroit de rien de dis-
simuler, qu'un peu de va-
nité & d'entêtement ont
été les défauts d'un carac-
tere digne d'ailleurs d'être
envié par mille belles par-
ties.

On croit toujours s'ap-
percevoir, en lisant les mé-
moires de ce temps-là,
que ce petit nombre de
serviteurs auxquels Hen-
ri IV étoit véritablement
cher, n'employèrent point
tout ce qu'on auroit pu
prendre de précaution pour
parer le malheur qui ar-
riva. On n'auroit peut-être

rien de bien solide à ré-
pondre à quelqu'un qui ap-
pelleroit ce sentiment, un
jugement après coup; & il
faut convenir encore, que
si tous les complots sourds
& secrets, dont il est parlé
dans une infinité d'endroits
de ces mémoires, sans pour-
tant qu'on y voie rien ar-
ticuler de bien positif, ont
été réels, comme l'évène-
ment veut qu'on le croie,
ils ne pouvoient guere man-
quer d'avoir leur effet, par
l'éloignement qu'on con-
noissoit à ce prince pour la
sévérité & la vengeance.
On doit bien haïr ceux qui
par de pareils exemples,
tournent l'esprit des sou-
verains vers le despotisme
& la cruauté.

Au reste, la maniere dont
le duc de Sully expose ici
le fond de ses sentiments
sur tous ces complots, dé-
truit absolument un soup-
çon, qui est venu à quel-
ques-uns de ceux qui ont
fait une sérieuse attention
sur tout ce qui se passa en
ce temps-là. Ce soupçon
est, que le duc de Sully
n'ignora rien de ce qui se
tramoit contre la personne
de Henri IV; mais qu'a-
près avoir fait tous ses ef-

1609.

— tout-à-fait des liens que l'âge de Henri rendoit encore plus mésséants; mais il devoit du moins se conserver dans de pareils égarements, assez d'empire sur sa raison, pour éviter toute intrigue qui pût faire une affaire de politique, d'une simple galanterie. Toutes celles dans lesquelles on avoit vu Henri engagé, avoient nui ou à sa fortune ou à sa gloire, & certainement à son repos; mais il est sans contredit que le plus dangereux de tous les pièges, est celui que lui tendoit l'amour, dans la personne de la princesse de Condé; toutes les suites en étoient à craindre, & elles pouvoient être en fort grand nombre.

On a vu d'avance dans ces réflexions, la réponse que je fis au roi, lorsque, suivant son ordre, j'allai le retrouver, cinq ou six jours après. Il sortoit de sa chambre pour aller aux Tuileries par la grande galerie. Nous nous promenâmes dans la première galerie, près d'une heure. Je remis la tranquillité & la joie dans son esprit, il résolut de redoubler ses efforts pour extirper, s'il étoit possible, dans son conseil & dans la cour, toute cette politique Espagnole, & il se promit bien d'élever ses

forts pour engager ce prince à faire usage de son autorité, & voyant que la foiblesse de Henri lui avoit toujours fait rejeter les conseils qu'il lui avoit donnés là-dessus, il demeura intérieurement convaincu que ce roi malheureux n'é-

viteroit point sa cruelle destinée, & qu'il prit le parti de ne point augmenter inutilement ses alarmes; mais seulement de le faire sortir tout le plutôt qu'il seroit possible, d'une ville où il demeurait exposé à de si grands dangers.

enfants, sur-tout le jeune prince qui devoit être son successeur, dans toutes ses maximes, attacher étroitement les Protestants à leur roi & à leur patrie, & éloigner, avec un égal soin, tous les étrangers de la participation aux affaires de l'état : c'étoient là, selon lui, les deux principales, & les plus capables d'assurer la tranquillité publique contre tous les troubles civils.

1609.

Une conclusion naturelle de tout ceci, c'est que Henri ne devoit perdre que le moins de temps qu'il se pourroit, à travailler à l'exécution de ses grands desseins, dont c'eût été risquer les succès, que de la remettre au temps d'une vieillesse impuissante : aussi son application à tout ce qui pouvoit y contribuer, ne fit que croître encore depuis ce moment. Les voyages de sa majesté à l'arsenal devinrent plus fréquents, & j'allois à presque toutes les heures du matin & de la nuit au Louvre, où il m'étoit permis d'entrer en carrosse jusques dans la cour. Le roi m'accorda cette distinction, dont il n'y avoit de toute la cour que deux autres ducs (13)

(13) Le duc d'Epéron : ne, qui sont demeurés en je ne fais quel peut être possession d'entrer en carrosse dans les cours des l'autre. L'historien du duc d'Epéron avance, qu'il fut maisons royales. Le duc le seul qui jouit de cette d'Epéron l'obtint en 1607, prérogative, du vivant de sous prétexte que sa goutte Henri IV. La reine mere ne lui permettoit pas de l'accorda pendant la régen- faire un trajet un peu long ce à tous les ducs & pairs à pied, & ce prétexte lui & officiers de la couron- servoit encore à se faire

1609.

qui jouissoient à mes incommodités, qui me rendoient le serain incommode; au besoin qu'il avoit presque continuellement de ma présence, & comme je le crois encore, à son amitié pour moi.

Il continua à me faire dresser tous les états & mémoires propres à former un cabinet complet de politique & de finance, & afin que rien ne manquât à l'exécution de cette idée, dont il ne me cachoit plus l'objet, il voulut que je lui fisse construire une espece de cabinet, ou grand bureau, proprement travaillé, & entièrement garni de tiroirs, de layettes & de cassetins, tous fermants à clef, doublés de satin cramoisi, & en assez grand nombre pour y renfermer, chacune dans leur ordre, toutes les pieces qui le devoient composer. Le travail en est presque immense, quoique du premier coup d'œil il ne le paroisse pas.

Pour en donner une idée, sans user de redites, qu'on se figure tout ce qui peut avoir un rapport prochain ou éloigné à la finance, à la guerre, à l'artillerie, à la marine, au commerce, à la police, aux monnoies, aux mines, enfin à toutes les parties du gouvernement intérieur & extérieur, ecclésiastique & civil, politique & domestique. Chacune de toutes ces parties, dis-je, avoit son quartier séparé dans ce cabinet d'état, qui devoit être placé dans le

porter entre les bras de ses laquelles il alloit jouer tous estafiers, jusques dans la les jours, & à toute sorte chambre de la reine, chez d'heure.

grand cabinet des livres du Louvre, avec toutes les commodités possibles, pour que toutes les pieces qui les concernoient pussent se trouver sous la main d'un simple coup d'œil, en quelque quantité qu'elles fussent. Dans le côté destiné à la finance, se verroient le recueil des différents réglemens; les mémoires des opérations; des changements faits ou à faire, des sommes à recevoir ou à payer; une quantité presque innombrable d'états, de mémoires, de totaux & de sommaires, plus ou moins abrégés: cela est plus facile à imaginer qu'à représenter; toutes les lettres de quelque conséquence, que sa majesté m'avoit écrites, y seroient en liasse, & cotées avec un extrait indicatif de chacune d'elles.

1609.

Sur le militaire, outre les comptes, détails & mémoires, servant à en marquer l'état actuel, on trouveroit les ordonnances & papiers d'état, les ouvrages de tactique, des plans, des cartes géographiques & hydrographiques, soit de la France, soit des différentes parties du monde: ces mêmes cartes en grand, & mêlées de différents morceaux de peinture, devoient être placées dans la grande galerie. Sur quoi l'idée nous vint encore à sa majesté & à moi, de destiner une grande salle basse avec son premier étage, à faire un magasin de modeles & d'originaux de tout ce qu'il y a de plus curieux en machines, concernant la guerre, les arts, les métiers, & toutes sortes d'exercices nobles, libéraux & mécaniques; afin que

1609.

tous ceux qui aspirent à la perfection, puissent venir sans peine s'instruire à cette école muette ; l'appartement bas auroit servi à mettre les pieces les plus lourdes, & le haut les plus légères ; un inventaire exact des unes & des autres, eût été une des pieces du cabinet dont je parle (14).

Des listes de tous les bénéfices du royaume, avec leur dénomination & qualification justes ; des états de tout l'ordre ecclésiastique, séculier & régulier, depuis le plus grand prélat jusqu'au moindre du clergé ; avec distinction des naturels & des étrangers, & dans l'une comme dans l'autre religion, n'auroient pas été les pieces les moins curieuses, parmi celles qui appartiennent au gouvernement ecclésiastique. Ce travail étoit le modele d'un autre dans la police, par lequel le roi eût pu voir, à un près, le nombre des gentilshommes de tout le royaume, divisés par classes, & spécifiés par la différence des titres, terres, &c. Idée d'autant plus agréable au roi, qu'il formoit depuis long-temps, le plan d'un nouvel ordre de chevalerie, avec celui d'une académie, d'un college & d'un hôpital royal, destinés à la seule noblesse ; sans que

(14) La mort de Henri IV empêcha l'exécution totale de ces desseins, auxquels on ne peut refuser ses louanges. On voit même fort aisément, que tout imparfait qu'est demeuré ce cabinet d'état, il est pourtant le berceau où ont pris naissance plusieurs beaux & utiles établissements, qui ont fait honneur aux ministres suivans. On aura dans tout ce livre, bien des sujets de faire cette réflexion. Voyez ce que nous en avons dit dans la préface.

cette institution, si utile & si glorieuse, eût été à charge au peuple, ni aux finances (15). Il avoit été proposé en même temps, & avec les mêmes avantages, de créer un camp, ou corps permanent, de six mille hommes d'infanterie, de mille

1609.

(15) Cette idée du duc de Sully pourroit encore être étendue. On se plaint depuis long-temps avec raison, que l'éducation publique qu'on donne à la jeunesse dans les colleges de France & de toute l'Europe, se sent encore de la rudesse des temps les plus barbares, & qu'il semble, à la maniere dont on élève tous les enfants indifféremment, que nous ne connoissons d'autre méthode, que celle qui conduit à faire des prêtres & des théologiens. Le latin & le grec; une rhétorique qui n'est propre qu'à dépraver le goût, & à rendre l'esprit faux; un cours de philosophie, où dans le long espace de deux années, l'on n'apprend presque que des choses si seches & si rebutantes, si frivoles & si inutiles, qu'il faudroit mettre autant de temps à les oublier, si la forme & la langue dans lesquelles on les montre, ne produisoient pas d'elles-mêmes cet effet; ensuite un cours de droit encore plus long, où avec les mêmes inconvénients, la jurisprudence

françoise est ce qu'on enseigne le moins: voilà à quoi se réduit cette méthode, dont le malheureux fruit est que dans un temps où la quantité de bons livres sur toutes sortes de matieres, devroit inspirer le goût de toutes les sciences & de tous les arts, en même temps qu'elle en applanit les difficultés; les jeunes gens non seulement n'en profitent point, mais encore entrent dans le monde, prévenus contre toute espece de littérature, & pleins d'aversion pour tous les livres en général, par le petit nombre de ceux qu'on leur a fait feuilleter si laborieusement: aversion, dont souvent ils ne reviennent jamais, ou dont ils ne reviennent que pour se faire de la lecture un simple amusement dans un âge où leur esprit a perdu cette vigueur, sans laquelle le talent le plus décidé n'est plus qu'un avantage inutile.

Seroit-il donc impossible que réduisant de moitié au moins ce nombre prodigieux de colleges latins, on convertit le reste en

1609.

chevaux & de six pieces d'artillerie , complètement équipées ; douze vaisseaux ronds & autant de galeres , entretenus en bon ordre , répondoient pour la marine , à ce nouvel établissement militaire.

des colleges plus utiles à la jeunesse , pour différentes professions auxquelles elle est appelée ? Qu'en consacrant par exemple les premières années de l'enfance , à apprendre les premiers devoirs de la religion & de la vertu , à bien lire , bien écrire & bien chiffrer ; on fit passer ensuite les jeunes gens dans d'autres colleges , où avec une simple teinture des langues savantes pour ceux qui n'en doivent pas faire un fort grand usage , on les exerçât à bien parler & à bien écrire dans notre langue , à se familiariser avec ses différents styles , le style épistolaire sur-tout , & à entendre du moins celles de quelques-uns des peuples voisins , avec lesquels nous avons le plus de relation ; qu'à ces écoles succédassent celles où l'on enseigneroit les éléments des plus nécessaires parties des mathématiques , de la géographie & de l'histoire ; où la tactique , la politique , la jurisprudence , le commerce , présentés sous des principes courts & clairs , servissent aux maîtres à développer le talent

de leurs élèves , & aux élèves , à se fixer à celui pour lequel la nature leur donne plus de disposition & d'attrait.

Le peu que je viens de marquer , peut à peine passer pour une ébauche très-grossière d'un meilleur projet. Il doit pourtant suffire , ce me semble , pour faire comprendre que ce ne peut être qu'en suivant une semblable idée , qu'on parviendra à inspirer aux jeunes gens l'émulation de la vraie gloire , du travail & de l'application ; à les retirer de l'oisiveté & de la débauche auxquelles on les voit se livrer ; enfin , à donner à l'état les plus excellents sujets en tout genre. On voit tous les jours , que la connoissance de cette vérité est ce qui détermine tant de parents à préférer pour leurs enfants l'éducation privée & domestique à celle des colleges. On ne sauroit les en blâmer , quelque persuadé qu'on soit des avantages que celle-ci a d'eux sur l'autre , & c'est ce qui fait encore plus regretter que cette éducation publique n'ait point

Comme le projet d'amélioration & de rectification à toutes sortes d'égards, y tenoient une des principales places, à commencer par celui qui devoit, suivant le dessein de Henri, faire changer la face de toute l'Europe, & qui étoit éclairci & développé de la maniere la plus nette, & dans la forme la plus étendue; il y en avoit de particuliers sur toutes sortes de sujets. Dans ceux par exemple, qui regardoient la guerre, on indiquoit les moyens de maintenir si exactement la discipline, considérée non seulement dans l'exercice actuel de la guerre; mais encore dans le temps de la paix, qu'ils eussent rendu sacrée pour le soldat, la personne du marchand, de l'artisan, du pasteur & du laboureur. Ces quatre sortes de professions, sur lesquelles il est vrai de dire que roule tout l'état, auroient trouvé toute sorte de sûreté contre les violences de la noblesse, dans d'autres mémoires sur la police & le gouvernement intérieur. Ceux-ci marquoient si juste la distinction des conditions & l'étendue de leurs droits, qu'aucune d'elles n'eût pu dans la suite, ni abuser de la supériorité, ni se soustraire à la subordination. L'objet de ceux qui avoient rapport au clergé, étoit d'engager tous les ecclésiastiques à faire d'un bien, qui à proprement parler, n'est point à eux, l'usage qu'exigent les canons; à ne point

1609.

encore été portée parmi nous au point de perfection, où tout le monde sent qu'elle pourroit & qu'elle devoit être.

1609.

unir ensemble deux bénéfices de la valeur de six cents livres de revenu, à n'en posséder aucun, qui rapportât plus de dix mille livres; du reste, à s'acquitter dignement de leurs fonctions, & à regarder le bon exemple, comme la première des loix qui leur sont imposées.

Je n'entrerai pas dans un plus grand détail, parce que j'ai eu occasion de traiter ces sujets dans différents endroits de ces mémoires (16). Je renvoie de même à tout ce que le lecteur a déjà vu, ou qu'il verra, sur le chapitre de la morale, & des maximes pour un bon & sage gou-

(16) Cette espece d'école muette pour la finance, la guerre, le commerce, &c. me paroît une idée si heureuse, que je ne vois rien en effet à quoi elle ne doive s'étendre. Pourquoi les personnes qu'on appelle à la participation des différentes affaires du gouvernement, font-elles tant de fautes? Parce qu'en n'ayant ni règles positives, ni principes écrits qu'ils puissent consulter, & qui serviroient ou à leur donner les vues qu'ils doivent avoir, ou à redresser les leurs, ils travaillent presque toujours au hasard, & qu'ils agissent souvent hors du véritable plan. De-là vient qu'à tous égards nous arrivons si tard au but qu'on devroit se proposer, & que très-souvent on le manque tout-à-

fait. Il n'y a guere de corps ou de communautés, qui pussent subsister seulement deux ou trois siècles, sans le secours d'une règle d'institut, toujours présente à ceux qui les conduisent: comment l'état qui les renferme tous pourra-t'il s'en passer? Comment sans cela, ceux qui succèdent dans les places & les emplois, seront-ils au fait de ce que les conjonctures changent ou ne changent point, aux principes qu'ils voient qu'ont suivis leurs prédécesseurs? Faute de cette règle, de cette loi permanente, une bonne idée qui n'a pu s'exécuter, périt avec l'inventeur & une infinité de mauvaises, adoptées par vivacité, par ignorance, se perpétuent.

vernement, qui y tenoient aussi leur rang. J'abrége un détail que je pourrois rendre infiniment plus long; & par la raison même que quelque étendue que je lui donnasse, je ne pourrois tout marquer ici; du moins sans jeter dans la fatigue & l'ennui inévitables, lorsqu'on n'a rien d'absolument nouveau à exposer.

1609.

Entr'autres états sur la finance, en voici un sur les moyens de recouvrer de l'argent, que j'ai cru ne devoir pas confondre avec les autres pieces du cabinet d'état dont je ne fais aucune mention; on pouvoit s'en promettre plus de cent millions en trois ou quatre ans. La seule attention que j'y recommandois, étoit de ne s'en servir que dans la nécessité, & de commencer par ce qu'il renferme de moyens plus faciles & moins onéreux: ils y étoient exprimés dans l'ordre qu'on va voir; mais ce n'est qu'un simple abrégé que j'en donne ici (17).

Un nouveau règlement sur les maîtrises des ports & havres, bureaux des traites foraines & domaniales, péages des rivières & droits d'embouchures; avec une nouvelle réappréciation de ces droits, & une création de charge & d'offices pour les percevoir. Autre règlement sur les marchands vendeurs & acheteurs de bestiaux, vins & autres boissons, poissons frais & salé, bois, foin, & autres denrées. Autre sur les pos-

(17) On voit un autre état sur le même sujet, dans les mémoires de Sully, *tom. 4, pag. 99*: des deux je n'en fais qu'un seul.

156 MÉMOIRES DE SULLY,

1609.

tes, dans lequel étoient compris les maîtres & contrôleurs des postes, les chevaucheurs d'écurie du roi, les couriers & banquiers, & leurs commis, les coches (18), les messagers à pied & à cheval, & tous chariots & voitures par eau & par terre. Lorsque je lisois cet article au roi, il me dit : „ Je vous recommande à la Varenne „ & à tous les chevaucheurs ; je vous les „ renverrai tous „. Autre, sur les marqueurs de cuirs, jaugeurs, cabaretiers, regratiers, commissaires, assesseurs & écolleuteurs, propriétaires de maisons à louer, &c. „ Bon, bon, dit Henri sur „ cet article, il faut faire tout cela pour „ nous : car aussi bien suis-je tous les „ jours importuné de l'accorder au profit „ des uns & des autres „. Sur les aides, 4^{me.} & 8^{me.}, entrée & sortie des marchandises, soit de ville à ville, soit de province à province : création de nouveaux officiers aux greniers à sel, avec augmentation de droits pour eux & pour les vendeurs à petite mesure, augmentation d'un écu par minot de sel ; & autres réglemens, tant pour les salines, que pour le transport du sel qui y est pris. „ Je le voudrois bien, dit Henri ; mais „ il y aura bien des crieries, si vous ne „ commencez par votre gouvernement „. Sur les parties casuelles & le droit annuel (19), sur les secretares du roi à au-

(18) Les chevaux de poste & les coches publics, du regne de Henri IV.
(19) Voilà la première fois un des établissemens, & la seule fois qu'il est fait

augmenter de seize : crues sur le sel , par forme de taille , pour en faire le fonds destiné aux gages & émoluments de plusieurs compagnies souveraines & subalternes , principalement de Justice. Sur les deniers

1609.

mention dans nos mémoires du droit annuel. J'en suis d'autant plus surpris, que l'établissement de ce droit, par lequel les charges de judicature, devenues vénales sous le regne de François I, sont rendues héréditaires, a été fait comme chacun fait, sous Henri IV; que M. le duc de Sully en est vraisemblablement le principal auteur, & que lorsque l'édit en fut porté, on n'entendit aussitôt par-tout que murmures & que plaintes, de ce que ces charges portées, au moyen de ce nouveau droit, à un prix exorbitant, alloient être fermées à la noblesse & aux personnes de mérite; & devenir le partage des gens de fortune; de ce qu'on autorisoit par-là les vexations de la justice, au lieu de les réprimer, &c.

Le cardinal de Richelieu, frappé des bonnes raisons qu'avoit eues M. de Sully d'en user ainsi, & qu'il avoit apprises de la bouche même de ce ministre, emploie la *section première du chap. 4 de son testam. politiq. 1 partie*, à prouver que ni la véna-

lité ni l'hérédité des charges de judicature, ne doivent être abolies dans ce royaume. „ Le feu roi, dit-il, assisté d'un fort bon conseil, dans une province, fonde paix, & un regne exempt de nécessité, „ ajouta l'établissement du droit annuel à la vénalité. Il n'est pas à présumer qu'il l'ait fait sans quelque considération, „ & sans en avoir prévu, „ autant que la prudence humaine le peut permettre, les conséquences „ & les suites... Rien ne donna tant de moyens „ au duc de Guise, de se rendre puissant dans la ligue contre le roi & son état, que le grand nombre d'officiers qu'avoit introduits son crédit dans les principales charges „ du royaume. Et j'ai appris du duc de Sully, „ que cette considération fut le plus puissant motif qui porta le feu roi „ à l'établissement du droit annuel, &c.

Le cardinal de Richelieu soutient donc, qu'il vaut encore beaucoup mieux que ces charges s'obtiennent à prix d'argent, qu'elles

158 MÉMOIRES DE SULLY,

1609.

communs, patrimoniaux & d'octroi des provinces, villes & communautés. Sur les offices des lieutenants, contrôleurs & trésoriers, tant généraux que provinciaux, de l'artillerie, ponts & chaussées, &c. à

soient données à des personnes pauvres & de néant, ou emportées par l'ambition & la faveur. „ Au lieu, dit-il, d'ouvrir la porte à la vertu, on l'ouvreroit aux brigues & aux factions, & on rempliroit les charges d'officiers de basse extraction souvent plus chargés de latin que de biens... Une basse naissance produit rarement les parties nécessaires à un grand magistrat. Le bien est un grand ornement aux dignités, qui sont tellement relevées par le lustre extérieur, qu'on peut dire hardiment que de deux personnes dont le mérite est égal, celle qui est la plus aisée en ses affaires, est préférable à l'autre. D'ailleurs un officier qui met la plus grande partie de son bien à une charge, ne sera pas peu retenu de mal faire, par la crainte de perdre tout ce qu'il a vaillant. Si l'on pouvoit, dit-il encore, entrer aux charges sans argent, le commerce se trouveroit abandonné de beaucoup de gens qui, „ éblouis de la splendeur des dignités, courroient „ plutôt aux offices & à „ leur ruine tout ensemble, qu'ils ne se porteroient au trafic, qui rend „ les familles abondantes. Il prouve en particulier l'utilité du droit annuel, parce que sans cela tous les vieux officiers se déferoient de leurs charges, „ lorsque l'expérience & „ la maturité de leur âge „ les rend plus capables de „ servir le public „. Il devoit, ce semble, ajouter à cette raison, qu'un jeune homme qu'on destine à posséder une de ces charges, reçoit de ses parents une éducation propre au genre de vie qu'on fait qu'il embrassera. Le conseil par lequel l'auteur finit cet article, c'est de taxer les offices à un prix raisonnable, qui „ n'excédera pas, dit-il, „ la moitié de celui auquel le dérèglement des „ esprits les porte maintenant „. Et il rend là-dessus justice à Henri IV. „ Le feu roi, dit-il, „ prévoyant ce mal, „ avoit inséré dans l'édit „ qu'il fit sur ce sujet, des „ précautions capables de

ériger en titres. Sur les charges des bailliages, élections & greniers à sel, à augmenter en attribution des gages, privilèges, &c. : le fonds pris sur les tailles : jusqu'à la concurrence de cinq sols par livre. Sur des élections à créer en Guyenne, Languedoc, Bretagne & Bourgogne : le roi prévint bien des murmures dans ces quatre provinces. Sur les créations de nouveaux trésoriers dans les bureaux des

1609.

„ le prévenir, exceptant
 „ non seulement du droit
 „ annuel les charges des
 „ premiers présidents, des
 „ procureurs & avocats gé-
 „ néraux, mais se réser-
 „ vant de plus le pouvoir
 „ de disposer des offices
 „ qui y sont compris, lors-
 „ qu'ils viendront à va-
 „ quer, en payant préala-
 „ blement aux héritiers de
 „ ceux qui en étoient
 „ pourvus, le prix auquel
 „ ils seroient évalués...
 „ Les maux que cause pré-
 „ sentement le droit an-
 „ nuel, ne procèdent pas
 „ tant du vice de sa natu-
 „ re, que de l'imprudence
 „ avec laquelle on a levé
 „ les correctifs que ce
 „ grand prince y avoit
 „ apportés. Si l'édit fût
 „ demeuré en la pureté de
 „ son premier établisse-
 „ ment, les offices ne fus-
 „ sent jamais venus à l'ex-
 „ cès du prix auquel ils
 „ sont maintenant.... Il
 „ ne faut donc que re-

„ mettre l'édit du droit
 „ annuel aux premiers
 „ termes de son établis-
 „ sement,,.

Ces paroles justifient pleinement le duc de Sully du blâme qu'on veut qu'il ait encouru, par le conseil qu'il donna à Henri IV, sur le fameux édit du droit annuel. En vertu de cet édit, on fit payer aux officiers de judicature, en la place de la Paulette, le soixantième de la finance de leurs charges : ce qui s'est pratiqué de neuf en neuf ans, jusqu'en 1709, qu'on a obligé ces officiers de racheter le fonds de ce droit. Voyez *le journal de l'Etoile sur l'année 1605*, qui est celle de cet édit, *de Thou, Mezerai, &c.* Le nombre excessif des officiers de judicature, &c. C'est & le principal abus, & la vraie cause de tous ceux dont les bons esprits se plaignent à cet égard.

1609.

finances, deux à Sens & à Cahors, six en Bretagne, & trois par-tout ailleurs : Henri disoit qu'il eût mieux valu diminuer le nombre de ces harpies, que de l'augmenter.

Je proposois un beaucoup plus grand nombre encore d'offices à créer, dans le besoin, parmi les trésoriers, payeurs de rentes & de gages, receveurs & autres officiers des tailles, secretaires & officiers de grande & petite chancellerie; comme aussi de nouvelles attributions aux offices existants : ériger en charges les deux premiers commis de tous les officiers comptables de France, &c. : le détail de toutes ces parties tiendrait trop de place. Le bon cœur du roi lui représentant comme déjà arrivé, ce qui n'étoit simplement qu'en projet, le faisoit se récrier contre tant de réglemens, dont j'étois d'accord avec lui qu'il ne falloit surcharger le peuple, que dans le cas d'une extrême nécessité.

Achevons : de nouvelles cours souveraines à ériger en différentes villes ; savoir, parlement, chambre des comptes & cour des aides à Lyon & à Poitiers ; en supprimant la cour des aides de Montferrand ; cour des aides en Bretagne, parce qu'il étoit proposé d'y porter aussi les aides : une seconde à Bordeaux, avec une chambre des comptes ; une troisième en Bourgogne, & une quatrième en Provence. Le roi branla ici la tête, & ne dit mot. Je ne répète point ce qui a déjà été dit

dit dans d'autres endroits de ces mémoires. L'aversion que j'y ai marquée contre tout ce qu'on appelle luxe, a pu faire penser que les dépenses folles & superflues étoient rigoureusement taxées, & on ne se trompe point : on peut même être assuré que si j'avois été cru, outre le retranchement d'une grande partie de ces dépenses, incompatibles avec les besoins pressants d'un état, je n'aurois toléré, ni les carrolles, ni les autres inventions du luxe, qu'à des conditions qui auroient coûté cher à la vanité.

1609.

S'il est nécessaire de donner ce frein au luxe, dont la contagion a gagné insensiblement toutes les parties de l'état, il l'est encore bien davantage d'en arrêter les funestes suites, dans ceux pour lesquels il n'est plus simplement une occasion de dissipation & de mollesse, mais un instrument de corruption & de ruine domestique : c'est à quoi il étoit pourvu par un autre projet, qui faisoit aussi partie des pièces du cabinet d'état. Ce n'est pas un des moindres malheurs qui ont suivi la mort prématurée du roi, qu'elle ait précipité avec lui dans le même tombeau tant d'utiles réglemens, au moment même de leur naissance.

Il étoit ordonné par un autre réglemant, aux avocats & procureurs généraux des parlements, de poursuivre & de punir exemplairement tous ceux qui, par le scandale d'une vie prodigue ou dissolue, portoient un notable préjudice au public.

Tome VII.

O

1609.

aux particuliers, ou à eux-mêmes; sous peine de répondre en leur propre & privé nom, de tous les désordres arrivés par leur négligence, ou leur connivence. Le moyen qu'on leur donnoit pour pouvoir le faire sans se rendre leurs fonctions excessivement pénibles, étoit de leur joindre en chaque juridiction particuliere, trois personnes publiques, appellées censeurs, ou réformateurs, choisies de trois en trois ans dans une assemblée publique, & autorisées par leur charge, à laquelle étoient attachées toutes sortes d'exemptions, non seulement à dénoncer aux juges tous peres, enfans de famille, & telles autres personnes, accusées de porter la dissolution au-delà des bornes de l'honneur, & des dépenses superflues, au-delà de leurs facultés; mais encore à obliger les juges eux-mêmes, en les prenant à partie, en cas de refus; à apporter le remede qui leur étoit prescrit, contre ces excès dans l'un & l'autre genre. Deux monitions devoient précéder toute poursuite criminelle; mais à la troisieme on intentoit une espece d'action de curatelle, par laquelle les mauvais ménagers voyoient le maniemment de leurs biens & effets, passer en des mains qui ne leur laissoient précisément que les deux tiers, & réservoient l'autre pour l'acquit de leurs dettes, & pour les réparations qu'exigent les fonds, ce qui duroit jusqu'à ce qu'ils eussent donné des preuves d'un retour sincere à une maniere de penser & d'agir plus raisonnable.

Nulle condition n'en étoit exceptée , &
 aucun citoyen n'auroit vraisemblablement
 évité cette censure , parce qu'elle avoit
 elle-même à répondre de ses actions à un
 tribunal supérieur , dont les ministres
 étoient aussi-bien qu'elle , fixés dans leur
 devoir , par la menace d'une peine égale au
 déshonneur.

 1609.

Il auroit été établi en même temps pour
 détruire ce mal jusques dans sa source ,
 qu'aucune personne , de quelque qualité
 & condition qu'elle pût être , n'eût pu
 emprunter une somme , censée considéra-
 ble , par rapport à ses facultés , ni aucun au-
 tre de la lui prêter , sous peine de la perdre ,
 sans qu'il fût déclaré en même temps dans
 les contrats ou obligations , à qu'on pré-
 tend employer cet emprunt ; quelles det-
 tes peut déjà avoir l'emprunteur , à quel-
 les personnes , sur quels biens ; & ce qui
 lui reste de revenus , tant pour assurer
 cette dette , que pour entretenir sa
 famille. Il étoit encore défendu , dans la
 même vue , à tous peres de famille , ou
 personnes qui les représentent , de donner
 à un de leurs enfants , en les établissant ,
 une somme plus grande que de justice ,
 eu égard à leurs moyens présents , au
 nombre de ces enfants nés ou à naître ,
 en s'en tenant à la vraisemblance ; excepté
 le cas seul qui permettoit à l'autorité pa-
 ternelle , méprisée ou blessée , de se venger
 d'un enfant vicieux & dénaturé ; mais ce
 cas devoit être clairement prouvé , & alors
 les acquêts , conquêts & meubles , étoient

1609.

encore les seuls effets dont on pouvoit disposer pour les faveurs particulieres (20).

Ce règlement d'économie domestique n'étoit qu'une portion d'un règlement général sur le barreau, & principalement

(20) M. le duc de Sully n'a pas besoin de se nommer ici pour être reconnu l'auteur de ces projets de réforme, on y découvre clairement son génie & son caractère. Sans vouloir rien diminuer du mérite de sa morale grave & austère, & en convenant avec lui, qu'il est d'une extrême importance de ne laisser ni les bonnes mœurs se corrompre, ni même le bon goût s'altérer en rien, je dirai pourtant qu'il me semble que ses vues de réforme dans la police, ont toutes les mêmes défauts que celles de son parti dans la religion; c'est-à-dire, qu'elles sont fausses & outrées.

Qu'un petit nombre de citoyens se ruine par dérèglement & par folie, c'est un mal qui peut être très-considérable dans la morale; mais du reste très-léger, & même à parler correct, nul dans la police, parce qu'au fond l'état n'y perd rien, les uns s'enrichissant de ce qui appauvrit les autres : j'excepte seulement le cas des banqueroutes. Je laisse les observations dont je me suis déjà servi, pour prou-

ver que ce mal est d'ailleurs inévitable dans un état immense, riche & soutenu par le grand commerce.

Tout ce qu'il y a donc de mieux à faire à cet égard, c'est de laisser à la voix des ministres de la religion exercer cette censure publique, que l'auteur a cherché à rétablir sur l'ancienne censure romaine. Si je voyois quelque usage à faire de cette idée de nouvelles personnes publiques, je tâcherois de l'appliquer à l'article que l'auteur traite à la suite de celui-ci, la justice & le barreau.

Je donneroïis à examiner à fond à des personnes d'un esprit juste & étendu, s'il seroit possible d'accoutumer les particuliers de ce royaume à remettre la décision de tous leurs différends litigieux entre les mains d'un petit nombre de vieillards graves & respectables, choisis par leur capacité & leur réputation d'intégrité pour exercer cet emploi dans toutes les villes, bourgs & lieux considérables, & pour l'exercer de manière que l'honneur, les distinctions, la

sur la procédure, dont je crois qu'on ne fera pas non plus fâché que je rende compte : l'intérêt qu'on a à voir corriger les abus innombrables du barreau, est trop fort, trop général & trop connu. Le dessein de Henri étoit de le communiquer d'abord aux présidents des différentes chambres, & aux gens du roi de ses parlements ; non pour y être contredit, mais pour recevoir leurs remontrances & leurs avis, supposé qu'entrant dans ses vues, ils imaginassent quelque chose de plus propre à abrégier les procès, & à détruire l'art méprisable de la chicane. Lorsque la dernière main auroit été mise aux articles du règlement, selon les opinions jugées les meilleures, sa majesté étoit résolue de les porter au parlement, écrits de sa propre main, pour les y faire enrégistrer. Voici ceux que nous avons dressés par provision, dont apparemment on ne se feroit que très-peu écarté.

Dans les procès entre parents, & cela en observant à-peu-près le nombre des

vénération & le respect public, & tout au plus quelques-uns de ces avantages, que le souverain peut accorder sans qu'il en coûte rien à personne, leur tintissent lieu de tout profit & de toute récompense. Il n'est pas sans exemple, on peut dire même qu'il est assez commun, de voir cet office charitable rempli bien plus gratuitement en-

core par des personnes, que le seul intérêt des pauvres particuliers succombant sous le faix des poursuites ruineuses de la justice, oblige à s'en charger. Heureux le canton qui possède un pareil conciliateur ! Il n'y manque pas de travail ; mais on voit qu'il l'embrasse avec joie, par le respect & l'amour qui y sont attachés.

1609.

degrés canoniques de consanguinité & d'affinité, soit corporelle, soit spirituelle, le demandeur étoit tenu, avant toutes choses, de faire offre, & même sommation, de remettre tous ses différends à l'arbitrage de quatre personnes, choisies parmi les parents ou amis des parties, deux par chacune; de nommer ces deux arbitres dès ce moment, & d'articuler dans un écrit, signé de sa main, toutes ses prétentions & demandes, sans pouvoir ensuite y rien ajouter; ce que faisoit aussi le défendeur. Il n'avoit qu'un mois pour nommer ses arbitres. Dans un autre mois les quatre arbitres devoient être saisis de toutes les pièces & moyens des deux parties. Autre mois accordé aux arbitres pour prononcer leur jugement; autre mois enfin, donné à un surarbitre nommé par les arbitres, pour juger définitivement les points sur lesquels les voix auroient été partagées; car tous les autres étoient censés décidés, & le surarbitre n'en pouvoit connoître. La même règle avoit lieu pour les juges devant lesquels étoit interjeté appel de la sentence des arbitres, ils ne pouvoient évoquer à eux le principal, ni prendre connoissance du fonds; mais seulement prononcer sur le bien ou mal jugé, par les seules pièces produites devant les arbitres. Les cours souveraines n'avoient pas plus de privilèges à cet égard, que les simples juridictions. Elles ne pouvoient ni ordonner une nouvelle enquête, ni recevoir de nouvelles preuves, & elles n'a-

voient qu'un mois ou six semaines pour porter leur arrêt, qui autrement étoit nul, & les juges condamnés eux-mêmes aux dépens, dommages & intérêts des deux parties. 1609.

Les notaires étoient déclarés juges premiers & compétents de tous contrats, transactions, obligations, cessions, transports, échanges, ventes, baux & fermes, &c. en sorte que la sentence qu'ils portoient en interprétation du sens des conditions de leurs contrats, avoit lieu par provision, malgré toute opposition ou appellation; & les juges supérieurs ne pouvoient, sous les mêmes peines qu'à l'article précédent, procéder sur cette sentence, que comme on procède sur celle d'un tribunal véritable. La précaution qu'on prenoit contre la fourberie & la mauvaise foi qu'on auroit pu craindre de la part des notaires (21), étoit premièrement, que tout acte devoit être passé devant deux notaires, ou un notaire & deux témoins; en second lieu, que les parties contractantes étoient obligées de se faire assister chez les notaires, d'un avocat chacune, dont les notaires prenoient les avis, & exprimoient les noms dans l'acte. Il étoit défendu de plus de s'inscrire en faux contre tout acte ainsi passé, dont la valeur étoit au-dessus de cent livres.

(21) Consultez les mémoires de Sully, pag. 120 *3* suiv. tom. 4.

1609.

L'exploit d'assignation ne pouvoit être porté devant aucun autre juge, que celui du défendeur; & comme je l'ai dit, il devoit contenir si généralement tous les moyens du demandeur, qu'il n'étoit plus reçu après cela qu'à répondre simplement aux allégations du défendeur, sous les peines ci-dessus contre les juges, avocats & procureurs. C'étoit donc à ceux-ci, j'entends les avocats & procureurs, à mettre tout d'un coup la cause en état d'être jugée; aussi étoit-il défendu de faire appeler & de plaider les causes, qu'elles ne fussent en état d'être jugées. Les plus considérables, celles dans lesquelles il faut produire & écrire, ne pouvoient avoir de plus long délai que trois mois; point de lieu à la requête civile; & ici, comme dans tous les autres cas les plus graves, le seul recours étoit aux lettres-patentes expédiées dans le conseil d'état, & scellées du grand sceau.

Le règlement entroit dans le détail de quelques autres points particuliers de droit, ou de coutume, qui avoient besoin d'être rectifiés; tels que sont les dispositions que j'ai marquées précédemment sur le mauvais ménage des citoyens, sur la communauté entre mari & femme, & autres que j'omets ici. A l'égard des épices, salaires, vacations & autres frais, ainsi que de tous les différents subterfuges de la chicane, & de tous les autres abus du barreau dans les plaidoyers, les écritures, &c. dont les plaintes se font entendre

dre par-tout, le roi croyoit ne pouvoir mieux faire, que de remettre tout ce détail à discuter & à régler, à douze hommes choisis parmi les plus intelligents dans les affaires du barreau, les plus sages & les plus équitables, qui observeroient l'ordre suivant dans leur travail. Mettre par écrit, en forme de mémoire, toutes les formalités qui s'observent ordinairement dans les procédures, sans en oublier aucune; ensuite, tout ce qu'ils jugeroient à propos qu'on en retranchât pour le bien public, & enfin, ce qu'ils croiroient qu'on devroit mettre à la place. Ce travail ainsi disposé, seroit donné à examiner soigneusement à trois des principaux ministres & conseillers de sa majesté, qui en donneroient leur avis, après lequel, le roi déclarant aussi le sien, y joindroit toute l'autorité nécessaire pour que cette pratique de jurisprudence fût désormais uniforme & invariable.

Lorsqu'une fois nous eûmes mis la main à la composition de cet inventaire général d'état, il devint un des sujets les plus ordinaires de nos entretiens, & le roi montrait une grande impatience de le voir achevé. Il m'envoya chercher par un des garçons de la chambre, un matin qu'il faisoit extrêmement chaud; c'étoit, je crois, dans le mois de Juin. Lorsque je montai dans son cabinet, il venoit d'en sortir par la galerie, & il étoit déjà aux Tuileries, où je ne pus le joindre que sur la terrasse des Capucins, près de la petite

1609.

porte, par où il sortoit pour aller entendre la messe chez ces religieux. Du plus loin qu'il me vit approcher, suivi de cette foule de clients, qui semblent deviner tous les endroits où doivent se trouver les ministres : „ Allez dire aux Capucins, dit-il, „ qu'on retarde ma messe ; car il faut que „ j'entretienne cet homme-là, qui n'est „ pas homme à messe ; s'il me vouloit „ croire en cela, je l'en aimerois bien „ davantage encore, & il n'y a rien que „ je ne fisse pour lui ; quoique tel qu'il „ est, je l'aime bien, & m'en sers utilement „. Sa majesté me prit par la main, & pendant environ deux heures que nous passâmes à nous promener, ce prince ne me parla que de nouveaux mémoires, qu'il me demandoit pour les joindre au cabinet. En me quittant, il me recommanda tout haut de mettre toute la diligence & l'exactitude possible à ce travail. „ Peu de paroles, dit-il, & beaucoup de choses, & „ que tout soit pourtant bien éclairci ; car „ je veux en communiquer quelque chose „ à quelques-uns de mes serviteurs que je „ vous dirai „. Je lui répondis, qu'il falloit me donner un peu de temps, puisqu'il s'agissoit de joindre ensemble l'ordre, la brièveté & la clarté. „ Faites donc comme „ vous l'entendez, reprit Henri, vous „ connoissez mon style, & moi le vôtre, „ ils s'accordent bien ensemble.

J'envoyai dire au chancelier, que je n'irois point ce jour-là au conseil, & je me tins enfermé tout le reste du jour & une

grande partie de la nuit, à remuer livres & papiers; je ne me mis pas même à table pour souper. Dès les sept heures du matin, je vis arriver le roi avec les personnes dont il m'avoit parlé la veille, qui étoient MM. d'Ornano, de Boësse, du Bourg, de Lisle, de S. André de Montpellier, de Pilles, de Fortia, de Saint-Canard, de la Buïsse & de la Vieuville; il y avoit encore MM. de Vitri, de Vic, de Nérestan, de Saint-Géran, la Varenne, d'Escures, Erard & Châtillon, ingénieur, (il étoit question en partie d'affaires de leur métier), Béthune, mon cousin; enfin quelques étrangers envoyés, l'un de la part de Lesdiguières, l'autre, du duc de Bouillon, & un troisième, nommé Pucharnault, de la part de la Force; mon cabinet en étoit presque plein. Je n'avois pu dresser le mémoire en question; la raison que j'en apportai à sa majesté, qui d'abord me le demanda, fut qu'une dépêche que je venois de recevoir de la Force, sur une nouvelle tracasserie des Espagnols en Béarn & dans la basse Navarre, à laquelle il avoit fallu répondre sur le champ, avoit interrompu mon travail.

„ J'écrivois aussi, lui dis-je, touchant
 „ mon neveu & ma niece Biron, qu'on
 „ veut démarier, ce qui seroit une belle
 „ besogne; car elle croit être grosse, &
 „ l'est en effet. Voilà, reprit sa majesté,
 „ une des fâcheuses & sottes affaires que
 „ j'aie guère vues, & je serai bien trompé,
 „ si jamais vous mettez tous ces es-

1609.

1609.

„ prits à la raison. Achevez vos dépê-
 „ ches, ajouta ce prince, après m'avoir
 dit tout bas quelque chose qu'il avoit à
 me communiquer, „ achevez aussi nos mé-
 „ moires le plus promptement que vous
 „ pourrez, & n'allez point plutôt au con-
 „ seil d'aujourd'hui. Cela ne se peut,
 „ sire, repartis-je; car il y a des affaires
 „ qui pressent, & qui furent remises hier
 „ à cause que j'é n'y étois pas. Faites
 „ donc du mieux que vous pourrez, dit-
 „ il, & adieu; je m'en vais aux Tui-
 „ leries.

Je ne laissai pas de travailler au mémoi-
 re, avec tant d'application, qu'il étoit
 prêt le lendemain matin, que je fus en-
 core mandé aux Tuileries par sa majesté.
 Je donnai ces papiers à porter à mon se-
 cretaire, enfermés dans une feuille de pa-
 pier cachetée. Sillery & Villeroy étoient
 avec ce prince, & nous continuâmes à
 nous promener tous quatre, près de deux
 heures, discourant sur le projet de ces
 mémoires avec tant de chaleur & d'action,
 que tout le monde s'apperçut aisément
 que nous ne nous accordions pas. Je me
 retirois, sans avoir parlé au roi de mon
 paquet, lorsqu'il me rappella de cent pas,
 pour me le demander. Je le lui fis voir en-
 tre les mains de mon secrétaire, auquel
 j'ordonnai ensuite de le présenter à sa ma-
 jesté, lorsqu'elle voudroit le lire; mais
 d'avoir soin de le retirer d'elle, & cacheté
 comme il l'étoit. Ce qui venoit de se pas-
 ser m'obligeoit à user de cette précaution,

dont mon secretaire s'excusa auprès de Henri, par le commandement positif que je lui en avois fait. Il suivit le roi qui s'en alloit à la messe aux Capucins, & il profita de ce temps pour aller déjeûner. Il lui auroit été difficile d'en trouver de longtemps la commodité. Le roi, sortant de la messe, lui dit : „ Suivez-moi au Louvre, & n'en partez point que je ne vous le dise „. Il lui demanda le paquet, lorsqu'il fut arrivé dans son cabinet d'en bas, & mon secretaire lui ayant dit en ce moment l'ordre qu'il avoit reçu de moi, sa majesté se contenta de lui répondre : „ Hé bien ! je le ferai ; mais encore „ une fois, ne partez donc point d'auprès de moi „. Elle monta dans le cabinet des livres pour y mettre le paquet, pendant qu'elle alloit dîner. La cour n'étoit pas grosse, parce qu'il étoit plus tard que de coutume. Le roi ne parla presque à personne, & sa rêverie parut, en ce que de temps en temps il frappoit de son couteau sur son assiette.

Mon secretaire crut qu'il alloit être expédié, lorsqu'il vit ce prince remonter au sortir de la table, dans le même cabinet, & qu'il s'entendit appeller au bout d'une demi-heure ; mais quelques princes & seigneurs étant arrivés dans ce moment, comme il vit que sa majesté s'étoit mise à s'entretenir avec eux, il se retira dans un coin avec la Varenne & Béringhen. L'endroit où ils étoient, étoit assez obscur, pour qu'il ne fût pas facile de les apper-

1609.

„ prits à la raison. Achevez vos dépê-
 „ ches, ajouta ce prince, après m'avoir
 dit tout bas quelque chose qu'il avoit à
 me communiquer, „ achevez aussi nos mé-
 „ moires le plus promptement que vous
 „ pourrez, & n'allez point plutôt au con-
 „ seil d'aujourd'hui. Cela ne se peut,
 „ sire, repartis-je; car il y a des affaires
 „ qui pressent, & qui furent remises hier
 „ à cause que j'é n'y étois pas. Faites
 „ donc du mieux que vous pourrez, dit-
 „ il, & adieu; je m'en vais aux Tui-
 „ leries.

Je ne laissai pas de travailler au mémoi-
 re, avec tant d'application, qu'il étoit
 prêt le lendemain matin, que je fus en-
 core mandé aux Tuileries par sa majesté.
 Je donnai ces papiers à porter à mon se-
 cretaire, enfermés dans une feuille de pa-
 pier cachetée. Sillery & Villeroy étoient
 avec ce prince, & nous continuâmes à
 nous promener tous quatre, près de deux
 heures, discourant sur le projet de ces
 mémoires avec tant de chaleur & d'action,
 que tout le monde s'aperçut aisément
 que nous ne nous accordions pas. Je me
 retirois, sans avoir parlé au roi de mon
 paquet, lorsqu'il me rappella de cent pas,
 pour me le demander. Je le lui fis voir en-
 tre les mains de mon secrétaire, auquel
 j'ordonnai ensuite de le présenter à sa ma-
 jesté, lorsqu'elle voudroit le lire; mais
 d'avoir soin de le retirer d'elle, & cacheté
 comme il l'étoit. Ce qui venoit de se pas-
 ser m'obligeoit à user de cette précaution,

dont mon secretaire s'excusa auprès de Henri, par le commandement positif que je lui en avois fait. Il suivit le roi qui s'en alloit à la messe aux Capucins, & il profita de ce temps pour aller déjeuner. Il lui auroit été difficile d'en trouver de longtemps la commodité. Le roi, sortant de la messe, lui dit : „ Suivez-moi au Louvre, & n'en partez point que je ne vous le dise „. Il lui demanda le paquet, lorsqu'il fut arrivé dans son cabinet d'en bas, & mon secretaire lui ayant dit en ce moment l'ordre qu'il avoit reçu de moi, sa majesté se contenta de lui répondre : „ Hé bien ! je le ferai ; mais encore „ une fois, ne partez donc point d'auprès de moi „. Elle monta dans le cabinet des livres pour y mettre le paquet, pendant qu'elle alloit dîner. La cour n'étoit pas grosse, parce qu'il étoit plus tard que de coutume. Le roi ne parla presque à personne, & sa rêverie parut, en ce que de temps en temps il frappoit de son couteau sur son assiette.

Mon secretaire crut qu'il alloit être expédié, lorsqu'il vit ce prince remonter au sortir de la table, dans le même cabinet, & qu'il s'entendit appeller au bout d'une demi-heure ; mais quelques princes & seigneurs étant arrivés dans ce moment, comme il vit que sa majesté s'étoit mise à s'entretenir avec eux, il se retira dans un coin avec la Varenne & Béringhen. L'endroit où ils étoient, étoit assez obscur, pour qu'il ne fût pas facile de les apper-

1609.

cevoir, sur-tout avec un peu de soin de se cacher; ce qu'ils firent sans rien affecter, lorsque quelques instants après ils virent Henri s'avancer avec quelques-uns de la compagnie qu'il avoit séparés des autres, assez près d'eux, pour qu'ils pussent entendre ce qu'il disoit, quoiqu'il parlât entre haut & bas, & ils redoublèrent d'attention, lorsqu'ils l'entendirent parler ainsi : „ Je „ suis las de m'être tant promené ce ma- „ tin; car j'ai été plus de deux heures „ avec trois hommes, sur de grandes ma- „ tieres, où je les ai trouvés aussi con- „ traaires dans leurs opinions, qu'ils le „ sont dans leur tempérament & leur in- „ clination. Un autre que moi auroit „ peine à s'en bien servir; mais je con- „ nois leurs fantaisies, tellement que je „ tire même profit de leurs contestations „ & contrariétés; elles servent à rendre „ les affaires si claires & si bien appro- „ fondies, qu'il m'est facile de choisir la „ meilleure résolution: vous allez les con- „ noître assez, sans que je les nomme.

Sa majesté continua à faire le portrait de ces trois ministres, comme on le va voir. J'aurai assez de sincérité pour ne rien changer à ses paroles, même dans ce qui me regarde; & c'est par moi qu'elle commença. „ Quelques-uns se plaignent, „ dit Henri, & quelquefois moi-même, „ qu'il est d'une humeur rude, impa- „ tiente & contredisante. On l'accuse d'a- „ voir l'esprit entreprenant, de présumer „ tout de ses opinions & de ses actions,

„ & de rabaisser celles d'autrui , de vou-
 „ loir élever sa fortune , & avoir des biens 1609.
 „ & des honneurs. Or , quoique je lui con-
 „ noisse bien une partie de ces défauts ,
 „ & que je sois contraint de lui tenir
 „ quelquefois la main haute , quand je suis
 „ de mauvaise humeur , qu'il se fâche ,
 „ ou se laisse emporter par ses idées , je
 „ ne laisse pas pour cela de l'aimer , de
 „ lui en passer beaucoup , de l'estimer ,
 „ & de m'en bien & utilement servir ,
 „ parce que je reconnois que véritable-
 „ ment il aime ma personne , qu'il a in-
 „ térêt que je vive , & qu'il desire avec
 „ passion la gloire , l'honneur & la gran-
 „ deur de moi & de mon royaume. Je
 „ fais aussi qu'il n'a rien de malin dans
 „ le cœur , qu'il a l'esprit industrieux &
 „ fort fertile en expédients , qu'il est grand
 „ ménager de mon bien , homme fort la-
 „ borieux & diligent , qui essaie de ne rien
 „ ignorer , & de se rendre capable de tou-
 „ tes sortes d'affaires de paix & de guerre ,
 „ qui écrit & parle assez bien , d'un style
 „ qui me plaît , parce qu'il sent son sol-
 „ dat & son homme d'état. Enfin il faut
 „ que je vous avoue que malgré ses bi-
 „ zarreries & ses promptitudes , je ne
 „ trouve personne qui me console si puis-
 „ samment que lui dans tous mes diffé-
 „ rents chagrins „. Je ne me récrierai ici
 „ ni sur le blâme , ni sur la louange , ren-
 „ fermés dans ses paroles. En convenant ,
 „ comme il me semble que la bonne foi de-
 „ mande qu'on le fasse , qu'apparemment il

1609.

y a chez moi véritablement lieu à l'un & à l'autre ; tout ce qu'un honnête-homme a à faire en cette occasion, est de les faire servir également à rectifier de plus en plus son cœur & ses mœurs.

„ Le second, poursuivit Henri, en
 „ parlant du chancelier de Sillery, est
 „ d'un naturel patient & complaisant,
 „ merveilleusement souple, adroit & in-
 „ dustrieux dans toute la conduite de sa
 „ vie ; il a l'esprit très-bon, & il est assez
 „ versé dans toutes sortes de sciences &
 „ d'affaires de sa profession, il n'est pas
 „ même ignorant dans les autres ; parle
 „ assez bien, déduit & représente fort
 „ clairement une affaire, n'est point
 „ homme pour faire des malices noires ;
 „ mais il ne laisse pourtant pas d'aimer
 „ grandement les biens & les honneurs,
 „ & de s'accommoder toujours à tout
 „ pour en avoir. Il n'est jamais sans nou-
 „ velles, ni sans personnes en main pour
 „ lui en découvrir ; d'humeur à ne ha-
 „ zarder jamais légèrement sa personne,
 „ ni sa fortune, pour celles d'autrui. Ses
 „ vertus & ses défauts étant ainsi compen-
 „ sés, il m'est facile d'employer utilement
 „ les premières & de me garantir du dom-
 „ mage des autres (22).

(22) Ce chancelier a rendu trois signalés services à l'état, en employant une partie de son bien à maintenir les Suisses dans notre alliance, à la paix de Ver-

vins, & en moyennant le mariage du roi. „ Le chan-
 „ celier de Sillery n'avoit
 „ presque point étudié.
 „ Henri IV disoit de lui
 „ & du connétable Henri

„ Quant au troisieme , continua le roi ,
 „ parlant de Villeroy , il a une grande
 „ routine dans les affaires , & une con- 1609.
 „ noissance entiere de celles qui se font
 „ faites de son temps. Il a été employé
 „ dès sa premiere jeunesse , plus qu'au-
 „ cun des deux autres. Il tient un grand
 „ ordre dans l'administration de sa char-
 „ ge , & dans la distribution des expé-
 „ ditions qui ont à passer par ses mains.
 „ Il a le cœur généreux , n'est nullement
 „ adonné à l'avarice , & fait paroître son
 „ habileté dans son silence & sa grande
 „ retenue à parler en public (23). Ce-
 „ pendant il ne peut souffrir qu'on con-
 „ tredise ses opinions , croyant qu'elles
 „ doivent tenir lieu de raison. Il les ré-
 „ duit à temporiser , à patienter , & à s'at-
 „ tendre aux fautes d'autrui , de quoi je
 „ me suis pourtant quelquefois assez bien
 „ trouvé ,,. Ce discours de sa majesté
 étoit adressé à des personnes de la pre-
 miere qualité , & qui dans leur cœur ne
 manquoient pas , je crois , d'envie d'y

„ de Montmorency , qu'a- il est parlé de M. de Vil-
 „ vec son chancelier , qui leroy , voilà celui auquel
 „ ne savoit point de latin , il faut principalement s'at-
 „ & son connétable , qui tacher , pour juger du ca-
 „ ne savoit ni lire ni ractere de ce ministre , &
 „ écrire , il pouvoit venir sur-tout de l'opinion qu'en
 „ à bout des affaires les a eue Henri le grand. Un
 „ plus difficiles ,,. *Amelot* seul trait rapporté d'origi-
 „ *de la Houffaye* , note 1 , sur nal , tel qu'est celui-ci ,
 „ la lettre 195 du cardinal mérite plus d'être cru , que
 „ d'Ossat. des rapports incertains , ou

(23) De tous les en- dictés par la prévention,
 droits de nos mémoires où l'aversiion , l'esprit de parti.

1609.

repliquer; aucun cependant ne dit mot, & quelques moments après, le roi ayant apperçu mon secretaire, il lui fit rendre mes papiers cachetés, qu'il me rapporta.

Avant de sortir de ces affaires générales de finance, il faut voir ce qu'il y a sur cet article de particulier pour cette année. Denis Feydeau & ses associés s'étoient fait adjuger la ferme générale des aides, en enchérissant de deux cent mille livres par an sur les fermiers précédents. Je prévis ce qui ne manqua pas d'arriver, que Feydeau ne pourroit retirer ses deniers. En effet, il présenta une requête à sa majesté, pour être déchargé de ces deux cent mille livres. Je trouvois que ces fermiers ne souffroient rien, qu'ils n'eussent bien mérité, n'étant survenu ni accident imprévu, ni obstacle à leur jouissance. Il me faisoit encore, que l'imprudence de ces nouveaux venus nous eût ôté des fermiers très-solvables, pour mettre en leur place de mauvais payeurs. Je portai pourtant sa majesté à leur accorder cette diminution à titre de grace, sans laquelle on alloit être exposé à une banqueroute, & à l'embarras de mettre de nouveau les aides à l'enchere. Je jugeai seulement qu'elle ne devoit commencer à avoir lieu, qu'au premier Janvier 1610, ou du moins, au premier Octobre de la présente année, afin que sa majesté n'y perdît pas tout d'un coup quatre cent mille francs.

Je fis faire le procès à Ferrand, premier huissier de la chambre des comptes

de Paris. On le dépouilla de toutes les charges & commissions qu'il exerçoit dans cette cour, dont sa majesté gratifia, même avant le jugement, la Fond dont il a été parlé dans ces mémoires. Il étoit déjà intendan, & le roi crut encore récompenser sa fidélité, en lui faisant don de ses meubles de la conciergerie. M. le comte de Soissons & les autres officiers de la maison du roi présentèrent aussi contre le trésorier Pajot, une requête, qui me fut renvoyée. Pujet, autre trésorier de l'épargne, ayant fait l'année précédente, sur l'ordre & la garantie de sa majesté, une déclaration favorable à Placin, autrefois son commis, dont j'avois été fait dépositaire, le roi m'écrivit de rendre cette promesse à Pujet, comme ils'y étoit engagé, supposé que le procès que ces deux financiers avoient ensemble, ne pouvant s'accommoder, elle lui devint nécessaire.

Sa majesté, après m'en avoir demandé mon avis, fit expédier à Mortier-Choisy un brevet, par lequel il étoit déclaré quitté du reste de sa ferme, moyennant cinquante mille livres, une moitié comptant, & l'autre dans six mois. Elle fit délivrer à Zamet les quittances des deux offices des restes en Normandie, de valeur de cinq mille écus, avec les expéditions nécessaires pour être pareillement payé de quarante-neuf mille neuf cents & tant de livres, qu'il lui avoit assignées dès l'année dernière, sur les deux sols six deniers par minot de sel, pour pareille somme que

1609.

Zamet lui avoit avancée. Henri fit encore donner douze mille livres à Montigny, six mille livres à d'Escures, & deux mille quatre cents livres à différents pensionnaires dans la Bourgogne, par les mains de M. le Grand, & payer le président Tambonneau de sa pension, pour l'année dernière. Je tire ces petits détails des lettres que j'ai, écrites de la main de sa majesté.

J'en reçus aussi quelques-unes de la reine. Il s'agit dans l'une, de certains droits qui lui avoient été abandonnés, & dont elle se départ sur les terres de la dépendance de la reine Marguerite, qui en avoit un brevet. Il est question, dans une autre, de faire toucher à la femme de Conchine vingt mille écus, que le roi, par complaisance pour la reine, lui avoit donnés à prendre sur les présidents rétablis dans les bureaux des finances. La Léonor avoit si bien agi, par l'intérêt qu'elle prenoit dans cette partie, que les deniers, me disoit la reine, étoient en état d'être touchés.

Les sommes, du moins les principales, que j'employai aux dépenses personnelles de Henri, sont vingt-deux mille pistoles, qu'il me manda le 18 Janvier, qu'il avoit perdues au jeu, cent mille livres d'une part, & cinquante-un mille de l'autre, qu'il devoit aussi du jeu, à Edouard Fernandès, Portugais. Il me manda de prendre ces derniers cinquante-un mille livres, sur soixante mille qui lui revenoient de l'office d'avocat général à Rouen,

après la mort de Marguerite, aux héritiers duquel il donna les neuf mille-restants, en considération des bons services que leur pere lui avoit rendus dans ce parlement, & il en accorda la charge à des Yvetaux, parent du mort. Mille pistoles pour jouer, Henri n'en prit d'abord que cinq cents; mais il renvoya ensuite Berlinghen chercher les cinq cents autres pour un autre emploi. Je lui en portai mille autres encore pour le jeu, en allant le trouver avec le chancelier, à Fontainebleau, où il s'étoit purgé à la sortie des fêtes de Pâques. Il s'agissoit d'une dépêche que Préaux apportoit de la part de Jeannin. Ce prince faisant de plus sérieuses réflexions sur les excès où le portoit sa passion pour le jeu, songea à s'en corriger, & il me promit plusieurs fois du moins de se modérer. Il continua à faire la même dépense pour ses bâtimens. C'étoit Zamet (24) qu'il envoyoit de Fontainebleau pour les visiter, quand il ne pouvoit pas y aller lui-même. Je trouve encore une quittance de Marcadé, de quatre mille sept cents quarante-trois livres, pour onze cents seize perles, dont Henri fit présent à mademoiselle de Vendôme,

1609.

Nicolas Vauquelin des Yvetaux.

(24) Ce riche partisan se qualifioit alors baron de Murat & de Billy, conseiller du roi en tous ses conseils, gouverneur de Fontainebleau, & surintendant de la maison de la reine. Il mourut à Paris en 1614, âgé d'environ 65 ans, laissant un fils maréchal de camp, qui fut tué au siège de Montpellier, & un second, évêque de Langres. Il les avoit eus de Magdelaine le Clerc du Tremblai, & les fit légitimer.

1609.

sa fille, de trois mille livres à mademoiselle des Effarts, & de trois cents livres à Saubion, son domestique.

Je fus chargé avec le chancelier, de nommer des commissaires pour travailler avec ceux du duc de Lorraine, à régler les confins du pays Messin, sur lesquels il s'élevoit tous les jours quelque nouvelle contestation. J'envoyai à Calais le contrôleur des fortifications, avec une somme d'argent, pour réparer le dommage que la mer venoit de faire aux Dunes du Risban, j'en fus informé par le vice-amiral de Vic, qui auroit bien souhaité qu'on eût fait une dépense plus considérable pour cette ville, & qui fournissoit, dans cet esprit, plusieurs projets, tant pour sa commodité & sa sûreté, que pour empêcher les inondations auxquelles cette ville & ses environs sont exposés.

Merc. Fr.
& autres hist.
ann. 1609.

Il ne se fit point de plus utile règlement, que celui qu'on vit paroître contre les banqueroutiers frauduleux. Il porte : que ces banqueroutiers seront punis de mort, comme voleurs & affronteurs publics ; que toutes donations, cessions, ventes & transports faits par eux à leurs enfants, héritiers, amis & faux créanciers, seront nuls, & tels donataires, cessionnaires & acheteurs, punis comme complices des banqueroutiers, pour peu qu'il paroisse aux juges que tout cela s'est fait en fraude des véritables créanciers. Il y est fait défense, aussi sous peine de complicité, de donner retraite aux ban-

queroutiers, à leurs cautions, commis, facteurs; comme aussi de receler aucun de leurs meubles, papiers & effets; enfin de leur prêter la main, ou même de leur donner assistance en rien. Permis à tous d'arrêter sans décret ni permission, & de mener en justice les banqueroutiers, malgré tous arrêts & coutumes à ce contraires. Enfin il est défendu aux véritables créanciers des banqueroutiers de faire aucuns accords, contrats & accommodements avec eux ou leurs entremetteurs, sous peine de perdre leur dette, & même d'être poursuivis criminellement, suivant le cas; la voie de l'action en justice, est la seule qu'on leur laisse. C'est à-peu-près tout ce qu'on peut faire, ce me semble, pour assurer le commerce & la tranquillité publique, également intéressés dans un abus devenu si commun.

A cet édit, il en fut joint un autre contre les duels, que je sollicitois depuis longtemps, & avec bien des instances. Le conseil ayant été assemblé extraordinairement à cet effet, dans la première galerie de Fontainebleau, S. M. pour traiter cette matière plus à fond, demanda qu'on y fit rapport de l'origine, des coutumes & des différentes formes usitées du duel. Ses conseillers ne lui donnerent pas sujet de les féliciter sur leur érudition; tous demeurèrent dans le silence, Je fis comme les autres, mais de manière que le roi s'aperçut aisément que je n'avois besoin que de son commandement pour parler.

1609.

Il se tourna vers moi, & me dit : „ Grand-
 „ maître, votre mine me fait conjecturer
 „ que vous en savez plus que vous ne
 „ faites semblant. Je vous prie, & je vous
 „ commande en même temps expressément
 „ de nous dire ce que vous en savez &
 „ pensez „. Je refusai encore par bien-
 féance, & pressé de nouveau, je fis un
 discours, que je ne rapporterai point,
 parce qu'on n'y verroit rien de plus que
 ce que j'ai dit précédemment, en traitant
 cette matiere. J'eus soin d'envoyer aussitôt
 l'édit contre les duels (25) dans mon
 gouvernement, & de l'y faire observer
 avec beaucoup d'exactitude.

Mêlons à ce détail d'affaires de gou-
 vernement, le récit de quelques intrigues
 de cour. Lorsque sur les avis dont j'ai
 parlé, des factions dans quelques provin-
 ces, le roi songea à y envoyer quelqu'un
 de sa part, il me proposa la personne de
 N.... Cet homme n'aura ni la joie ni le
 chagrin de se voir nommer ici. Je ne goûtai
 ce choix en aucune manière, sachant
 que sa haine personnelle lui feroit sup-
 poser des crimes à des gens qui n'en avoient
 pas eu la pensée; & je dis à sa majesté
 que s'il y alloit de sa part, je n'y enver-
 rois personne de la mienne, parce que je
 ne

(25) Cet édit, qui la réparation, porte des
 oblige ceux qui ont été of- peines très-sévères, infamies,
 fensés dans leur honneur mie, dégradation de noblesse,
 à s'adresser aux maréchaux bleffe, & même peine de
 de France ou à leurs lieu- mort. *P. Matthieu, tom. 2,*
 tenants, pour en obtenir *liv. 4, pag.*

ne voulois rien avoir à partager avec un pareil associé. N... déchu de cette espérance, résolut de se servir de toutes sortes de moyens pour satisfaire son ressentiment contre moi ; & il s'offrit à ceux de la cour qu'il savoit être mes ennemis, pour être l'instrument de leurs desseins.

Il aborda un jour le marquis de Cœuvres, auquel il affirma, en exigeant le secret sur une confidence, que le zele seul l'obligeoit, disoit-il, à lui faire, que j'étois allé au parlement, sous prétexte de quelques affaires, afin de retirer du greffe les lettres de légitimation de M. de Vendôme qu'on y avoit portées pour être vérifiées au parlement. De Cœuvres alla incontinent faire ce rapport à la personne qu'il intéressoit le plus, & M. de Vendôme alla aussi dans le même instant s'en plaindre au roi. Ce prince lui demanda de qui il tenoit cet avis ; mais sans lui nommer le délateur, on lui en garantit la vérité, de maniere que sa majesté n'en douta plus. Elle me demanda le lendemain, si-tôt que j'approchai d'elle, ce que j'étois allé faire au parlement. Je répondis que c'étoit, comme il étoit vrai, pour y prendre dans les registres copie de quelques pieces dont j'avois besoin. „ Y a-t'il quelque chose, „ reprit Henri, qui concerne mon fils de „ Vendôme ? Non, sire, repris-je, & „ pourquoi M. de Vendôme „, ajoutai-je, surpris de l'air dont il me parloit ? „ Je le fais bien pourquoi „, repliqua

1609.

ce prince froidement. Quelques autres mots aussi peu clairs, qui échapperent à sa majesté, me firent comprendre qu'elle avoit quelque chose sur le cœur. Je la priai de me le dire; ce qu'elle fit, & elle demeura bientôt persuadée que la calomnie jouoit ici son jeu ordinaire.

L'après-midi de ce même jour, le roi étant chez la comtesse de Moret, il y entra un petit garçon, qui remit un paquet au premier laquais qu'il rencontra. Madame de Moret, à qui on l'apporta, y trouva un billet, dans lequel on lui donnoit sur ses enfants le même avis qu'on avoit donné à de Cœuvres sur M. de Vendôme. Elle se mit à pleurer; & le roi lui ayant demandé le sujet de ses pleurs, elle lui donna le billet à lire. Henri voulut entendre le petit garçon; mais il ne se trouva plus. „ Madame, dit-il à madame de Moret, d'un air rêveur & un peu sombre, „ il y a bien de la malice ici „ d'un côté ou de l'autre „. On se mit à faire des informations sur toute cette menée. Le petit garçon fut découvert assez facilement, & par lui le roi devina bientôt N...; car ayant inutilement voulu engager de Cœuvres à le lui nommer, il le nomma lui-même, & de Cœuvres, dans sa surprise, ne put le nier; mais il donna aussi-tôt avis à cet homme de ce qui venoit de se passer. Celui-ci, qui vit que l'affaire prenoit un tour sérieux, vint se jeter aux pieds de Villeroy, le priant de le soutenir contre moi. Villeroy y trouva

tant de risque, du moins à le faire hautement, qu'il n'eut garde de le lui promettre. Il se contenta, l'occasion s'en étant présentée, de hasarder dans le discours quelques mots favorables à N... que sa majesté reçut d'un air à faire bien repentir Villeroy de sa complaisance.

1609.

Henri venoit de découvrir deux autres traits de N... qui le déclaroient coupable de manque de respect envers sa majesté elle-même; l'un, que N... avoit eu l'imprudence de supposer publiquement une intrigue de galanterie de Henri avec certaine fille, & la malice d'en instruire la reine; l'autre, qu'il avoit encouragé le pere Gonthier, jésuite, à continuer cette maniere de prêcher emportée, qui lui avoit déjà fait quelques affaires, en lui assurant que tel de ses sermons, qu'il lui cita, & qui étoit un des plus vifs, avoit été généralement admiré & applaudi par les seigneurs de la cour, & nommément par les maréchaux de Briffac & d'Ornano (26); en quoi N... fut assez mal-

(26) „ Le pere Gonthier, „ jésuite, en la présence „ du roi, qui assista dans „ l'église de S. Gervais à „ ses sermons, le Vendre- „ di, jour de Noël, le „ Samedi & le Dimanche, „ fit de continuelles dé- „ clamations contre les „ Huguenots, qu'il appella „ plusieurs fois, <i>Vermine</i> „ & <i>Canailles</i> ; & étant „ tombé sur le nouvel ar-	„ ticle de leur confession „ par lequel ils appellent „ le pape Ante-Christ: „ S'il est vrai, sire, dit-il, „ que le pape soit Ante- „ Christ, que sera-ce de „ votre mariage? Où en „ est la dispense? Que de- „ viendra monsieur le dau- „ phin?... Le Maréchal „ d'Ornano dit un jour au „ roi: Si un jésuite à Bor- „ deaux eût prêché de-
--	--

1609.

heureux, pour que ces deux messieurs se trouvant présents à la réprimande que le roi fit au pere Gonthier, ils donnerent, en s'adressant au pere, un démenti à celui qui avoit osé leur imputer d'admirer un discours si impertinent. Tout cela avoit si fort échauffé Henri contre l'imposteur, que lorsque j'allai le lendemain le prier de

„ vant moi ce que le pere
„ Gonthier a prêché en
„ présence de votre ma-
„ jesté, je l'eusse fait jet-
„ ter dans l'eau au sortir
„ de la chaire „ *Mémoi-
res historiques de France ,
année 1609.*

Tous les sermons de ce temps-là sont pleins de ces traits dont la hardiesse & la singularité, pour ne rien dire de plus, nous révolteroient aujourd'hui étrangement. Les hérétiques poussaient leurs satyres à l'excès, & trop souvent les prédicateurs, leurs sermons jusqu'aux déclama- tions les plus outrées. Un historien contemporain (Pierre Matthieu, *liv. 3*) rend néanmoins ce témoi- gnage aux jésuites „ qu'on „ trouvoit plus d'ordre „ de modestie, de gravi- „ té, de tempérament dans „ leurs sermons, que dans „ quelques autres „ Sau- val parle aussi des prédica- tions du pere Gonthier, mais en louant beaucoup son éloquence & son zèle apostolique. Il rapporte que

Henri IV assistant un jour dans la même église de S. Gervais à un sermon du pere Gonthier, ce prédi- cateur, justement indigné de l'irrévérence avec la- quelle il vit que la mar- quise de Verneuil & d'au- tres dames de sa compagnie parloient, rioient & cher- choient à faire rire sa ma- jesté, se tourna vers ce prince, & lui dit : „ Sire, „ ne vous lasserez-vous „ jamais de venir avec un „ ferrail entendre la pa- „ role de Dieu, & de don- „ ner un si grand scandale „ dans le lieu saint „ ? Que le roi, au lieu d'envoyer le prédicateur à la bas- tille, comme toutes ces femmes l'en prièrent, re- tourna, dès le lendemain, à son sermon ; & que l'ayant rencontré, comme il montoit en chaire, il lui dit, qu'il lui savoit bon gré de sa correction, & qu'il n'avoit rien à crain- dre ; mais qu'il le prioit seulement de ne plus l'a- postropher en public.

m'en faire justice : „ Je n'en suis que trop
 „ bien éclairci, me dit ce prince; c'est
 „ ce malin esprit de N... qui a inventé
 „ tout cela; mais, pour l'amour de vous,
 „ je veux le bannir de la cour „ : & l'or-
 dre lui en fut en effet signifié. Cette af-
 faire fit tout le bruit qu'on peut s'imaginer,
 & j'avoue qu'elle me mit dans l'embarras
 dix jours entiers.

1609.

Ce n'est rien en comparaison de l'éclat
 que fit celle de M. le prince de Condé.
 Le mariage de ce prince avec mademoi-
 selle de Montmorency, qui avoit été cé-
 lébré dans le commencement de cette an-
 née, loin de faire cesser à la cour tous
 les bruits de galanterie entre le roi & la
 princesse, les réveilla au contraire plus for-
 tement, comme je m'en étois toujours
 bien douté. Deux mille écus donnés par
 sa majesté pour les habits de noces de la
 demoiselle, des pierreries de valeur de dix-
 huit mille livres, achetées pour elle par
 madame d'Angoulême, de Messier, orfe-
 vre, demeurant sur le pont au change,
 dont le certificat du 29 Mai étoit connu,
 une infinité d'autres bienfaits & gratifi-
 cations en argent, faits au prince de Con-
 dé, en faveur de ce mariage, parurent
 des preuves qui établissoient suffisamment
 l'intelligence, quoiqu'à parler juste, rien
 de tout cela ne fût sans réplique; mais
 comme je ne veux pas non plus donner
 dans l'autre excès des flatteurs de ce prin-
 ce, qui affectoient publiquement de sou-
 tenir qu'il ne regardoit pas seulement la

1609.

jeune princesse , je m'en tiens à ce que j'ai déjà dit de mes sentiments à cet égard : c'est le milieu entre les uns & les autres ; peu de personnes le gardèrent. La reine & le prince de Condé , que cette affaire touchoit de plus près , échauffés par tous les discours qu'on ne cessoit de leur souffler , eurent bientôt mis toute la cour en rumeur. Tous mes soins furent inutiles auprès de la reine , véritablement furieuse. Et pour le prince , il ne s'en tint pas à donner des marques publiques de mécontentement , il méditoit dès-lors l'imprudente démarche qu'on lui vit faire quelque temps après.

Le premier avis en fut donné dans un billet à Henri , à Fontainebleau , où il étoit allé passer les fêtes de Pâques ; & il me l'envoya aussi-tôt à Paris , où j'étois demeuré. Voici ce que le billet contient : Que le prince de Condé , parti de Fontainebleau après les fêtes , étoit venu , accompagné de son médecin , coucher à Paris chez un Pensionnaire d'Espagne ; que toute la nuit s'étoit passée à délibérer avec une violente agitation de la part du prince , s'il ne se retireroit pas en Espagne dès ce moment même ; ce que son hôte l'avoit empêché de faire , en lui en faisant sentir les conséquences ; que le lendemain on avoit apporté à M. le prince , dans cette même maison une bourse de mille doublons , avec promesse de lui donner dans peu le reste de ce qu'apparemment il s'étoit déjà fait promettre par la média-

tion du médecin, qu'on accusoit de conduire toute cette trame, parce qu'il avoit déjà travaillé à rompre le mariage de M. le prince, & à lui faire épouser mademoiselle de Mayenne; que cet homme étoit lié avec un autre médecin Génois, qui avoit été à D. Joan, & qui étoit allé depuis six semaines trouver le comte Spinola à la Haye, d'où il devoit passer jusqu'en Angleterre: ce qui étoit relatif avec un autre billet d'avis remis à Béringhen, dont il étoit aussi fait mention, portant que M. le prince avoit obtenu des lettres du roi d'Angleterre pour les états des Pays-Bas.

1609.

Tous ces avis, qu'on prioit sa majesté de tenir fort secrets, ne purent lui faire croire M. le prince capable d'une si grande faute. Henri fit un voyage au commencement de Mai, à Paris, d'où il retourna au bout de quelques jours à Fontainebleau, & M. le prince l'y suivit. Il est vrai que par les discours qu'il y tint publiquement, on auroit pu croire qu'il n'y alloit que pour braver sa majesté. „ Mon „ ami, m'écrivait Henri le 12 Juin, M. „ le prince est ici qui fait le diable. Vous „ seriez en colere, & auriez honte des „ choses qu'il dit de moi: enfin la patience m'échappera, & je me résous de „ bien parler à lui „. Pour le punir, le roi m'ordonnoit de suspendre le paiement du quartier d'Avril de sa pension, & d'écouder son pourvoyeur & tous ses créanciers, qui sachant les libéralités que sa majesté avoit faites à ce prince, à l'occasion

1609.

de son mariage, s'adressoit à moi comme à celui qui en étoit le dispensateur. „ Si l'on „ ne le retient pas par ce moyen-là, repre- „ noit sa majesté, il en faudra prendre „ quelqu'autre; car il est honteux d'ouir „ ce qu'il dit. Nous en aviserons ensemble „ lorsque vous serez auprès de „ moi (27).

Monsieur le prince me choisit pour me faire part de son mécontentement : en quelle qualité? c'est ce qu'il ne me feroit pas facile de dire, parce que si j'ai pu me flatter que mes conseils ne lui étoient pas indifférents, j'ai dû soupçonner d'un autre côté, qu'il cherchoit dans les assurances d'attachement qu'on fait à une personne de

(27) Voici comment en „ ran, que quand je vous
 parlent les mémoires pour „ ai fait reconnoître pour
 l'histoire de France : „ Le „ ce que vous n'étiez
 „ roi éperdument amou- „ point. Le premier a dit
 „ reux de la princesse de „ pouilles à sa mere, qui
 „ Condé, met tout le „ servoit d'instrument pour
 „ monde en besogne, jus- „ corrompre la pudicité
 „ qu'à la mere du mari. „ de sa femme.... On di-
 „ M. le prince s'en plaint, „ soit que la marquise de
 „ & demande congé à sa „ Verneuil, qui parle or-
 „ majesté de se retirer avec „ dinairement au roi, non
 „ sa femme, en l'une de „ comme à son maître,
 „ ses maisons. Le roi le lui „ mais comme elle feroit
 „ refusé rudement, & en „ à son valet, lui avoit
 „ vint aux injures & me- „ dit, bouffonnant sur ce
 „ naces. On dit que le „ propos: N'êtes-vous pas
 „ prince y a répliqué hau- „ bien méchant de vou-
 „ tement, & a mêlé en „ loir coucher avec la
 „ ses propos le mot de „ femme de votre fils; car
 „ tyrannie; & que le roi, „ vous savez bien que
 „ en relevant ce mot, lui „ vous m'avez dit qu'il
 „ a répondu : Je n'ai fait „ l'étoit.
 „ en ma vie acte de ty-

de son rang, lors même qu'en lui parlant, on a la hardiesse de ne pas l'approuver, un prétexte pour avancer dans la suite avec quelque vraisemblance, que je ne m'étois point opposé au dessein qu'il avoit de sortir du royaume. Cela m'oblige à rendre compte de la conversation que nous eûmes ensemble chez moi, où il vint un Mercredi l'après-midi, qu'il savoit que je n'allois point au conseil. 1609.

Il entra dans mon cabinet, portant sur son visage toutes les marques de l'agitation de son esprit, & je ne fus point surpris de ce que sans autre préambule, il me parla des sujets qu'il avoit de se plaindre de la conduite du roi à son égard. Je lui répondis, en lui rappelant les obligations en quelque maniere infinies, que toute sa maison en général, & lui en particulier, avoient à sa majesté : obligations, dignes non seulement qu'il lui sacrifiât un dépit conçu sur un simple soupçon & sur un ombrage peut-être imaginaire, mais un mécontentement même juste. M. le prince ne goûtant point ces raisons, m'entretint de je ne sais combien de desseins, qu'il supposoit qu'avoit Henri contre lui, que je n'attribuai qu'à l'effet de l'inquiétude & de la défiance, poussées trop loin, & que je m'imaginai dissiper, en lui représentant d'une maniere qu'il ne lui étoit pas possible de ne pas croire sincere, que sa majesté, loin d'avoir eu la pensée de se porter à quelque violence contre lui, ne se souviendrait qu'il étoit de son sang, que

1609.

pour joindre aux sentiments de douceur naturelle, qu'elle témoignoit pour tout le monde, ceux de l'amitié & d'une distinction marquée; & je me souviens fort bien, qu'au lieu d'avoir accordé par complaisance à M. le prince, que Henri pût *opprimer un innocent*, paroles qui me furent à la vérité souvent répétées, je lui dis simplement, que les plus coupables étoient ceux qui abusoient ordinairement le plus de ce terme d'innocence, malgré lequel on ne laissoit pas de les châtier.

M. le prince, qui après cela devoit être en garde contre moi, ne balança pas à me déclarer qu'il étoit résolu à sortir de France. L'idée ne me vint point de regarder une parole si imprudente, autrement que comme l'effet d'un cœur ulcéré; & si je la relevai avec fermeté, c'est que je crus qu'en ces occasions, la fermeté doit accompagner le conseil qu'on donne. Je lui dis, que je ne pouvois croire qu'il fût capable de trahir jusqu'à ce point son roi, sa patrie, son honneur & son devoir, que le royaume & même la cour étoit l'unique séjour des princes du sang, que partout ailleurs leur éclat ne faisoit que se ternir; qu'ils étoient même réputés coupables, de la seule affectation à s'arrêter trop long-temps dans tout autre endroit, s'ils n'en avoient pas obtenu la permission de sa majesté. A quoi M. le prince ayant reparti, qu'une pareille contrainte ne convenoit ni à sa condition, ni à sa naissance, je lui repliquai aussi absolument, que

les loix de l'état obligeoient les enfans & les freres du roi , autant , & peut-être plus étroitement encore , que le moindre de ses sujets ; & je le lui prouvai par des exemples tirés de l'histoire de Louis XI , de feu M. le duc d'Anjou , & de Henri lui-même. Ce n'étoit pas sur ce ton que M. le prince avoit souhaité de me voir parler. Je m'apperçus qu'il ne songea plus qu'à paroître , à l'aide de quelques correctifs , se rapprocher de mon opinion ; & rien encore ne servit mieux qu'un changement si subit , à me faire comprendre qu'intérieurement il étoit décidé pour le parti dont ses dernieres paroles vouloient me prouver son éloignement.

1609.

J'en doutai si peu , qu'apprenant que monsieur le prince , au sortir de chez moi , avoit paru tout-à-fait radouci ; qu'il s'étoit même plaint à la reine qu'on fit courir le bruit qu'il songeoit à quitter la cour avec éclat , & qu'il avoit assuré cette princesse qu'il n'en avoit jamais eu la pensée : ajoutant ces propres paroles , qu'il étoit *assez content de sa majesté* ; qu'enfin il parloit presque publiquement dans les mêmes termes ; je ne voulus pas différer d'un moment à venir trouver le roi , auquel j'assurai , après lui avoir rapporté fidèlement tout ce qui s'étoit passé entre monsieur le prince & moi , que dans huit jours il ne seroit plus en France. Il s'en fallut peu que Henri ne me traitât d'extravagant. Il y avoit aussi peu d'apparence , disoit-il , qu'il pût vivre en prince dans les pays

1609.

étrangers sans le secours qu'il recevoit de sa main, qu'il y en avoit qu'il pût emmener tout ce qui lui appartenoit, sans qu'on le vît & qu'on l'empêchât avec la dernière facilité. A quoi sa majesté ajouta ce que M. le prince venoit de dire à la reine. „ Tout ce que vous me dites, sire, „ répondis-je, ne me fait point changer „ d'opinion; je m'y confirme de plus en „ plus : vous vous en fâchez contre moi ; „ mais le temps & l'événement vous feront connoître que j'ai raison. Je vois „ bien des personnes, poursuivis-je, qui „ sont de cette menée, & qui vous trompent, „ quoiqu'ils vous soient des plus „ obligés; mais cela ne doit pas être trouvé „ étonnant, puisque vous aidez vous-même „ à vous tromper. Vous ne me „ nommez personne, me dit sa majesté, „ comprenant que je voulois lui parler „ des domestiques de la reine; mais je „ vois bien qui vous voulez dire „. Cela n'étoit pas bien difficile, & ni le roi, ni moi, n'étions pas les seuls qui voyions que la cabale jouoit ici un étrange manège; car non seulement elle débitoit comme certaines, mille choses supposées, sur le compte du roi & de la princesse de Condé, il n'y auroit eu en ceci qu'une malignité ordinaire; mais ce qu'on ne sauroit bien caractériser, c'est l'art détestable avec lequel ces gens savoient faire servir leurs impostures à rendre le roi souverainement odieux à la reine, & à forcer cette princesse à s'abandonner à eux du soin de sa

conduite ; de-là tous ces complots , où , fans qu'elle le fût , on oſoit ſe ſervir de ſon nom ; de-là les motifs de mille nouvelles inſtances , pour ne pas différer plus long-temps la cérémonie du couronnement dont il a été parlé.

Il ne se passa que quatre jours depuis celui où je m'entretenois ainsi avec le roi, jusqu'à celui de l'évasion de monsieur le prince. Le 29 Août (28), à onze heures du soir, com-

(28) Le dernier de Novembre (& non pas le 29 Août, ce qui est une faute de date dans nos mémoires), „ monsieur le prince, dit le maréchal de Bassompierre, „ partit de la cour, pour s'en aller à Muret, d'où il partit avec Rochefort & Touray, & un valet de chambre qui portoit en croupe madame la princesse sa femme, mademoiselle du Certeau & une femme de chambre, nommée Philippette, & s'en alla à Landrecy. Le roi jouoit en son petit cabinet, quand d'Elbene premièrement, puis le chevalier de Guet, lui en portèrent la nouvelle. J'étois le plus proche de lui. Il me dit tout bas à l'oreille : Bassompierre, mon ami, je suis perdu; cet homme mène sa femme dans un bois; je ne fais si c'est pour la tuer, ou la mener

„ hors de France. Prends garde à mon argent, & entretiens le jeu, pendant que je vais favoir de plus particulieres nouvelles.... Chacun se retira du jeu, & je pris l'occasion de rapporter au roi son argent, qu'il avoit laissé sur la table. J'entrai où il étoit, & ne vis jamais un homme si éperdu, ni si transporté „ Bassompierre raconte ensuite tout ce qui se passa dans la chambre de la reine, & le conseil que donna M. de Sully au roi, de la même manière que le rapportent nos mémoires. Henri IV donna sur cet enlèvement de la princesse de Condé, de si fortes marques de douleur & de désespoir, que quelques écrivains mal instruits, tel que l'auteur de l'histoire de la mere & du fils, ont avancé que la guerre qu'il alloit porter en Flandre

1609.

me je venois de me coucher, je vis entrer Praßlin dans ma chambre, qui me dit que le roi me demandoit, & que je vinssse tout-à-l'heure. „ Hé! mon cousin, que „ pense faire le roi „? lui répondis-je, „ dans le premier mouvement & sans lui „ donner le temps de s'expliquer. „ Par- „ dieu! il me fait mourir à force de me „ tourmenter: Je ne saurois vivre & ne „ dormir point. Il faut „, „ pour suivis-je avec impatience, & croyant que ce voyage étoit un de ceux dont je pouvois me dispenser par de bonnes raisons „, „ il faut „ que je me leve demain à trois heures „ du matin, pour voir des lettres & des „ états que j'ai reçus, & y faire réponse. Il me faut faire des agenda de tout „ ce que je dois faire dans la journée, „ de ce qui se doit faire au conseil, de „ ce que je dois dire au roi „, & de ce „ que mes commis, mes secretares & „ tous ceux qui sont sous mes charges, „ doivent faire aussi. Jugez si j'ai du temps „ à perdre, & si m'en allant à cette heure „ au Louvre, d'où je ne saurois revenir, quelque diligence que je fasse, qu'il „ ne soit deux ou trois heures après-mi- „ nuit, je me puis acquitter de tout cela, „ avant qu'il soit huit heures du matin, „ qu'il faut que je me rende au conseil. „ Quant à tout le reste de la journée, il

lorsqu'il fut assassiné, avoit entre les mains. Voyez en partie pour objet de aussi *Mezerai & autres his-* contraindre l'archiduc à *toriens.* lui remettre cette princesse

„ ne faut point parler de travailler dans
 „ mon cabinet , je l'emploierai toute en-
 „ tiere à donner audience à un chacun &
 „ à parler aux comptables & autres offi-
 „ ciers qui ont affaire à moi. Je vois bien
 „ tout cela , me dit Praslin , & le roi lui-
 „ même ne l'ignore pas ; car il a dit tout
 „ haut devant la compagnie , que j'allois
 „ vous mettre en colere , venant vous
 „ chercher à une heure aussi indue , & qui
 „ est le seul temps que vous ayez pour
 „ vous délasser le corps & l'esprit ; mais
 „ il n'y a remede , monsieur , il faut ve-
 „ nir ; car c'est pour une affaire qui lui
 „ agite fort l'esprit , & à laquelle il est
 „ persuadé que s'il y a quelque remede
 „ à apporter , vous seul en êtes capable.
 „ L'homme que vous savez , comme le
 „ roi a dit que vous l'aviez bien prédit ,
 „ s'en est allé , & a même emmené avec
 „ lui les dames en croupe ; ce qui est le
 „ pis. Ho , ho ! repris-je , c'est donc pour
 „ cette affaire-là qu'on me demande ?
 „ Vraiment , il y aura de la colere ; car
 „ je me doute bien que nous ne nous
 „ trouverons pas tous de même opi-
 „ nion. Je fais bien que Mars & Vénus
 „ sont en bonne intelligence ; mais ce-
 „ pendant si nous voulons avoir de bons
 „ succès par le premier , il faut que l'au-
 „ tre cède , & cela peut nous fournir
 „ quelque bonne raison pour accélérer
 „ les affaires. Or , allons donc , mon
 „ cousin.

J'arrive au Louvre , où je trouve le roi

200 MÉMOIRES DE SULLY,

1609.

dans la chambre de la reine , se promenant la tête baissée , & les mains jointes sur le dos. Avec la reine étoient présents MM. de Sillery , de Villeroy , de Gèvres , de la Force , la Varenne & quelques autres collés contre les murs , & assez écartés les uns des autres pour ne pouvoir même se parler bas. „ Hé bien ! „ me dit Henri , en me prenant par la main , si-tôt qu'il me vit entrer , „ notre homme s'en „ est allé , & a tout emmené , qu'en dites-vous ? Je dis , sire , répondis-je , „ que cela ne me surprend pas , & depuis „ qu'il parla à moi à l'arsenal , je me suis „ toujours attendu à cette escapade , que „ vous auriez bien empêchée , si vous „ eussiez voulu me croire. Je me doutois „ bien que vous m'alliez dire cela , reprit ce prince , mais il ne faut point „ parler des choses passées , auxquelles „ aussi bien on ne sauroit remédier ; pensons seulement à l'avenir , & voyons ce „ qu'il y a à faire présentement , dites-m'en le premier votre avis , car je ne „ l'ai encore demandé à personne. Sire , „ je ne suis pas , repartis-je , encore assez „ bien informé de toutes les circonstances de cette affaire , & je n'y ai pas „ encore pensé autant qu'elle le mérite. „ Je vous supplie de me laisser dormir „ dessus , & demain je viendrai vous trouver , & je tâcherai de vous donner un „ bon avis , au lieu que si vous me pressez maintenant , je ne vous dirai rien „ qui vaille , car mon jugement ne va pas si

„ vite. Non , interrompit sa majesté , c'est
„ tout le contraire ; je vous connois
„ bien , dites-moi donc ce qu'il vous en
„ semble. Sire , je ne saurois , dis-je en-
„ core , & infailliblement si vous me pres-
„ sez si fort , je ne dirai rien qui vaille :
„ de grace excusez-moi jusqu'à demain.
„ Point du tout , repliqua Henri , je veux
„ que vous parliez tout présentement :
„ que dois-je faire ? Rien du tout , lui
„ répondis-je , ne pouvant plus reculer.
„ Comment ! rien ? s'écria-t'il : ce n'est
„ pas là un avis. Pardonnez-moi , sire ,
„ repris-je , c'en est un , & un des meilleurs
„ que vous puissiez prendre ; il y a des ma-
„ ladies qui veulent plutôt du repos que
„ des remedes , & je crois celle-ci de
„ cette nature. Tout ce raisonnement
„ n'est pas de saison , insista Henri , avec
„ la même impatience ; il faut des rai-
„ sons , quelles sont les vôtres ? Je n'en
„ ai point de bonnes , dis-je , si elles sont
„ contraires à vos desirs : il me semble
„ pourtant que la chose parle d'elle-mê-
„ me , & qu'elle veut qu'on attende quel-
„ qu'éclaircissement , avant que de rien
„ entreprendre , afin qu'il vous serve à
„ prendre une bonne résolution ; en at-
„ tendant je trouve qu'il seroit à propos
„ de ne parler de cette affaire , que le
„ moins qu'il est possible , & de faire sem-
„ blant qu'elle n'est d'aucune conséquen-
„ ce , & qu'elle ne vous inquiète en au-
„ cune maniere.

J'appuyai ce sentiment d'une réflexion

1609.

qui me paroïssoit juste ; c'est que le bon ou le mauvais accueil que les Espagnols feroient à M. le prince, dépendroit peut-être de l'impression forte ou foible que son évafion auroit caufée au roi : en forte qu'il n'étoit pas impossible qu'ils ne reçuffent ce prince avec mépris, pour s'épargner la dépense qu'il alloit leur coûter, sur-tout si l'on pouvoit avec cela leur faire concevoir quelque foupçon que cette démarche du prince de Condé ne se faisoit que d'intelligence entre fa majesté & lui. „ Quoi ! „ difoit le roi, en branlant la tête, vous „ voudriez que je souffrifse qu'un petit „ prince mon voisin retirât contre mon „ gré le premier prince de mon fang, „ fans en témoigner du ressentiment ? „ Voilà un beau conseil ; aussi n'en ferai- „ je rien : je veux que Praslin (26) parte

(26) „ Praslin partit effeétivement : mais l'archiduc lui répondit qu'il n'avoit jamais violé le droit des gens à l'occasion de qui que ce fût, & qu'il se garderoit bien de commencer à commettre cette faute, par la personne du premier prince du fang de France : & peu après lui envoya de l'argent & escorte d'hommes, pour venir à Bruxelles. „ *Mém. pour l'hist. de France, année 1609.* Les mémoires de Bassompierre portent, que l'archiduc se sentit d'abord si fort ébranlé de la déclara-

tion de M. de Praslin, qu'il envoya prier M. le prince de ne faire que passer dans ses états, fans s'y arrêter, quoiqu'il lui eût auparavant promis de le recevoir ; mais qu'ensuite il changea encore de résolution, par les conseils du marquis Spinola, & qu'il traita ce prince avec toutes sortes d'honneurs. *Mém. de Bassomp. tom. 1, pag. 28.*

Le pere Daniel dans son histoire de France in-4to. tom. 10, p. 437, a tiré sur cet incident, des éclaircissements des lettres de la bibliothèque de M. l'abbé d'Estrees, par lesquelles il

„ dans quelques jours, pour faire savoir
„ mon intention. Je vous avois bien dit, 1609.
„ fire, repris - je, que ne m'ayant pas
„ donné assez de temps pour y penser,
„ je ne dirois rien qui vaille. Il me vient
„ une autre idée dans l'esprit qui ne nuira
„ point à ce que vous voulez faire, mais
„ je ne puis vous la dire que dans deux
„ jours, & je suis assuré que vous en
„ serez plus content que de ma première
„ proposition. Sa majesté y consentit,
& me dit en m'embrassant : „ Allez vous
„ coucher & dormez jusqu'à huit heures,
„ car j'aime mieux que le conseil ne se
„ tiennne point demain, & que mes affaires
„ ordinaires demeurent pour ce jour-là,
„ que d'incommoder votre santé.

Je ne me trompois point, lorsque je
croyois que l'autre ouverture que j'avois
à faire à sa majesté, au sujet de la retraite
de M. le prince en Flandre seroit plus de
son goût. Elle vint trois jours après à
l'arsenal, me le demander. Nous fûmes en-
fermés une heure dans mon cabinet : mais
je ne dois rien révéler de ce qui s'y passa
entre nous. Le roi dit tout haut, en for-
tant : „ Adieu, mon ami, ne venez
„ point, achevez mes affaires, & sur-
„ tout travaillez à l'exécution de l'ouver-

est prouvé que Henri IV
envoya secrètement le mar-
quis de Cœuvres à Bruxel-
les, pour tâcher d'enlever
la princesse de Condé, &
que ce dessein n'échoua,
que parce que Henri l'ayant

découvert à la reine, cette
princesse dépêcha aussi-tôt
un courier au marquis Spi-
nola, qui fit prendre à la
princesse de Condé un ap-
partement dans le palais.

1609.

„ ture que vous m'avez faite , car je la
 „ trouve bien meilleure que le conseil que
 „ vous me donnâtes dans la chambre de
 „ ma femme au Louvre.

Monseigneur le prince crut devoir chercher à justifier son action , en écrivant quelques jours après une lettre (27) au roi. Il en

(27) „ Ledit prince écri-
 „ vit au roi , qu'à grand
 „ regret il étoit sorti de la
 „ cour , pour sauver sa vie
 „ & son honneur , & non
 „ à intention de lui être
 „ jamais autre que son très-
 „ humble parent , fidele
 „ sujet & serviteur. Je ne
 „ ferai jamais rien , a'ou-
 „ toit-il , contre le service
 „ de votre majesté , si je
 „ n'y suis forcé ; & je la
 „ prie de ne trouver mau-
 „ vais , si je refuse de voir
 „ ou recevoir de qui que
 „ ce soit , les lettres qu'on
 „ m'écrirait de la cour ,
 „ hormis celles dont il
 „ vous plaira de m'hono-
 „ rer „ *Mém. pour l'hist.*
de Fr. ann. 1610. Siri qui
 traite fort au long l'affaire
 de l'évasion de M. le prin-
 ce , *Mém. Recond. tom. 2,*
pag. 82 & suiv. joint plu-
 sieurs autres particularités
 à celles qu'on voit rappor-
 tées ici , mais dont la plus
 grande partie ne me paroît
 pas mériter qu'on y
 ajoute beaucoup de foi ,
 comme , lorsqu'il avance
 hardiment sur des bruits
 populaires , que le seul mo-
 tif qui porta Henri IV à en-
 treprendre la guerre contre
 les Espagnols , fut de
 les obliger à lui renvoyer
 la princesse de Condé : &
 que voyant que malgré ses
 menaces , ils persistoient à
 la lui refuser , il se repen-
 tit d'avoir poussé les cho-
 ses si avant. Il ajoute ,
 contre l'honneur de cette
 princesse , qu'elle étoit de
 moitié dans cette intrigue
 contre son mari , qu'elle
 n'aimoit point , à cause
 d'une infirmité naturelle on
 procurée , qui suffisoit pour
 rendre un mariage nul ;
 qu'elle brûloit d'envie de
 retourner en France , qu'elle
 continua à recevoir à
 Bruxelles des lettres galan-
 tes de Henri IV , & que le
 prince de Condé connut si
 bien les dispositions de sa
 femme à son égard , qu'il
 en fit éclater son ressentiment ,
 & qu'il parla publi-
 quement à son retour de
 faire casser son mariage.
 Ce que Siri dit de plus vrai ,
 c'est que le roi résista opi-
 niâtement à tous les fa-
 ges conseils que lui don-
 nèrent en cette occasion

adressa en même temps une seconde à M. de Thou, beaucoup plus ample & plus réfléchie, dans laquelle, entr'autres choses, il lui insinuoit que j'étois la cause de sa sortie de France. „ Qu'il accuse sa malice, disoit le roi, & celle de beaucoup „ d'autres qui l'ont conseillé, & non pas „ vous. Je veux que vous lui répondiez „ par une bonne lettre, où vous lui représentiez tout ce qui s'est passé, & „ qu'avec le respect dû à sa qualité, non „ à sa personne, vous lui disiez toutes „ ses vérités, & à quelle misere il s'expose „ infailliblement, s'il ne rentre dans son „ devoir. Je m'en vais donc chez moi, „ sire, lui répondis-je (car nous étions „ alors chez M. le connétable), pour en „ faire un projet, & vous l'apporter. „ Non, non, reprit sa majesté, je veux „ que vous écriviez ici présentement, je „ vous ferai donner de l'encre & du papier. Mais, sire, repliquai-je, cette „ lettre est de conséquence, elle mérite „ bien qu'on y pense & qu'on examine „ attentivement, avant que de l'envoyer: „ car d'un côté, il faut qu'elle vous satisfasse, d'un autre, qu'elle soit convenable à la qualité de M. le prince & „ à la mienne: & que personne, soit en „ France, soit dans les pays étrangers, „ ni lui-même, que vous voyez bien ne „ chercher que les occasions de m'accuser

le nonce, quelques-uns de / aussi de la maniere ferme
ses conseillers, & sur-tout / & libre dont il parla &
le duc de Sully, qu'il loue / écrivit au prince de Condé.

1609.

„ & de me blâmer, ne puissent y trouver
 „ sujet de le faire. Je n'ai pas assez de
 „ ressource dans l'esprit, pour faire si
 „ bien avec tant de précipitation „. J'eus
 beau dire, je fus obligé d'écrire cette ré-
 ponse à l'heure même en présence de sa
 majesté, & sur un bout de la table près
 laquelle nous étions assis. Le roi ne laissa
 pas d'être fort content de la manière dont
 je m'expliquois avec le prince : la voici
 en gros.

Je me plaignois d'abord à ce prince de
 ce qu'après avoir cru qu'il me considérait
 assez pour n'avoir eu d'autre intention en
 venant chez moi que de me demander mon
 conseil, il me forçoit aujourd'hui à le
 soupçonner de n'y être venu que pour me
 surprendre; qu'au reste il savoit mieux
 que personne, qu'il m'avoit inutilement
 tendu ce piège. A cette occasion je dé-
 duisois, moins pour lui que pour le pu-
 blic, tout ce qui s'étoit passé dans notre
 entretien de l'arsenal, comme on l'a vu
 il n'y a qu'un moment. Après quoi, je
 lui apprenois sans beaucoup de ménage-
 ment, qu'ayant, malgré toute son affec-
 tation, pénétré son dessein, j'en avois
 averti le roi, qui l'auroit bien empêché de
 l'exécuter, s'il m'avoit cru, ou s'il n'a-
 voit pas été si bon & si indulgent. Je ne
 m'excusois à M. le prince, du conseil que
 j'avois donné à sa majesté contre lui, que
 parce que c'étoit le bien de l'état, de sa
 majesté, & le sien à lui-même, pour peu
 qu'il y fit attention : ce qui me faisoit

passer à lui mettre devant les yeux les suites d'une démarche si peu mesurée; qu'au-
 voit-il à attendre des archiducs & des
 Espagnols, qui le regardant comme un
 fardeau inutile pour eux, insulteroient par
 la fierté de leurs traitements, à son mal-
 heur, & s'en applaudiroient intérieure-
 ment? Je faisois parler la voix de l'hon-
 neur, de la vertu, de la naissance & du
 devoir, contre une faute, dont j'exhortois
 le prince à chercher au plutôt le pardon.
 Je joignois à la priere des offres de servi-
 ce, qui lui prouveroient mon zele & mon
 attachement pour sa personne.

1609.

On conviendra sans peine que ce dis-
 cours auroit été un peu fort dans la bouche
 de quelqu'un, qui, dans la supposition de
 connivence, eût pu être foudroyé par
 un seul mot de réplique, d'une personne
 telle que le premier prince du sang. Je
 fis plus; afin qu'on ne se retranchât pas
 à dire que j'avois évité de toucher au con-
 tenu de la lettre écrite à de Thou, j'a-
 joutai à M. le prince, que les politesses,
 les louanges & les remerciements, dont il
 m'avoit comblé à l'arsenal, alloient être
 mal payés, à mon grand regret, par la
 nécessité où sa lettre me mettoit de faire
 connoître la vérité, d'une manière qu'il
 ne trouveroit peut-être pas facile à accor-
 der avec le respect que je lui devois; qu'il
 devoit me rendre intérieurement toute la
 justice que je méritois, mais qu'il éprou-
 voit aujourd'hui, que le premier pas que
 fait tout homme hors de son devoir, lui

1609.

fait aussi manquer par une suite nécessaire, à toutes les loix de la sincérité; qu'enfin quelle que fût son intention, en me prenant ainsi à partie, j'avois toujours tenu à gloire & à honneur, d'être ainsi traité par les ennemis du roi & de l'état, & que je priois le ciel d'inspirer à M. le prince un conseil qui pût faire oublier que sa faute lui avoit fait donner avec justice ces deux noms. Cette lettre (28) devint publique & demeura sans réplique: ce qui détruisit dans l'esprit de mes ennemis mêmes les imputations de monsieur le prince.

Il y eut une contestation entre Ville-roy & de Fresne, au sujet des lettres (29) que le roi fit écrire deux jours après la sortie de M. le prince, dans toutes les provinces, pour y faire savoir ses intentions sur cet événement. Villeroy en compo-
po-la

(28) „ Les lettres que coupable du crime de leze-
„ M. le duc de Sully écri- majesté; & le refus que
„ vit à M. le prince de..... fit ce prince, d'y déférer.
„ furent rejetées par son Le parlement rendit contre
„ excellence, laquelle fit lui un arrêt, par lequel
„ réponse à ceux qui les il le condamnoit à subir tel
„ lui présenterent, qu'il châtiment, qu'il plairoit
„ ne vouloit rien recevoir à sa majesté d'ordonner.
„ venant de sa part. L'E- Henri IV alla lui-même
„ toile, *ibid.* au parlement solliciter cet

(29) Voyez encore dans arrêt, & pour marquer sa
le vol. 9772. *Mss. royaux*, douleur, il y alla sans
la sommation faite au prin- pompe & sans suite; il
ce de Condé, au mois de s'assit à la place du premier
Février 1610, à Bruxelles, président sans dais ni mar-
par le marquis de Cœu- che-pied; le parquet gardé
vres, MM. de Berni & comme à l'ordinaire, par
Manicamp, de la part du les huissiers du parlement,
roi, de revenir en France, au lieu des officiers de sa
sous peine de se rendre majesté.

posa un modele, auquel il voulut que tous les autres secretaires d'état se conformassent. De Fresne trouva que les termes en étoient peu dignes de la majesté de celui dont elles étoient supposées partir ; ce qui étoit vrai, & comme il passoit avec vérité pour avoir une aussi bonne plume que son confrere, il craignit de se faire siffler, en envoyant cette lettre, comme écrite de sa main, à tous ceux avec lesquels sa charge le mettoit en relation : il vint me confier son embarras, & me prier de l'en tirer.

1609.

Je n'ai rien à dire des affaires du corps protestant, sinon qu'il se soutint heureusement contre les calomnies qu'on continuoît d'inventer contre lui, & de faire passer jusqu'à sa majesté, par des avis & des discours de toute espece. Il fut adressé au roi une lettre datée du dernier Juillet, supposée écrite de la Rochelle, d'une main contrefaite, & faussement signée *Emmanuel de la Faye*. On y donnoit avis, que dans une assemblée tenue à Saint-Maixent, le ministre de Blois nommé Vignier, avoit fait présenter un livre ayant pour titre *le Theatre de l'Ante-Christ*, scandaleux, disoit-on, & emporté au dernier point ; qu'il avoit été résolu dans cette assemblée, qu'on le feroit imprimer après qu'il auroit été communiqué à l'académie de Saumur, & que ce livre (30) étoit actuellement sous

(30) Le supplément au journal de Henri IV imprimé en 1736, parle de ce livre, & dit que le pere

Gonthier, dans un sermon qu'il fit en présence de sa majesté, s'étant grandement emporté sur ce sujet,

1609.

la presse, malgré les défenses formelles de sa majesté.

Cette lettre (31) est remplie de tant de minuties, & la passion s'y fait voir si à découvert, qu'on me saura gré de la supprimer. A qui l'auteur se flattoit-il de faire croire, par exemple, que les Rochellois fortifioient leur ville, s'attendant à avoir bientôt un siege à soutenir, & qu'il s'étoit tenu une assemblée de protestants à Marseille, pour obliger le roi à accorder la convocation des états du royaume? Du Pleffis étoit celui sur lequel on faisoit rouler ces complots, tous absolument faux, si l'on excepte les murmures contre la gabelle dans le Mirebalais & le Loudunois, dans lesquels encore il n'y avoit qu'un très-petit nombre de Protestants qui trempassent. Quant à Du-Pleffis, ce fut lui-même qui en donna le premier avis à sa majesté; & je me crus obligé, tout mon ennemi qu'il s'étoit montré jusqu'alors, de rendre témoignage à son innocence; lorsque je persuadai au roi, qui me pressoit de faire un voyage en Poitou pour réprimer ces prétendus desseins des Réformés, que les véritables ennemis de sa majesté cherchoient à se cacher, en donnant ce nom à des personnes qui ne le méritoient point. Du-Pleffis me remercia

contre ceux de la religion; *Ann. 1609.*

le roi fit une réprimande à ce pere, & donna ordre qu'on supprimât le livre, *(31) On peut la voir dans les mémoires de Sully, tom. 4, pag. 935.*
qui en effet ne parut plus.

par une longue lettre, qui contient une justification en forme contre tous ces chefs d'accusation. 1609.

L'avis suivant, qui me fut donné par un gentilhomme d'honneur, paroît mieux circonstancié, & plus digne qu'on y fasse attention. Dans une des rues de la Fleche nommée *des quatre-vents*, & proche l'hôtellerie où pend une enseigne de même nom, demouroit depuis quelques mois un nommé Médor, natif d'Avranches, chez une veuve appelée Jeanne Huberson, qui logeoit des écoliers de bonne maison, dont ce Médor avoit la conduite. Une niece de cette veuve, âgée d'environ vingt-six ans, nommée Rachel Renaud, qui demouroit avec sa tante & un cousin aussi nommé Huberson, entrant un jour dans l'étude de Médor, y trouva un livre qui attira sa curiosité; il étoit doré par-tout, relié très-proprement avec des rubans bleu & incarnat, & épais d'un pied. L'ayant ouvert, elle vit que ce livre, écrit seulement jusqu'à la moitié, l'étoit moitié encre, moitié sang, & qu'il étoit plein de signatures, presque toutes de sang, parmi lesquelles sa surprise ne l'empêcha pas de distinguer & de reconnoître celles de Médor, d'un nommé du Noyer, d'un village aux environs de Paris près de Ville-roi, & d'un nommé du Cros, d'auprès de Billon en Auvergne, qui avoit jadis appartenu au duc de Mercœur. Elle connoissoit ces deux hommes, parce qu'ils venoient souvent voir son hôte.

1609.

En sortant du cabinet pour porter ce livre à sa tante, elle rencontra Médor qui le lui arracha des mains, en lui demandant avec colere, ce qu'elle en vouloit faire : à quoi elle répondit ingénument, qu'elle l'avoit trouvé si joli, qu'elle avoit voulu le faire voir à sa tante. Elle lui demanda ce que signifioient ces signatures de sang qu'elle y avoit vues. Médor craignit qu'elle n'eût porté la curiosité jusqu'à y chercher l'écrit, à la suite duquel étoient toutes ces souscriptions, qui renfermoient une association des conjurés contre la personne du roi, & il lui dit que c'étoit un serment, que l'intérêt de la religion faisoit faire à quantité de zélés catholiques, de demeurer fidèlement attachés au pape. Ce qui n'empêcha pas que la fille n'en parlât à sa tante & à son cousin, le seul de toute cette maison qui fût de la religion réformée, & qui trouva cette découverte si grave, qu'après avoir tiré de la fille tout ce qu'elle avoit vu, il alla en faire part à la personne qui m'en donna l'avis, avec tous les éclaircissements nécessaires (32).

(32) Ni l'Etoile, ni le continuateur de M. de Thou, ni le pere Châlons, ni même d'Aubigné, enfin aucun que je sache, des historiens de ce temps-là, les plus ouvertement déclarés contre les jésuites, excepté le seul Mezerai, n'a parlé, ni par conséquent rien cru de cette conspiration contre le roi, ou complot d'une nouvelle ligue : car on ne fait lequel de ces deux sens donner à un récit, qui étant destitué de preuves, peut signifier tout ce qu'on veut, ou pour mieux dire, ne signifie rien du tout. Mezerai lui-même, qui tient pour l'opinion d'une nouvelle ligue, pendant que le duc de Sully conclut des

Le livre avoit été incontinent enlevé de la chambre de Médor, & porté, comme le croyoient Huberfon & la fille, chez du Cros, dont ils donnoient l'adresse chez un nommé Dreuillet, demeurant dans une maison hors de l'enceinte de la ville attendant la porte Saint-Germain du côté droit, afin qu'on pût aller l'y chercher, si l'on trouvoit que cela fût nécessaire. Ce Dreuillet avoit aussi en pension chez lui plusieurs enfants de qualité, sur-tout de la province de Bretagne, parce qu'il avoit pareillement été au service du duc de Mercœur. Du Cros étoit l'ame de toute cette cabale. Une congrégation chez les jésuites, dans

1609.

mêmes paroles, pour un attentat contre la personne de Henri IV. Mezerai, dis-je, en parle, *abrégé chronol. & hist. in-fol. imprimé à Paris en 1667, tom. 3, pag. 1443*, de manière qu'on voit clairement qu'il ne fait que copier les mémoires de Sully. Or comme dans ces mémoires, unique source de cette accusation, elle n'est appuyée que sur le témoignage seul d'une jeune fille, & qu'elle y demeure dans les termes d'une simple conjecture, tout homme sensé se gardera bien d'en tirer aucune induction maligne, ni pour la renaissance de la ligue : ce qui est une idée folle & chimérique ; ni quant à l'as-

assinat de Henri IV, dont on ne voit nulle part que l'auteur eût aucune relation à la Fleche. Mais en supposant de plus le prétendu complot bien avéré, je ne vois pas qu'il intéresse en aucune manière les jésuites, que la fille déposante ne charge en rien. L'amour de la vérité m'a porté à faire cette remarque, parce qu'on ne voit que trop de ces personnes, dont l'imagination vive, & encore échauffée par la prévention & la passion, n'a besoin que de la plus simple petite conjecture, ou du moindre mot hasardé, pour porter des jugemens que l'importance de la chose rend encore plus condamnables.

1609.

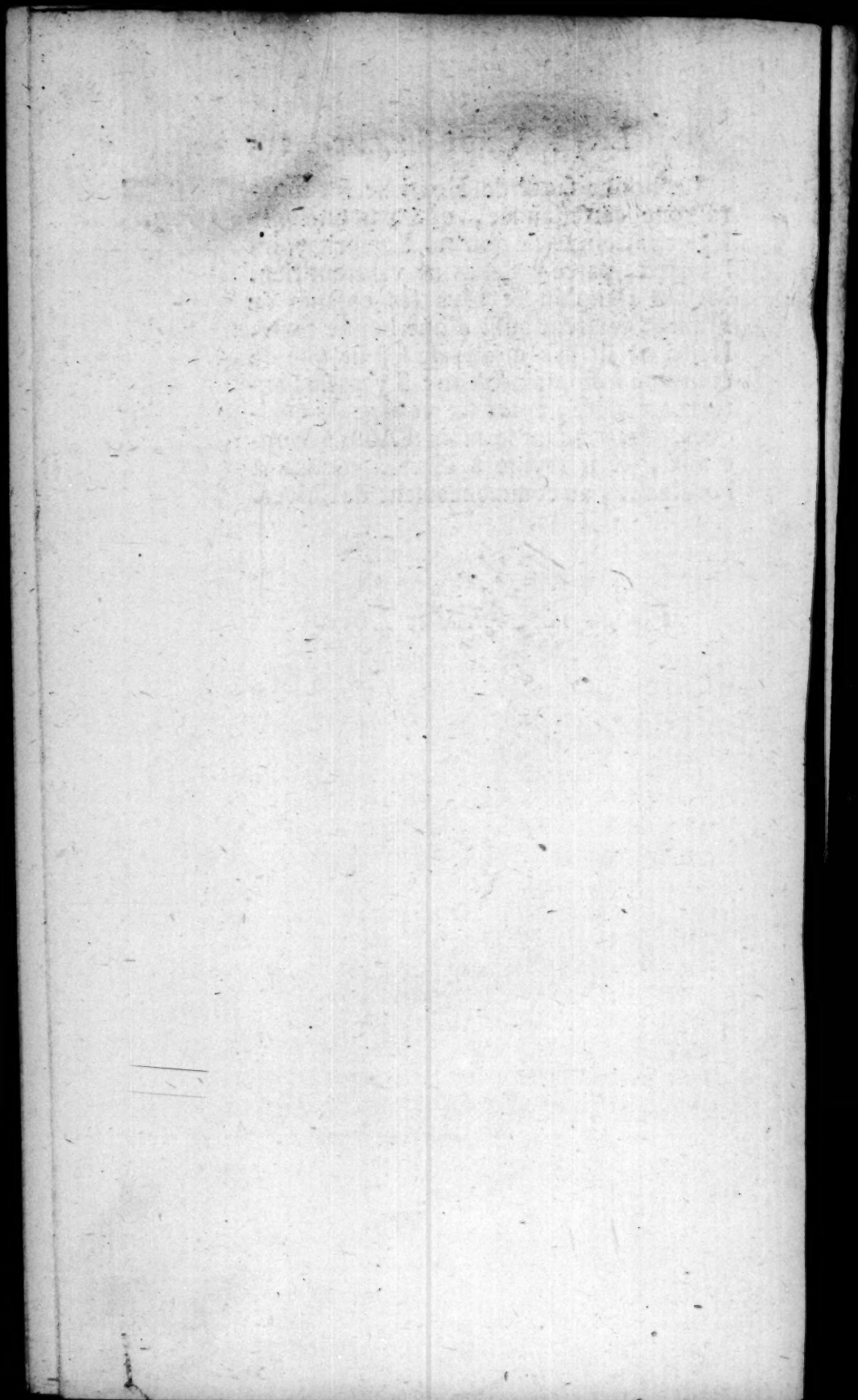
laquelle il tenoit une des principales places, & où il étoit souvent chargé de faire des discours publics, lui donnoit toutes les commodités possibles, pour associer à ses noirs desseins un grand nombre de personnes : c'est par ce moyen que Médor & du Noyer l'avoient connu.

A ces lumieres se joignirent toutes celles que je pus tirer moi-même ayant jugé à propos de faire partir dès le lendemain du jour que me fut rendu le billet d'avis, c'est-à-dire, le 19 Octobre, une personne sûre, avec ordre de l'approfondir. Mais quoiqu'il ne se découvrit rien qui ne le confirmât, & que la fille offrît de soutenir sa déposition devant telle personne qu'on voudroit, & en présence de sa majesté elle-même, le crédit & l'adresse de ceux que cette accusation intéressoit, furent assez forts pour livrer au silence une affaire, qui assurément devoit être poursuivie. Les dissensions domestiques & les pratiques intestines, furent les deux fléaux qui poursuivirent Henri jusqu'au dernier moment de sa vie, après qu'il se fut défait de celui de la guerre. Le comte d'Auvergne étoit toujours dans sa prison de la Bastille. Il fit demander à sa majesté qu'il lui fût permis de changer d'air pour cause d'indisposition, & il fut transporté dans le pavillon sur l'eau, qui est au bout du jardin de l'arsenal ; mais on lui donna des gardes tout le temps qu'il y séjourna : il obtint encore une autre fois la permission de parler au sieur de Châteaumorand.

La bonne santé de Henri ne fut interrompue cette année, que par quelques légères atteintes de goutte. Il ne prit point les eaux, parce qu'elles ne valurent rien. M. le Dauphin & tous les enfants de France, jouirent aussi d'une bonne santé. Henri ne fit pas moins de séjour que de coutume à Fontainebleau; il y passa l'automne entière, après un voyage de quelques jours pendant le mois d'Août à Monceaux, & il revint à Paris, comme à l'ordinaire, au commencement de l'hiver.

1609.

Fin du vingt-sixieme Livre.





MÉMOIRES

DE SULLY.

LIVRE VINGT-SEPTIEME.

CE qui me reste à dire de cette année, regarde les affaires étrangères, que je commencerai par celles des Provinces-Unies. Le roi leur fit encore délivrer au mois d'Avril une somme de trois cent mille livres : Préaux alla porter aux Etats l'agréable nouvelle de cette gratification, & m'apporta l'ordre de sa majesté de faire transporter cette somme à Dieppe, où elle devoit être chargée sur un vaisseau de la république. Henri crut devoir cette dernière récompense aux égards qu'eut le conseil des Provinces-Unies, de lui donner la principale part dans son accommodement avec l'Espagne; car c'est en cette

1609.

Tome VII.

T

218 MÉMOIRES DE SULLY,

1609.

année que fut enfin conclue cette treve (1) attendue pendant fort long-temps, & si également souhaitée de tout le monde, que ceux qui du commencement s'y étoient montrés les plus contraires, & le prince d'Orange lui-même, y donnerent à la fin les mains.

Je ne rapporterai point le traité qui en fut dressé à la Haye, lieu ordinaire des conférences, mais seulement celui de l'intervention des rois de France & d'Angleterre, comme garants de l'exécution. La date de cette piece, passée, comme la précédente, à la Haye, est du 17 Juin 1609, en présence de messire Pierre Jeannin, chevalier, baron de Changy & Montreu, conseiller de sa majesté très-chrétienne en son conseil d'état, & son ambassadeur extraordinaire auprès des Etats, & messire Elie de la Place, chevalier, seigneur de Russi, vicomte de Machaut, aussi membre du conseil d'état du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, & son ambassadeur ordinaire; tous les deux au nom & comme ayant charge de très-haut, très-puissant & très-excellent prince, Henri quatrième, &c. Les noms des deux ministres de sa majesté britannique y sont ensuite avec les mêmes qualifications d'ambassadeurs

(1) Il est bon de consulter, tant sur les négociations de cette fameuse treve, que sur toutes les affaires de Flandre, dont il a été fait mention dans ces mémoires, les vol. des *Mss. royaux, cotés* 9759, 9981, 9005, *le merc. franç. Matthieu, Vittorio Siri, & les historiens particuliers de* cette république.

extraordinaires & ordinaires ; & après ceux-ci, ceux des conseillers & ministres des différentes provinces des Pays-Bas ; avec obligation réciproque de faire ratifier le contenu au présent traité, dans deux mois, par les parties respectives.

1609.

L'intervention & la garantie y sont exprimées de la maniere suivante : Que les deux rois n'ayant pu, quelques soins qu'ils se fussent donnés, parvenir à établir une paix véritable & solide entre les deux puissances en guerre, s'étoient réduits à leur proposer une treve à longues années, sur laquelle il s'étoit encore rencontré des difficultés, qui vraisemblablement en auroient rompu le projet, si leurs majestés, pour le bien des parties & pour l'entiere assurance des Etats, n'avoient consenti à en être les cautions & les garants ; qu'ils promettoient donc & engageoient le secours de toutes leurs forces aux Provinces-Unies, non seulement dans le cas de l'infraction de la treve de la part de l'Espagne, mais encore dans celui de leur commerce aux Indes arrêté, ou seulement incommodé de la part de sa majesté catholique, des archiducs, de leurs officiers ou sujets quels qu'ils pussent être ; ce qui s'étendoit tant sur ceux que les Etats jugeoient à propos d'associer à ce commerce, que sur le pays où ils le faisoient ; pourvu cependant que la république ne prétendît pas prononcer elle-même sur la réalité des torts qui pourroient lui être faits à cet égard ; mais qu'elle s'en

1609.

rapportât à la décision des deux majestés, dans un conseil commun, où elle auroit voix : permis à elle, dans le cas de trop de longueur au jugement, de pourvoir par provision à la sûreté de ses sujets ; qu'en conséquence, les parties contractantes renouvelloient & confirmoient les traités particuliers, faits l'année précédente, le 23 Janvier, entre la France & les Provinces-Unies, & le 26 Juin, entre l'Angleterre & les mêmes provinces, en appliquant à la treve les mêmes conventions, promesses & obligations que portoient ces traités, pour le temps de la paix qu'on croyoit alors sur le point d'être conclue ; qu'en reconnoissance de cette garantie des deux rois médiateurs, & des secours que les Etats-Généraux avoient reçus d'eux, ils s'engageoient à ne faire aucun traité ni convention avec les archiducs, pendant les douze années de la treve, que de l'avis & du consentement de leurs majestés, lesquelles promettoient de leur côté, de n'entrer dans aucune alliance préjudiciable à la liberté & à la conservation de leurs amis & alliés ; c'est le nom que ces princes y donnent aux Etats.

Les archiducs, pour ne pas déplaire au roi d'Espagne, n'avoient pas voulu consentir qu'il fût fait mention dans le traité de treve, d'assurer aux Hollandois le commerce des Indes : quelques instances que ceux-ci en eussent faites, ils s'étoient seulement obligés de gré à gré, de la part de sa ma-

jesté catholique, de le leur laisser exercer. Voilà pourquoi la république, qui cherchoit à s'assurer contre un retour de mauvaise foi du côté des Espagnols, en avoit du moins fait un des articles positifs de celui d'intervention des rois de France & d'Angleterre. Henri ne fut pas mécontent que la guerre ayant à finir entre l'Espagne & la Flandre, elle finît au moins de cette sorte.

1609.

Je ne dois pas omettre une obligation que j'eus en cette occasion, plus à ce prince encore, qu'au conseil des Provinces-Unies; elle regarde mes neveux d'Epinoy. Sa majesté, qui avoit souffert que je l'entre-tinsse souvent de l'injustice que faisoient à ces enfants le comte & la comtesse de Ligne, & qui dès le temps qu'ils me furent amenés en France, leur avoit fait sentir des effets de sa bonté, dont je crois avoir déjà parlé dans quelque endroit de ces mémoires, voulut bien faire quelque chose de plus pour eux. Jeannin (2) eut ordre d'entretenir l'archiduc Albert sur cette affaire, de le disposer à écouter favorablement les demandes de mes neveux, & de le porter à leur rendre toute la justice qui leur étoit due. Lui, ou bien Caumartin,

(2) On peut voir dans le cabinet de M. le duc de Sully d'aujourd'hui, une lettre du duc de Sully au président Jeannin, dans laquelle, après l'avoir entretenu de l'état présent des affaires des Provinces-Unies & de celles de Cleves, il lui recommande les intérêts du prince d'Epinoy son neveu. Cette lettre, qui est trop longue pour pouvoir la transcrire ici, est datée de Fontainebleau, du 15 Juin 1609.

1609.

remit même aux mains de ce prince un mémoire instructif que j'avois fait, des droits de la maison d'Epinoy à la succession de la maison de Melun. La réponse que l'archiduc fit au roi en 1701, qui est l'année où ceci se passoit, me donna lieu de tout espérer. En effet, ce prince voyant l'intérêt que sa majesté prenoit à ce démêlé, y entra si avant, que par un accommodement provisionnel, dont il fut l'auteur, mon neveu d'Epinoy (3), resté seul héritier par la mort de son frere, obtint dès ce temps-là la restitution d'une grande partie des biens qui avoient été confisqués sur son pere. Cette transaction, que l'intervention du roi & de l'archiduc rendoit une piece assez importante, fut dans la suite la meilleure dont la princesse de Ligne (4) se servit, pour prouver que tout le reste des biens de cette succession, dont elle ne s'étoit point dépouillée, lui avoit été accordé.

Je m'avisai d'un expédient, pour mettre fin à toute cette chicane : ce fut d'obtenir du conseil des Etats, qu'ils inférassent dans leur traité de treve un article, par lequel cette question fût décidée de la maniere la plus favorable pour le jeune d'Epinoy ; ce que j'obtins sans peine, dès

(3) Guillaume de Melun, prince d'Epinoy, &c. Il avoit eu plusieurs autres freres, morts en bas âge ou sans postérité. Il en a été parlé ci-devant.

dame de Roubaix, d'Antoing, &c. femme de Lamoral, premier prince de Ligne, gouverneur d'Artois, chevalier de la Toison d'or.

(4) Marie de Melun,

les premieres instances que j'en fis faire sous main. Cet article porte : que sur le refus que la dame princesse de Ligne a fait au conseil des Provinces-Unies, de restituer les biens de la maison d'Epinoÿ, dont elle jouissoit injustement, il sera nommé deux arbitres de la part de sa majesté très-chrétienne, & autant de celle des archiducs, qui s'assembleront à Vervins dans la saint Jean prochaine, pour juger définitivement cette question; que si les voix sont partagées, ils conviendront d'un surarbitre; & que s'ils ne peuvent s'accorder sur ce choix, le roi très-chrétien sera ce surarbitre, à la sentence duquel, la princesse de Ligne & tous les autres héritiers respectifs seront obligés de se soumettre, & les archiducs, dont ces biens relevent, d'en permettre l'exécution; cependant, que les biens de la maison de Vassenard, & tous autres appartenants au prince d'Epinoÿ, dans l'étendue des Provinces-Unies, lui seront rendus par provision.

La princesse de Ligne mit tout en œuvre pour éluder la décision. Cette dernière clause lui ôtant toute espérance, elle alléqua encore la transaction dont il vient d'être parlé. Elle se défendit, sur ce que la partie des biens qu'on lui demandoit, qui étoit dans la province de Hollande, avoit été chargée de taxes considérables, sur quoi elle demandoit des compensations. Lorsqu'elle se sentit pressée, elle parut s'adoucir, & se retrancha

1609.

1609.

à demander qu'on terminât la chose, par toute autre voie, que par un jugement de rigueur. Elle en fit proposer plusieurs, sur-tout lorsqu'elle s'aperçut que son neveu étoit d'humeur à acheter la paix, par le sacrifice de quelques-uns de ses droits. L'archiduc parut entrer avec elle dans tous les moyens qu'on imagina pour me faire désister; car c'étoit moi qu'on regardoit dans cette occasion, comme la véritable partie adverse. Il fut proposé de faire épouser à mon neveu la seconde des filles de madame de Ligne, qui étoit encore à établir. Cet expédient étoit assez bien imaginé, si la mere avoit été une femme raisonnable; mais elle ne vouloit pas même donner à sa fille une dot égale à celle qu'elle avoit donnée en mariage à son aînée. Je lui fis faire par Préaux l'option de céder vingt-cinq mille livres de rente à d'Epinoy pour la dot de sa fille, ou de se voir obligée de lui restituer tout son bien. Il y avoit à perdre, & même assez considérablement, pour mon neveu dans cette offre, qu'elle ne laissa pas de refuser avec hauteur. Le reste de l'année se passa à faire & à rejeter des propositions qui ne conduisoient à rien.

Il fut encore besoin que sa majesté s'en mêlât, comme elle eut la bonté de faire, en écrivant, le 19 Octobre, à l'archiduc, pour se plaindre des procédés de la princesse de Ligne, & du peu de soin qu'on montroit de mettre à exécution l'article du traité qui regardoit le prince d'Epinoy.

Le roi fait remarquer à l'archiduc, sur l'article de la transaction dont madame de Ligne faisoit son fort, qu'outre qu'il n'y a rien à opposer à une décision portée dans un traité fait entre souverains, l'avis de son conseil, conforme aux loix de son royaume, est que l'autorité du roi qui intervient dans un contrat, n'empêche pas celui de ses sujets qui s'en trouve lésé, de réclamer son droit. Il le prie d'écouter là-dessus ce que lui diront Berny (5) & Préaux, qu'il a chargés de lui faire un plus grand détail de toute cette affaire; & après lui avoir fait une dernière instance en faveur de d'Epinoy, il veut bien se déclarer caution de l'obéissance & de la fidélité de ce nouveau vassal. Il lui avoue dans le corps de la lettre, que d'Epinoy acheteroit volontiers la paix & l'union avec sa tante, aux dépens d'une légère portion de son bien; mais qu'il a été le premier à lui conseiller de ne pas l'écouter, tant qu'elle ne montrera pas plus de modération dans ses demandes. Toute cette lettre n'est pas d'un roi, mais d'un ami: & dans presque toutes celles que Villeroy & Jeannin écrivoient par son ordre au conseil des Etats, il y avoit un article d'instance sur l'affaire de d'Epinoy. Je continuois de mon côté de les presser fortement, dans celles

1609.

(5) Matthieu Brulart, seigneur de Berny, résident de sa majesté près de l'archiduc.

Hector de Préaux, gentilhomme calviniste, gouverneur de Châtelleraux.

1609.

que j'écrivois à Préaux, qui me rendit auprès d'eux des services que je lui promis de ne pas laisser sans récompense.

Le duc de Bouillon obtint des lettres de naturalité pour ses enfants nés à Sedan. Le roi ne fit point attention que dans ces lettres & dans la requête présentée à ce sujet à la chambre des comptes, Bouillon avoit pris la qualité de seigneur souverain de Sedan, & n'y fit point faire opposition par son procureur général; mais sa majesté répara cette omission, en faisant demander par ce procureur général, qui étoit Jérôme l'Huillier, acte que le consentement qu'elle avoit donné à la requête du duc de Bouillon, & son silence sur le titre qu'il avoit pris, ne préjudicioient point à ses droits, au cas que quelque jour il se trouvât justifié par les papiers, titres ou enseignements, soit du trésor, soit des archives, que Sedan est un fief anciennement relevant de celui de Mouson, uni au domaine de la couronne. Cet acte du 11 Avril, est inséré dans les registres de la chambre des comptes.

Le député du duc de Lunebourg-Brunswick me fut envoyé par sa majesté, pour le paiement de sept mille écus, qu'il disoit être encore dus à son maître, & que le roi m'ordonna de lui payer sans discussion, vu la modicité de la somme. J'y joignis les traitements polis, avec lesquels Henri cherchoit à s'attacher de plus en plus les princes d'Allemagne. Je rendis pareillement à M. le duc de

Savoie quelques services qui m'attirerent une lettre de ce prince, & un remerciement de M. de Jacop, son ambassadeur. Cette déférence, jointe aux visites qu'on me voyoit rendre à l'ambassadeur de Savoie, parut aux ennemis que j'avois à la cour, un fondement suffisant pour faire craindre au roi, que le duc de Savoie ne fit de moi, ce qu'il avoit fait du maréchal de Biron. Henri se donna bien de garde de leur dire qu'il savoit toutes mes démarches, & qu'il les approuvoit. Il les remercia au contraire, & m'écrivit tous leurs discours, en me mandant de lui porter les dernières lettres que j'avois reçues de Turin, la première fois que j'irois le trouver.

1609.

Il y eut encore cette année une entreprise sur la ville de Geneve, & elle fut conduite par ce même du Terrail (6), dont il a été assez souvent fait mention. Elle lui réussit si mal, qu'il fut fait prisonnier : & sans autre forme de procès, il eut le cou coupé. C'étoit un homme de beaucoup de tête & de cœur ; mais plein

(6) Louis de Comboursier, sieur du Terrail, gentilhomme de Dauphiné, & parent de Lesdiguières. Les mémoires pour l'hist. de France en parlent comme ceux de Sully. „ Le roi, „ disent-ils, dont il étoit „ fujet naturel, lui avoit „ donné quatre graces ; „ mais il n'en avoit pas „ plutôt une, disoit sa ma-

„ jesté, dans une de ses „ pochettes, que dans l'autre il tenoit une conjuration toute prête. . . . La „ grace que le roi lui auroit donnée, ne lui auroit pas sauvé la vie. „ Ceux de Geneve lui firent couper la tête, le 29 Avril, & à la Bastille, gentilhomme Bourdelois, pris avec lui.

228 MÉMOIRES DE SULLY,

1609.

d'ambition & de vices : aussi le roi ne fut-il pas fâché que la promptitude de la justice l'eût prévenu. Il fut accablé de sollicitations en faveur de du Terrail, aux premières nouvelles qui vinrent de sa prison ; mais les nouvelles de la mort suivirent de si près celles de la détention, qu'il ne se vit pas long-temps dans l'embarras. „ C'est une belle dépêche, me dit „ ce prince ; c'étoit un dangereux hom- „ me. Depuis que je vis qu'il cessoit de „ vous voir & de vous hanter, comme „ il avoit accoutumé, & que nous le vi- „ mes, vous & moi, étant sur le balcon „ de la galerie, tuer cet homme (7), je „ n'en eus plus d'espérance.

Le duc de Florence ayant envoyé, après la mort du duc son pere (8), un ambaf-

(7) „ Le Mardi 8 Août, Médicis son frere, étoit „ du Terrail tua, en pré- „ mort l'année précédente : „ sence du roi, & devant „ Le roi, dit l'Etoile, ou „ les fenêtres de la galerie „ l'auteur du supplément „ du Louvre, Mazancy, „ de son journal, pour ap- „ brave soldat Gascon, „ prendre à la reine cette „ auquel sa majesté ve- „ nouvelle d'une maniere „ noit de parler. Il fut tel- „ qui ne l'effrayât point, „ lement indigné & saisi de „ supposa un songe, dans „ ce coup qu'il vit don- „ lequel il avoit vu le grand „ ner, qu'il en changea, „ duc mort, & qu'il lui „ dit-on, deux fois de che- „ raconta à son lever. La „ mise „ *Mém. pour l'hist.* „ reine en a été d'abord „ *de Fr. ann. 1606.* Du Ter- „ surprise ; mais ensuite „ rail avoit été obligé de for- „ elle a dit au roi, que „ tir du royaume, après cet „ ce n'étoit qu'un songe. „ assassinat. „ Mais, madame, a re-

(8) Ferdinand de Médi- „ parti le roi, je crains que „ cis, grand duc de Tosca- „ mon songe ne soit vrai ; „ ne, qui avoit succédé en „ nous sommes tous mor- „ 1587, à François-Marie de „ tels. Il est donc mort ?

fadeur extraordinaire à Rome, pour prêter l'obédience au pape, cet ambassadeur, soit par ordre de son maître, soit de son propre mouvement, ou peut-être par mégarde, visita l'ambassadeur d'Espagne avant le nôtre. Henri ne l'eut pas plutôt appris, qu'il songea à en tirer raison; & il commença par révoquer un ordre qu'il venoit de donner, sur les représentations du chevalier Guidi, pour le paiement d'une somme de cent mille livres, qui se trouvoit encore due au grand duc. Jouanini, agent de ce prince, qui prévint toutes les conséquences de cette affaire, rassembla ses amis & ses partisans, pour concerter avec eux les moyens de faire en sorte que la réparation que nous étions en droit d'exiger, se bornât du moins au duc de Florence, & ne fût pas une espece d'insulte pour l'Espagne même; & comme je passois pour être celui du conseil qui étoit le plus capable d'inspirer au roi une résolution ferme & hardie, ils convinrent que Jouanini viendrait me trouver, & feroit tous ses efforts pour m'amener à des sentiments plus doux.

Il ne me coûtoit rien d'accorder à ses

„ Oui, ajouta le roi : voyez la nouvelle que j'en ai reçue. Cette mort fut cause que les divertissemens ordinaires du carnaval furent suspendus, &c. C'est Ferdinand de Médicis, qui fit cette réponse à notre ambassadeur, lequel lui faisoit des plaintes de ses liaisons avec l'Espagne : „ Si le roi eût eu quarante galères à Marseille, je n'eusse pas fait ce que j'ai fait „ Côme II de Médicis, son fils, est celui dont il est question ici.

1609.

instances, que je n'agirois ni ne parleroïis en cette occasion, que pour exécuter simplement les ordres du roi. Je savois que sur pareille matiere, Henri n'avoit pas besoin qu'on l'excitât à soutenir ses droits, & Jouanini n'en étoit pas moins persuadé que moi. Je lui dis pourtant, qu'il me paroïssoit fort étrange qu'un aussi petit prince que l'étoit son maître, & tout récemment mis au rang des ducs, se mêlât de régler le rang entre les rois de France & d'Espagne. Jouanini reçut ces paroles, comme fait tout ambassadeur en pareille rencontre; & pour me persuader que je devois traiter son maître avec plus de respect, il entra dans un long discours sur ses qualités, & sur sa généalogie, qu'il rapporta à la maison d'Autriche, dont il commença aussi à faire l'éloge. Je l'interrompis, en lui disant que tout le monde pouvoit décider aussi-bien que lui, sur le véritable degré de la grandeur du duc de Florence, puisqu'on l'avoit vue commencer de nos jours; que pour ce qui regarde la maison d'Autriche, je n'avois pas besoin d'être instruit, moi, qui comptois parmi mes aïeules, une fille de cette maison (9)

(9) Jean de Béthune, seigneur de Vandeuil, Locres, &c. auteur de la branche de laquelle descendoit le duc de Sully, épousa Jeanne de Coucy, alliée à la maison d'Autriche, parce qu'Enguerrand VI de Coucy, ou, pour parler plus juste, de Guines, portant le nom & les armes de la maison de Coucy, éteinte, avoit pris en mariage Catherine d'Autriche, fille de Léopold, qui est cette fille que désigne ici M. de Sully. Il eût parlé plus correcte-

morte il y avoit cent cinquante ans : mais qu'on ne pouvoit faire sérieusement comparaison de cette maison , à l'auguste maison de France.

1609.

Il se fit à ce sujet plusieurs maneges à la cour , dans lesquels la reine parut pousser un peu loin sa tendresse pour son sang. Le roi lui en fit des reproches assez vifs , & elle me fit bien sentir qu'elle n'en accusoit point d'autre que moi. Cependant cette affaire ne produisit rien de plus fâcheux , parce qu'à la premiere plainte que le roi en fit porter au duc de Florence , celui-ci protesta qu'il n'avoit aucune part à l'imprudent procédé de son ambassadeur , & qu'il se soumettoit à tout ce que sa majesté voudroit exiger de lui , pour la réparation de cette offense. Il rappella cet ambassadeur , sans attendre que le roi le pressât davantage , & il lui ordonna de faire avant que de partir , une déclaration authentique de sa faute , qui fut rendue publique à Rome & en France. Henri se tint content de cette satisfaction ; & pour montrer au grand duc qu'il avoit tout oublié , il le fit assurer qu'il auroit pour lui tous

ment , s'il avoit dit qu'elle entra dans la maison de Coucy , dans laquelle la sienne s'allia. Il tombe encore dans une autre faute de chronologie , en ce qu'au lieu de cent cinquante ans , il devoit mettre deux cents cinquante ans , cet Enguerrand de Coucy ,

mari de Catherine d'Autriche , ayant été tué à la bataille de Crecy , en 1346. Consultez *MM. de Sainte-Marthe, du Chesne, Anselme*, & autres généalogistes. Voyez aussi ce que nous avons remarqué précédemment sur la maison d'Autriche.

1609.

les mêmes sentimens d'amitié & de bienveillance qu'il avoit eus pour le duc dernier mort, & il lui en donna le premier témoignage, en lui faisant rendre sur la mort de son pere, & sur son avènement à la couronne, les compliments qu'il recevoit de tous les autres princes de l'Europe.

L'Espagne s'en étoit acquittée par le cardinal Zatapa. Henri jugea à propos de se servir aussi d'un cardinal, pour ne pas donner lieu à un second contretemps pareil au premier, & dont l'explication auroit pu ne nous être pas aussi favorable; car on fait de quelles prérogatives jouissent personnellement les cardinaux en Italie, auprès des princes. Je lui nommai l'abbé de la Rochefoucault, qui alloit à Rome prendre possession de cette dignité. Sa majesté ne l'agréa point par cette raison-là même; elle s'imagina que cet abbé, qu'on savoit bien n'être pas encore nommé cardinal, & qu'on verroit n'être pas parti de France exprès pour ce ministère, ne feroit pas aussi bien reçu qu'un ancien cardinal qu'elle feroit partir de Rome. Elle jeta donc les yeux sur le cardinal Delphin, auquel elle fit donner deux mille écus pour les frais de son voyage; car cette éminence n'étoit pas riche. Conchini avoit brigué cet honneur, & l'avoit obtenu par le moyen de la reine, avant qu'on eût fait toutes ces réflexions. Il n'auroit certainement pas fait ce voyage à si peu de frais: aussi Henri se réjouissoit-il doublement qu'il eût été rompu, par le motif

motif de sa haine pour cet homme , & par celui de son économie.

1609.

Au reste , les raisons d'alliance n'avoient peut-être pas plus de part dans toutes ces complaisances du roi pour le duc de Florence , que la politique & l'intérêt de ses grands desseins , qui ne lui permettoient pas de maltraiter , ou même de négliger le plus petit prince. L'assignation des cent mille livres au chevalier Guidi fut rétablie. Henri se contenta d'exiger de cet Italien , que dans les quittances qu'il tireroit du grand duc , il seroit fait déduction des sommes assez considérables que sa majesté avoit avancées pour dom Joan de Médicis. Avec cet argent , Guidi remporta à Florence une chaîne d'or de cinq ou six cents écus , dont je lui fis présent de la part de sa majesté. Henri faisoit d'ailleurs cas de cet Italien ; & soit qu'après cela il restât par-delà les monts , ou que son maître le renvoyât en France , le roi ne regardoit point comme quelque chose d'indifférent de se l'attacher.

De Refuge continuoit sa fonction d'agent de France auprès des Suisses & des Grisons , avec si peu de ponctualité , que je crus devoir lui en faire faire des reproches par Villeroi. Il n'osa peut-être me répondre à moi-même. Il s'excusa à Villeroi de sa négligence à envoyer des états de distributions de deniers , qui étoit le premier grief que j'avois contre lui , en disant que j'avois dû recevoir ces états de la main des commis qui avoient fait les deux pré-

1609.

cédentes distributions, outre ceux qui devoient m'être fournis plus en détail par les trésoriers des ligués, & que je recevrois sans doute de même ceux de la prochaine distribution. Sur l'article du rachat des dettes, qui étoit mon second grief, sans rien articuler, il répondit à Villeroy, qu'il en avoit acquitté à différentes fois; & sur tout le reste des reproches qui lui étoient faits, il n'apportoit rien de plus précis, ni de plus satisfaisant.

Je lui écrivis moi-même, après que Villeroy m'eut montré sa lettre, comme je crus que ma place me mettoit en état & même dans l'obligation de le faire, que je n'avois point reçu les quatre états des commis, dont il avoit fait mention à Villeroy, que quand cela seroit, de pareils états en gros ne suffisoient point; mais que comme les ordonnances de paiement partoient uniquement de lui, c'étoit aussi à lui à dresser des états où tous les deniers de différente nature se trouvaient spécifiés, séparés & certifiés de lui; que c'étoit même à lui à me répondre de l'exactitude des trésoriers, & à m'informer s'ils n'employoient point de non valeur dans leurs états; que c'étoit ainsi qu'en avoit usé Caumartin, son prédécesseur; qu'outre qu'il ne manquoit jamais d'envoyer de quartier en quartier, les états de recette dressés par les trésoriers des ligués avec celui de la distribution qu'il avoit faite, distinguée par chapitre, il proposoit sans cesse de nouveaux moyens d'acquit-

ter les dettes , & de ménager les deniers de sa majesté ; que son emploi se réduisant presque uniquement à la finance , & demandant par conséquent une exacte correspondance avec le surintendant , il étoit impossible de l'excuser sur le silence qu'il affectoit avec moi ; que ses excuses n'étoient pas meilleures , de ce qu'on ne voyoit aucune dette acquittée pendant sa gestion , la chose ne lui devant pas être plus difficile , qu'elle l'avoit été avec celui qu'il avoit remplacé ; que je le priois donc de me satisfaire au plutôt , non par de longs discours , ni de mauvaises justifications , qui en matiere d'argent ne doivent point être reçues ; mais par de bons effets & de véritables pieces justificatives ; qu'autrement je ne pourrois me dispenser de le représenter à sa majesté , comme indigne de la charge qu'elle lui avoit confiée.

On donna l'idée au grand seigneur d'avoir un résident à Marseille , pour l'adresser & la commodité des Grenadins qui passaient par cette ville. Le grand visir en parla , par son ordre , à notre ambassadeur , & consulta , sur cet établissement , l'aga du Caire , nommé Agi Ibrahim-Mustafa , homme qui avoit acquis en assez peu de temps , beaucoup d'autorité & de dignités à la Porte , & qui lui parla de moi , comme du seul homme à la cour auquel il devoit s'adresser. L'aga Mustafa fut chargé de demander au roi cette grâce , au nom du sultan Achmet , par une lettre : à laquelle en étoit jointe une de Salignac

1609.

pour moi ; & l'une & l'autre furent apportées par un Grenadin , que le grand visir destinoit à cet emploi. Salignac , en me donnant avis de tout ce qui s'étoit passé à la Porte à ce sujet , me mandoit que le grand seigneur se tiendrait fort obligé au roi d'une grace , qui n'étoit d'ailleurs sujette à aucun inconvénient ; & qu'on ne pouvoit mieux faire que d'accorder la place au porteur , dont la probité & le bon esprit lui étoient connus , & qui avoit déjà demeuré ci-devant à Marseille.

Jean-Guil-
leume, duc
de Cleves.

De tout ce qui se passa cette année en Europe , il n'y eut rien de plus remarquable , ni de plus intéressant , que la mort du duc de Cleves , qui arriva presque dès le commencement. Henri n'en eut pas plutôt appris la nouvelle , qu'il vint à l'arsenal , où , sans entrer chez moi , il marcha droit au jardin , après avoir seulement demandé , s'en passant dans la première cour , où j'étois. Comme on lui eut répondu que j'écrivois dans mon cabinet , il se tourna vers Roquelauze & Zamet , & leur dit en riant :
 „ Ne pensiez-vous point qu'on allât me
 „ dire qu'il est à la chasse , ou chez
 „ la Coiffier , ou avec des dames ? Allez ,
 Zamet , poursuivit ce prince , après avoir donné à mon application au travail plusieurs louanges , qu'il ne m'est pas fâché de rapporter , „ allez lui dire que je vais me
 „ promener dans sa grande allée , & qu'il
 „ m'y vienne trouver tout à cette heure
 „ au grand balcon , où nous avons ac-

„ coutumé de n'être pas muets , & que
 „ j'ai bien des choses à lui conter ; car
 „ j'ai eu avis , dit publiquement sa ma-
 „ jesté , que le duc de Cleves est mort : il
 „ a laissé tout le monde son héritier , l'em-
 „ pereur & tous les princes d'Allemagne
 „ prétendant à sa succession „. Zamet
 me rencontra sortant de mon cabinet. On
 m'avoit déjà averti que le roi avoit passé.
 La nouvelle du jour , & tous les inci-
 dents auxquels elle alloit donner lieu , fu-
 rent la matière d'un entretien de plus d'une
 heure sur le balcon. La chose parut à sa
 majesté valoir bien la peine que je com-
 posasse sur tout ce qu'il y avoit à dire à
 ce sujet , un mémoire que je vais amplifier
 ici de ceux que je reçus peu de jours après
 de Bongars , qui étoit alors particulière-
 ment chargé de veiller avec la dernière
 exactitude à nos affaires auprès des prin-
 ces protestants d'Allemagne. Je les mon-
 trai tous à Henri ; & je crois que le lec-
 teur verra aussi avec plaisir un événement ,
 que toute l'Europe , attentive aux desseins
 de sa majesté , regardoit comme le signal
 d'une guerre générale , traité avec toute
 l'étendue qu'il mérite , soit sur le droit ,
 soit sur la politique.

Il est nécessaire d'abord de savoir com-
 ment s'étoit formé ce petit état , com-
 posé , lorsque son dernier duc mourut ,
 de quatre ou cinq grands fiefs , tous ayant
 titre de principauté. Un comte de Ju-
 liers , vivant environ l'an 1130 , joignit
 à ce comté celui de Berg , en épousant

1609.

la fille unique du comte de ce nom. Le comté de Gueldre leur fut ensuite uni en 1350, par le mariage de Renaud, ou Raimold, premier duc de Gueldre, avec l'héritière de Guillaume, premier duc de Juliers. Presque dans le même temps, un Adolphe de la Marck quitta l'archevêché de Cologne & l'évêché de Munster, pour se porter héritier de Marie, comtesse de Cleves, sa mere, contre ses cousins d'Erkel & Perweis, aussi fils de Cleves, mais par femmes, & l'emporta sur eux, soit parce qu'il acheta le droit du second, plus proche d'un degré que lui, soit par la faveur que lui prêterent l'empereur Charles IV, & les Etats du pays.

Le duché de Cleves ayant ainsi passé dans la maison de la Marck, ceux de Juliers & de Berg s'y trouverent ensuite rejoints, dans la personne d'un Jean, duc de Cleves, comte de la Marck, qui épousa en 1496 Marie, fille de Guillaume, duc de Juliers & de Berg. Le duché de Gueldre en étoit alors démembré, parce que Arnold d'Egmont, qui le possédoit du chef de sa mere, Marie d'Erkel, fille de N. d'Erkel & de Jeanne de Juliers & de Gueldre, l'avoit vendu en 1472 à Charles de Bourgogne, dont la fille le porta dans la maison d'Autriche. Cette disposition fut en vain contestée par un Guillaume de Juliers, auquel Charles d'Egmont, petit-fils d'Arnold, le laissa par testament. La maison d'Autriche se maintint par les armes en possession du duché

de Gueldre. Cette coutume de fiefs féminins reçue dans tous ces cantons, sert bien, pour le dire ici en passant, l'opinion de ceux qui croient que les dix-sept provinces des Pays-Bas, portées dans la maison d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, ne sont pareillement qu'autant de fiefs féminins.

1609.

L'empereur ne convenoit point que Cleves, Juliers, Berg, la Marck, Ravensperg & Ravestein, dont le duc Guillaume venoit de mourir revêtu, fussent des fiefs féminins; au contraire, son droit prétendu sur ces fiefs ne portoit que sur des preuves qu'il disoit avoir, qu'ils sont tous fiefs masculins. Cette contestation n'étoit pas un point absolument nouveau. L'opposition qui se trouvoit entre les dispositions de différents seigneurs de ce petit état, acceptées en différents temps par leurs sujets, & les déclarations de quelques empereurs sur cette matiere, en faisoit une question agitée depuis longtemps, & dont l'entiere décision avoit été réservée de part & d'autre au temps de la mort du dernier mâle de cette maison, qui venoit enfin d'arriver. Pour voir plus clair dans ce point de droit, il est besoin de fouiller dans les archives de cette principauté. Nous verrons par ce même moyen l'état de la famille du dernier duc, ce qui achevera de faire connoître comment étoit vrai ce que disoit Henri, que la succession du duc de Cleves étoit celle de presque toute l'Allemagne.

1609.

Il mourut
en 1592.

Les arguments dont les princes intéressés dans cette affaire se servoient contre l'empereur, se tirent d'un grand nombre de pieces testimoniales & matrimoniales, & autres écrits, soit particuliers, soit publics, revêtus d'une acceptation authentique des états du pays. Voici les principales. Une ordonnance d'Adolphe, premier duc de Cleves, comte de la Mark, &c. en 1418, reçue dans toutes ses villes, qui donne la principauté au fils aîné du duc, seul & sans partage avec ses freres, & au défaut du fils, à la fille aînée, les autres sœurs aussi exclues. Pareille ordonnance de Guillaume, duc de Juliers & de Berg, comte de Ravensperg, & de Jean, duc de Cleves, comte de la Mark, en 1496, à l'occasion de l'union de leurs états, par le mariage de Marie, fille unique du premier de ces princes, avec Jean, fils du second. Autres ordonnances des mêmes Jean de Cleves & Marie de Juliers, lorsqu'ensuite ils marierent en 1526, Sibyle leur fille aînée, à Jean-Frédéric, comte, puis électeur de Saxe; disposition à laquelle souscrivit en 1542 Guillaume lui-même, fils de Jean & de Marie. L'an 1572, Guillaume, duc de Juliers, de Cleves, &c. celui qui venoit de mourir, fait épouser Marie-Eléonor, l'aînée de ses filles, à Albert-Frédéric de Brandebourg, duc de Prusse, & il lui réserve en la même forme sa succession entière, la branche masculine venant à s'éteindre dans sa famille. Deux ans après, Anne,

Anne, sœur de Marie-Eléonor, épouse à Neubourg le duc Philippe-Louis, comte Palatin, avec semblable substitution aux droits de sa sœur aînée; le contrat passé à Deux-Ponts, & signé par le comte Louis, depuis électeur Palatin, par le landgrave de Hesse-Guillaume, & par le duc Jean, comte Palatin; le même contrat ratifié une seconde fois en 1575, par le même prince Guillaume, lorsque le duc de Cleves, sur la plainte de son gendre le duc Philippe-Louis, que la somme de deux cent mille florins, qui étoit la dot des cadettes, étoit une récompense trop petite de sa renonciation à une pareille succession, se porta à l'augmenter de cent mille, pour chacune d'elles. A cette condition, Anne de Juliers fait dans la même année un acte solennel de renonciation. Le duc Jean, comte Palatin de Deux-Ponts, épouse quatre ans après la troisième des filles de Guillaume de Juliers, nommée Magdelaine, & il fait les mêmes renonciations que le duc Philippe-Louis, son frère aîné, en faveur de l'aînée des trois sœurs; Louis électeur Palatin; Guillaume, landgrave de Hesse; Philippe-Louis, comte Palatin de Neubourg, y interviennent encore: c'est la quatrième renonciation du duc de Neubourg. Enfin, la quatrième de ces princesses, Sibyle, épouse Charles d'Autriche, marquis de Burgaw; & l'on peut bien croire que le prince leur frère (car le duc de Juliers avoit alors un fils nommé Jean Guillaume), n'oublia pas de requérir du

1609.

1609.

Il mourut
 âgé de 47
 ans.

prince Autrichien, la même renonciation qu'avoient faite ces trois autres beaux-freres. Cependant, comme ce jeune prince étoit fort infirme, il mourut en effet peu de temps après avant son pere, que l'argent de la dot n'étoit point prêt, que le gouvernement se conduisoit par des impressions étrangères, la mort de Guillaume de Cleves arriva sans que le quatrieme de ses gendres eût renoncé comme les autres. Tels étoient les droits des quatre princes, parties de l'empereur; le duc de Brandebourg & Prusse, le comte Palatin de Neubourg, le comte Palatin de Deux-Ponts & le marquis de Burgaw.

L'empereur alléguoit en sa faveur les exemples suivans. L'an 1483, l'empereur Frédéric III donna de sa propre volonté, à Albert, duc de Saxe, pour récompense des services qu'il en avoit reçus, les duchés de Juliers & de Berg, lorsque par la mort du duc Guillaume, il crut qu'ils étoient dévolus à l'empire. Maximilien I, fils de Frédéric, ratifia cette donation en 1486, & l'étendit à la personne d'Ernest, électeur de Saxe, frere d'Albert; il la confirma derechef en 1495, parce que les princes de Saxe lui étoient alors nécessaires; mais en l'an 1508, que cette considération ne subsistoit plus, cet empereur laissa Guillaume de Juliers le maître de disposer de son bien en faveur de Marie, ou de telle autre de ses filles qu'il lui plairoit. Guillaume étant mort en l'an 1511, l'électeur de Saxe voulut se prévaloir de

la donation de l'empereur pour ôter Juliers au duc de Cleves , qui en avoit épousé l'héritiere ; mais lorsqu'il chercha à mettre Maximilien dans son parti, cet empereur qui craignoit sur toutes choses de jeter le duc de Cleves entre les bras de la France , refusa de s'en mêler, exhorta l'électeur à la patience , & ne lui donna que des assurances générales qu'il n'y perdrait rien. Bien plus , lorsque Jean-Frédéric , électeur de Saxe , épousa en 1626 Sibyle , fille de Jean , duc de Cleves & de Juliers , l'empereur Charles-Quint confirma formellement le droit de cette princesse : il se fit même une application de cette règle , lorsqu'il eut vaincu en 1546 le duc Guillaume de Juliers , & qu'il se fut accommodé avec lui , moyennant que ce duc épousât Marie d'Autriche , fille de Ferdinand , roi des Romains & de Hongrie ; car Charles consentit qu'il fût employé dans le contrat de mariage de cette princesse , qui étoit sa niece , qu'au défaut d'enfants mâles , les filles qu'elle auroit , succéderaient aux duchés de Juliers , &c. ; ce que Maximilien II accepta après lui , en 1566. Il est vrai que l'empereur regnant , fortement sollicité en 1602 , par le duc de Neubourg , de confirmer cette constitution de ses prédécesseurs , le refusa constamment ; il lui accorda seulement acte de son refus , avec déclaration qu'il ne prétendoit préjudicier au droit de personne.

Je crois qu'après cela le lecteur perce

1609.

aifément la vérité , fur la fuppoſition contradictoire des deux parts de fiefs féminins & mafculins. Ce qu'on ne peut méconnoître ici , c'eſt une différence entre les preuves des uns & des autres , qui forme un préjugé auſſi heureux en faveur des vrais héritiers , qu'elle eſt peu favorable aux Autrichiens. Ceux-là s'appuient fur une ſuite de réglemens , qu'on voit unanimement & uniformément reçus ; ceux-ci ne rapportent que des titres de pure autorité , qui ne font pas honneur au confeil aulique , & d'ailleurs , ſi ſuſpects par leurs variations , & même par leurs contradictions , qu'à peine peuvent-ils ſeulement ſervir à fonder un droit.

Quoi qu'il en ſoit , le duc Guillaume n'eut pas plutôt les yeux fermés , que chacune des parties ſongea ſérieuſement à ſe mettre en état de n'être pas obligée de céder. L'empereur Rodolphe donna l'investiture de Cleves & de Juliers à l'archiduc Léopold d'Autriche , & n'oſa pourtant franchir ce pas , ſans du moins en prévenir S. M. T. C. Cette démarche fut faite au nom de Léopold , & par un député , qui déclara de bouche au roi , que l'archiduc venoit d'entrer dans les états de Cleves , où ſon intention n'étoit pas de rien faire qui pût tant ſoit peu préjudicier aux intérêts de ſa majeſté , ni même de traiter à la rigueur les princes ſes contendants ; qu'il ſera content , pourvu qu'ils ſe portent à rendre dans cette occaſion à ſa majeſté impériale ce qu'ils lui

doivent ; & qu'il le prie de ne point entrer dans une discussion qui lui est purement personnelle avec eux.

1689.

Henri ne répondit à ce député , qu'en paroles très-générales. Il étoit bien surpris de n'entendre point parler , pendant tout ce temps-là , des autres princes qui devoient être les premiers à s'adresser à lui. Il ne l'étoit pas moins de ce que lui mandoit Hottoman , qu'aucun d'eux ne songeoit à lever des troupes , comme s'ils avoient pu espérer de rien obtenir , autrement que par la voie des armes ; mais ils ne tarderent pas à voir que c'étoit le seul parti qu'ils eussent à prendre : & s'il est vrai que sa majesté , en leur faisant faire quelque espece de reproche de leur silence , fit les premiers pas , ils y répondirent si bien , qu'après avoir appelé à leur conseil Boissise , Bongars & les autres agents du roi , ils nommerent un ambassadeur , qui vint supplier sa majesté de les soutenir contre l'archiduc , ou plutôt contre l'empereur. Cet ambassadeur eut tout lieu d'être content. Mais avant que de donner la suite des faits , faisons quelques réflexions sur le véritable intérêt politique de la France dans cet incident.

Cleves , Juliers , Berg , la Mark , Ravensperg & Ravestein , ces six cantons ou petites provinces , non seulement ne fauroient être appellées un objet indifférent pour la France , mais encore elles l'intéressent d'une façon particuliere , par plusieurs endroits , dont celui de leur force

1609. & de leur richesse n'est que le moindre. Cet état est l'une de nos frontieres ; ceux qui se le disputent, nos voisins proches, & voisins redoutables, du moins l'empereur : c'en est assez pour ne le pas laisser tomber en toutes sortes de mains. La guerre qui s'allumera pour sa possession, peut être une guerre de toute l'Europe, & devenir par conséquent la nôtre malgré nous ; elle le sera indubitablement, n'y eût-il que le seul intérêt des Provinces-Unies, sur la liberté ou servitude desquelles elle influe de toute nécessité ; relation si visible, que donner les pays contestés à nos amis, c'est presque ôter la Flandre à nos ennemis, & les laisser envahir à la maison d'Autriche ; c'est conséquemment leur laisser en proie les Provinces-Unies : car j'appelle de ce nom la nécessité où celles-ci se trouveroient réduites, n'ayant presque plus que des ennemis pour voisins, de fléchir sous eux par d'éternels sacrifices, qui entraîneroient à la fin leur ruine. La preuve de cette vérité se tire de ce que les états ne se sont jamais sentis plus incommodés, que lorsque les ducs de Cleves favorisoient seulement en secret le parti espagnol. Est-il sensé de laisser détruire, sur le point de sa consommation, un ouvrage si utile, & qui a tant coûté ; ajoutons de bonne foi, & qui malgré tous nos efforts, a été ébranlé par le dernier traité entre l'Espagne & la Flandre ?

Si de cet objet nous passons à celui des grands desseins de sa majesté très-ché-

tienne sur toute l'Europe, quel meilleur moyen d'y faire entrer des potentats auxquels on n'auroit peut-être jamais pu les faire goûter autrement ? Ceci peut donc nous conduire à nous assurer toute l'Allemagne, à rétablir la dignité & la liberté du corps germanique, à porter le coup mortel à l'autorité impériale, & la confirmation dans toute la maison Autrichienne, & ce bien que la France acheteroit, pour son seul intérêt, de tous ses trésors, nous en jouirions sans soupçon & sans envie, comme l'effet d'une générosité toute gratuite envers les princes persécutés.

1609.

Ces princes, dira-t-on, se sont montrés jusqu'à présent bien éloignés de prendre ces sentiments, à en juger par la répugnance qu'on leur voit à nous rien devoir, lors même qu'ils conviennent ne pouvoir rien que par nous. Mais qu'arrive-t'il ici après tout, qui ne soit comme indubitable dans l'abord d'une affaire difficile, compliquée, & roulant sur plusieurs têtes différentes ? On n'est occupé dans ces commencements, qu'à balancer son intérêt avec ses facultés. Lorsqu'on a connu ce qu'il faut faire, on ne convient pas encore pour cela de la manière dont il faut le faire. Dans les affaires de communauté sur-tout, les modifications se multiplient à proportion du nombre des intéressés. Je soutiens au reste, que ces tâtonnements des princes d'Allemagne, de quelque cause qu'on suppose qu'ils proviennent, ne doivent point empêcher sa

1609.

majesté de prendre parti pour eux. Dans les grandes choses, dans les choses qui ont pour objet un bien général, j'ai pour maxime que c'est à ce bien seul qu'il faut s'attacher, & jamais aux personnes. Celui-là n'a qu'une seule face qui est toujours la même. Celles-ci sont si sujettes à en changer, elles nous en montrent tant & de si odieuses, qu'elles nous refroidiroient infailliblement pour les entreprises les plus utiles & les plus nécessaires. Politiquement parlant, on doit presque toujours se contenter d'avoir écarté les obstacles, & ne pas craindre d'aller en avant, quoiqu'on laisse peut-être derrière soi quelques difficultés à lever, le temps les levera de lui-même : je parle toujours ici de desseins dont l'auteur n'a point à rougir, tel qu'étoit pour nous celui de soutenir les princes héritiers du duc de Cleves, & celui d'arranger le gouvernement & la police de l'Europe entière, auquel j'ai voulu qu'on fît l'application de ces principes. Il ne faut donc que commencer. Chaque moment ouvrira une ressource; l'exercice mettra en haleine ces princes trop lents; le succès les échauffera, & l'ardeur guerrière leur fera prendre de notre générosité la bonne opinion, qu'on ne sauroit trop les condamner de n'avoir pas conçue dans le commencement.

Voici un motif en faveur de ceux qui, approuvant cette générosité, souhaiteroient pourtant que de notre part elle ne fût pas purement gratuite. Quelques suc-

cès qu'aient nos armes unies à celles des princes prétendants à la succession de Cleves, il restera toujours à ces princes la crainte d'en être dépouillés quelque jour par l'empereur. Est-il téméraire de juger que cette crainte, jointe aux réflexions qu'ils feroient sur la difficulté de conserver des provinces, partagées entr'eux en tant de morceaux; si peu à la commodité d'une partie d'eux, si exposées à la convoitise de leurs ennemis, & même d'un roi de France entreprenant, les porteroit à s'en accommoder un jour avec sa majesté très-chrétienne; soit qu'ils en reçussent la valeur en argent, ou l'équivalent en fonds de terre dans le cœur de la France, comme dans le Berry, le Bourbonnois, la Marche & l'Auvergne. Si cela arrivoit, quel avantage pour la France, dans ce double lien d'intérêt & de dépendance, qui lui uniroit pour jamais une partie de l'Allemagne! Ce qu'on ne sauroit nier, c'est que le secours que le roi accorderoit aujourd'hui à ces princes, feroit pour eux un engagement à lui en demander dans la suite, pour se conserver leur nouvelle acquisition, que sa majesté pourroit alors se faire bien payer. Mais qu'on ne croie pas pourtant que ce que je viens de dire soit une idée chimérique. Je vais surprendre bien des personnes, en leur apprenant que la chose, bien loin d'être d'une impossibilité absolue, comme on se l'imagine, avoit déjà été entamée par de tierces personnes, & que sur le

1609.

jour qui se présentoit à y réussir, elle étoit à la veille d'être proposée, & vraisemblablement acceptée par les princes intéressés.

Laissons toutes ces considérations publiques & particulières, & prenons la chose plus simplement. Le roi de France s'étoit déjà engagé de lui-même à prendre la défense de ces princes, il n'avoit rien négligé pour se les attacher; il leur avoit de tout temps fait offre de son assistance; il avoit déclaré assez hautement qu'il ne souffriroit point qu'on les maltraitât; il avoit déjà même fait avancer des troupes sur la frontière: c'étoit un point décidé de long-temps par la justice & l'honneur, il ne lui convenoit plus de reculer. Nos rois ont rarement été insensibles à ce mouvement de générosité, qui porte à soutenir les princes malheureux. C'en étoit pas ici purement le cas; ceux dont il est question, avoient rendu eux-mêmes des services réels à sa majesté, & montré en toute occasion, qu'ils ne manquoient que du pouvoir de lui en rendre encore de plus grands. Comme ami, ou comme obligé, Henri avoit à se souvenir de ce qu'ils avoient fait pour lui dans des temps malheureux. Lorsque François I aida Philippe, landgrave de Hesse, aïeul du landgrave d'aujourd'hui, à remettre le duc d'Ulric en possession du duché de Wirtemberg; lorsque Henri II tendit la main à l'électeur Maurice de Saxe, prisonnier avec le landgrave, & aux autres

princes d'Allemagne, opprimés par Charles-Quint, leur honneur seul, celui de leur couronne, les porta à ces démarches, qui leur coûtèrent considérablement. Ils avoient de moins que Henri le grand, le motif de la reconnoissance, plus puissant lui seul que tous les autres.

1609.

Je contredis ici avec assurance ceux qui se plaignent que pour un intérêt étranger, qui peut se démêler sans seulement tirer l'épée, on rengage de gaieté de cœur sa majesté dans une guerre avec l'Espagne, capable d'embraser toute la chrétienté. Ces personnes ignorent également la nature de la chose, & les conséquences de l'entreprise; ils conviendroient que dans la conjoncture présente, l'expédition qui a pour objet d'assurer la succession de Cleves aux vrais héritiers, est d'une exécution si rapide, qu'elle ne seroit presque connue dans le public, que par l'effet même; que l'Espagne, en faisant la paix avec ses propres sujets, & une paix par laquelle, quoiqu'aux abois, ils ne se sont relâchés sur rien, a donné une preuve de foiblesse & d'épuisement, qui la soumet aux loix d'une neutralité forcée; que l'empereur n'est pas plus en état de rien disputer avec nous, lui, destitué des secours d'une partie de l'Allemagne, nous, plus en moyen d'agir que nous n'ayons été de long-temps; qu'enfin il ne doit presque en coûter à la France, que de dire qu'elle le veut. La suite a justifié tout cela clairement.

C'est donc proprement une affaire de

1609.

rien, que l'entreprise présente, bornée au seul objet de Cleves; & ceux qui parlent autrement, ne le font sans doute, que parce qu'ils conviennent secrètement qu'en bonne politique elle seroit l'introduction à une autre, beaucoup plus éclatante, plus étendue, en un mot, aux grands desseins que l'Europe entière remarque dans S. M. té, pour l'abaissement de la maison d'Autriche. Je suis de si bonne foi, que je conviens d'abord, qu'en effet il n'en faut pas faire à deux fois, que j'ai toujours donné ce conseil au roi mon maître, & que ce prince ne pensoit pas différemment. Je n'en convaincray que ceux qui examineront la chose avec moi, sans passion ni préjugé; mais pour ceux-là, je m'en tiens sûr, parce qu'on en revient là nécessairement de toutes les réflexions qu'on fait sur les différentes manières de procéder dans cette affaire. Je vais les mettre ici sous les yeux, telles à-peu-près que je les ai faites dans le temps qu'elles m'occupaient le plus fortement.

Un premier avis, & c'est le plus insoutenable, est de regarder, les bras croisés, les parties intéressées débattre leur droit par la voie des armes, & d'assister nos amis tout au plus de nos conseils. Comme il est contraire à toutes les règles de la prudence, de se tenir désarmé devant les personnes qui se battent, il eût fallu, de toute nécessité, tenir un corps de troupes sur la frontière, ne fût-ce que pour être prêt à tout changement, qui de moment

à autre pouvoit arriver. Nous ne gagnons donc rien dans ce parti, du côté de la dépense, que d'être exposés à la faire beaucoup plus long-temps, que si en nous mêlant de l'action, nous l'eussions terminée tout d'un coup.

Je dis la même chose d'un second parti, qui d'abord paroît assez spécieux, qui est d'appuyer les princes contre la maison d'Autriche, non pas ouvertement, mais sous-main, comme nous avons fait dans la guerre de Flandre, la paix subsistant d'ailleurs entre toutes les autres puissances de l'Europe. Il eût été à craindre que ces secours cachés & trop foibles, n'eussent pas pu mettre nos alliés en état de résister aux deux branches de la maison d'Autriche, réunies contr'eux; ce qui est le but que l'on convient qu'il ne faut pas perdre de vue. Nous n'eussions pas été dispensés de tenir dans les trois points par où les états débattus touchent à la France & à la Flandre, chacun un corps au moins de quatre mille hommes d'infanterie, & de huit cents chevaux, avantageusement postés sur les terres neutres, ou sur les nôtres, où elles n'auroient fait aucun acte d'hostilité, mais seulement gardé quelques passages, tenu l'ennemi en respect, empêché quelque allié de se déclarer, & prévenu dans le cas de la nécessité, la ruine totale de ceux qu'on soutient : encore une fois, voilà bien de la dépense, uniquement employée à faire durer une guerre qu'on auroit finie tout d'un coup, en s'y

1609.

prenant mieux. Il y a un proverbe dans la politique, qui dit que *Qui donne tôt, donne deux fois*, j'y ajouterois plus volontiers celui-ci, que *Qui donne à demi, donne deux fois, & ne donne rien*. Nous en avons un exemple récent, dans la révolte des Provinces-Unies, que cette maniere de soutenir des alliés, aussi onéreuse à la longue, que l'est un prompt & puissant secours, n'a fait que jetter un peu plus tard dans la nécessité de s'accommoder, lorsqu'on auroit pu les soustraire tout-à-fait à la domination Espagnole. Si c'est là tout l'avantage que notre amitié doit procurer aux princes d'Allemagne, nous ne les obligeons guere, ou point du tout, y ayant cette différence entr'eux & la Hollande, que sous quelque appas qu'on leur propose un traité, il ne peut être qu'un leurre, dont l'empereur se servira à coup sûr, pour les attirer & les perdre. Eh! qui peut dire que nous n'en sentirions pas nous-mêmes le contre-coup? *Léopold dans Juliers*; c'est un bon mot de Bongars, tout-à-fait juste, *c'est un furet dans une garenne*. Ce parti n'est donc propre qu'à épargner de la peine à la seule personne de Henri, qui n'auroit été tenu au plus, que de s'avancer jusqu'à Châlons ou à Rheims.

Outre ce moyen & celui d'une conspiration générale contre la maison d'Autriche, on en imagine un qui tient le milieu, la dernière expédition de Savoie peut en être donnée pour exemple. On y suppose

que les alliés de part & d'autre, agissent comme s'ils étoient convenus entr'eux de ne soutenir leurs patries, que pour le seul fait dont il est question, & sans prétendre donner atteinte par-là à ce qu'ils ont promis pour eux-mêmes dans le traité de Vervins. Si ce n'est pas-là un cas de pure supposition, je le trouve au moins d'une procédure longue, embarrassante & coûteuse. Il faudra la commencer par une discussion de ce que chacun des alliés doit fournir de troupes pour son contingent; ensuite chercher des fonds pour les entretenir au moins deux années, dont celle-ci & les trois premiers mois de la suivante, seront uniquement employés en allées & venues, & en arrangements. L'hiver est rude dans le pays où l'on veut porter la guerre, il faut attendre qu'il soit fini, pour ne pas voir ruiner son armée, avant que d'avoir rien commencé. Dans une entreprise où le roi ne tiendra point la tête comme chef principal, il lui suffira bien de faire commander par un prince, ou un maréchal de France, l'armée qu'il destinera pour Cleves; mais il n'en sera pas moins obligé de faire des préparatifs & des avances d'argent, d'autant plus considérables, que quelque chose qu'on fasse, il aura bien l'air de soutenir seul, ou presque seul, tout ce fardeau. Il n'est pas plus dispensé encore de tenir trois mille hommes en Dauphiné, autant en Provence, & autant en Languedoc & en Guyenne. Je ne verrois alors rien de mieux à faire,

1609.

que de choisir certain nombre de places, de situation à pouvoir se garder mutuellement, & servir comme d'échelles pour joindre les états de Cleves à la France & aux Provinces-Unies, & de fortifier ces villes, ce qui est encore un surcroît considérable de dépense.

Ainsi toutes les réflexions nous ramènent au premier expédient, comme au plus sûr, & toutes celles qu'on fait ensuite y confirment : ne plus rien ménager avec l'Espagne, traiter la maison d'Autriche en ennemie de toute l'Europe, rassembler de toutes parts ses rivaux & ses adversaires, fondre sur elle avec de fortes armées, en lui redemandant les états de Cleves se faire justice soi-même, en se saisissant, & de ces états, & de toutes les places qu'on jugeroit importantes pour la cause commune, du côté de Luxembourg, Limbourg, Aix, &c. se répandre dans le même moment, & couvrir les frontières du côté des Alpes & des Pyrénées; en un mot, arborer l'étendard, & apprendre à tout l'univers, que le moment pour lequel le roi très-chrétien se prépare depuis tant d'années & avec tant de soin, est enfin arrivé : que ce prince va se montrer dans la carrière, guidé par la gloire, & armé pour venger une partie du monde, des attentats d'une injuste & orgueilleuse puissance. Qui refusera de l'y suivre ? Nos intelligences nous assurent presque toute l'Italie & l'Allemagne : nous entraînons après nous les Provinces-Unies; en leur montrant

montrant leur ennemi, que nous avons éloigné de leurs frontieres, nous déliions par-tout la langue & les bras des puissances que la crainte arrêtoit, & si nos efforts ne sont pas également secondés par-tout, le ressentiment commun que nous servons, nous est garant que du moins ils ne seront traversés que par un très-petit nombre.

1609.

La maison d'Autriche, il faut s'y attendre, remuera ciel & terre pour parer, ou pour soutenir un coup accablant pour elle; mais quand on lui verroit clairement, soit chez elle, soit dans ses alliés, toutes les ressources, que je doute qu'elle ait, si de l'aveu de tout le monde, l'Europe est dans un état violent, d'où elle ne peut sortir que par de longues & cruelles guerres, qui peut-être lui rendront la liberté, peut-être la lui raviront pour jamais; peut-elle mieux prendre son temps pour en jeter le sort, que de saisir le moment où le succès est le plus apparent, & les risques moins grands? Voilà tout ce que je puis dire, sans anticiper sur le détail que j'ai promis de donner séparément, des grands desseins de Henri, & de la maniere de les exécuter.

Ceux qui n'avoient rien négligé pour en détourner, ou pour dégoûter sa majesté, & sous ce nom je comprends les partisans de l'Espagne, les nourrissons de la vieille ligue, les ennemis de la religion réformée, & les mauvais François, jaloux de la gloire du roi & du royaume; voyant que malgré leurs efforts, on touchoit à l'exé-

1609.

cution, employèrent tout ce qui leur restoit encore à mettre en œuvre. Ils cherchèrent à profiter du foible de Henri pour les plaisirs, & à combattre dans son esprit les sentiments de la gloire, par tous ceux qui portent à la mollesse & au repos. Ils essayèrent de nouveau de le remplir de soupçons contre tout le corps protestant en général, & contre moi en particulier. Ils lui firent voir son royaume déchiré par des factions, qui aspiraient avidement après le moment de la guerre, comme étant celui de l'impunité, & les princes ses associés, comme de trompeurs, qui se jouoient de sa crédulité. Quoiqu'en garde contre leurs artifices, il y eut des moments où Henri se sentit ébranlé. J'aidois peut-être moi-même, sans y penser, à son découragement, en lui représentant qu'un prince, qui avoit ouvert son cœur à des projets si nobles, devoit commencer à le fermer au goût des amusements frivoles, & des dépenses qui n'ont pour objet que la commodité, qu'en semblable occasion Ferdinand & Isabelle de Castille, & plusieurs de nos rois, avoient réformé leur propre maison & celle de la reine : enfin qu'il ne devoit plus y avoir de plaisir pour lui, que dans la victoire, ou du moins après la victoire.

Il arriva fort heureusement pour fixer les irrésolutions de Henri, que les princes d'Allemagne indiquèrent une assemblée à Hall, en Souabe, de leur propre mouvement, & malgré l'empereur,

pour y délibérer sur les moyens de rétablir les cercles dans leur ancienne liberté. Ils s'y rendirent au jour marqué, au nombre de dix-huit ou vingt (10) : les Vénitiens, le prince d'Orange, les états de Hollande, le duc de Savoie, qui étoit enfin résolu d'entrer dans la cause commune, y assisterent par députés. Les manifestes qu'on eut soin d'y répandre, joints aux discours publics & particuliers de Boissise & des autres agents de sa majesté, y produisirent un si bon effet, qu'on y délibéra publiquement d'arrêter les progrès de la maison d'Autriche, & qu'il fut résolu qu'on enverroit des ambassadeurs à sa majesté très-chrétienne, au nom des puissances assemblées, pour lui offrir toutes leurs forces, & lui demander les siennes. Ces ambassadeurs furent nommés, & partirent incontinent.

Henri venoit de leur donner une première audience, lorsqu'il vint à l'arsenal m'entretenir de tout ce qu'ils lui avoient dit & offert, & prendre mon conseil sur la manière dont il répondroit à leurs propositions. Il me dit d'y penser attentivement, pendant qu'il alloit dîner chez Zamet, & qu'au sortir, il reviendrait passer une partie de l'après-dînée avec moi, dans mon jardin, où il marquoit le rendez-vous.

(10) Voyez les noms de ces princes, le discours du sieur de Boissise, l'ordre & le résultat de cette assemblée, dans le vol. 9665 |

Mss. R. mém. d'état de Villeroi, tom. 3. p. 236 & suiv. méro. franç. ann. 1610, Siri ibid. tom. 4, pag. 66.

1609.

Jean de
Thumery de
Boissise.

1609.

cution, employèrent tout ce qui leur restoit encore à mettre en œuvre. Ils cherchèrent à profiter du foible de Henri pour les plaisirs, & à combattre dans son esprit les sentiments de la gloire, par tous ceux qui portent à la mollesse & au repos. Ils essayèrent de nouveau de le remplir de soupçons contre tout le corps protestant en général, & contre moi en particulier. Ils lui firent voir son royaume déchiré par des factions, qui aspiraient avidement après le moment de la guerre, comme étant celui de l'impunité, & les princes ses associés, comme de trompeurs, qui se jouoient de sa crédulité. Quoiqu'en garde contre leurs artifices, il y eut des moments où Henri se sentit ébranlé. J'aidois peut-être moi-même, sans y penser, à son découragement, en lui représentant qu'un prince, qui avoit ouvert son cœur à des projets si nobles, devoit commencer à le fermer au goût des amusements frivoles, & des dépenses qui n'ont pour objet que la commodité, qu'en semblable occasion Ferdinand & Isabelle de Castille, & plusieurs de nos rois, avoient réformé leur propre maison & celle de la reine : enfin qu'il ne devoit plus y avoir de plaisir pour lui, que dans la victoire, ou du moins après la victoire.

Il arriva fort heureusement pour fixer les irrésolutions de Henri, que les princes d'Allemagne indiquèrent une assemblée à Hall, en Souabe, de leur propre mouvement, & malgré l'empereur,

pour y délibérer sur les moyens de rétablir les cercles dans leur ancienne liberté. Ils s'y rendirent au jour marqué, au nombre de dix-huit ou vingt (10) : les Vénitiens, le prince d'Orange, les états de Hollande, le duc de Savoie, qui étoit enfin résolu d'entrer dans la cause commune, y assisterent par députés. Les manifestes qu'on eut soin d'y répandre, joints aux discours publics & particuliers de Boissise & des autres agents de sa majesté, y produisirent un si bon effet, qu'on y délibéra publiquement d'arrêter les progrès de la maison d'Autriche, & qu'il fut résolu qu'on enverroit des ambassadeurs à sa majesté très-chrétienne, au nom des puissances assemblées, pour lui offrir toutes leurs forces, & lui demander les siennes. Ces ambassadeurs furent nommés, & partirent incontinent.

1609.

Jean de
Thunery de
Boissise.

Henri venoit de leur donner une première audience, lorsqu'il vint à l'arsenal m'entretenir de tout ce qu'ils lui avoient dit & offert, & prendre mon conseil sur la maniere dont il répondroit à leurs propositions. Il me dit d'y penser attentivement, pendant qu'il alloit dîner chez Zamet, & qu'au sortir, il reviendrait passer une partie de l'après-dînée avec moi, dans mon jardin, où il marquoit le rendez-vous.

(10) Voyez les noms de ces princes, le discours du sieur de Boissise, l'ordre & le résultat de cette assemblée, dans le vol. 9665

Mss. R. mém. d'état de Villeroi, tom. 3. p. 230 & suiv. merc. franç. ann. 1610, Siri ibid. tom. 4, pag. 66.

1609. Nous n'y manquâmes ni l'un ni l'autre. En arrivant il me prit par la main, & ayant fait écarter tout le monde, nous prîmes le chemin du bout de l'allée en terrasse, l'endroit le plus ordinaire de nos entretiens sérieux. „ Hé bien, me „ dit-il, que vous semble de nos affaires? car les uns m'en parlent d'une „ façon, & les autres d'une autre. „ Le moment me parut favorable, pour l'affermir dans sa résolution. Je lui fis voir que ceux qui le combattoient y étoient sans doute poussés par des motifs secrets, que je voulois ignorer : puisqu'à prendre la chose par ces trois principaux points de vue, sa personne, les dispositions du dedans de son royaume, & celles du dehors, elle ne paroissoit plus souffrir de difficulté : sa personne, parce que sans vouloir le flatter, elle tenoit lieu aux François des plus grands hommes de guerre & d'état de son siècle, & qu'une semblable école ne pouvoit manquer de produire des hommes excellents dans l'un & l'autre genre, comme elle en avoit déjà produit, qui lui aideroient à porter le nouveau fardeau dont il alloit se trouver chargé : les affaires du dedans, parce qu'il n'y avoit ni princes, ni grands, ni villes dans son royaume, qui fussent en état, en moyens & en dispositions de s'opposer à son entreprise, encore moins qui osassent s'attaquer à lui, lorsqu'on la verroit commander aux forces de toute l'Europe, outre qu'on alloit ouvrir un théâtre, où les braves cherche-

roient & trouveroient mieux à se signaler ,
 que dans d'obscurs complots , d'où il n'y
 a que de la honte à remporter : enfin les
 affaires du dehors , parce que la difficulté
 de réunir tant de têtes dans le même des-
 sein , qui avoit toujours passé pour être la
 seule véritablement considérable , se trou-
 voit enfin heureusement levée , à fort peu
 de chose près.

„ Il reste à considérer , dis-je à ce prin-
 „ ce , si vous avez des moyens suffisants
 „ pour continuer la guerre , sur le même
 „ pied que vous allez la commencer , tant
 „ qu'il sera nécessaire qu'elle dure : „ car
 je convenois bien qu'elle alloit rouler toute
 entiere sur la France , comme sur son pi-
 vot : „ Sur quoi je vous dirai , poursui-
 „ vis-je , que pour le principal , qui est
 „ l'argent , pourvu que votre guerre ne
 „ dure que trois ans , & que vous n'ayez
 „ pas besoin de plus de quarante mille
 „ hommes , je vous en fournirai suffisam-
 „ ment , sans rien imposer de nouveau sur
 „ vos peuples. Quant aux autres choses ,
 „ qui sont les munitions de bouche , d'ar-
 „ tillerie , &c. je vous en montrerai tant ,
 „ que vous direz , *c'est assez* , & puis je ne
 „ crois pas que de la maniere dont nous fe-
 „ rons la guerre , de trois drapeaux blanc ,
 „ noir & rouge (11) , nous ayons à dé-

(11) L'auteur veut faire entendre par cette expres-
 sion , qu'aucun prince ni
 état ne refusera de join-
 dre ses armées à celles des
 confédérés ; lorsqu'on aura
 une fois connu leur inten-
 tion , & qu'on aura puni
 le premier qui aura cher-
 ché à s'y opposer.

1609.

„ ployer que le premier, & une première
 „ fois pour toutes, le fort du premier
 „ qui nous résistera, instruira tous les au-
 „ tres. Mais encore, sans vous interrom-
 „ pre, me dit sa majesté, combien ai-je
 „ bien d'argent? car je ne l'ai jamais bien
 „ su. Que pensez-vous bien avoir, sire,
 „ lui dis-je? Ai-je bien douze millions
 „ comptants, reprit-il? Un peu davanta-
 „ ge, repartis-je, combien? quatorze?
 „ Il alla ainsi en augmentant toujours de
 „ deux millions, parce que je ne faisois à
 „ chacune de ses questions, que la même
 „ réponse *un peu davantage*, jusqu'à ce qu'é-
 „ tant venu à trente millions : „ Oh, je ne
 „ vous en demande plus, s'écria-t'il, en
 „ m'embrassant avec un véritable trans-
 „ port de joie. J'ai dressé, lui dis-je, un
 „ état, par lequel votre majesté verra
 „ qu'elle peut s'assurer d'un nouveau fonds
 „ de quarante millions d'extraordinaire,
 „ en trois ans, sans rien prendre sur les
 „ dépenses ordinaires de votre maison &
 „ de l'état, supposé que mon bon mé-
 „ nage ne soit point traversé : & où est
 „ cet état, reprit Henri avec précipita-
 „ tion? Je vous le donnerai, lui répon-
 „ dis-je, quand il vous plaira, écrit de
 „ ma main.

Je fis voir ensuite à sa majesté, com-
 bien elle pouvoit espérer de joindre à ces
 secours en hommes, en argent, &c. de la
 part de ses alliés; pourvu qu'elle demeu-
 rât constante dans cette partie de ses des-
 seins, suivant laquelle nous étions conve-

nus qu'elle feroit tout le monde riche de ses conquêtes sur la maison d'Autriche, sans rien en réserver pour elle. „ Hé quoi !

„ me dit ce prince, vous voudriez que
„ je dépensasse soixante millions à con-
„ quérir des terres pour autrui, sans en
„ rien retenir pour moi ? ce n'est pas là
„ mon intention : & l'Espagne, vous ne
„ nous dites point ce qu'elle deviendra ?
„ L'Espagne, répondis-je, demeurera,
„ sire, là où elle est, sans en rien ôter à
„ son roi, elle doit vous servir de frein,
„ pour retenir sous votre aile, ceux que
„ vos libéralités auront enrichis : un roi
„ d'Espagne étant encore assez puissant,
„ pour les opprimer chacun séparément,
„ s'ils se séparoient de vous, ils ne s'é-
„ carteront point de la reconnoissance
„ qu'ils vous devront „. Sans recourir
à la maxime générale, que le trop d'étendue d'un état, nuit plus qu'il ne sert à sa force, je fis sans peine convenir Henri de tous les inconvénients qu'il y auroit pour lui, à s'approprier des pays, qui seroient un éternel sujet de jalousie & de haine, & que tout bien pesé, le plus grand, le plus solide avantage qu'il pût se procurer par ses conquêtes, seroit celui d'acquérir, en les distribuant équitablement, le droit d'être regardé comme le bienfaiteur & l'arbitre de toute l'Europe.

Ce que j'approuvai davantage, fut de se tenir si bien en garde contre tous les revers, qu'arrivant, par exemple, qu'il fût abandonné ou trahi par ses alliés, il se

1609.

ménageât toujours la facilité de ramener sans risque, & même avec honneur, son armée dans son royaume : à quoi rien ne me paroïssoit plus propre, que la précaution de faire construire sur le chemin de Cleves, des forts de distance en distance. Je joignis à ce conseil, celui de commencer par faire d'amples provisions de bouche, aux environs de ces provinces; parce qu'outre qu'ils ne sont pas de facile transport, dans un pays aussi serré & aussi coupé de rivières, que l'est celui-là, tout ce canton est partagé entre tant de petits princes, qui avoient déjà ramassé les fruits de la présente récolte, après en avoir vu piller une grande partie, qu'une armée y subsisteroit difficilement pendant quinze jours entiers, sans être obligée d'avoir recours aux magasins mêmes de ces princes, où ils lui seroient vendus si chers, que tout son argent n'y suffiroit qu'à peine. Je dis à sa majesté, que si elle souhaitoit, j'enverrois chercher les marchands, avec lesquels j'avois coutume de traiter pour les grandes entreprises, & que je composerois avec eux à un prix raisonnable, pour toutes les choses dont on pourroit avoir besoin, sans en omettre la plus petite.

Le roi rassemblant tout ce qu'il venoit d'entendre, me dit en se séparant de moi, qu'il alloit faire de nouvelles réflexions très-sérieuses sur le parti qu'il avoit à prendre, que je ne négligeasse pas de mon côté, d'approfondir de plus en plus la matière, qu'il viendroit en conférer fort souvent
avec

avec moi , & que je pouvois toujours commencer par faire les préparatifs & toutes les provisions , dont je venois de lui parler , ce qui me fit juger que j'avois obtenu du moins une partie de ce que j'avois demandé.

1609.

Je fis venir mes marchands de Liege , Aix , Treves & Cologne , avec lesquels je fis , sous la restriction du bon plaisir de sa majesté , le marché suivant : qu'ils me fourniroient dans trois mois , aux endroits de la frontiere que je leur marquai du côté de Cleves , toutes sortes de munitions de bouche & de guerre , marchandises & ustensiles , &c. (j'avois fait un détail complet de tout ce qui est nécessaire à une armée de vingt-cinq mille hommes d'infanterie & de cinq mille de cavalerie) , & cela au même prix que toutes ces choses y valoient lors du marché , qui étoit le mois d'Octobre : que de mon côté , je leur avancerois une somme de six cent mille écus , laquelle demeureroit entre leurs mains , ou au moins un an , en donnant caution à Paris d'un million , pour la sûreté de cette somme , ce qui leur tiendrait lieu de dédommagement , pour les frais d'achat & de revente , de déchet , & autres.

Le roi approuva si fort ce marché , qu'il me commanda de le finir : mais n'ayant pu , dans le contentement qu'il en avoit , s'empêcher d'en faire part à Sillery , Villeroi & Jeannin , & ensuite à M. le comte de Soissons , au cardinal de Joyeuse , au duc d'Epemon & à plusieurs autres , quel-

1609.

ques-uns s'y prirent si malignement & si adroitement pour lui donner à entendre qu'enfin je l'avois mis dans mes filets, en lui faisant faire hors du royaume, ces magasins que je souhaitois, disoit-on, depuis si long-temps d'y former pour moi-même; que ce prince, quoiqu'en garde contre tout ce qui venoit de leur part, avala enfin le poison. Lorsque je le revis quelques jours après, il me demanda si le contrat des vivres étoit passé. Je lui répondis que non, parce que la chose m'avoit paru d'assez grande conséquence, pour mériter une attache du conseil, qui ne s'étoit point encore assemblé depuis. Henri trouva dans cette idée, qui ne devoit le faire appercevoir que de mon exactitude, je ne fais quel air de fausse & frauduleuse précaution, qui lui parut la confirmation de ses soupçons. Il me dit de ne pas conclure, qu'il ne m'en donnât l'ordre.

„ Les marchands ne voudront pas at-
 „ tendre, sire, repris-je, sans penser à
 „ rien. S'ils ne veulent pas attendre, re-
 „ pliqua-t'il, du même ton sec, qu'ils s'en
 „ aillent „. J'ouvris les yeux, & le dé-
 „ pit se mettant de la partie, de mon côté
 „ comme du sien : „ Ho, ho ! sire, je vois
 „ bien, lui dis-je, que vous avez quel-
 „ que chose dans l'esprit, que je ne fais
 „ pas ; je les renverrai, puisque vous le
 „ voulez, mais vous vous souviendrez,
 „ s'il vous plaît, de cette affaire en temps
 „ & lieu „. Et nous nous séparâmes après
 ces paroles très-froidement.

Il ne fut plus question de l'affaire des vivres , jusqu'à ce qu'un assez long espace de temps après , le roi m'ayant entretenu sur d'autres sujets à l'arsenal , devant quelques personnes , comme à l'accoutumée , il me tira à part , & me dit : „ j'ai eu des „ nouvelles que messieurs les états m'en- „ voient des ambassadeurs dans peu de „ jours , afin de convenir ensemble de tout „ ce qu'il nous faudra faire : nous les en- „ tendrons , & cependant il faut que nous „ préparions nos affaires , afin qu'il n'y „ manque rien „. Il n'en dit pas davantage pour cette fois. Les députés arriverent presque aussitôt après , chargés de lettres du prince d'Orange & du conseil des Pays-Bas , pour sa majesté & pour moi. Henri ouvrit les unes & les autres , & y vit qu'on lui garantissoit la réussite de son entreprise , pourvu qu'il eût la précaution de faire sur les lieux , les provisions dont il auroit besoin : sur quoi on lui donnoit à-peu-près les mêmes avis , que je lui avois moi-même donnés. Ce rapport lui dessilla les yeux. Il referma mes lettres , & les donna à l'Oserai , pour me les apporter. Je m'apperçus aisément de cette supercherie , que je crus pouvoir payer par une autre , dont la fin étoit bonne. Je refermai à mon tour les lettres , après les avoir lues , & je convins avec l'Oserai , qu'il viendrait me les apporter , comme pour la première fois , lorsqu'il sauroit que le roi , qui devoit venir l'après-midi à l'arsenal , seroit avec moi.

Ce prince y vint en effet , & il com-

1609.

„ mença par me dire : „ Avez-vous reçu
 „ des lettres de messieurs les états ? car
 „ on m'a dit qu'il y en a pour vous. Je
 „ ne les ai point, sire, lui répondis-je.
 „ Vous les verrez, reprit-il : car j'ai com-
 „ mandé qu'on vous les apporte, & les
 „ miennes aussi. Mais cependant parlons
 „ de ce que nous avons à faire, quel or-
 „ dre donnez-vous aux vivres ? car nous
 „ irons là en un temps, où il ne s'en trou-
 „ vera guere. Sire, il y a long-temps,
 „ lui dis-je, que j'avois prévu cela, &
 „ j'y avois voulu donner ordre; vous-
 „ même vous l'aviez alors non seulement
 „ trouvé bon, mais encore vous me l'a-
 „ viez ordonné : on vous en détourna,
 „ par malice contre moi ; j'ai bien peur
 „ que le contre-coup n'en retombe sur
 „ vous, car ce qui se fût fait facilement
 „ & à bon marché, dans ce temps-là,
 „ qui étoit peu après la récolte, se fera
 „ maintenant très-difficilement & chère-
 „ ment, & qui plus est, je ne fais qui est
 „ celui qui sera assez hardi pour entre-
 „ prendre de fournir des vivres à une ar-
 „ mée, où il y aura plus de cent cin-
 „ quante mille bouches à nourrir, & plus
 „ de trente mille chevaux. Qui l'entre-
 „ prendra, interrompit Henri, ce sera
 „ vous, si vous ne voulez me fâcher.
 „ J'aimerois mieux, sire, mourir, que
 „ vous fâcher, lui répondis-je ; mais vous
 „ ne devez pas non plus me commander
 „ des choses devenues impossibles, après
 „ que je les ai voulu faire en leur temps.

„ Ne parlons plus des choses passées, dit
 „ le roi, pensons à l'avenir. Il faut que
 „ vous me serviez à cela, & qu'avec vos
 „ autres charges, vous preniez encore
 „ celle de surintendant des vivres, & je
 „ vous en prie comme mon ami; car je
 „ fais que si vous voulez faire comme
 „ vous avez accoutumé, vous vous en
 „ acquitterez bien. 1609.

Je représentai à sa majesté, tout-à-fait
 sérieusement, que c'en étoit déjà assez,
 & même trop pour moi, que d'être chargé
 du soin de l'artillerie, qui pourroit seul
 occuper quatre personnes entières, sur-
 tout en cette conjoncture, & de celui
 de pourvoir à toutes les dépenses ordi-
 naires de l'état, pour la maison de sa
 majesté, de la reine sa femme & de ses
 enfants, pour ses fortifications, bâtimens
 & autres ouvrages publics, enfin pour
 tous ses gens de guerre, soit au-dedans,
 soit au-dehors du royaume. „ Comment?
 „ me dit Henri, vous me voulez refuser
 „ une chose, dont je vous prie avec tant
 „ d'affection, & comme un ami feroit un
 „ ami? Vraiment si vous le faites, je
 „ croirai que vous ne m'aimez plus, &
 „ que vous avez des desseins dont il y a
 „ long-temps qu'on m'a voulu embarrasser
 „ l'esprit,.. Hé quoi! fire, repartis-je
 aussi-tôt, profitant de la parole qui venoit
 de lui échapper, „ je suis donc si mal-
 „ heureux, que lorsque je me tue pour
 „ votre service, pour votre honneur &
 „ pour votre gloire, vous retournez tou-

1609.

„ jours, & sur les moindres suggestions,
 „ à la défiance & aux soupçons de ma fidé-
 „ lité ? Je vous avoue que cela me fait
 „ perdre courage, & me fera mourir à la
 „ fin „. Hé bien ! reprit ce prince, qui
 „ avoit entrepris de me livrer toutes sortes
 „ d'assauts ; „, puisque vous le prenez sur
 „ ce pied-là, je remédierai bien sans
 „ grande peine, à tant de sortes de diffi-
 „ cultés, c'est qu'il faut rompre notre
 „ voyage, passer le temps comme nous
 „ pourrons & vivre en paix avec tout le
 „ monde, m'accommodant avec un cha-
 „ cun, & les contentant à force d'ar-
 „ gent, nous en avons assez d'amassé,
 „ il le faudra employer à cela. C'est bien
 „ penser, sire, répondis-je, & pour mon
 „ particulier, cela m'exemptera de beau-
 „ coup de chagrins, de veilles, de tra-
 „ vaux, de reproches & de dangers.

Henri m'interrompit, avec un mouve-
 ment de colere, dont il ne fut pas le maî-
 tre, & me reprocha que je devenois dis-
 simulé. „, Je fais, dit-il, que ce que vous
 „ me dites, est au plus loin de votre
 „ desir & de votre pensée, & que vous
 „ feriez le plus fâché, si nous ne faisons
 „ pas la guerre, dont il y a si long-temps
 „ que vous me pressez. Oui, sire, il est
 „ vrai, repliquai-je, je vois les occasions
 „ tout-à-fait propres à acquérir de la gloi-
 „ re, si votre inclination vous y porte,
 „ ce qu'il faut pourtant faire semblant de
 „ ne pas voir, si vous n'êtes pas disposé
 „ à les seconder par vous-même „. Et

J'ajoutai, que non seulement ses desseins rouloient sur sa propre personne, mais encore, qu'ils dépendoient si bien de lui, que comme il pouvoit tout pour le succès, il pouvoit aussi d'un seul geste, ou d'une simple parole échappée imprudemment, le ruiner pour toujours. Enfin, lui dis-je, après avoir cherché un tempérament qui pût nous rapprocher; „ que „ votre majesté commette MM. Jeannin „ & Caumartin à la surintendance des „ vivres, & je vous promets de les assister „ de conseil, de travail, de crédit, de „ gens & d'argent, comme s'il y alloit „ de ma vie : mais si je l'entreprendois „ seul, jamais vous ne croiriez que les „ difficultés vinssent d'ailleurs que de né- „ gligence, ou du défaut d'attachement „ de ma part. Or bien, reprit aussi Hen- „ ri, je verrai ce qui se pourra faire ; „ mais si les autres ne veulent pas l'en- „ treprendre sans vous, préparez-vous „ à y travailler conjointement avec eux, „ sinon je romprai mon voyage... L'O- „ ferei entra dans ce moment, avec les let- „ tres, il reçut une verte réprimande de ne „ me les avoir pas apportées plutôt.

Le roi ne cessa plus depuis ce moment-là, de s'occuper presque uniquement de l'exécution de son entreprise. Les conseils qui se tinrent à ce sujet, de-là en avant, se passèrent néanmoins dans un fort grand secret, & le plus souvent à l'arsenal. Il y appelloit toujours M. de Vendôme, qu'il prenoit soin d'instruire dans toutes les af-

1609.

faïres de l'état & de la guerre; & comme il s'apperçut qu'il y avoit quelque froideur entre ce prince & moi, il se proposa de nous rendre amis, & voici la maniere dont il s'y prit. „ On m'a rapporté, dit-
 „ il un jour, que mon fils de Vendôme,
 „ & le vôtre, ne sont pas trop bien en-
 „ semble, je veux les raccommo-der; faïtes
 „ trouver votre fils demain à huit heures,
 „ dans votre cabinet, j'y viendrai avec
 „ le mien, & je parlerai à tous deux,
 „ comme il faut,. Lorsque nous y fû-
 „ mes tous quatre seuls, Henri prit les deux
 „ jeunes gens par la main, & leur dit :
 „ Vous voyez comme j'aime M. de Sully,
 „ & avec quelle franchise j'agis ici avec
 „ lui: je veux que vous soyez de même
 „ ensemble, & que vous nous croyiez,
 „ afin qu'étant vieux, vous nous serviez
 „ de bâton de vicillesse : & vous, mon
 „ fils, je veux que vous honoriez M. de
 „ Sully comme moi-même, & que vous
 „ le veniez voir souvent, sans l'importu-
 „ ner néanmoins, afin d'apprendre de
 „ lui le métier de la guerre, & l'ordre
 „ qu'il faut tenir dans les affaires, l'af-
 „ fection qu'il a pour moi, me rendant
 „ sûr qu'il ne vous cachera rien de tout
 „ ce qu'il fait, non plus qu'à son fils,
 „ que je veux que vous aimiez, comme
 „ si c'étoit votre frere. Je vous commande
 „ à tous deux d'oublier tout ce qui pour-
 „ roit avoir causé quelque refroidissement
 „ d'amitié entre vous.

Nous voyions avec joie, que chaque

jour levoit quelque obstacle. La proposition d'alliance, dont il a été parlé, nous réussit parfaitement auprès du duc de Savoie (12). Le roi de Suede s'offrit de lui-même; & pour lier plus fortement ses intérêts avec les nôtres, il fit entendre au roi, qu'il se tourneroit du côté de la France, pour chercher une femme au prince son fils qui, tout jeune qu'il étoit, secondoit courageusement ses résolutions. Les rois d'Angleterre & de Danemarck étoient plus qu'à demi gagnés. Les protestants de Hongrie, Bohême, Moravie, Silésie & Haute-Autriche, poussés par nos agents, & déterminés encore plus fortement par la persécution & les cruautés que les jésuites faisoient exercer contr'eux aux ministres de l'empereur, venoient de nous donner parole que si-tôt que la guerre seroit déclarée, ils feroient une puissante diversion dans ces extrémités de l'Allemagne. On comprit par les lettres de Bongars, & par celles du landgrave de Hesse, que l'élec-

1609.

(12) Voyez le traité fait cette année entre la France & la Savoie, dans les mémoires de Nevers, *tome 2*, pag. 832, & le traité définitif, passé à Brusol le 25 Avril de l'année suivante, par lequel le roi de France s'engage entr'autres choses, à mettre le duc de Savoie en possession du Milanais. *Ibid.* p. 880. Ce traité est rapporté, suivant l'original italien, dans Vittorio Siri, *ibid.* *tom. 2*, pag. 236. Mais cet écrivain se contredit en ce qu'il convient, *tome 1*, pag. 512, que ce fut le duc de Sully qui moyenna cet accord entre la France & la Savoie, & qu'il assure après, pag. 566, que dans les vues du duc de Sully, ce traité ne devoit valoir au duc de Savoie, que la seule protection de la France.

1609.

teur de Saxe ne se porteroit point à prendre parti contre l'empereur ; mais en récompense , l'électeur de Baviere s'engagea à tout , moyennant des assurances qu'il seroit choisi pour succéder à l'empereur , & dès actuellement nommé roi des Romains. Les Suisses paroissoient disposés très-favorablement. Rien ne résistoit à l'appas des conquêtes , dont on prenoit soin de flatter tout le monde. Le pape lui-même , qui devoit passer pour le plus difficile à gagner , n'y paroissoit pas insensible. Lorsque j'eus dit un jour au nonce , que je songeois à faire son maître roi , il me remercia de cette parole , comme de la meilleure nouvelle qu'il pût jamais , disoit-il , apprendre à sa sainteté.

Mais une ressource bien plus sûre , dont nous avions déjà commencé à nous servir , en cas de refus du souverain pontife , comme de tous les autres petits états d'Italie , Florence , Mantoue , Montferrat , Modene , Urbin , Gênes & Lucques , c'étoit de faire marcher une armée du côté du Milanois , pour les obliger tous , ou à s'unir à nous , ou à contribuer du moins de quelques sommes d'argent à l'armement commun. Lesdiguieres avoit reçu les commissions pour mettre sur pied un corps de douze mille fantassins , & de deux mille chevaux , avec douze pieces d'artillerie ; & j'avois mis à part pour l'entretenir , un fonds de cent mille écus par mois , dont les assignations étoient expédiées & déjà envoyées. Je faisois état que le duc de

Savoie, les Vénitiens, les plus ardents, comme en effet les plus intéressés dans cette partie du projet, & le pape, supposé qu'on réussit à le faire déclarer, en fourniroient autant à eux trois.

1609

L'orage devant commencer à se former du côté de l'Allemagne, on levoit actuellement pour la grande armée qu'on destinoit pour le pays de Cleves, vingt mille hommes d'infanterie, quatre mille de cavalerie, & six mille Suisses. L'équipage d'artillerie n'étoit pas moindre que de cinquante canons, les charrettes, chevaux, mulets & tout le reste du bagage à proportion, aussi-bien en état de servir, que bien entretenus. Les levées étant achevées, tout cela commença à défilér vers Cleves, quoique la guerre ne fût pas encore déclarée. La compagnie de deux cents hommes d'armes, sous le titre de la Reine, dont j'étois capitaine lieutenant, eut ordre de se trouver pour le dernier Juillet, à Mézieres, complete & équipée comme elle devoit l'être.

Le roi, qui attendoit à arborer l'étendard, que le printemps de l'année suivante eût ramené le temps de se mettre en campagne, vouloit éviter tout ce qui pouvoit avoir l'air d'aggression, jusqu'à dix jours près de celui où il comptoit partir. Il jugea même à propos d'écrire une lettre à l'archiduc, par laquelle il lui mandoit qu'ayant été prié par les véritables héritiers du duc de Cleves, de les secourir contre quelques particuliers, assistés de plusieurs puissants princes, qui vouloient se

1609.

faisir de leurs états, il n'avoit pu leur refuser son assistance ; & que comme le chemin de ses armées s'adonnoit par les pays de sa dépendance, il le prioit de trouver bon qu'il y passât comme ami ; qu'il n'useroit d'aucune hostilité, à moins qu'il n'y fût forcé, & qu'il maintiendrait ses troupes dans une exacte discipline. La réponse de l'archiduc ne vint qu'après la mort de sa majesté. La voici : „ Monseigneur, je „ suis votre très-humble serviteur : en cette „ qualité, je vous supplie de passer dans „ mes pays : car ni portes ni vivres ne vous „ y seront refusés ; me confiant sur l'assurance qu'il plaît à votre majesté de me „ donner, qu'il ne s'y commettra ni désordre ni aucun acte d'hostilité.

Voilà dans quel état étoient les affaires de France, lorsque l'année mil six cent neuf finit. Henri en avoit passé les derniers mois, uniquement occupé de son projet. Le commencement de la suivante n'apporta ni changement à sa résolution, ni intermission à ses soins. Il en étoit si rempli, qu'assez souvent il lui arrivoit d'en faire des confidences tout-à-fait indiscrettes. Lorsque j'allai lui rendre le salut & le présent d'usage le premier jour de l'année, il goûta si fort l'idée dans laquelle j'avois fait faire les jettons d'or que je lui présentai, qu'il en prit deux dans sa poche, pour les faire voir à quelques-uns des courtisans. On y voyoit représenté le globe de la terre, soutenu par sa propre pesanteur, au milieu d'un

atmosphère, que les vents & les orages paroissent vouloir bouleverser, & ces mots latins : *Suo se pondere fulcit*, qu'on lisoit dans l'exergue, achevoient d'exprimer le rapport de cet emblème avec la situation des affaires de l'état, rendu capable par le bon gouvernement de Henri le Grand, de triompher des efforts de tous ses ennemis. Ce prince, sortant de son dîner, trouva M. le comte de Soissons, & les cardinaux de Joyeuse & du Perron, qui s'entretenoient dans le cabinet des livres, & il leur montra les jettons. Ces messieurs, pour lui faire plaisir, renchérirent encore sur les louanges qu'il me donnoit, en disant que j'en étois d'autant plus digne, qu'on voit rarement les gens de qualité unir au goût pour les affaires du cabinet & de la guerre, celui des belles-lettres.

J'étois présent à ce discours, avec beaucoup d'autres personnes qui avoient suivi le roi. Henri les écarta tous, excepté M. de Vendôme, pour entretenir ceux que je viens de nommer. La Varenne & Béringhen demeurèrent aussi; mais ils se tinrent auprès de la porte. Ce ne fut pas sans beaucoup de chagrin que ce prince s'étant mis à parler de ses grands desseins, devant des personnes que je ne croyois pas toutes également bien intentionnées, je lui entendis dire, que pour le coup, il alloit mettre si bas l'Espagne, & toute la maison d'Autriche, qu'elle cesseroit désormais d'être un objet redoutable à la France, à quelque changement que celle-

1609.

ci se vît exposée, soit par rapport à la famille royale, soit dans la forme de son gouvernement : mais je souffris plus qu'on ne peut dire, lorsqu'au lieu de s'arrêter après ces paroles, déjà si imprudentes, je le vis prêt à trahir le reste de son secret, en en découvrant les particularités tout-à-fait essentielles. Il ne se souvenoit pas qu'il m'avoit lui-même dit plusieurs fois l'année précédente, qu'il étoit obsédé de gens qui lui tendoient sans cesse des pièges, pour pénétrer le fond de son ame; & dont la curiosité sur ce sujet ne procédoit que d'un très-mauvais motif.

Je pris la liberté de le tirer par son manteau, sans que personne s'en apperçût; cè qu'il entendit si bien, qu'il s'arrêta tout court, comme si le défaut de mémoire l'obligeoit à s'interrompre lui-même. „ Ma mémoire, dit-il, devient „ la plus mauvaise du monde : j'oublie „ sur-tout presque tous les noms des per- „ sonnes, villes & pays. Je vous prie, „ poursuivit-il, en s'adressant à moi, „ pour une chose qu'il avoit déjà com- „ mencé à me demander, de me dresser „ par écrit des mémoires de tous mes „ propres desseins, de leur cause, des „ expédients propres à les amener à leur „ perfection, & des différents discours „ que nous avons tenus ensemble, à „ prendre du plus loin qu'il peut vous „ souvenir, afin que m'en étant rafraîchi „ la mémoire, j'en puisse mieux com- „ muniquer avec ceux de mes serviteurs,

„ auxquels j'ai le plus de confiance „
 Il se tira ainsi adroitement de la nécessité
 où il s'étoit mis de leur en dire davantage.
 Je lui répondis , au sujet des états qu'il me
 proposoit , que jen'y manquerois pas ; mais
 que ce n'étoit pas un ouvrage ni si court ,
 ni si facile , que j'eusse pu le satisfaire , si je
 n'en avois heureusement dressé les mémoi-
 res de longue main , & que je craignois
 encore avec tout cela , que mon ouvrage
 ne fût défectueux du côté de mille circon-
 stances , qu'on ne pouvoit savoir au juste
 que de sa propre bouche , & sur lesquelles
 il ne m'avoit jamais parlé qu'à bâtons rom-
 pus. La conversation finit là.

1609.

Le roi emmena à la chasse une partie
 des courtisans ; & moi , je m'en allai tra-
 vailler chez moi à rassembler & à arran-
 ger mes recueils. Il y en avoit de très-
 importants sur les finances , mais qui ne
 regardoient qu'indirectement les desseins
 de sa majesté. Je mis à part ceux que je
 jugeai à propos , & je retournai , six ou
 huit jours après , les porter au roi , au-
 quel je dis , en les lui présentant , que
 ceux qui voyoient son projet d'un œil
 si chagrin , seroient bien plus affligés en-
 core , s'ils savoient ce que j'avois à lui
 montrer. „ Comment donc ! me dit-il ,
 „ m'auriez-vous caché jusqu'à présent
 „ quelque chose d'important sur ce sujet ?
 „ Je ne le saurois croire „. Je lui ré-
 pondis , qu'aussi cela n'étoit pas , mais
 que mille choses , dont à peine on se
 souvient , lorsqu'on les a traitées séparé-

1609.

ment, & à mesure qu'elles se sont présentées, avoient une toute autre force, lorsqu'elles se trouvoient rassemblées. Je lui laissai mes mémoires.

De ceux qui concernoient ses desseins, je ne lui avois encore donné que les plus généraux. Lorsqu'il les eut examinés, il vint un matin à l'arsenal, où s'étant enfermé avec moi dans mon cabinet :

„ J'ai lu & relu vos mémoires, me dit-il ;
 „ il y a plusieurs bonnes choses, faciles
 „ à entendre & à exécuter ; mais il y en
 „ a d'autres où il me semble qu'il y a
 „ beaucoup à redire, & où j'ai peur
 „ que vous-même ne trouviez pas
 „ votre compte. Je m'étois bien douté,
 „ sire, lui répondis-je, que vous me
 „ tiendriez ce langage : je vous prie
 „ d'attendre, avant de m'en dire davan-
 „ tage, que vous ayez vu deux autres
 „ états que j'ai encore dressés ; je m'as-
 „ sure qu'ils éclairciront une bonne par-
 „ tie de vos doutes, & qu'ils vous sa-
 „ tisferont. Ho bien ! laissez-les moi,
 „ reprit-il, afin que je les voie tout à
 „ loisir, & puis je vous en dirai mon
 „ avis „. Ces seconds mémoires ne
 contenoient en effet que des éclaircis-
 sements, principalement sur les difficul-
 tés qu'on pouvoit former, où le roi
 prendroit le grand nombre de soldats
 nécessaires à l'exécution de ses vastes
 desseins, & tout l'argent propre à les
 entretenir.

Le roi attendit impatiemment ce second
 écrit,

écrit, & vint de même le recevoir chez moi. Il prit ses lunettes, qui étoient sur la table de mon cabinet; & l'ayant lu d'un bout à l'autre avec attention, il m'avoua que le mémoire que je lui avois donné huit jours auparavant, lui devenoit clair à l'aide de celui-ci, & qu'il commençoit à bien espérer de la réussite, en voyant des sommes si considérables, ou actuellement amassées, ou d'un recouvrement très-facile : „ Car pourvu que nous ne „ manquions point d'argent, poursuivit- „ il, je fais que je ne manquerai ni „ d'hommes, ni de courage, ni de diligence. Ne le croyez-vous pas ainsi ? „ Oui, sire, lui répondis-je, je le crois ; „ & il n'y a rien de grand que je ne croie „ & que je n'attende de vous : mais voilà „ de quoi vous le faire encore mieux croire, „ ajoutai-je, en lui montrant un dernier petit état, écrit & signé de ma main, qui n'étoit qu'un simple bordereau des sommes d'argent actuellement dans ses coffres. Henri m'embrassa étroitement par trois fois, lorsqu'il vit que le montant de ce petit écrit n'étoit pas moins que de trente-six millions; & il le serra soigneusement. „ Voilà deux états qui m'ont „ grandement soulagé l'esprit, dit-il, en se levant : je vois donc le fonds de ma „ dépense assuré. Ne croyez pas, sire, „ lui répondis-je, comme il sortoit de „ mon cabinet, que ce soit là tout le fond „ de ma science : en cas d'extrême nécessité, je trouverai bien les moyens de

1609. „ vous en avoir encore autant , votre
 „ royaume étant si fertile & si opulent ,
 „ qu'il ne sauroit être épuisé , pourvu
 „ qu'il soit bien ménagé , & que les de-
 „ niers qu'on destine à la guerre y soient
 „ uniquement employés „. Au reste , je
 crois devoir épargner à mes lecteurs l'en-
 nui de voir ici tous ces états transcrits ;
 j'en insérerai le précis dans l'exposition que
 je dois bientôt donner séparément des
 grands desseins du roi.

Ce prince fit encore un voyage à Fon-
 tainebleau au commencement de Mars ;
 mais il n'y fut que quinze jours. Il revint
 incontinent à Paris : & il paroît bien par
 les lettres que je reçus de lui pendant ce
 temps-là , qu'il ne perdoit guere de vue
 son projet , puisqu'elles ne contiennent
 que des détails de guerre. Il me parloit
 dans l'une , des recrues des cinq compa-
 gnies du régiment de Piémont , mises cha-
 cune à deux cents hommes ; dans une au-
 tre , d'une compagnie de chevaux légers ,
 qu'il avoit commandé à Soubise de faire ,
 & pour laquelle il lui donna douze mille
 livres , qu'il m'ordonnoit d'employer dans
 le premier comptant. Il me mandoit une
 autre fois d'assembler le chancelier , Vil-
 leroy & Jeannin , pour conférer avec eux
 de ce qui étoit nécessaire pour fournir de
 vivres toutes ses troupes , & de préférer
 les magasins le long de la Meuse à tous
 les autres. Une autre de ces lettres mar-
 quoit l'ordre que ce prince croyoit qu'on
 devoit tenir dans les levées de soldats ,

leur enrôlement , leur marche vers le rendez-vous , & autres détails de cette nature. Cette lettre me fut adressée ; parce qu'elle avoit été faite plus particulièrement à l'occasion des levées qui se faisoient dans mon gouvernement.

1609.

Je supprime , à mon ordinaire , quelques autres lettres pareilles à toutes celles des années précédentes , en ce qu'elles ne roulent que sur quelques petits paiemens & autres menus détails de finances : je n'en transcrirai toute entière qu'une seule , c'est celle où le roi croit devoir répondre à quelques mots que j'avois laissé échapper sur le plaisir qu'il trouvoit à chasser & à demeurer à Fontainebleau. „ Mon ami ,
„ je fais bien ce que vous avez dit tout
„ chant ma chasse & mon séjour en ce
„ lieu ; mais ne croyez pas que le plaisir
„ que je prends à l'un & à l'autre me
„ détourne du soin de pourvoir à tout
„ ce qui est nécessaire pour notre voyage , & la composition de mon armée ,
„ en ce qui dépend de moi. Donnez seulement ordre à l'artillerie & à l'argent ,
„ afin que rien n'y manque ; mais surtout aux vivres : car , puisque suivant
„ l'état que vous m'avez donné des ambassadeurs qu'il faut que nous envoyions , les présidents Jeannin & Caumartin doivent être du nombre ; c'est
„ à vous à en choisir d'autres , tels que
„ bon vous semblera : car je m'adresserai de tout à vous. Au surplus , j'ai
„ pensé & repensé au propos que vous me

1609.

„ tirés dernièrement touchant ma fem-
 „ me, & une autre que vous savez, &
 „ les promesses que vous desirez tirer de
 „ moi : sur quoi je vous en dirai davan-
 „ tage, lorsque je vous verrai ; ce qui
 „ sera dans deux jours. Adieu, mon ami.
 „ De Fontainebleau, ce quinzième Mars.

De retour de Fontainebleau, Henri employa le reste du mois de Mars & le mois d'Avril entier à mettre la dernière main à tout ce qui restoit encore à faire pour ouvrir la campagne ; ce qu'il se dispo- soit à faire tout le plutôt qu'il pour- roit. Il ne se passoit presque plus de jour, que ce prince ne vint à l'arsenal, & qu'il n'y demeurât enfermé pendant plusieurs heures. Le temps passoit bien vite à discourir sur l'accomplissement de ses grands desseins, & sur mille considé- rations qui se présentoient à faire, à la veille d'une entreprise si importante, soit touchant les affaires étrangères, soit par rapport à l'ordre qu'il étoit besoin de met- tre à toutes les parties de l'intérieur, afin que l'absence de sa majesté n'y apportât aucun dérangement. Le roi m'avoit fait faire à cette intention un livre, ou long mémoire, sur la guerre & sur les affaires de l'état, qu'il prenoit plaisir à corriger de sa main, après que nous en avions examiné chaque point.

Pour résider dans les différentes cours de l'Europe, en qualité d'ambassadeurs ou de députés, pendant qu'il travailler- roit à l'exécution de son dessein, il nomma

les personnages suivants : Mon frere , pour Rome & les autres princes & républiques d'Italie , qui ne s'étoient point encore déclarés pour la confédération ; Bul lion , vers les Vénitiens & le duc de Savoie ; Caumartin , chez les Suisses , Grisons & leurs alliés ; Schomberg , auprès des ducs de Saxe , de Baviere & de Brunswick , le marquis de Brandebourg & les autres princes & villes d'Allemagne , qui n'avoient point encore embrassé l'alliance ; Bongars , en Hongrie , Bohême & Transilvanie ; Boissise , en Danemarck & Suede , & dans les villes situées sur la mer Baltique ; Jeannin , dans la Grande-Bretagne & les Provinces-Unies , & auprès des princes héritiers de Cleves ; Ancel , à Vienne & en Pologne ; Préaux , vers les archiducs ; & Montglas , à Constantinople.

1609.

Quant au gouvernement intérieur , la direction en fut destinée à la reine , avec le titre de Régente , assistée d'un conseil , sans l'avis duquel elle ne pourroit rien conclure. Sa majesté le composa des cardinaux de Joyeuse & du Perron , des ducs de Mayenne , de Montmorency & de Montbazon , des maréchaux de Brissac & de Fervacques , & de MM. de Châteauneuf , garde du sceau de la régence , de Harlay , de Nicolaï , de Châteaueux , de Liancourt , de Pont-Carré , de Gèvres , de Villemontée & de Maupeou. Ce conseil , outre qu'il étoit obligé de se conformer aux instructions qu'il auroit reçues , ne pouvoit rien statuer sur les affaires

1609.

de grande conséquence, qu'après en avoir informé & consulté sa majesté. Il avoit sous lui quatorze autres petits conseils, composés de cinq personnes prises dans le clergé, la noblesse, la justice, la finance & les corps de villes. Le nombre de ces petits conseils avoit rapport à celui des provinces ou gouvernements, en quoi fut partagé le royaume dans l'ordre suivant : l'Isle de France, la Bretagne, la Normandie, la Picardie, la Champagne, la Bourgogne & Bresse, le Lyonnais, Forez, Beaujolois & Auvergne, le Dauphiné, la Guyenne, le Poitou, Aunis, Xaintonge, Angoumois & Limosin, l'Orléanois, l'Anjou & la Touraine, le Maine & le Perche, le Berry, Bourbonnois, Nivernois & la Marche.

Il se faisoit pendant ce temps-là dans Paris d'autres préparatifs d'une espece bien différente, que Henri voyoit avec beaucoup de chagrin, je parle de ceux du couronnement de la reine. Il y répugnoit si fort, qu'il ne fallut pas un motif moins puissant que l'étoit sa complaisance pour cette princesse, pour l'y faire consentir. Elle n'en eut pas plutôt obtenu l'ordre, qu'elle y fit travailler avec ardeur. J'ai marqué plus haut les raisons dont se servoient ses créatures pour lui faire hâter cette cérémonie. On ne peut que les juger, ou bien extravagantes, ou bien criminelles. Henri comptoit sortir de Paris immédiatement après; & comme ce retardement ne pouvoit être que d'une quinzaine, l'ordre fut expédié par toutes les troupes de pied &

de cheval , qui prirent sans tarder le chemin de la Champagne. Les six mille Suisses que le roi avoit fait lever , furent conduits à Mouzon par le duc de Rohan , qui étoit allé les recevoir sur la frontiere. Je fis partir toute l'artillerie : on n'avoit jamais vu en France , & peut-être n'y verra-t'on jamais un équipage plus complet & mieux fourni. Mon fils se mit à la tête , en vertu de la charge de grand-maître de l'artillerie , dont sa majesté avoit eu la bonté de lui donner la survivance. Je me disposois à le suivre de près , faisant porter avec moi une somme de huit millions.

1609.

Enfin le roi avoit déjà donné aux étrangers le signal de son départ , par la lettre qu'il écrivit à l'archiduc. La voici telle que je la fis moi-même , & telle qu'elle lui fut envoyée , si Villeroy , entre les mains duquel , comme secrétaire d'état , elle passa , n'y changea rien ; car il en avoit beaucoup d'envie. „ Mon frere , ne pouvant
 „ refuser à mes meilleurs alliés & confédérés le secours dont ils m'ont requis ,
 „ contre ceux qui les veulent troubler en la succession des duchés & comtés de
 „ Cleves , Juliers , la Mark , Berg , Ravensperg & Ravestein , je m'avance vers
 „ eux avec mon armée ; & parce que mon chemin s'adresse à passer dans vos pays ,
 „ j'ai désiré de vous en avertir , & savoir de vous si j'y dois entrer comme ami
 „ ou comme ennemi. Sur quoi , attendant votre réponse , je prie Dieu , &c.

Je ne fais ce qu'on doit juger d'un bruit

1609.

fort commun alors, & qui fut confirmé au roi à Fontainebleau, par Girard, qui arriva de Bruxelles le 7 Mars; c'est qu'on étoit persuadé à la cour & dans les états de l'archiduc, que le roi de France affectoit d'avoir de grands desseins, dans la seule vue de faire peur à ses ennemis; & qu'on y étoit si assuré que c'étoit tout le but de son armement, qu'on n'y faisoit pas le plus petit préparatif pour s'y opposer. Le dernier pouvoit être vrai, comme en effet il l'étoit, sans que pour cela l'archiduc fût aussi tranquille qu'il affectoit de le paroître. Il eût été dans des sentiments bien différents de tout le reste de ceux qui prenoient quelque intérêt à l'Espagne & à la maison d'Autriche. Leur consternation ne se peut exprimer. Pendant que le parti de leurs adversaires, qu'on appelloit chez les étrangers, la Faction Françoisise se montrait avec un air de triomphe, qui sembloit lui promettre tous les succès qu'elle s'entendoit souhaiter de toutes parts, le parti Autrichien se tenoit dans le silence, l'inaction & le tremblement; objet de la haine publique, & s'attendant à en être bientôt la victime, nul moyen de résister à la foudre dont il étoit à la veille de se voir écrasé. Mais hélas! c'est bien mal-à-propos que je lui insulte; il ne lui restoit encore malheureusement que trop de ressources (13).

Ce

(13) „ Il falloit bien, | „ sur la vie de ce bon roi,
 „ dit Perefixe, qu'il y eût | „ puisque de vingt en-
 „ plusieurs conspirations | „ droits, on lui en donnoit

Ce n'étoit ni les armes, ni un noble désespoir qu'il avoit envie d'opposer au prince, que l'Europe avoit nommé pour son vengeur, & choisi pour son bras droit. Il ne falloit, pour abattre la tête qui don-

1609.

„ avis, puisque l'on fit
 „ courir le bruit de sa
 „ mort en Espagne & à
 „ Milan, par un écrit im-
 „ primé, puisqu'il passa
 „ un courier par la ville
 „ de Liege, huit jours au-
 „ paravant qu'il fût assas-
 „ siné, qui dit qu'il portoit
 „ nouvelle aux princes
 „ d'Allemagne qu'il avoit
 „ été tué, puisqu'à Mon-
 „ targis, on trouva sur
 „ l'autel un billet, conte-
 „ nant la prédiction de sa
 „ mort prochaine, par un
 „ coup déterminé, &c. „
 pag. 409.

L'archevêque d'Embrun
 (Honoré du Laurens, fre-
 re du premier médecin)
 étant avec d'autres pré-
 lats, dit à l'heure même
 que le roi fut tué : „ *Il*
 „ *est impossible qu'en l'état*
 „ *où sont aujourd'hui les af-*
 „ *aires, il n'en prenne mal*
 „ *au roi ; & à cette heure*
 „ *que nous en parlons, il*
 „ *lui arrive peut-être quel-*
 „ *que désastre* „. *Première*
lettre de Nicolas Pasquier.
 „ Un prêtre de Douai dit
 „ au moment même de
 „ l'exécution, que l'on
 „ tuoit le plus grand mo-
 „ narque de la terre. La
 „ sœur de Villars Houdan,

„ gouverneur de Dieppe,
 „ religieuse à Saint-Paul,
 „ en Picardie, dit à son
 „ abbessé : *Madame, faites*
 „ *prier Dieu pour le roi,*
 „ *car on le tue.* Et un peu
 „ après : *Hélas ! il est tué* „.
P. Matthieu, ibid. pag. 835.
 Pasquier dit encore dans
 cette même lettre, que la
 Font, prévôt de Bayonne,
 vint en 1603, trouver le
 roi pour lui donner avis
 qu'il y avoit un attentat
 formé contre sa personne,
 & que deux ou trois jours
 avant celui où ce prince
 fût poignardé, ce même la
 Font avertit encore M. le
 chancelier, que celui qui
 devoit tuer le roi, étoit
 actuellement dans Paris ;
 que l'on le lui avoit révélé,
 &c. Ce fait est le même
 dont parle Dupleix, pag.
 411, sous le nom d'un gen-
 tilhomme Béarnois. Pasquier
 ajoute, qu'un marchand de
 Douai écrivant, quinze
 jours avant cet assassinat, à
 un marchand de Rouen,
 lui demande s'il est vrai que
 le roi ait été tué. Qu'un
 des principaux bourgeois
 de Cambrai dit, huit jours
 auparavant : „ *Ce vieillard a*
 „ *de grands desseins, mais il*
 „ *n'ira guère loin* „. Et

1609.

noit le mouvement à tout ce corps, qu'un crime : & jamais la trahison, l'empoisonnement, l'assassinat, n'avoient pu procurer un triomphe plus digne d'eux; triomphe honteux, & si détesté, que les termes manquent pour en exprimer toute l'horreur. J'acheve, en frémissant, ce que j'ai de circonstances plus particulières à apprendre au public sur le funeste accident, dont le souvenir coûte encore à mon cœur des larmes de sang.

Quel jugement porterons-nous sur les noirs pressentiments, qu'il n'est que trop constant que ce malheureux prince eut de sa cruelle destinée? Ils sont d'une singularité qui a quelque chose d'effrayant (14). J'ai déjà rapporté avec quelle ré-

quelques autres circonstances semblables. On en trouve aussi de particulières dans le premier tome de la vie de Marie de Médicis, page 68, & dans quantité d'autres écrits.

(14) Voici comme en parle le maréchal de Bassompierre dans ses mémoires, tom. 1, pag. 292 & suiv. „ Il me dit, peu „ devant ce temps-là : Je „ ne fais ce que c'est „ Bassompierre ; mais je „ ne puis me persuader „ que j'aillø en Allemagne ; „ le cœur ne me dit point „ que tu ailles aussi en „ Italie. Plusieurs fois il „ me dit & à d'autres aussi : „ Je crois mourir bientôt.

„ La reine eut une passion „ particulière de se faire „ couronner, avant le département du roi pour „ aller en Allemagne. Le „ roi ne le desiroit pas, „ tant pour éviter la dé- „ pense, que parce qu'il „ n'aimoit guere ces gran- „ des fêtes „. Il y a toute apparence que ce prince „ cachoit soigneusement à tout autre qu'à M. de Sully le véritable motif qui le portoit à s'opposer à cette cérémonie. „ Toutefois, continue cet écrivain, comme il étoit le meilleur „ mari du monde, il y „ consentit, & retarda son département pour aller „ en Allemagne jusques

pugnance il s'étoit laissé aller à permettre que la cérémonie du couronnement de la reine se fit avant son départ. Plus il en voyoit approcher le moment, plus il sentoît la frayeur & l'horreur redoubler

1602

„ après qu'elle auroit fait
„ son entrée dans Paris....
„ Le sacre de la reine se fit
„ avec la plus grande ma-
„ gnificence qu'il fut possi-
„ ble. Le roi y fut extraor-
„ dinairement gai... Le
„ roi lui dit (à monsieur
„ de Guise) & à moi aus-
„ si : Vous ne me con-
„ noissez pas maintenant
„ vous autres ; mais je
„ mourrai un de ces jours ;
„ & quand vous m'aurez
„ perdu, vous connoîtrez
„ lors ce que je valoïs,
„ & la différence qu'il y a
„ de moi aux autres hom-
„ mes. Je lui dis alors :
„ Mon Dieu ! ne cesserez-
„ vous jamais, sire, de
„ nous troubler, en disant
„ que vous mourrez bien-
„ tôt ? Ces paroles ne sont
„ point bonnes à dire.
„ Vous vivrez, s'il plaît
„ à Dieu, bonnes & lon-
„ gues années. Il n'y a
„ point de félicité au
„ monde pareille à la vô-
„ tre. Vous n'êtes qu'en
„ la fleur de votre âge,
„ & en une parfaite santé
„ & force de corps ; plein
„ d'honneur, plus qu'au-
„ cun des mortels ; jouis-
„ sant en toute tranquillité
„ du plus florissant royau-

„ me du monde ; aimé &
„ adoré de vos sujets ;
„ plein de biens, d'ar-
„ gent, de belles maisons,
„ belle femme, belles mai-
„ tresses, beaux enfants,
„ qui deviennent grands ;
„ que vous faut-il de plus ?
„ ou qu'avez-vous à de-
„ sinner davantage ? Il se
„ mit lors à soupirer & me
„ dit : Mon ami, il faut
„ quitter tout cela, &c.
„ On observa, dirent
„ les mémoires de l'Etoi-
„ le, qu'en la largesse des
„ piéces d'or & d'argent
„ qu'on jeta au peuple,
„ selon la coutume, on
„ ne cria jamais, ni *vive le*
„ *roi*, ni *vive la reine*....
„ Je laisse ici, continue
„ cet écrivain, les songes
„ qu'on dit que sa majesté
„ & la reine aussi eurent
„ cette nuit, d'une maison
„ qui tomboit sur lui dans
„ la rue de la Féronpe-
„ rie, &c. Il est bien cer-
„ tain qu'il y a environ six
„ mois que le roi étant
„ chez Zamet, & y ayant
„ dîné, se retira dans une
„ chambre seul, disant
„ vouloir reposer, & y
„ manda Thomassin, qu'on
„ tient un des plus céle-
„ bres astrologues de ce

1609.

dans son cœur. Il venoit l'ouvrir tout entier à moi, dans cet état d'amertume & d'accablement, dont je le reprenois comme d'une foiblesse impardonnable. Ses propres paroles feront une route

„ temps, & qu'on dit mē- voir la cause : „ Je songeois
 „ me avoir un diable ; & „ qu'on vous donnoit un
 „ là, sa majesté l'ayant „ coup de couteau sur le
 „ interrogé de plusieurs „ petit degré. Loué soit
 „ choses, concernant sa „ Dieu, répondit Henri,
 „ personne & son état, „ que ce n'est qu'un son-
 „ Thomassin lui dit qu'il „ ge „. Le même écrivain
 „ avoit à se garder du mois joint à toutes ces prédic-
 „ de Mai 1610, jusqu'à lui tions plusieurs paroles de
 „ désigner le jour & l'heure Henri IV, comme autant
 „ auxquels il devoit être de traits de ce pressenti-
 „ tué. Mais le roi se mo- ment secret qu'a le cœur
 „ quant de lui & de son d'une fatalité inévitable ;
 „ astrologie, le prenant c'est ainsi du moins qu'on
 „ tantôt aux cheveux, & en juge après l'événement :
 „ tantôt à la barbe, lui fit telles sont celles-ci, qu'il
 „ faire deux ou trois tours dit à la reine : „ Mamie, si
 „ de chambre, & le ren- „ cela ne se fait Jeudi, je
 „ voya de cette façon ; en „ vous assure que Vendredi
 „ quoi il étoit louable : il „ passé, vous ne me ver-
 „ l'auroit été encore plus, „ rez plus : non, Ven-
 „ de ne le pas écouter du „ dredi je dirai adieu „.
 „ tout, & de bannir de sa Une autre fois : „ Passez,
 „ cour & de son royau- „ passez, madame la ré-
 „ me, de telles pestes. gente. A la même, qui
 „ Ann. 1610. Voyez aussi dans se disposoit à faire ses dé-
 „ l'histoire de Mezerai, édi- votion : „ Mamie, con-
 „ tion in-4to. à Paris, ann. „ fessez-vous pour vous
 „ 1667, tom. 3, pag. 1447, „ & pour moi „. Aux cour-
 „ les différents pronostics de tisans en leur montrant le
 „ la mort de ce prince, qui dauphin : „ Voici votre
 „ coururent, soit alors, soit roi „. En parlant de l'entrée
 „ depuis, dans le public. de la reine : „ Cela ne me

P. Matthieu remarque „ touche ; je ne le ver-
 „ que la reine s'étant réveil- „ rai pas... Ne rions pas
 „ lée la nuit pleine d'agita- „ tant le Vendredi, car
 „ tion & de frayeur, elle dit „ nous pleurerons Diman-
 „ au roi, qui voulut en sa- „ che, &c. tom. 2, liv. 4,

autre impression , que tout ce que je pour-
 rois dire. „ Ah mon auni , me disoit-il ,
 „ que ce sacre me déplaît ! Je ne fais ce
 „ que c'est ; mais le cœur me dit qu'il m'ar-
 „ rivera quelque malheur „. Il s'affeyoit
 en disant ces paroles , sur une chaise
 basse que j'avois fait faire exprès pour
 lui & qui ne partoît point de dedans mon
 cabinet ; & livré à toute la noirceur de
 ces idées , il fraploit des doigts sur l'étui
 de ses lunettes , en rêvant profondé-
 ment. S'il sortoit de cette rêverie , c'é-
 toit pour se lever brusquement , frappant
 des mains sur ses cuisses , & pour s'écrier :
 „ Pardieu ! je mourrai dans cette ville ,
 „ je n'en sortirai jamais : ils me tue-
 „ ront ; je vois bien qu'ils mettent toute
 „ leur dernière ressource dans ma mort.
 „ Ah ! maudit sacre ! tu seras cause de
 „ ma mort. Mon Dieu ! sire , lui dis-je
 „ un jour , à quelle idée vous livrez-
 „ vous-là ? si elle continue , je suis d'avis
 „ que vous rompiez ce sacre & cou-
 „ ronnement , & voyage & guerre : le
 „ voulez-vous ? cela sera bientôt fait.
 „ Oui „ , me dit-il enfin , après que je
 lui eus tenu ce même discours deux ou
 trois fois , „ oui , rompez le sacre , &
 „ que je n'en entende plus parler ; j'au-

1609.

pag. 810 & suiv. Morizot rance de couleur de châ-
 remarque qu'au couronne- taigne , qui est la couleur
 ment de la reine , le pein- des veuves ; & qu'au lieu
 tre , au lieu d'émailler l'é- de palmes il le ceignit de
 cussion d'argent , comme le cordes entortillées , autre
 porte la maison de Médi- marque de viduité. *Henr.*
 cis , le peignit par igno- *mag. pag. 51.*

B b iij

1609.

„ rai par ce moyen l'esprit guéri des im-
 „ pressions que quelques avis y ont fai-
 „ tes ; je sortirai de cette ville & ne
 „ craindrai plus rien „. A quels traits
 „ reconnoitra-t'on ce cri secret & impor-
 „ tun du cœur, si on le méconnoît à ceux-
 „ ci ? „ Je ne veux point vous celer, me
 „ disoit-il encore, qu'on m'a dit que je
 „ devois être tué à la premiere magnifi-
 „ cence que je ferois, & que je mour-
 „ rois dans un carrosse, & c'est ce qui
 „ fait que j'y suis si peureux. Vous
 „ ne m'aviez, ce semble, jamais dit cela,
 „ sire, lui répondis-je. Je me suis plu-
 „ sieurs fois étonné, en vous entendant
 „ crier dans un carrosse, de vous voir
 „ si sensible à un si petit danger, après
 „ vous avoir vu tant de fois intrépide
 „ au milieu des coups de canon & de
 „ mousquet, & parmi les piques & les
 „ épées nues. Mais puisque cette opi-
 „ nion vous trouble jusqu'à ce point, en
 „ votre place, sire, je partirois dès de-
 „ main; je laisserois faire le sacre sans vous,
 „ ou je le remettrois à une autre fois, & de
 „ long-temps je ne rentrerois ni dans Pa-
 „ ris, ni dans aucun carrosse. Voulez-vous
 „ que j'envoie tout à cette heure à Notre-
 „ Dame & à Saint-Denis faire tout cesser &
 „ renvoyer les ouvriers ? Je le veux bien,
 „ me dit encore ce prince ; mais que dira
 „ ma femme ? car elle a merveilleusement
 „ ce sacre en tête. Elle dira ce qu'elle vou-
 „ dra „, repris-je, voyant combien ma
 „ proposition avoit fait de plaisir au roi ;

„ mais je ne saurois croire , que quand elle
 „ saura la persuasion où vous êtes , qu'il 1609.
 „ doit être la cause de tant de mal , elle
 „ s'y opiniâtre davantage.

Je n'attendis point d'autre ordre pour aller donner celui d'interrompre les préparatifs du couronnement. Ce n'est qu'avec un véritable regret que je me vois obligé de dire , que quelques efforts que je fisse , je ne pus jamais engager la reine à donner cette satisfaction à son époux. Je passe sous silence , les sollicitations , les prières & les contestations que j'employai pendant trois jours entiers , pour tâcher de la fléchir (15). Ce fut à ce prince à céder ; & comme après tout il étoit le premier dans certains moments , à se reprocher à lui-même ses frayeurs , il cessa d'en parler & de m'en faire parler à la reine. Les ouvriers furent mis pour la seconde fois en besogne ; mais Henri n'en revint pas moins fortement à ses premières appréhensions , qu'il m'exprimoit ordinairement par ces paroles - ci , qu'il avoit souvent dans la bouche : „ Ah ! mon
 „ ami , je ne sortirai jamais de cette ville ;
 „ ils me tueront ici. O maudit sacre ! tu
 „ feras la cause de ma mort „. Je n'ai pas dû oublier ces tristes paroles.

Il y a dans tout ceci quelques particularités plus secrètes , que je crois devoir supprimer. Je pousserois le silence beau-

(15) Ceci détruit ce que Matthieu assure , contre le sentiment de tous les historiens , que la reine ne souhaitoit point d'être couronnée. *Ibid.* 804.

1609.

coup plus loin, si ce n'est qu'il me paroît inutile pour les choses dont mes domestiques, ou d'autres personnes ont eu quelque connoissance. Le fait suivant est dans ce genre. Schomberg, qui vivoit avec moi dans une familiarité qui auroit presque pu le faire regarder comme de la maison, y étant un jour à dîner, un page vint lui apporter un billet, que je remarquois qu'il lui glissoit par-dessous son bras, avec un fort grand mystère. J'en badinai avec lui, comme si ce billet le convainquoit d'une intrigue galante. Il me répondit que sans l'avoir lu, il croyoit pouvoir m'assurer que ce n'étoit pas ce que je pensois; mais qu'il me promettoit que de quelque secret dont il fût question, il ne m'en cacheroit rien. Le billet ne contenoit que deux mots. Lorsqu'au sortir de table, il se fut approché d'une fenêtre pour le lire, il me le mit entre les mains, en me disant qu'il étoit de mademoiselle de Gournai, nom qui devoit d'abord m'ôter tout soupçon de galanterie, si je la connoissois; & qu'elle le prioit qu'elle pût parler à lui tout présentement, pour une affaire de grande conséquence. Il me promit de revenir incontinent me dire de quoi il s'agissoit; & il étoit en effet de retour au bout d'une demi-heure.

Mademoiselle de Gournai avoit appris d'une femme qui avoit appartenu à madame de Verneuil (16), qu'il y avoit ac-

(16) L'auteur veut par- | Epernon & Ablis, fem-
ler de Jacqueline le Voyer, | me d'Isaac de Varennes,
du village d'Orfin, entre | écuyer, seigneur de Coman,

tuellement une conspiration formée contre la personne du roi. Ayant demandé à cette femme le nom des personnes qui y entroient, celle-ci lui avoit nommé la marquise de Verneuil même, monsieur N.

1609.

d'Escoman, ou d'Escouman; c'est sous ce premier nom qu'elle est bien connue, & son histoire fait un incident au procès de Ravailiac, trop important, pour le passer sous silence; nous y reviendrons plus d'une fois. „ Elle avoit „ donné, disent les mé- „ moires pour servir à „ l'histoire de France, p. „ 357, sa déclaration par „ écrit, qui contient un „ détail bien circonstancié „ de la conjuration & des „ desseins de Ravailiac, „ dont elle disoit auteurs „ le duc d'Epemon & la „ marquise de Verneuil. „ Le roi, la reine & tous „ ceux auxquels elle s'a- „ dressa, pour découvrir „ ce qu'elle savoit, ne „ voulurent point l'enten- „ dre, & la traitèrent de „ folle. Le Mardi 25 Jan- „ vier 1611 (car ce procès „ ne fut consommé que „ bien avant dans l'année „ suivante) les chambres „ furent assemblées sur le „ fait de la Coman, où fu- „ rent décernées quelques „ prises de corps & ajour- „ nements personnels. La „ Villiers - Hotman, la „ présidente Saint-André „ & la Charlotte du Tillet, „ sa sœur, y comparurent. „ La Coman parloit bien „ & de bon sens, résolue, „ ferme & constante en „ ses réponses & accusa- „ tions, munie de raisons „ valables & preuves très- „ fortes, qui rendoient ses „ juges tout étonnés. Elle „ avoit été autrefois à la „ reine Marguerite, à la- „ quelle même elle s'a- „ dressa, pour la décou- „ verte de cette conjura- „ tion & menée d'import- „ tance, dont la reine „ régente bien avertie, „ dit que c'étoit une mau- „ vaise femme, qui accu- „ soit tout le monde, ne „ savoit si enfin elle ne „ l'accuseroit point elle- „ même.... Les reproches „ qu'elle & la du Tillet se „ firent à la confrontation, „ sur leur mauvaise vie, „ sont plaisants. Si la Co- „ man ne se fût mêlée „ que de ce métier-là, elle „ n'en eût été guère re- „ cherchée; mais l'autre „ est trop dangereux; car „ à se bander contre les „ grands, il y a souvent „ perte de biens & de vie: „ c'est ce qui me fait crain- „ dre pour elle „. Et est

1609.

& quelques autres ; ce qui fit prendre le parti à cette demoiselle de faire passer cet avis jusqu'au roi , en le faisant dire à la reine , par celle de ses femmes de chambre qu'on appelloit Catherine. Mademoiselle

marqué à la marge , sur cette du Tillet : „ Char-
 „ lotte du Tillet, fille d'in-
 „ trigue , de la confidence
 „ de la marquise de Ver-
 „ neuil ; c'est par elle que
 „ la demoiselle d'Escoman
 „ avoit été instruite des
 „ desseins de Ravallac.....
 „ Le Dimanche 30 Jan-
 „ vier, la marquise de Ver-
 „ neuil fut, sur les dépo-
 „ sitions de la Coman ,
 „ ouïe de M. le premier
 „ président , depuis une
 „ heure après-midi jusqu'à
 „ cinq ; & ce au logis
 „ dudit premier président,
 „ où il l'avoit fait assigner
 „ pour l'interroger là-des-
 „ sus „ La marge porte
 „ encore : „ Elle étoit ac-
 „ cusée par la demoiselle
 „ d'Escoman , & ne fut
 „ décrétée que d'une as-
 „ signée pour être ouïe ,
 „ quoiqu'il s'agit de l'assas-
 „ sinat du roi , & de cri-
 „ me de leze-majesté au
 „ premier chef.
 „ Le Samedi 5 Mars , la
 „ cour assemblée sur le fait
 „ de la Coman , & autres
 „ prisonniers déferés par
 „ elle sur l'assassinat du feu
 „ roi , donna son arrêt
 „ qu'on disoit être l'arrêt

„ des aréopagites, lesquels
 „ remettoient à cent ans
 „ le jugement d'une cause
 „ où ils trouvoient trop
 „ de difficulté ; aussi la cour
 „ n'en trouvant pas peu en
 „ cette affaire , en remit le
 „ jugement en une saison
 „ plus commode ; ouvrant
 „ cependant les prisons
 „ aux accusés , & y rete-
 „ nant mademoiselle de
 „ Coman seule , qui sem-
 „ bloit en devoir sortir plu-
 „ tôt que les autres ; mais
 „ le temps ne portoit pas
 „ de faire autrement ; &
 „ même le premier prési-
 „ dent , qui assista au juge-
 „ ment , fut de cet avis ,
 „ ayant égard à la qualité
 „ des accusés , qui toute-
 „ fois par cet arrêt ne de-
 „ meurèrent déchargés :
 „ ce qui les fâcha fort ,
 „ & au repos de cet état „
 „ La marge porte : „ Cet ar-
 „ rêt ordonne un plus am-
 „ plement informé ; & ce-
 „ pendant qu'Etienne Sau-
 „ vage , valet de chambre
 „ du sieur d'Entragues pe-
 „ re , & Jacques Gaudin ,
 „ accusés & prisonniers en
 „ la conciergerie , seront
 „ élargis. Il y eut arrêt dé-
 „ finitif , le 31 Juillet sui-

de Gournai, en y faisant plus de réflexion, craignit que ce qu'elle faisoit ne suffît pas, & elle jetta les yeux sur M. de Schomberg, comme sur un homme qui pouvoit en entretenir directement sa majesté. Schom-

1609.

„ vant, qui déclare la mar-
 „ quise de Verneuil, la
 „ demoiselle du Tillet,
 „ Gaudin & Sauvage, purs
 „ & innocents de l'assassi-
 „ nat du roi; & condamne
 „ la demoiselle d'Escoman
 „ à finir ses jours entre
 „ quatre murailles, tous
 „ ses biens acquis & con-
 „ fisqués, sans réparation
 „ pour la téméraire accu-
 „ sation : est encore or-
 „ donné que tous les pro-
 „ cès, pour raison de ce,
 „ seront supprimés. Cette
 „ peine est douce, si la d'Es-
 „ coman accusoit à faux.
ibid. p. 361. On travailloit
 à son jugement, dès le
 Samedi précédent 23, &
 les juges se trouverent par-
 tis, neuf contre neuf, pag.
 377.

Le mercure françois,
 ann. 1611, pag. 14 & suiv.
 porte sur l'affaire de la
 d'Escoman, un jugement de
 tout point contraire à ce-
 lui de l'Etoile : & comme
 ce jugement est appuyé sur
 des preuves, on ne peut
 se dispenser de s'y rendre.
 Il y est donc prouvé, que
 cette femme, décriée par
 sa vie libertine, enfermée
 à l'Hôtel-Dieu, & ensuite

au Châtelet, qui rendit mé-
 me une sentence de mort
 contre elle, inventa cette
 calomnie, pour s'ouvrir
 une entrée, & se faire un
 mérite auprès de la reine
 Marguerite; qu'ayant ac-
 cusé la marquise de Ver-
 neuil de lui avoir adressé
 Ravallac, avec une lettre
 pour le faire parler à la
 du Tillet; & celle-ci, d'a-
 voir fait entrer ce meur-
 trier dans sa chambre, lors-
 qu'elles y étoient toutes
 deux, elle fut convaincue
 sur ce fait seul, de plu-
 sieurs mensonges, entre au-
 tres, de n'avoir jamais vu,
 & de ne pas même con-
 noître Ravallac : qu'elle
 n'en entendit en effet par-
 ler pour la première fois,
 que lorsqu'il fut conduit
 dans la conciergerie où elle
 étoit aussi; ce qu'il prouve
 par les propres paroles de
 cette femme; que Gaudin,
 dans la confrontation, la
 couvrit de confusion; en-
 fin qu'il n'y eut aucun de
 ceux auxquels elle fut con-
 frontée, qui ne la convain-
 quist clairement de fausseté,
 de fourbe & de calomnie.
 L'auteur de l'histoire de
 la mere & du fils, justifiant

1609.

berg, après m'avoir fait tout ce récit, me fit part de l'embarras où il se trouvoit, & me demanda mon conseil pour en sortir. La chose étoit trop de conséquence pour la mépriser & la tenir sous le silence; d'un autre côté, la révéler à sa majesté, c'étoit s'exposer à se faire autant d'ennemis implacables de tous ceux sur qui tomboit l'accusation, que ce prince n'auroit pas manqué de nommer. Ma femme seule étoit présente à cette délibération.

Nous convinmes que Schomberg en parleroit au roi, avec le plus de circonspection que faire se pourroit; & que si sa majesté demandoit à connoître les complices, il lui indiqueroit les deux femmes qui viennent d'être nommées, comme celles qui étoient le plus en état de l'en instruire. Ce que personne n'a ignoré de la suite de cette affaire, c'est que la femme, dont mademoiselle de Gournai tenoit

l'arrêt du parlement, qui paroît si blâmable à l'Etoile; pag. 40. tome des nouveaux mé-
le : „ Cette auguste com- moires de l'Etoile; pag.
„ pagnie, dit-il, l'eût fait 256, intitulé : *Interroga-*
„ mourir par le feu à la roire & déclaration de ma-
„ vue de tout le monde, si demoiselle de Coman. Il y est
„ la fausse accusation eût parlé de cette lettre à ma-
„ été d'un autre genre; demoiselle de Gournai &
„ au comte de Schomberg.
„ mais où il s'agit de la vie „ Elle fut si bien pallier ses
„ des rois, la crainte qu'on „ discours, & soutenir ses
„ a de fermer la porte aux „ accusations d'une manie-
„ avis qu'on peut donner „ re si résolue, que l'on
„ sur ce sujet, fait qu'on „ ne trouva pas assez de
„ se dispense de la rigueur „ fondement pour la faire
„ des loix, tom. 1, pag. 154. „ mourir. *Mémoir. de la*
Voyez une piece qui vient rég. de M. de Médicis, tom.
d'être réimprimée dans le 1, pag. 74.

ce qu'elle dit à M. de Schomberg, a été interrogée, qu'elle a soutenu hautement sa déposition, & qu'elle est morte en y persistant. Voilà une anecdote qui ne sera pas oubliée de ceux qui cherchent à tirer des conséquences d'affectation qu'on a remarquée à supprimer des pieces (17), par

1609.

(17) C'est un fait presque universellement connu, que cette suppression des pieces du procès de Ravallac par le parlement de Paris. A ce reproche qu'on fait à ses juges, on joint celui de n'avoir point fait, ou du moins fort peu & de très-foibles informations, sur la mort de quelques personnes détenues pour ce sujet dans les prisons, qui a paru à plusieurs personnes n'être pas naturelle, d'avoir négligé d'ajourner, & d'interroger beaucoup d'autres personnes, dont on pouvoit tirer de grandes lumieres; telles que la mere du parricide, qui savoit bien qu'il étoit parti d'Angoulême le jour de Pâques, sans avoir satisfait à son devoir pascal; plusieurs de ses parents, qu'il avoit nommés dans son interrogatoire; le curé de Saint-Severin, le pere de Sainte-Marie-Magdelaine, les Feuillants, les Capucins d'Angoulême, qui lui avoient donné un cœur de coron, enfermé dans un reliquaire, avec du bois de

la vraie croix, du moins ils le lui faisoient accroire; & cela, disoient-ils, pour le guérir d'une fièvre qu'il avoit; de n'avoir point entendu non plus le sieur Guillebaut, chanoine d'Angoulême, le pere Gilles Offieres, ancien gardien des cordeliers de Paris, le Fevre autre jeune cordelier, plusieurs aumôniers du cardinal du Perron, que Ravallac dit qu'il reconnoitroit bien de visage, mais dont il ne savoit pas les noms; les nommés Béliard, Bréteau, Colletet, du Bois, de Limoges, &c. On s'est encore plaint que Ravallac avoit été si peu soigneusement gardé dans sa prison, que pendant treize jours qu'elle dura, il ne se présenta presque personne pour le voir, auquel on ne le laissât parler. Une dernière plainte plus grave encore, si le fait étoit vrai, c'est qu'à la premiere tirade des chevaux, Ravallac ayant demandé qu'on reçût sa déposition, il dicta un testament de mort, que le greffier Voisin écrivit si mal,

1609. lesquelles le procès du détestable parricide se trouvoit instruit.

La cérémonie du couronnement de la reine commença cependant à s'exécuter avec toute la magnificence qu'on attendoit de si grands préparatifs; elle devoit durer

que quoique cette piece existe encore aujourd'hui, dit-on, il n'y a point d'écrivains jurés, quelqu'habiles qu'ils soient, qui aient pu en déchiffrer un seul mot.

Ce sont toutes ces considérations qui portent une infinité de personnes à juger que le parlement n'en a ainsi usé, que par la crainte que la vérité ayant été découverte & rendue publique, il ne se fût lui-même dans la nécessité de poursuivre à toute rigueur un trop grand nombre & de trop puissantes têtes. Ce seroit peine perdue que de vouloir s'attacher à persuader le contraire à toutes ces personnes. Mais enfin, puisque par la suppression des pieces de ce procès, il ne reste plus aujourd'hui assez de lumieres pour pouvoir prononcer avec connoissance de cause sur un fait, lequel, même en son temps, n'a jamais pu être éclairci, on doit au moins convenir qu'il y a de la témérité dans tous les jugements qu'on porte ainsi sur cette affaire, après un es-

pace de cent trente années qui se sont écoulées depuis; & à Dieu ne plaise que je m'expose moi-même à encourir les reproches. Si pour satisfaire aux loix prescrites à tout auteur de mémoires, je me suis assujéti à joindre à mon texte, ici & à la fin de ce livre, tout ce que j'ai pu ramasser dans les historiens les plus dignes de foi, sur ce fait particulier, ainsi que je l'ai pratiqué par rapport à tous les points historiques qu'on a vus dans cet ouvrage, ma justification, supposé pourtant qu'il en soit besoin dans une chose si simple, vient de ce que j'y expose le pour & le contre avec la même impartialité. Et pour répondre d'un autre côté à ceux qui pourroient se plaindre qu'après tous ces éclaircissements, ils ne voient rien de décidé, ce n'est pas ma faute, s'il ne se présente sur toute cette matiere, que des conjectures, & même des conjectures qui souvent se détruisent l'une l'autre.

plusieurs jours, & être terminée par la principale de toutes, le Dimanche 16 Mai (18). Le roi avoit la complaisance pour la reine d'assister à un spectacle qui lui perçoit le cœur; mais aussi il comptoit qu'après cela rien ne le retiendrait plus; & il avoit nommé pour le jour de son départ, le lendemain même de cette fête, Lundi 17 Mai. Pour moi, je n'aurois pas attendu jusqu'à ce jour pour partir, si dans le moment que je m'y préparois,

1609.

(18) La cérémonie du sacre, ou couronnement, se fit à Saint-Denis, le Jeudi 13 Mai, avec une magnificence & des apprêts dont on peut voir le détail dans le *merc. franç. P. Blatb. le vol. 9361 Mss. royaux*, & les autres historiens. Celle à laquelle on se préparoit pour le Dimanche suivant, étoit l'entrée de la reine dans Paris, dont la pompe devoit encore surpasser celle du couronnement. „Henri IV „disoit le Mardi: J'irai „coucher à Saint-Denis „Mercredi; j'en revien- „drai Jeudi; je mettrai „ordre à mes affaires „Vendredi; Samedi je „courrai; Dimanche ce „sera l'entrée de ma fem- „me; Lundi les noces de „ma fille de Vendôme; „Mardi le festin, & le Mer- „credi à cheval. *Matth. ibid. pag. 804. Cet histo-*

rien parlant de la cérémo-
nie du couronnement, faite
à S. Denis: „Henri IV
„s'étonna, dit-il, de ce
„que l'ambassadeur d'Es-
„pagne ne se découvroit
„point dans l'église. Ci-
„cogne lui dit, que le feu
„roi d'Espagne ne faisoit
„que tirer son chapeau à
„l'élévation, & le remet-
„toit incontinent, comme
„s'il eût salué un gentil-
„homme de cinq cents
„livres de rente. Et à cela
„le roi dit: Si nous avions
„le ressentiment de la re-
„ligion, tel que nous le
„devrions avoir, nous ap-
„porterions bien plus de
„révérence à ces myste-
„res, que nous ne fai-
„sons; car il faut croire
„que depuis les paroles
„de la consécration, pro-
„noncées, jusqu'à la com-
„munion, Jesus-Christ est
„toujours présent sur l'au-
„tel.

1609

une grande douleur que je sentis dans le cou & dans la gorge, causée par mon ancienne blessure, ne m'avoit obligé de me mettre entre les mains des médecins, qui jugerent à propos de me faire prendre le bain dans ma chambre, trois matins de suite. Je ne portois aucune envie à tous ceux qui ayant pu demeurer pendant ce temps-là à Paris, couroient avec empressement voir la cérémonie qui s'y préparoit, l'intérêt si vif que Henri avoit paru y prendre, me l'avoit rendue presque aussi odieuse qu'à lui-même. M. le comte de Soissons trouva qu'on y avoit manqué au cérémonial à son égard, & il prit ce prétexte pour se retirer de la cour mécontent (19).

La cérémonie ayant été suspendue, le Vendredi 14 Mai, jour bien malheureux ! cet infortuné prince avoit destiné d'en passer une partie à conférer avec moi : c'étoit la dernière fois qu'il pouvoit le faire avant son départ. Je fais ce qu'il avoit à me dire. On avoit depuis peu fait courir malicieusement le bruit, que dans le temps qu'il paroïssoit ainsi prêt à fondre

(19) „ On parloit diver- „ & que l'ayant contraint
 „ sement de cette retraite. „ de lui accorder ce qu'il
 „ Une chose bien certai- „ ne vouloit point, il ne
 „ ne est, que sa majesté, „ le verroit jamais de bon
 „ après lui avoir accordé „ cœur. Laquelle parole
 „ tout plein de choses, „ étant portée au comte,
 „ contre son gré, lui man- „ il monta aussi-tôt à che-
 „ da, que ce qu'il lui avoit „ val, & avec madame la
 „ promis, il le tiendrait; „ princesse sa femme, se
 „ mais qu'il s'assurât aussi „ retira en une de ses mai-
 „ de n'avoir plus de part „ sons „ *Mém. pour servir*
 „ en ses bonnes grâces; „ à l'hist. de France, ann. 1610,

fur la maison d'Autriche, avec l'appareil le plus formidable, il étoit, sous main, d'accord avec elle, non seulement de ne pas passer plus avant, mais encore de trahir pour elle ses alliés, moyennant qu'elle consentit qu'il gardât pour lui-même Cleves & toute la succession qui avoit été le sujet de son armement. On y joignoit une seconde condition : c'étoit que l'Espagne lui remît entre les mains le prince & la princesse de Condé (20). Henri vouloit me rassurer contre un bruit si injurieux à sa réputation. On lui avoit encore fait entendre, que je n'avois tant fait de difficulté de prendre la charge des vivres, que parce que je m'étois toujours flatté qu'il

1609.

(20), „ Le nonce se trou-
 „ vant à la fin fort pressé
 „ de sa majesté (qui lui
 „ demandoit ee qu'on pen-
 „ soit à Rome & en Italie,
 „ de la guerre qu'il entre-
 „ prenoit), il répondit que
 „ les plus avisés avoient
 „ opinion que le princi-
 „ pal sujet de ses armes,
 „ étoit madame la prin-
 „ cesse de Condé, qu'il
 „ vouloit ravoïr. Lors le
 „ roi, tout ému, en co-
 „ lere, & jurant : Non,
 „ ventre-saint-gris, mais
 „ un M.... Je la veux ra-
 „ voir voirement, & je la
 „ raurai; personne ne m'en
 „ peut empêcher, non pas
 „ même le lieutenant de
 „ Dieu en terre „. *Mém.*
 „ pour Phis. de Fr. année
 „ 1610. Ces paroles n'empê-

chent pas qu'on ne doive
 regarder comme une ca-
 lomnie, ce bruit que
 quelques écrivains ont cru
 trop légèrement, que le
 principal objet de Hen-
 ri IV, en commençant une
 guerre si importante, étoit
 de faire rendre par l'Es-
 pagne le prince, ou plu-
 tôt la princesse de Con-
 dé; c'est ce qui n'a pas,
 ce me semble, besoin de
 preuve. C'est une secon-
 de accusation, plus in-
 juste & plus calomnieuse
 encore, que de dire, que
 ce prince étoit d'accord
 avec l'Espagne, de ne pas
 pousser plus loin son des-
 sein, moyennant la cession
 qu'elle lui feroit des états
 en litige.

1609.

se porteroit de lui-même, & sans que je l'en priasse, à ériger en ma faveur la charge de maréchal général de ses camps & armées, en grand office de la couronne, & à me revêtir de cette dignité. Il est absolument faux que j'aie jamais eu cette pensée. Les bontés & la confiance de ce grand roi, plus marquées encore dans les derniers jours de sa vie, qu'elles ne l'avoient jamais été, me donnent la hardiesse d'avancer, que si cela eût été, il n'auroit pas voulu me mécontenter par le refus d'une faveur qui, quelque grande qu'elle fût, n'étoit pas la plus considérable de celles que de lui-même il m'avoit offertes. J'ose encore assurer qu'il m'en jugeoit capable. Ce qui est demeuré incertain pour moi, c'est de savoir s'il a eu réellement, sans m'en rien faire connoître, cette bonne volonté pour moi, & s'il n'en a point été détourné uniquement par l'adroite insinuation qu'on veut que mes ennemis lui aient faite, que ma résolution étoit prise de quitter tout-à-fait le soin des finances pour celui de la guerre, si-tôt que je me verrois élevé à cette éminente dignité.

C'étoit donc, comme je le présume, pour me faire de nouvelles instances au sujet des vivres, que Henri envoya le Vendredi, dès le matin, la Varenne, me dire que je le vinssse trouver aux Tuileries, où il avoit envie de se promener seul avec moi. La Varenne me trouva dans le bain; & voyant que je voulois en sortir pour

faire ce que sa majesté m'ordonnoit, il m'en empêcha, en me disant, qu'il sa-
voit, à n'en pouvoir douter, que le roi
seroit venu lui-même à l'arsenal, pour
peu qu'il eût eu connoissance de l'état où
j'étois, & qu'il me sauroit fort mauvais
gré d'avoir ainsi exposé ma santé, sans
aucune nécessité. „ Attendez, me dit-il,
„ que j'aie eu le temps de lui parler, &
„ de vous rapporter ce qu'il m'aura dit :
„ je ne ferai qu'aller & venir „. Il ne mit
effectivement qu'une demi-heure à son
voyage; & voici ce qu'il me dit de la part
de sa majesté : „ Monsieur, le roi vous
„ mande que vous acheviez de vous bai-
„ gner, & vous défend de sortir d'au-
„ jourd'hui, parce que M. du Laurens
„ lui a assuré que cela préjudicieroit à vo-
„ tre santé; qu'il a un petit voyage à faire
„ dans la ville, dont il vous parlera, mais
„ que demain (21) sur les cinq heures
„ du matin, il sera sans faute à l'arsenal,
„ pour résoudre toutes les affaires avec
„ vous: car il veut partir Lundi, à quelque
„ prix que ce soit: qu'il a trouvé que ce
„ que vous lui avez dit au sujet de son
„ passage & de tout le reste de son des-
„ sein est vrai, & qu'enfin rien ne peut
„ l'en détourner, que le *défaut de votre*
„ *personne ou de la sienne* (ce sont les
„ termes dont il se servit). Il vous ordonne
„ donc, continua la Varenne, de l'at-

(21) Henri IV n'avoit en effet intention d'aller à l'arsenal que le lendemain matin, il changea malheureusement d'avis l'après-midi.

1609.

„ tendre demain en robe de chambre &
 „ en bonnet de nuit ; afin que vous ne
 „ vous trouviez pas incommodé de votre
 „ dernier bain : il m'a même dit que s'il
 „ vous trouve habillé , il se fâchera „.
 A quoi la Varenne ajouta encore de sa
 part , qu'il avoit suivi mon avis , en fai-
 sant partir la lettre écrite à l'archiduc ;
 quoiqu'il ne vît dans cette démarche ,
 qu'une formalité assez inutile , étant bien
 résolu , disoit ce prince , de s'en faire
 croire , d'une façon ou d'une autre. Mes
 domestiques m'ont dit qu'ils m'avoient
 tous remarqué , après que la Varenne fut
 parti de chez moi , un fond de tristesse ,
 dont ils ne comprirent point la cause , com-
 me en effet elle n'en avoit aucune.

Je venois d'entrer dans ma garde-robe ,
 sur les quatre heures après-midi , lorsque
 j'entendis Castenet , & après lui mon épou-
 se , jeter un grand cri , & dans le même
 moment demander où j'étois , & toute ma
 maison retentir de cette douloureuse ex-
 clamation : „ Ah , mon Dieu ! tout est
 „ perdu : la France est détruite „. Je sortis
 précipitamment déshabillé comme j'étois.
 „ Ah ! monsieur , me cria-t'on de toutes
 „ parts , le roi vient d'être dangereuse-
 „ ment blessé d'un coup de couteau dans
 „ le côté „. Il me fut impossible d'en
 douter : car je vis dans le moment même
 arriver S. Michel (22) , qui avoit presque

(22) S. Michel étoit l'un de ce prince. Il avoit déjà mis
 des gentilshommes ordinai- l'épée à la main pour tuer
 res de S. M. qui avoit suivi l'assassin , lorsque le duc

été témoin du coup, & qui m'apportoît
encore tout sanglant, le couteau qu'il s'étoit fait donner. „ Ah! m'écriai-je en
„ levant les yeux & les mains au ciel
„ dans une confusion de sentiments inex-
„ primable; voilà ce que ce pauvre prince
„ avoit toujours appréhendé: O mon
„ Dieu! ayez compassion de lui, de nous
„ & de l'état; c'en est fait, s'il est mort:
„ Dieu n'a permis un si cruel accident,
„ que pour déployer toute sa colere contre
„ la France. Qu'elle va tomber en d'é-
„ tranges mains (23)!

1610.

d'Epemon lui cria, & aux valets de pied qui avoient la même pensée, qu'il y alloit de leur vie: qu'on s'assurât de sa personne; mais qu'on se gardât bien de rien faire d'avantage. Le duc se ressouvenoit, dit l'historien de sa vie, du déplaisir qu'il avoit ressenti, & du blâme qu'on avoit donné avec raison, à ceux qui tuèrent „ Jacques Clément, &c. p. 238. P. Matthieu ajoute que S. Michel se contenta d'arracher le couteau des mains de Ravailiac: que le comte de Curson lui donna du pommeau de son épée à la gorge; & que la Pietre, exempt des gardes, se saisit de lui & le mit entre les mains des valets de pied, qui le remirent à Montigny.

(23) Il semble que sur un fait aussi public & aussi récent, que l'est l'assassinat de Henri IV, les histoires & mémoires du temps devroient montrer une parfaite conformité. Cependant une partie des écrivains contemporains ne conviennent entre eux ni sur le nombre des personnes qui étoient dans le carrosse de ce prince, lorsqu'il fut frappé, ni sur le nombre & la quantité des coups qu'il reçut, ni sur plusieurs autres circonstances moins essentielles. Je trouve que pour faire ce récit d'une manière également fidelle & complète, il faut rapprocher & joindre ensemble MM. de Péréfixe, Matthieu, de l'Etoile, le continuateur de M. de Thou, & le mercure françois, année 1610.

„ La nuit de cette triste journée, sa majesté

310 MÉMOIRES DE SULLY,

1610.

„ ne put jamais prendre aucun repos , & fut en
 „ continuelle inquiétude. Le matin s'étant levé ,
 „ dit qu'il n'avoit pas dormi , & qu'il étoit tout
 „ mal-fait : sur quoi M. de Vendôme supplia sa
 „ majesté de se vouloir bien garder , même ce
 „ jour , auquel on disoit qu'il ne devoit pas for-
 „ tir , parce qu'il lui étoit fatal. Je vois bien ,
 „ lui répondit le roi , que vous avez consulté
 „ l'Almanach , & oui parler de ce fou de La-
 „ Brosse , de mon cousin le comte de Soissons :
 „ c'est un vieux fou ; & vous êtes encore bien
 „ jeune & guere sage , & sur ce le duc de Ven-
 „ dôme fut avertir la reine , qui pria le roi de
 „ ne pas sortir du Louvre le reste du jour : à
 „ quoi il fit la même réponse „ *P. de l'Etoile.*

„ Sa majesté alla ensuite ouir la messe aux
 „ Feuillants, où ce misérable le suivit, en inten-
 „ tion de le tuer , & a confessé depuis , que sans
 „ la survenue de M. de Vendôme qui l'empêcha ,
 „ il eût fait son coup là-dedans „ *Ibid.*

„ Fut remarqué que le roi avoit beaucoup
 „ plus de dévotion que de coutume , & plus
 „ longuement se recommandé à Dieu ce jour mê-
 „ me. La nuit qu'on pensoit qu'il dormit , il se
 „ mit sur son lit à prier Dieu à deux genoux ,
 „ & dès qu'il fut levé , s'étant retiré pour cet
 „ effet en son cabinet, pour ce qu'on voyoit qu'il
 „ y deméuroit plus long-temps qu'il n'avoit ac-
 „ coutumé , fut interrompu ; de quoi il se fâcha ,
 „ & dit : ces gens-ci empêcheront-ils toujours
 „ mon bien ? *Ibid.*

„ Après le dîner , le roi s'est mis sur son
 „ lit pour dormir ; mais ne pouvant recevoir de
 „ sommeil , il s'est levé triste , inquiet & rê-
 „ veur , & a promené dans sa chambre quelque
 „ temps , & s'est jetté derechef sur son lit ; mais
 „ ne pouvant dormir encore , il s'est levé ,

„ & a demandé à l'exempt des gardes , quelle
 „ heure il est. L'exempt lui a répondu qu'il étoit
 „ quatre heures , & a dit : Sire , je vois votre ma- 1610.
 „ jesté triste & toute pensive ; il vaudroit mieux
 „ prendre un peu l'air , cela la réjouiroit. C'est
 „ bien dit : eh bien , faites apprêter mon carrosse ,
 „ j'irai à l'arsenal voir le duc de Sully qui est in-
 „ disposé , & qui se baigne aujourd'hui „ *Ibid.*
 „ Matthieu rapportant ses discours avant & après
 „ son dîner : „ Il ne se pouvoit , dit-il , tenir en
 „ place , & beaucoup moins couvrir ses irrésol-
 „ utions ; en la diverse agitation desquelles , il
 „ dit à la reine , qu'il ne savoit que faire : qu'il
 „ étoit en peine d'aller en l'arsenal , parce qu'il
 „ se mettroit en colere. La reine lui dit sur cela :
 „ Monsieur , n'y allez point , envoyez-y : vous
 „ êtes en bonne humeur , & vous irez vous fâ-
 „ cher... Il vint à la fenêtre , & portant la main
 „ sur son front , dit ces paroles : mon Dieu ! J'ai
 „ quelque chose là-dedans qui me trouble fort...
 „ Je ne fais ce que j'ai , je ne puis sortir d'ici...
 „ Ravailac entendant qu'il demandoit si son car-
 „rosse étoit en bas , dit entre ses dents : *je te*
 „ *tiens ; tu es perdu* „. *P. Matthieu.*

„ Etant prêt d'y monter , arriva M. de Vitry ,
 „ qui lui demanda s'il plaisoit à sa majesté qu'il
 „ l'accompagnât. Non , lui répondit le roi : allez
 „ seulement où je vous ai commandé , & m'en
 „ rapportez réponse. Pour le moins , sire , repli-
 „ qua Vitry , que je vous laisse mes gardes. Non ,
 „ dit le roi , je ne veux ni de vous ni de vos gar-
 „ des ; je ne veux personne autour de moi. En-
 „ trant dans le carrosse , & pensant , comme il
 „ est à présupposer , aux mauvaises prophéties
 „ de ce jour , qu'on lui avoit voulu mettre en
 „ la tête , demanda à l'un des siens , le quantième
 „ du mois il étoit ; c'est le 13 , sire : Non , dit

312 MÉMOIRES DE SULLY,

1610.

„ un autre , c'est le 14. Il est vrai , dit le roi ,
 „ tu fais mieux ton Almanach , que ne fait
 „ pas l'autre ; & se prenant à rire , entre le 13
 „ & le 14 , dit-il : & sur ces mots , fait aller le
 „ carrosse „. *L'Etoile.*

„ Il dit au cocher : mettez-moi hors de céant.
 „ Quand il fut devant l'hôtel de Longueville , il
 „ renvoya tous ceux qui le suivoient. On lui de-
 „ manda encore une fois , où iroit le carrosse. Il
 „ dit : A la croix du Tiroir : Et quand il y fut ,
 „ il dit : Au Cimetiere S. Innocent... Ravail-
 „ lac demeura longuement au Louvre , assis sur
 „ les pierres de la porte , où les laquais atten-
 „ dent leurs maîtres. Il pensoit faire son coup
 „ entre les deux portes : le lieu où il étoit lui
 „ donnoit quelque avantage ; mais il trouva que
 „ le duc d'Epéron étoit en la place où il ju-
 „ geoit que le roi se devoit mettre „. *Matthieu.*

Ce prince étoit dans le fond du carrosse , dont
 „ il voulut , pour son malheur , qu'on levât tous les
 „ mantelets , parce qu'il faisoit beau temps & qu'il
 „ prenoit plaisir à voir , en passant , les préparatifs
 „ qu'on faisoit par toute la ville pour l'entrée de la
 „ reine. Il avoit à côté de lui à sa droite , le duc d'E-
 „ pérnon : les maréchaux de Lavardin & de Roque-
 „ laure étoient à la portiere droite , le duc de Mont-
 „ bazon & le marquis de La-Force proche de lui , à
 „ la portiere gauche ; & sur le devant le marquis
 „ de Mirebeau & Du-Plessis-Liancourt , son pre-
 „ mier écuyer. Vitry , capitaine de ses gardes , étoit
 „ allé par son ordre au palais , pour hâter les pré-
 „ paratifs de l'entrée de la reine , & il avoit fait de-
 „ meurer ses gardes au Louvre , de maniere qu'il
 „ n'étoit suivi que d'un petit nombre de gen-
 „ tilshommes à cheval , & de ses valets de pied,
Pérefixe , Matthieu , l'Etoile. N. Rigaud. Ibid.

Le carrosse entrant de la rue Saint-Honoré dans
 celle

celle de la Féronnerie , qui étoit alors fort étroite , & encore rétrécie par les boutiques adossées au mur du cimetière des Innocents ; un embarras , formé par la rencontre d'une charrette chargée de vin , qui se présenta à droite & d'une autre chargée de foin , qui venoit à gauche , l'obligea de s'arrêter dans le coin de cette rue vis-à-vis l'étude d'un notaire nommé Poutrain. Les valets de pied entrèrent dans les charniers , pour rejoindre plus facilement le carrosse au bout de la rue ; il n'en resta que deux à la suite du carrosse , dont l'un s'avança , pour dissiper l'embarras , & l'autre prit ce moment pour renouer sa jarretière. *Ibid.*

1610.

Ravaillac , qui avoit suivi le carrosse depuis le Louvre , voyant qu'il étoit arrêté , & qu'il n'y avoit personne à l'entour , s'avança , du côté où il avoit remarqué qu'étoit le roi , le manteau pendant sur l'épaule gauche , & lui servant à cacher le couteau qu'il tenoit dans sa main. Il se glissa entre les boutiques & le carrosse , ainsi que faisoient ceux qui cherchoient à passer , & s'appuyant d'un pied sur un des rais de la roue , de l'autre sur une borne , il tira un couteau tranchant des deux côtés , & en porta un coup au roi , un peu au-dessus du cœur , entre la troisième & la quatrième côte , dans le temps que ce prince étoit tourné vers le duc d'Epéron , lisant une lettre , ou , selon d'autres , penché vers le maréchal de Lavardin , auquel il parloit à l'oreille. Se sentant frappé , Henri s'écria : *Je suis blessé* : Mais dans l'instant même , l'assassin qui s'étoit aperçu que la pointe du couteau avoit été repoussée par l'os de la côte , redoubla d'une si grande vitesse , qu'aucun de ceux qui étoient dans le carrosse , n'eut le temps de s'y opposer , ni même de l'apercevoir. Henri en haussant le bras , ne donna que plus de prise à ce second coup , qui porta droit dans le

Tome VII.

D d

1610.

cœur, selon Perefixe & l'Etoile, & selon Rigault & le mercure françois, proche l'oreille du cœur, dans la veine cave, qui en fut coupée : ce qui faisant jetter à ce malheureux prince, le sang à gros bouillon, par la bouche & par l'ouverture de sa blessure, lui ôta la vie, sans qu'il pût faire autre chose, que pousser un grand soupir ; ou, comme le dit Matthieu, proférer d'une voix éteinte, ce peu de mots : *Ce n'est rien*. Le meurtrier passa jusqu'à frapper un troisieme coup, que le duc d'Epemon reçut dans sa manche. *Ibid.*

L'opinion de l'auteur du mercure françois, est que Henri IV expira du premier coup. „ Le „ premier coup, dit-il, porta entre la cinquieme „ & fixieme côte, perça la veine intérieure, vers „ l'oreille du cœur, & parvint jusqu'à la veine „ cave, qui se trouvant percée, fit à l'instant „ perdre la parole & la vie à ce grand monarque ; „ quant au second, il ne pénétra pas avant, & „ n'effleura guere que la peau, „ *Merc. françois.*

L'écrivain qui nous a donné la vie du duc d'Epemon, pense d'une façon bien plus singuliere. Il avance sans aucune preuve, que le duc d'Epemon qui vit porter le second coup, avança le bras pour le parer, & même qu'il le reçut en partie dans la manche de son habit, qui en fut percée. Il a sans doute voulu faire honneur à son héros par ce trait ; mais je ne fais s'il y pensoit bien, lorsqu'il ajoute tout de suite, que l'assassin, après ce second coup, eut le temps d'en porter un troisieme, mortel comme le second, & que le roi reçut à plein. Comment, si le duc d'Epemon aperçut assez le premier de ces deux coups, pour le détourner en partie, lui & les autres ne purent-ils pas empêcher le coup suivant ? Cet historien est donc dans le cas d'avoir beaucoup trop prouvé ; & si ce n'est qu'heureusement pour lui, il est très-

facile de le convaincre d'erreur, son rapport même pourroit devenir une accusation contre le duc d'Epernon. *Vie du duc d'Epernon, 2 Part. p. 238.*

„ Chose surprenante ! Nul des seigneurs, qui
 „ étoient dans le carrosse, n'a vu frapper le roi,
 „ & si ce monstre d'enfer eût jeté son couteau,
 „ on n'eût su à qui s'en prendre ; mais il s'est
 „ tenu là comme pour se faire voir & pour se
 „ glorifier du plus grand des assassinats „. Pere-
 fixe dit la même chose, & ce sentiment est plus
 conforme au caractère dont on nous représente Ra-
 vaillac, que ce que dit le continuateur de M. de
 Thou, que ce fut l'agitation & le trouble de son
 esprit qui l'empêcherent de s'enfuir, de se cacher,
 ou de laisser tomber le poignard. „ Il confessa, dit
 „ au contraire Matthieu, qu'il donna dans le corps
 „ du roi comme dans une borte de foin „. *L'Etoi-
 le, ibid.*

„ Les six seigneurs qui étoient dans le carrosse
 „ en descendirent incontinent ; les uns s'empres-
 „ sant à se saisir du parricide, & les autres autour
 „ du roi ; mais un d'entr'eux voyant qu'il ne par-
 „ loit point, & que le sang lui sortoit par la bou-
 „ che, s'écria : *Le roi est mort.* A cette parole
 „ il se fit un grand tumulte, & le peuple qui étoit
 „ dans les rues, se jettoit dans les boutiques les
 „ plus proches, les uns sur les autres, avec pa-
 „ reille frayeur, que si la ville eût été prise d'en-
 „ nemis. Un des seigneurs (le duc d'Eper-
 „ non) soudain s'avisa de dire que le roi n'étoit
 „ que blessé, & qu'il lui avoit pris une foiblesse.
 „ On demande du vin, & tandis que quelques
 „ habitants se diligentent d'en aller quérir, on
 „ abat les portieres du carrosse, & dit-on au
 „ peuple que le roi n'étoit que blessé, & qu'ils
 „ le remenoient vite au Louvre pour le faire
 „ panser „. *Mercur françois, ibid.*

1610.

„ Je courus lors comme un insensé, & pris
 „ le premier cheval que je trouvai, & m'en
 „ vins à toute bride au Louvre. Je rencontraï
 „ devant l'hôtel de Longueville M. de Bel-
 „ lancourt, qui revenoit du Louvre, & me dit :
 „ *Il est mort.* Je courus jusqu'aux barrières, que
 „ les gardes Françoises avoient occupées, & cel-
 „ les des Suisses, les piques baissées, & pas-
 „ sâmes, M. le Grand & moi, sous les bar-
 „ rieres, & puis courûmes au cabinet du roi,
 „ où nous le vîmes étendu sur son lit, & M.
 „ De-Vic, conseiller d'état, assis sur le même
 „ lit, qui lui avoit mis sa croix de l'ordre sur
 „ la bouche, & lui faisoit souvenir de Dieu.
 „ Milon, son premier médecin, étoit à la ruelle,
 „ pleurant, & des chirurgiens qui vouloient le
 „ panser; mais il étoit déjà passé; bien vîmes-
 „ nous une chose, qu'il fit un soupir, ce qui
 „ en effet n'étoit qu'un vent qui sortoit. Alors
 „ le premier médecin cria : *Ab! c'en est fait,*
 „ *il est passé.* M. le Grand, en arrivant, se mit
 „ à genouil à la ruelle du lit, & lui tenoit une
 „ main qu'il baisoit, & moi, je m'étois jetté
 „ à ses pieds, que je tenois embrassés, pleurant
 „ amèrement. M. de Guise arriva lors aussi,
 „ qui le vint embrasser, &c. „ *Mém. de Bas-*
sompierre, tom. I, p. 297.

„ La reine reçut dans son cabinet cette triste
 „ nouvelle, & toute émue, en sortit incontinent
 „ pour aller voir celui qu'elle honoroit le plus
 „ en ce monde, privé de vie. Mais M. le chan-
 „ celier, qui étoit lors au conseil, où pareil avis
 „ étoit venu, étant monté vers elle, la rencon-
 „ tra à la sortie, & l'arrêta. Elle, dès qu'elle
 „ le vit, lui dit : *Hélas! le roi est mort.* Lui,
 „ sans faire semblant d'aucune émotion, lui re-
 „ parût : *Votre majesté m'excusera, les rois ve*

„ *meurent point en France.* Puis l'ayant priée de
 „ rentrer dans son cabinet, il lui dit : Il faut re-
 „ garder que nos pleurs ne rendent nos affaires
 „ déplorables ; il les faut réserver à un autre
 „ temps. Il y en a qui pleurent , & pour vous
 „ & pour eux : c'est à votre majesté de travail-
 „ ler pour eux & pour vous : nous avons be-
 „ soin de remèdes , & non de larmes „ *Mer-*
 „ *cure françois, ibid.*

1610.

„ A cinq heures du soir , il n'y avoit qu'au
 „ Louvre qu'on fût certainement la mort du roi,
 „ dans le quartier même de la Féronnerie , où il
 „ avoit été tué , on croyoit qu'il avoit été blessé
 „ seulement. Ce bruit parvint aux Augustins
 „ avant la fin de l'audience ; le bruit , le mur-
 „ mure qui augmentoient chaque instant , par
 „ les gens qui se rendoient dans la cour , qui est
 „ devant la salle de la grand'chambre , parvin-
 „ rent bientôt jusqu'aux oreilles de M. de Blanc-
 „ mefnil , deuxieme président de la grand'cham-
 „ bre , & actuellement tenant l'audience en icel-
 „ le. A ce bruit il se leva comme pour recueillir
 „ les avis sur la cause qui se plaidoit ; mais au
 „ lieu de parler de la cause , il remontre à la cham-
 „ bre l'importance de ce bruit , qui ne pouvoit
 „ être , sans qu'il fût arrivé quelque funeste acci-
 „ dent , les disposa à lever le siege , & rompre
 „ l'audience : ce qui fut exécuté... On envoya
 „ quérir sur le champ messieurs les gens du roi.
 „ Dès qu'ils furent arrivés , ils furent députés
 „ pour aller au Louvre , pour apprendre l'état
 „ des affaires & la volonté du roi... D'un autre
 „ côté les princes, ducs & grands seigneurs qui
 „ étoient à Paris , s'étoient rendus en hâte au
 „ Louvre pour servir le roi... Le sieur de Vitry
 „ eut ordre d'assembler tous les enfants du roi en
 „ une chambre , & sur-tout le roi à présent re-

1610.

„gnant , & que personne n'eût à approcher
 „d'eux. Les ducs de Guise & d'Epemon furent
 „chargés de faire monter à cheval le plus de no-
 „blette qu'il se pourroit , & aller par toute la
 „ville dire que roi n'étoit point mort , mais
 „seulement blessé. Le-Jay , lieutenant civil , &
 „Sanguin , prévôt des marchands , eurent ordre
 „de faire fermer les portes de la ville , de
 „s'emparer des clefs , de prendre tous leurs
 „officiers , d'empêcher toutes émotions & at-
 „troupements.... Les gardes qui étoient dans
 „les fauxbourgs , eurent ordre de se venir pla-
 „cer sur le Pont-Neuf , dans la rue Dauphine ,
 „& aux environs des Augustins , afin d'investir
 „le parlement , & le contraindre , s'il falloit ,
 „de déclarer la reine régente. . . Les gens du
 „roi revenus du Louvre , trouverent aux Au-
 „gustins M. le premier président , qui s'y étoit
 „fait porter en une chaise ; auquel , & aux
 „chambres assemblées , ayant confirmé la mort
 „de sa majesté , ils commencerent à délibérer
 „sur la réquisition faite par les gens du roi.
 „Lors sont entrés dans la grand'chambre , M. de
 „Guise & M. d'Epemon , envoyés par la reine ,
 „pour voir ce qui se passeroit , &c. „ *L'Etoile.*
Peref. ibid.

„Vers les neuf heures du soir du même
 „jour , un grand nombre de seigneurs alloient
 „par la ville , & disoient en passant : voici le
 „roi qui vient ; il se porte bien , Dieu merci.
 „Comme il étoit nuit , le peuple croyant que
 „le roi étoit en cette compagnie , se mit à crier
 „à force : *Vive le roi.* Ce cri s'étant communi-
 „qué d'un quartier à l'autre , toute la ville
 „retentit de *Vive le roi.* Il n'y avoit que les
 „quartiers du Louvre & des Augustins où
 „l'on fût la vérité „. *Ibid.*

„ Le soir on pansa le corps du roi , & lava
 „ avec la même cérémonie , que s'il eût été 1610.
 „ en vie. M. du Maine lui donna sa chemise ,
 „ M. le Grand servit , & l'on me commanda
 „ de servir , & représenter la place de M. de
 „ Bouillon „. *M. Bassompierre.*

„ Le Samedi 15 du mois de Mai , le corps du
 „ roi fut ouvert en présence de vingt-six méde-
 „ cins ou chirurgiens , qui lui trouverent toutes
 „ les parties si bien conditionnées , qu'il auroit
 „ pu vivre encore trente ans , selon le cours
 „ de la nature... Son cœur étoit petit , mais gros
 „ & ferré , & merveilleusement sain „. *L'Etoile ,*
ibid.

„ C'étoit le plus épais estomac , au rapport des
 „ médecins & chirurgiens , que l'on ait vu. Il
 „ avoit le poumon gauche un peu attaché aux cô-
 „ tes „. *Bassompierre , ibid.*

„ Ses entrailles furent envoyées dès l'heure
 „ même à Saint-Denis , sans aucune cérémonie.
 „ Les peres jésuites demanderent le cœur , & le
 „ porterent à leur église de la Fleche. Le corps
 „ embaumé dans un cercueil , couvert d'une
 „ biere de bois , avec un drap d'or par-dessus ,
 „ fut mis dans la chambre du roi , sous un dais ,
 „ avec deux autels aux deux côtés , sur lesquels
 „ on dit la messe dix - huit jours durant , puis il
 „ fut conduit à Saint-Denis , &c., *Peref. ibid.*

Voyez dans les mêmes historiens , plusieurs
 autres détails intéressants , tant sur ce qui se passa
 dans le parlement , & en différents endroits de
 Paris , que sur les cérémonies funebres observées
 en cette occasion. Consultez aussi sur ce dernier
 article les Mss. royaux , vol. 9261.

Les mémoires du temps nous présentent ici une
 infinité de remarques & d'anecdotes curieuses sur
 l'assassinat de Henri IV, que nous ne pouvons nous

1610.

dispenser d'ajouter au texte de nos mémoires. Leur nombre seul & leur diversité m'embarraissent; car pour ce qui est des personnes auxquelles elles ont rapport, qui sont les jésuites, le duc d'Épernon, & plusieurs des principaux seigneurs du royaume, la marquise de Verneuil, & le parti qu'on suppose qu'elle conduisoit, les officiers de la maison de la reine, &c. bien loin que tout cela puisse faire tort à leur mémoire, on conviendra sans peine que leur intérêt demande qu'on ne supprime ni ne déguise aucun de ces traits: puisque toute l'application & la malignité de leurs ennemis n'ayant pu venir à bout d'en vérifier clairement un seul, il en résulte que ce sont autant de calomnies inventées par des gens oisifs & méchants.

Une seule remarque générale & applicable à tous, suffit pour en convaincre: c'est que Ravaillac n'a jamais accusé ni même donné lieu de soupçonner aucune de ces personnes: qu'il a toujours soutenu au contraire, que personne n'a eu connoissance de son dessein, & qu'il ne l'avoit formé, que parce qu'il avoit entendu dire que le roi vouloit faire la guerre au pape. C'est sur quoi il ne varia jamais. Il parla à la question, comme il avoit fait sur la sellette. Les plus violentes douleurs ne le firent point changer de langage. Il protesta, il le répéta sur l'échaffaud, qu'il n'avoit eu ni confident, ni complice. „ Il „ se retourna (Ravaillac prêt à expirer) vers son „ confesseur, & le pria de lui donner l'absolu- „ tion, parce qu'il n'en pouvoit plus: ce que le „ confesseur lui ayant refusé, disant que cela leur „ étoit défendu pour le crime de leze-majesté au „ premier chef, tel qu'étoit le sien, s'il ne „ vouloit révéler ses complices: donnez-la- „ moi, dit Ravaillac, à condition qu'au cas „ que ce que je vous ai protesté n'avoir de

„ complices, soit vrai : je le veux, répondit
 „ le confesseur, à cette condition voirement, 1610.
 „ & qu'au cas qu'il ne soit ainsi, votre ame
 „ au sortir de cette vie s'en va droit à tous les
 „ diables ; je l'accepte & la reçoit, dit Ravallac,
 „ à cette condition, & ce fut la dernière pa-
 „ role qu'il dit à MM. de Fillefac & Gamache,
 „ tous deux hommes de bien, & des plus suf-
 „ fisants de la Sorbonne „ Paroles très-remar-
 „ quables, venant de celui de tous ces écrivains
 „ qui s'est montré le plus libre & le plus enve-
 „ nimé. *Mém. pour servir à l'Hist. de France,*
pag. 323.

Je commence après cette remarque décisive,
 par ce qui regarde les jésuites, ceux de tous qui
 ont été le moins ménagés, & que notre auteur
 va attaquer les premiers, au commencement du
 livre suivant, quoiqu'il ne les nomme pas ; & je
 crois être encore obligé de rapporter avant tout,
 un aveu singulier dans un homme, grand critique,
 qui fait profession de ne pas craindre la société,
 & de n'épargner personne : „ J'ai eu la
 „ curiosité, dit-il, de lire ce que les jésuites
 „ ont répondu aux accusations de leurs enne-
 „ mis ; ce qu'on leur a répliqué ; ce qu'ils
 „ ont répliqué eux-mêmes, & il m'a paru
 „ qu'en plusieurs choses, leurs accusateurs de-
 „ meuroient en reste. Cela me fait croire
 „ qu'on leur impute beaucoup de choses, dont
 „ on n'a aucunes preuves ; mais que l'on croit
 „ facilement à l'instigation des préjugés. On
 „ ne trouve en effet rien de solide ni de prou-
 „ vé, dans la déclamation de Morizot & d'une
 „ infinité d'autres écrivains anonymes „ *Bayle,*
lettres choisies, T. 1, lettre 230.

Entrons dans le détail, par la discussion des
 paroles attribuées à un jésuite, parlant à Ra-

1610.

vaillac : *Mon ami*, n'accusez pas les gens de bien. „ Le pere Cotton même y alla, qui lui „ dit qu'il regardât bien *d'accuser des innocents* : „ parole qui ne tomba pas à terre : puis lui „ eût bien voulu persuader, s'il eût pu, qu'il „ eût été huguenot; lui disant que jamais on „ ne lui persuaderoit qu'il pût tomber en l'esprit „ d'un catholique Romain de perpétuer un si „ mauvais acte; mais celui-ci se moqua dudit P. „ Cotton, bien que jésuite, comme des autres, „ lesquels il renvoyoit plaisamment : vous seriez „ bien étonnés, disoit-il à qui lui demandoit „ des nouvelles, si je disois que ce fût vous „ qui me l'auriez fait faire : il ne le dit pas au „ P. Cotton; car en lui, tout méchant qu'il „ étoit, restoit encore quelque scrupule de con- „ science pour ne point scandaliser les freres de „ la société. „ *Journal du regne de Henri IV,*
année 1610.

Pierre Matthieur, dans l'histoire particulière qu'il a composée de la mort de Henri IV, *art. 4, pag. 116*, dit que „ la reine jugeant que „ si ce misérable Ravaillac pouvoit être con- „ duit au repentir de son crime, il diroit plus „ librement ce qui l'auroit induit à le commet- „ tre, trouva bon qu'il fût visité par des doc- „ teurs & religieux, qui missent son ame en „ telle disposition, qu'elle appréhendât plus les „ tourments éternels que les temporels. „ Le P. Cotton pouvoit être du nombre de ces religieux, mais l'auteur ne le nomme pas en particulier & ne fait nulle mention des paroles qu'on lui attribue, il ne dit pas que ce P. en abordant Ravaillac, l'ait appelé *mon ami*. Le P. d'Orléans d'ailleurs ne dit pas un seul mot de ce fait, dans la vie du P. Cotton, où il étoit naturel d'en parler, & où il est entré dans un aussi grand détail, par

rapport à ce pere, que Matthieu a traité toutes les circonstances de la mort de Henri IV.

1610.

„ On remarqua deux choses, dit Mezerai,
 „ dont le lecteur tirera telle conséquence qu'il
 „ lui plaira : l'une, que lorsqu'on l'eut pris
 „ (Ravaillac), on vit venir sept ou huit hom-
 „ mes, l'épée à la main, qui disoient tout haut,
 „ qu'il falloit le tuer; mais ils se cachèrent
 „ aussi-tôt dans la foule : l'autre, qu'on ne le
 „ mit pas d'abord en prison, mais entre les
 „ mains de Montigny, & qu'on le gardât deux
 „ jours dans l'hôtel de Rais, avec si peu de
 „ soin, que toutes sortes de gens lui parloient,
 „ entr'autres, un religieux qui avoit de grandes
 „ obligations au roi, l'ayant abordé, & l'ap-
 „ pellant *mon ami*, lui dit qu'il se donnât de
 „ garde d'accuser les gens de bien. Mezerai
 „ a pris apparemment la première de ces remar-
 „ ques, de P. Matthieu, qui dit que ce fut le
 „ baron de Courtaumer, qui mettant l'épée à la
 „ main, contre ce gros de dix ou douze hommes,
 „ les obligea de se perdre dans la presse. Mais
 „ je ne vois pas quelle conséquence il y a à ti-
 „ rer du premier des deux faits, rapportés par
 „ Mezerai; sinon que des hommes transportés
 „ de colere & de douleur, à cause de la mort
 „ du meilleur des rois, ont pu d'abord vouloir
 „ faire périr l'assassin sous leurs coups. Pour le se-
 „ cond fait, après ce que nous en venons de dire
 „ dans la remarque supérieure, il doit du moins pa-
 „ roître bien hazardé; supposé que par le reli-
 „ gieux qui avoit de grandes obligations au roi,
 „ l'auteur ait voulu faire entendre le P. Cotton.
 „ Enfin, si ce pere a vu en effet Ravaillac, s'il
 „ lui a dit, *mon ami, n'accusez pas les gens de*
 „ *bien*: que conclure d'une expression de dou-
 „ leur & de charité, qui ne présente par elle-

1610.

même, ni directement, ni indirectement, rien d'odieux à l'esprit? *Abr. Hist. Chron. T. 3, p. 1450.*

Voici ce qu'on trouve encore en différents endroits, à cette occasion, contre les jésuites. „ Le „ P. d'Aubigny, qui avoit confessé Ravaillac, fut „ interrogé particulièrement par le premier président, sur le secret de la confession; mais il n'en „ put tirer autre chose, sinon, que Dieu, qui „ avoit donné aux uns le don des langues, & „ aux autres le don de prophétie, de révélation, &c. lui avoit donné le don d'oubliance des „ confessions: au surplus, ajoûta-t'il, nous sommes religieux, qui ne savons ce que c'est „ que le monde; qui ne nous mêlons & n'entendons rien aux affaires d'icelui. Je trouve „ au contraire, repliqua le premier président, que „ vous en savez assez, & ne vous en mêlez que „ trop, & si vous n'en eussiez pas été plus que „ vous dites, tout se fût mieux passé „. *Mém. pour l'Hist. de Fr. ibid. p. 320 & 321.*

Ce qu'on vient de lire touchant le P. d'Aubigny, est sans doute le plus fort de tous les traits, qu'on a avancés contre les jésuites. On fait que Ravaillac ayant déposé qu'il connoissoit ce jésuite; qu'il avoit assisté à sa messe; qu'il lui avoit fait part des visions de son imagination troublée, &c. il fut confronté avec ce pere, qui soutint en face à Ravaillac, qu'il ne l'avoit jamais vu, & que tout ce qu'il avançoit, étoit de purs mensonges. Le mercure françois beaucoup plus croyable que tous les écrivains que nous venons de citer, parce qu'il parle de toute cette affaire avec tant de détail & de netteté, qu'on diroit qu'il a entre les mains toutes les pieces du procès: le mercure françois, dis-je, après avoir rapporté les circonstances de cette con-

frontation , ajoute : „ Le pere d'Aubigny dit
 „ à Ravaillac , qu'il étoit fort méchant , &
 „ qu'après avoir fait un si méchant acte , il
 „ ne devoit accuser personne à faux : ains se
 „ contenter de ses péchés , sans être cause de
 „ cent mille qui arriveroient. Ravaillac admo-
 „ nesté s'il veut reprocher le P. d'Aubigny ,
 „ le faire présentement , a dit que non , &
 „ qu'il le tenoit pour homme de bien , bon re-
 „ ligieux , & le vouloit croire. Pareillement le-
 „ dit d'Aubigny averti reprocher , & de l'or-
 „ donnance qu'il n'y feroit plus reçu , si pré-
 „ sentement il ne le faisoit , a dit , qu'il ne
 „ vouloit alléguer d'autres reproches , sinon que
 „ c'étoit un méchant , qui mentoit impudem-
 „ ment „. *Mercur. Fr. ann. 1610.*

1610.

Le silence de Ravaillac , après de semblables paroles , peut passer pour une conviction de la calomnie. Il faudroit voir ce morceau entier du procès de Ravaillac , dans le livre même. Matthieu dit que ce fut Servin , avocat du roi , qui interrogea le P. d'Aubigny. Selon cet historien , le pere d'Aubigny répondit en effet „ que depuis que par „ la disposition de ses supérieurs , il avoit quitté „ les prédications pour s'adonner aux confes- „ sions , Dieu lui avoit fait cette singuliere gra- „ ce , d'effacer incontinent de sa mémoire , tout „ ce qu'on lui disoit sous le sceau de la confes- „ sion „. Mais c'est tout ce que cet écrivain en rapporte , sans faire nulle mention de réplique mal- ligne de la part de l'avocat du roi , quelque en- nemi qu'il fût des jésuites , & il mérite sans doute d'être cru , plutôt que les mémoires pour l'histoire de France , parce qu'il étoit contem- porain , & qu'il s'intéressoit très-particulièrement à la mémoire de Henri IV , qui l'avoit honoré de ses bonnes grâces. Pasquier , grand ennemi des jé-

1610.

suïtes, en ne les accusant de rien, montre assez qu'il les croit innocents. *Histoire de Henri IV, ibid. Lettres de Nicolas Pasquier.*

„ Le Dimanche 23 Mai, le pere Portugais,
 „ cordelier, avec quelques curés de Paris,
 „ entr'autres ceux de Saint-Barthelemi & de
 „ Saint-Paul, en paroles couvertes, & toute-
 „ fois intelligibles, taxerent les jésuites, com-
 „ me complices de l'assassinat du roi; les ar-
 „ guants par leurs propres écrits & livres,
 „ nommément ceux de Mariana & de Becanus...
 „ Il fut aussi proposé, dit encore sur ce fu-
 „ jet le même auteur, de défendre les chaires
 „ publiques aux jésuites. On se contenta de
 „ faire brûler le livre de Mariana, comme il
 „ le fut ce jour, Mardi 8 Juin, par la main du
 „ bourreau, devant l'église de Notre-Dame.
 „ Ce livre soutient apertement le fait de frere
 „ Clément, & a été imprimé en deux façons :
 „ l'une, en petit folio, l'autre in-octavo.
 „ Dans le premier, il appelle ce frere, *Æter-*
 „ *num Gallia decus* : lesquels trois mots sont
 „ ôtés du second que j'ai „ *Mém. pour l'hist.*
de Fr. ibid. p. 325.

Si tous les auteurs qui avoient écrit dans les principes de Mariana & Becanus, devoient être taxés d'avoir contribué à la mort du roi, „ il falloit faire le procès à Jean Petit, doc- „ teur de Sorbonne, dont le concile de Con- „ stance avoit réprouvé les sentiments, au cé- „ lebre Jean Gerson, à Jacques Almain, à „ Richer, à Jean Boucher, de la même maison „ & société. Ignore-t-on que la Sorbonne s'assem- „ bla extraordinairement pour procéder à l'apo- „ théose de Jacques Clément, assassin de „ Henri III, & que parmi tant de docteurs „ qui se trouverent à cette assemblée, il n'y

„ eut que le maître Jean Poitevin, qui s'y
 „ opposa? Une haine furieuse éteignoit dans
 „ ces malheureux temps les lumieres les plus
 „ naturelles : & quelque révoltante que soit
 „ la doctrine, qui enseigne qu'il est quelque-
 „ fois permis de tuer les rois, quelque oppo-
 „ sée qu'elle soit à l'écriture & à la raison ;
 „ elle étoit, à la honte de la raison & de la
 „ religion, la doctrine dominante. Mariana,
 „ jésuite Espagnol, dans un livre intitulé :
 „ *de rege & regis institutione*, tient en effet
 „ qu'il est quelquefois permis de tuer les ty-
 „ rans ; quoiqu'il enseigne d'ailleurs, qu'un
 „ prince légitime ne peut être tué par aucun
 „ particulier, de son autorité privée. Les en-
 „ nemis des jésuites avançoient, que Ravail-
 „ lac y avoit pris ses premières leçons, qu'il n'a-
 „ voit que trop pratiquées. Il est cependant
 „ certain qu'il n'avoit jamais lu le livre qu'il
 „ ne connoissoit guere, & qu'il ne savoit pas
 „ assez de latin pour l'entendre ; mais la pas-
 „ sion ne fait pas tous ces raisonnemens, pour
 „ empêcher que la témérité de quelques écri-
 „ vains ne fuscitât dans la suite une pareille
 „ affaire à tout le corps des jésuites, le pere
 „ Aquaviva défendit dès le 8 Juillet, sous peine
 „ d'excommunication & de suspension des mi-
 „ nistres sacrés, à tous les sujets de la com-
 „ pagnie, de rien dire, ou écrire qui pût au-
 „ toriser en aucune façon & sous aucun pré-
 „ texte, le parricide des rois, que la loi de
 „ Dieu, dit-il, ordonne d'honorer & de res-
 „ pecter, comme personnes sacrées, que la
 „ main du seigneur a placées sur le trône,,
 „ *Mém. Chr. & Dogm. t. 1, p. 115 & suiv.*

Ce qui est dit ici de Mariana, convient éga-
 lement à Becan, & je ne vois, à bien par-

1610.

ler, qu'une seule de ses accusations, dans le cas d'avoir été faite avec quelque vraisemblance, c'est celle que l'on tire du livre de ce jésuite Espagnol, condamné par le parlement, comme étant capable d'armer les sujets contre leurs souverains. Mais que conclure enfin contre les jésuites de France, & sur un fait, du livre d'un étranger déjà condamné comme très-pernicieux, dès l'année 1606, par les jésuites eux-mêmes ?

„ Le pere Cotton étant entré en conférence,
 „ sous la permission de la reine, qui desiroit
 „ l'accorder avec l'abbé Du-Bois, ennemi déclaré de lui & des jésuites, y étant demeurés
 „ cinq heures entieres au logis de M. le lieutenant-civil, sans se pouvoir accorder; finalement ledit pere Cotton, pour le surprendre,
 „ lui auroit demandé s'il pensoit que les jésuites eussent fait mourir le feu roi, & s'il
 „ croyoit qu'il l'eût tué. Non, lui répondit l'abbé Du-Bois: car si j'e le croyois, je vous sauterois, dit-il, tout à cette heure (jurant une
 „ bonne mort-dieu d'Abbé) à la gorge, & vous étrangleroïs, & vous jetteroïs par ces fenêtres.
 „ Puis il lui demanda si les jésuites n'étoient point catholiques: comme le diable, dit-il „
Journ. du regne de Henri IV, par P. l'Etoile, p. 233.

„ Il y eut prise ce jour (Mardi 25 Mai) entre
 „ M. de Loménie & le pere Cotton, en plein conseil; auquel Loménie dit que c'étoit lui
 „ voirement qui avoit tué le roi, & la société de ses jésuites. Et sur ce que ceux du conseil
 „ lui dirent qu'il apportât un peu plus de modération: dit que le regret qu'il avoit de la mort
 „ de son trop bon maître, lui pouvoit bien
 „ causer un peu de passion en paroles; mais
 „ qu'il ne parloit qu'en présence de la reine. En

même

„ même temps Beringhen en eut à De-Lorme ,
 „ premier médecin de la reine , qui soutenoit
 „ les jésuites , & lui en dit autant „ *Ibid. p.*
 260.

1610.

Est-il étonnant que dans la vivacité & la colere , dans des moments où on se laisse aller à ses inimitiés , à ses préventions , à ses préjugés , on se répande en paroles piquantes , en invectives , qu'on ne sauroit prouver ? On avance bien des discours qu'on ne croit point & qu'on désavoue intérieurement , quand on est de sens rassis.

Jean Du-Bois , abbé de Beaulieu , ayant été obligé peu de temps après , de sortir du royaume , fut arrêté à Rome , & mis à l'inquisition , à la poursuite , soit des jésuites , soit du procureur général des Célestins , car il avoit d'abord été Célestin ; & l'on veut qu'il soit sorti de cet ordre sans rendre compte des deniers qu'il avoit eus entre les mains. Ensuite il avoit porté les armes & servi avec distinction Henri III , qui l'appelloit *l'empereur des moines*. Après cela il reprit l'habit ecclésiastique , & se rendit célèbre par ses prédications. Quoi qu'il en soit , il fut détenu dans les prisons jusqu'en 1626 , qui est l'année où il mourut , peu de jours après que le pape Grégoire XV lui eut rendu la liberté. *Mém. pour l'hist. de Fr. Mercure Fr. & Moreri.*

L'Etoile fait tenir à la Varenne un discours bien singulier , aux jésuites , à son retour de la Fleche , où il les avoit accompagnés de la cérémonie du transport du cœur de Henri IV en l'église de ces peres ; & après leur avoir donné à diner à tous , au nombre de vingt-quatre. „ Au reste , leur dit-il , à la suite d'autres paroles déjà très-fortes , „ je „ ne vous celerai point qu'il court ici un bruit „ mauvais & sourd , qui est venu à mes oreilles ,

1610.

„ & qu'on m'a voulu faire croire qu'il y avoit
 „ aucuns d'entre vous, fauteurs & complices de
 „ ce malheureux coup & assassinat du feu roi. Je
 „ n'en ai rien cru : mais si tant est que j'en décour-
 „ vrisse quelque chose, je vous déclare que je
 „ vous enverrai tous prendre les uns après les
 „ autres, & vous ferai étrangler dans mon écurie.
 „ Voilà la harangue de la Varenne aux jésuites :
 „ mais il est bien temps, disoit-on, de fermer l'é-
 „ table, quand les chevaux s'en sont allés,,. *Ibid.*
 P. 176.

Comme ce discours de la Varenne ne se trouve point dans les bons auteurs de son temps, on doit le regarder comme un de ces contes faits en l'air, qui ne sont propres qu'à amuser la populace, & à satisfaire ses préventions d'un ennemi, pour qui tout ce qui est conforme à sa passion, devient raison & vérité.

Le même auteur, en parlant du prévôt de la maréchaussée de Pluviers, dit qu'il avoit deux fils jésuites, & veut encore qu'on en tire contre ces peres, des conséquences de complicité. Mais il est évident qu'on ne peut, ni plus mal raisonner, ni plus mal conclure, que fait cet écrivain, dans le fait du prévôt de Pluviers. Les jésuites se fussent-ils entendus avec ce prévôt, parce qu'il avoit deux fils jésuites ; il ne s'ensuivroit pas qu'ils eussent contribué au crime de Ravailiac : à moins qu'on ne prouvât, ce qui est impossible, que le prévôt s'étoit pendu, de peur de tomber entre les mains de la justice, pour avoir travaillé de concert avec les jésuites, à inspirer à Ravailiac son détestable attentat. Mais cette insigne calomnie se trouve solidement réfutée par le mercure françois. Après avoir remarqué que tout ce qui est avancé contr'eux sur ce sujet, est tiré de l'anti-Cotton, du remerciement des beurrieres,

& semblables écrits ; „ ils se devoient , lui dit-il ,
 „ accorder en leurs satyres , puisqu'ils sortent
 „ d'une même boutique. De ces deux livres-ci ,
 „ le premier n'a été imprimé qu'à la mi-Septem-
 „ bre , & l'autre sur la fin d'Octobre , & toute-
 „ fois on a cru que ce prévôt s'étoit pendu ,
 „ parce qu'on lui avoit trouvé des coins , & qu'il
 „ étoit faux-monnoyeur , & pour d'autres pé-
 „ chés prévôtâbles , dont il ne pouvoit éviter la
 „ mort , & non pour l'accusation susdite , que
 „ l'on tient lui avoir été suscitée par ses enne-
 „ mis , &c. „ *Merc. franç. ann. 1610.*

Cette remarque qu'on n'alléguoit rien en ce
 temps-là contre les jésuites , qui ne fût pris dans
 des libelles très-méprisables , pourroit seule ser-
 vir d'une excellente réponse à toutes les autres
 calomnies de cette nature , & l'on n'en doutera
 point après un mot qui est peut-être échappé à
 l'un des plus furieux adversaires qu'ait eu cette
 société. „ L'anti-jésuite , dit-il , paroïssoit lors , &
 „ hors les injures , il n'y faut rien chercher.
 „ L'auteur est Bonestat , jeune homme : le fac-
 „ teur de la Guillemot en fut prisonnier. Parut
 „ aussi le Catholicon de Saumur , marchandise
 „ mêlée „ *Lettre, ibid.*

„ La-Barilliere , qui est un peu libre en paro-
 „ les , ayant rencontré ces jours passés deux jé-
 „ suites : messieurs , leur dit-il , je crois que
 „ vous êtes jésuites : il y a là un marchand de
 „ Châtelleraut , qui a de bons couteaux , & de
 „ toutes sortes , je ne sais s'il n'y en auroit point
 „ quelqu'un qui vous fût propre „ Ce n'est point
 „ là une preuve , mais un bon mot , qui peut plaire ,
 „ moins parce qu'il est vrai , que par le tour de
 „ malignité & de plaisanterie , qui peut le faire goû-
 „ ter. *Mém. pour l'hist. de France, ibid. p. 353.*

„ Divray , greffier de la cour , dit le lende-

.1610.

„ main à un de mes amis, que comme on recon-
 „ duisoit cette demoiselle (la Coman, dont il a
 „ été parlé ci-dessus) de devant messieurs, elle
 „ lui dit : j'ai révélé en confession aux jésuites
 „ tout ce que je savois de cette menée ; mais ils
 „ m'ont conjurée de n'en point parler „. Com-
 „ ment le discours de la Coman n'a-t'il pas eu de
 „ suite par rapport aux jésuites ? Pourquoi les bons
 „ auteurs du temps, qui sont entrés dans le plus
 „ grand détail, n'en parlent-ils point ? *Ibid. p. 358.*

Il n'est pas plus difficile de réfuter les citations
 suivantes, contre les différentes personnes que
 nous avons annoncées. Elles portent même leur
 réfutation avec elles, en ce qu'elles comprennent
 dans une même accusation des personnes, non
 seulement sans liaison d'amitié ni d'intérêt entre
 elles, mais encore ennemies déclarées, & connues
 pour telles ; je veux dire la reine, la marquise de
 Verneuil, & leurs partisans. Nous croyons par
 cette raison pouvoir nous abstenir de joindre à
 chaque citation des réflexions, qui grossiroient inu-
 tilement ces notes, & que tout lecteur judicieux
 fera de lui-même.

„ Le Dimanche de devant le Vendredi que
 „ le roi fut tué, qui étoit le 9 Mai, ce fol-
 „ dat (méchant garnement, qui avoit été pré-
 „ tre, dit l'auteur quelques lignes auparavant)
 „ rencontra au-delà de la porte Saint-Antoine,
 „ sur le chemin de Charenton, la veuve du
 „ capitaine S. Matthieu, huguenot. L'ayant re-
 „ connue, & elle lui, l'accosta, & après quel-
 „ ques propos, lui demanda si elle étoit tou-
 „ jours à Paris. Elle lui dit qu'oui. Et qu'y
 „ faites-vous tant, va dire l'autre ? Que j'y
 „ fais ? dit-elle ; j'y ai prou d'affaires... Ma
 „ foi ! dit-il, il n'y a ni procès, ni affai-
 „ res que je ne quitasse-là, si j'étois que de

„ vous ; je voudrois pour le bien que je vous
„ veux , que vous en fussiez bien dehors. Pour-
„ quoi ? dit-elle. Pour ce , dit-il , que devant
„ qu'il soit huit jours , il y a danger qu'il ne
„ tombe un si grand esclandre à Paris , que bien-
„ heureux fera celui qui en fera bien loin ; & de
„ moi , je vous conseille en ami d'en sortir
„ plutôt que plus tard , & m'en croyez hardi-
„ ment. Etant parvenus à l'entrée du temple ,
„ où le prêche n'étoit pas encore commencé ,
„ le soldat lui commence à dire qu'il ne vou-
„ loit pas ouïr leur prêche ; mais bien voir ,
„ dit-il en riant , la disposition de vos gardes ,
„ qui sont une multitude de pauvres , arran-
„ gés en haie des deux côtés , à l'entrée du
„ temple. Les ayant regardés , il dit à cette
„ femme : Voilà tous ces gros marauds & gueux ,
„ que nous avons accoutumé de voir à Paris ,
„ à l'entrée de nos églises. Voyez-vous pas , lui
„ dit-il , ces soldats , mêlés parmi ? Il n'y en a un
„ seul que je ne connoisse de ceux-là : Ce sont
„ tous voleurs ; mais entre les autres , j'en re-
„ marque quatre que voilà destinés pour quatre
„ mauvais coups : mais le plus méchant & le plus
„ déterminé de tous , je ne le vois point ici , &
„ m'étonne qu'il n'y est : & là-dessus prend congé
„ de cette femme. Le Vendredi venu , auquel
„ jour le roi fut assassiné , cette femme com-
„ mence à penser au discours de son soldat ,
„ & le Dimanche d'après , ne sachant si elle
„ devoit aller à Charenton , quoi ; ayant su
„ que d'autres avoient jà fait la planche , s'en-
„ hardit d'y aller après eux. Sur le chemin elle
„ rencontra encore son soldat , auquel tout
„ étonné elle dit : Je crois que vous êtes pro-
„ phete , je vous croirai une autre fois : mais
„ pour ce coup , graces à Dieu , nous en

334 MÉMOIRES DE SULLY,

1610.

„ avons été quittes pour la peur. Ce n'est en-
 „ core rien que cela, lui dit l'autre, la partie
 „ n'est pas achevée : il y a d'autres coups qui
 „ suivent cestui-ci, aussi mauvais & plus dan-
 „ gereux, & pourtant si me voulez croire,
 „ comme vous dites, vous ne ferez que sage-
 „ de sortir de-là où vous êtes, plutôt que plus
 „ tard. . . En avertir incontinent les ministres,
 „ entr'autres, M. Durand, qui tout aussi-tôt
 „ lui donna entrée, par le moyen d'un de ses
 „ amis, à M. Défuntis; lequel l'ayant ouïe
 „ là-dessus, ayant appris d'elle la demeure du
 „ compagnon, & l'heure qu'on lui pourroit
 „ parler, s'y transporta à dix heures du soir,
 „ si à point, qu'il n'eut autre peine, sinon
 „ à lui commander de le suivre : ce qu'il
 „ fit, & le logea en maison de sûreté. Cette
 „ histoire étant bien véritable, comme elle
 „ est, a fait espérer à beaucoup la décou-
 „ verte enfin d'une si malheureuse & abo-
 „ minable entreprise; si les lâches procédures
 „ qu'on y tient, au grand regret de tous les
 „ gens de bien, n'en empêchent les fruits &
 „ les effets : car il semble, à en ouïr parler,
 „ que nous craignons de nous montrer trop
 „ exacts & sévères à la recherche d'un cri-
 „ me, le plus méchant & barbare, & qui
 „ plus importe à cet état, qu'aucun autre qui
 „ ait été perpétré en Europe, depuis plus de
 „ mille ans en ça. . . *Journal de l'Etoile, page*
 „ 150 & suiv.

„ Le Mardi 18, la cour assemblée, délibéra
 „ sur les formes & procédures qu'on devoit tenir
 „ au procès & condamnation de ce détestable
 „ parricide & assassin de son roi, François Ra-
 „ vaillac, & sur-tout des questions & tortures
 „ les plus extraordinaires & cruelles, où il étoit

„ besoin d'appliquer ce misérable... Fut délibéré
 „ en cette assemblée de se servir en ce fait ex-
 „ traordinaire d'extraordinaires questions même
 „ étrangères... Fut proposée entre les autres
 „ celle de Geneve, qu'on nomme la Barathe, ou
 „ la Beurriere, qui est une question, si pres-
 „ tante & si cruelle, qu'on dit qu'il n'y a jamais
 „ eu personne à qui on l'ait donnée, qui n'ait été
 „ contraint de parler. Sur quoi les opinions se
 „ trouverent fort diverses; les uns, qui étoient
 „ les meilleurs & plus anciens, l'approuvant; les
 „ autres nageant entre deux eaux, sujets à chan-
 „ ger d'opinions & à revenir, ne firent rien qui
 „ vaille... Ainsi la plupart d'entr'eux, qui ne se
 „ connoissoient qu'à courir après le sac & l'ar-
 „ gent, ayant opiné *in mitiorem* (*seu deterio-*
 „ *rem*) l'emporterent ce jour-là à la pluralité des
 „ voix „ *Ibid. pag. 154.*

1610.

„ Suivant ledit arrêt, pour la révélation de
 „ ses complices, il fut appliqué à la question des
 „ brodequins. Ce qui s'y passa est sous le secret
 „ de la cour „ *Merc. fr. ann. 1610, fol. 454.*

„ Un garnement ayant loué tout haut Ravail-
 „ lac, dénigré publiquement le feu roi, & dit que
 „ c'étoit une belle dépêche, fut pris & amené à
 „ Paris. Les informations, comme celles du
 „ Maçon, furent mises pardevers M. le chance-
 „ lier, & sont demeurées au sac: on n'a depuis
 „ oui parler ni de l'un ni de l'autre, pour en
 „ faire justice „ *Mém. pour l'hist. de Fr. tom. 2,*
pag. 324.

„ Cét assassin étant parvenu au lieu du sup-
 „ plice, se voyant prêt d'être démembré, & qu'un
 „ certain homme qui étoit près de l'échaffaud,
 „ étoit descendu de son cheval pour le mettre en
 „ la place d'un qui étoit recru, afin de le mieux
 „ tirer: on m'a bien trompé, va-t'il dire,

336 MÉMOIRES DE SULLY,

1610.

„ quand on m'a voulu persuader que le coup
 „ que je ferois, seroit bien reçu du peuple,
 „ puisqu'il fournit lui-même les chevaux pour
 „ me déchirer. Preuve, ajoute l'auteur en
 „ marge, qu'il avoit été excité par quelqu'un
 „ à faire ce coup exécration, & qu'il avoit des
 „ complices „. *Ibid. pag. 322.*

„ Voici ce qui regarde le fait du prévôt de
 „ Pluviers. Le prévôt de Pluviers ou Petiviers,
 „ ville en Beauce, éloignée de Paris de deux
 „ journées, accusé d'avoir dit le même jour que
 „ le roi fut tué : *Aujourd'hui le roi est tué, ou*
 „ *blesé*; étant amené prisonnier à Paris, fut
 „ trouvé mort & étranglé dans la prison, avec
 „ les cordons de son caleçon. Il fut pendu par
 „ les pieds le 19 Juin, en place de Grève „.
Merc. Fr. ann. 1610, fol. 493.

L'Etoile, après avoir dit la même chose,
 y joint les traits suivants : „ Cet homme mal fa-
 „ mé & renommé par-tout, (& qui avoit deux
 „ fils jésuites, *quod notandum*); reconnu de
 „ tous pour un très-mauvais serviteur du roi
 „ (mais très-bon de la maison d'Entragues & de
 „ la marquise de Verneuil), au reste tenu au pays
 „ pour un larron & un concussionnaire, fut dé-
 „ féré & accusé, par bonne vérification de té-
 „ moins, d'avoir dit dans Pluviers, jouant, ou
 „ regardant jouer dans un jardin à la courte-boule,
 „ à l'heure même que le roi fut tué : *Le roi*
 „ *vient d'être tué & est mort à cette heure; n'en*
 „ *doutez point.* Et quelques jours auparavant
 „ avoit tenu le même ou semblable langage : à
 „ quoi on n'avoit autrement pris garde; jus-
 „ qu'à ce que la fortune avenue, fit croire
 „ que le paillard savoit l'entreprise, & qu'il étoit
 „ des complices de ce malheureux assassin;
 „ tellement qu'étant veillé, guetté, & couru

„ en

„ en toute diligence , fut finalement attrapé , &
 „ conduit prisonnier à Paris , en la Concier-
 „ gerie du Palais , où on fut tout ébahi que
 „ peu après on le trouva mort ; & disoit-on
 „ qu'il s'étoit étranglé avec les cordons de ses
 „ caleçons. La cour du Parlement , tout mort
 „ qu'il étoit , ne laissa pas de lui faire son
 „ procès doublement criminel , & pour s'être
 „ rendu coupable du crime de leze-majesté :
 „ mais au bout , un homme mort ne parle point
 „ (qui étoit ce qu'on demandoit) : car s'il eût
 „ parlé , il en eût trop dit pour l'honneur &
 „ profit de beaucoup , qu'on ne vouloit point
 „ fâcher. C'est pourquoi on a eu opinion de
 „ ces pieds-plats de Beaucerons , qui par-tout
 „ à Pluviers & aux environs , vont disant : Mon
 „ Dieu ! que la mort de ce méchant homme
 „ avenue vient bien à point pour M. d'Entra-
 „ gues , la marquise de Verneuil sa fille , & tous
 „ ceux de sa maison ! On trouva à ce misérable
 „ un outil & instrument de faux-monnoyeur ,
 „ qu'ils appellent une jument , duquel on pen-
 „ soit que cet homme , qui avoit le bruit de
 „ s'en mêler , s'aidoit : mais on trouva que c'é-
 „ toit un engin propre à rompre des treillis &
 „ barreaux de fer , voir des plus forts , comme
 „ sont ceux de la Bastille , pour en tirer le comte
 „ d'Auvergne „ *Journ. du regne de Henri IV,*
 „ pag. 183.

„ La reine envoya quérir le médecin Du-
 „ ret , qui étoit l'homme du monde que le roi ai-
 „ moit le moins , qu'il ne vouloit pas voir ,
 „ & duquel il avoit même défendu à la reine
 „ de se servir , le retint pour son médecin ,
 „ & le fit de son conseil avec bon appointement ;
 „ le tout en faveur de Conchine , qu'on di-
 „ soit porter fort constamment la mort du

1610.

„ roi „. Et à la marge est écrit : „ On étoit
 „ persuadé que lui & sa femme , avoient beau-
 „ coup contribué à la mort du roi „. *Mém. pour
 l'hist. de Fr. t. 3, p. 309.*

„ Le Dimanche 30 Janvier , la marquise de
 „ Verneuil fut , sur les dépositions de la Coman ,
 „ ouie de monsieur le premier président , de-
 „ puis une heure après-midi jusqu'à cinq , &
 „ au logis dudit premier président , où il l'a-
 „ voit fait assigner pour l'interroger là-dessus „.
 La marge porte : „ Henriette de Balzac d'Entra-
 „ gues , marquise de Verneuil , maîtresse du roi
 „ Henri IV. Elle étoit accusée par la demoiselle
 „ d'Escoman , & ne fut décrétée que d'un assigné
 „ pour être ouï ; quoiqu'il s'agit de l'assassinat du
 „ roi & du crime de leze - majesté au premier
 „ chef „. *Ibid. p. 358.*

„ Le lendemain , la reine lui envoya (au
 „ premier président) un gentilhomme , pour
 „ le prier de lui mander ce qui lui sembloit
 „ de ce procès ; auquel le bon homme répon-
 „ dit : *Vous direz à la reine, que Dieu m'a*
 „ *reservé à vivre en ce siècle, pour y voir &*
 „ *entendre des choses si étranges, que je n'eusse*
 „ *jamais cru les pouvoir voir, ni ouïr de mon*
 „ *vivant.* Un de ses amis & des miens , lui
 „ disant que beaucoup avoient opinion que cette
 „ demoiselle accusant tant de gens , & même
 „ des plus grands du royaume , elle en par-
 „ loit à la volée & sans preuves ; ce bon homme
 „ levant les yeux au ciel , & ses deux bras
 „ en haut : *Il n'y en a que trop*, dit-il , *il n'y*
 „ *en a que trop* „. *Ibid.*

„ Monsieur d'Epéron en même temps , qui
 „ avoit le plus d'intérêt en cette affaire , & qui
 „ poursuivoit animeusement contre cette demoi-
 „ selle pour la faire mourir , allant ordinairement

pour cela au conseil à M. Séguier, vint voir le premier président pour en apprendre des nouvelles ; mais ce personnage, avec sa gravité ordinaire, & maintien assez rébarbatif, principalement à l'endroit de ceux qui ne lui plaisoient pas, le rebuta fort, lui disant : *je ne suis pas votre rapporteur, mais votre juge.* Et comme ledit sieur lui eut expliqué que c'étoit comme ami qu'il le lui demandoit : *Je n'ai point d'amis,* répondit-il : *Je vous ferai justice ; contentez-vous de cela.* M. d'Epernon s'en étant retourné mal content, en fit sa plainte à la reine, qui lui dépêcha aussitôt un des siens, avec charge de lui dire qu'elle avoit entendu dire qu'il traitoit mal M. d'Epernon, & qu'elle le prioit de le vouloir à l'avenir traiter plus doucement, comme un seigneur de la qualité & mérite qu'il étoit. A quoi le premier président fit réponse : *Il y a cinquante ans que je suis juge, & trente que j'ai cet honneur d'être le chef de la cour souveraine des pairs de ce royaume, & je n'ai jamais vu ni seigneur, ni duc, ni pair, ni homme de quelque grande qualité qu'il fût, accusé d'un crime de leze-majesté, comme est M. d'Epernon, qui vint voir ses juges tout botté & éperonné, avec une épée à son côté. Ne faillez de dire cela à la reine. C'est parler en premier président cela ; que je n'eusse enregistré ici, si je ne l'eusse su certainement.* Si l'on me demande, dit M. de Pèrefixe, qui furent les démons & les furies qui lui inspirerent une si damnable pensée, & qui le poussèrent à effectuer sa méchante disposition : l'histoire répond, qu'elle n'en fait rien, & qu'en une chose si importante, il n'est pas important de faire passer du soupçon & des

340 MÉMOIRES DE SULLY,

1610

„ conjectures pour des vérités assurées. Les Juges
„ mêmes qui l'interrogerent, n'osèrent en ou-
„ vir la bouche, & n'en parlerent jamais que
„ des épaules „. *Peref. Hist. de Henri le Grand,*
3 part. pag. 410.

Le continuateur de l'histoire latine de M. de Thou, dit qu'il a eu sur ce sujet deux opinions différentes; selon lui, les uns étoient persuadés que l'assassinat de Henri IV étoit l'ouvrage de quelques grands du royaume, qu'il ne nomme point; lesquels immolèrent ce prince à leurs anciens ressentiments; les autres crurent que l'Espagne fit faire ce coup par les partisans qu'elle avoit dans le royaume; & cet écrivain ajoute que cette dernière opinion étoit celle du président de Thou, & des plus sages têtes du parlement. Il parle encore avec beaucoup d'autres de lettres écrites de Bruxelles, Anvers, Malines & Bolduc, avant le 15 Mai, qui marquoient que c'étoit le bruit commun dans ces Provinces, que Henri IV avoit été tué. *Nic. Rigalt. ann. 1610, tom. 6, p. 492.*

L'endroit de l'Etoile, *pag. 150*, que je viens de citer, supposé qu'on pût faire quelque fond sur cette autorité, donneroit lieu à une troisième opinion, qui est, que ce complot, ou plutôt, tous ces différents complots, devoient aboutir à une révolte, & même à une espece de S. Barthelemi, dans Paris, & qu'elle ne manqua à s'exécuter, que parce que les conjurés voyant le roi mort, ce qui étoit leur grand & principal objet, regarderent comme inutile de pousser les choses plus loin.

Je ne saurois me dispenser de parler ici de quelques pieces, qu'on trouve dans le quatrième tome du Journal de l'Etoile, nouvellement imprimé, sous le titre de *pieces justificatives*,

Les unes regardent l'affaire & le procès de la demoiselle de Coman : elles n'ajoutent rien ou fort peu de chose , à ce que nous en avons dit : Voici les autres.

1610.

La premiere est un manuscrit , que l'auteur prétend avoir été trouvé dans le cabinet du duc d'Aumale (Charles de Lorraine , second fils de Claude) , mort dans les Pays-Bas , environ en l'année 1631. Ce manuscrit , qui charge beaucoup les jésuites & le comte d'Auvergne , quoiqu'il fût alors en prison , porte que le duc d'Epéron , qui étoit dans le carrosse de sa majesté , „ voyant frapper le roi à la mort , ce „ font ces paroles , lui donna un coup de cou- „ teau dans le côté , pour plutôt abréger le „ cours de sa vie. Le duc de Montbazou , „ ajoute-t'il , vit bien donner le coup de cou- „ teau par d'Epéron : mais il n'avoit garde „ d'en dire aucune chose , comme adhérent à cet „ assassinat.

La seconde de ces pieces est intitulée : *Ren-contre du duc d'Epéron & de François Ravail- lac*. On y avance que ce duc s'étant fait présenter à Angoulême , Ravail- lac & deux autres de ses complices , lui & le pere Cotton les exhorterent à poignarder Henri IV , apportant pour raison , que ce prince étoit l'ennemi du pape , du roi d'Espagne & de la religion catholique , qu'il avoit entrepris d'abolir en Europe : qu'après qu'ils s'y furent engagés par serment , en recevant la communion de la main du pere Cotton , on donna deux cents écus à chacun d'eux , qu'ils prirent ensuite le chemin de Paris , où ayant été fort long-temps sans trouver l'occasion d'exécuter leur entreprise , ils se firent encore donner par d'Epéron cent écus chacun : qu'enfin au moment du parricide ,

1610.

„ comme le duc d'Epemon eut avisé ledit Ra-
 „ vaillac, il commença à amuser le roi de dis-
 „ cours, & alors le perfide Ravaillac se jeta
 „ sur le roi, & lui bailla un coup de couteau ;
 „ mais ledit duc voyant que ce n'étoit rien,
 „ & que le roi s'écria qu'il étoit blessé, il lui
 „ fit signe qu'il redoublât ; alors ce misérable
 „ du second coup tua le roi, en lui perçant le
 „ cœur. Toutes ces imputations, qui ne par-
 „ sent que de libelles méprisables, ont moins en-
 „ core besoin que les précédentes, qu'on s'arrête
 „ à en démontrer la fausseté. Voyez la lettre de
 „ Pasquier à M. de Monac, où il justifie le duc
 „ d'Epemon, pag. 436.

Les autres pieces regardent le fait de Pierre
 Du-Jardin, connu sous le nom de capitaine de
 La-Garde, dont nous n'avons point eu occasion
 de parler : Voici ce qu'elles nous en appren-
 nent. Du-Jardin étoit de Rouen. Il servit d'a-
 bord dans le régiment des gardes ; puis dans la
 cavalerie légère. De-là il passa en Provence,
 où il fut employé par le duc de Guise, pour
 le service de sa majesté. Le maréchal de Biron
 le connut lorsqu'il étoit cheval-léger sous M. de
 Lesdiguières, & se l'attacha à cause de sa bra-
 voure. Après la paix de Savoie, il se mit au
 service de la république de Venise, jusqu'à son
 accommodement avec le pape ; après quoi il
 alla servir en Allemagne sous le duc de Mer-
 cœur. Il revint à Venise, d'où, après quelque
 séjour à Florence & à Rome, il vint à Naples.
 Ayant eu en cette ville occasion de connoître
 un ligueur réfugié, nommé La-Bruyere, il fut
 présenté par lui à un jésuite nommé le pere
 Alagon, oncle du duc de Lermé, favori du roi
 d'Espagne. Ce jésuite voulant se servir d'un
 aussi brave homme, pour le dessein projeté d'a-

ter la vie à Henri IV, le lia avec Hébert, ce secretaire du maréchal de Biron, dont il a été parlé dans ces mémoires; avec Louis d'Aix, dont il a aussi été fait mention dans l'article de la réduction de Marseille, & avec un autre Provençal nommé Roux, tous François réfugiés.

1610.

Dans une de leurs parties de plaisir, on leur présenta Ravailiac, qui ne leur cacha rien de ses desseins, & dit qu'il apportoit une lettre du duc d'Epemon pour le viceroy de Naples. La-Garde se voyant suffisamment instruit, alla faire part de tout ce qu'il avoit découvert à Zamet, ambassadeur de France à Venise, qui le manda incontinent à M. De-Breves, notre ambassadeur à Rome, & à Zamet son frere, à Paris. De-Breves donna à La-Garde des lettres pour M. de Villeroy, avec lesquelles il revint en France à la suite du duc de Nevers, qui le présenta à sa majesté à Fontainebleau. Henri IV ordonna à cet officier d'accompagner le grand maréchal de Pologne en Allemagne, pour le bien de son service, après lui avoir dit qu'il avoit pris des mesures qui rendroient inutile le dessein de ses ennemis sur sa personne. La-Garde repassant en France, chargé de nouvelles fort importantes de la part du grand maréchal de Pologne, apprit à Francfort la mort du roi, & se retira malade à Metz, d'où il suivit le maréchal de la Châtre à l'expédition de Juliers. Comme il revenoit en France, après la paix, il fut attaqué près le village de Fize, par des gens armés, qui le percerent de coups, & le laissèrent pour mort dans un fossé. Il gagna comme il put Méziers, où étoit le duc de Nevers, qui le fit conduire à Paris, où sur une requête qu'il présenta au roi, il obtint un office de contrôleur général des bieres; mais lorsqu'il s'y attendoit

1610.

le moins, on se saisit de lui, & on le mit en prison. Avant qu'on eût prononcé son arrêt, qui ne pouvoit manquer de lui être favorable, parce que les juges ne trouverent rien qui le chargeât, un exempt vint le tirer de prison, lui mit entre les mains un brevet de six cents livres de pension, & ses provisions de contrôleur des bieres à Paris. Il paroît qu'il se retira à Rouen, & qu'il y mourut.

Un autre écrivain encore plus moderne, qui a rétabli les cinq interrogatoires de Ravallac, sur le vol. 192 des Mss. de la Bibliot. du roi (car le Merc. Franç. ne rapporte les quatre derniers qu'en abrégé & d'une manière toute historique, & ne dit rien du tout du premier), a cru y trouver des preuves, que le criminel a cherché à tromper ses juges, & qu'il ne dit pas tout: que ses juges de leur côté, semblent craindre de lui demander comment il a connu le duc d'Epéron. Il ne doute point encore que Ravallac n'ait été véritablement en Italie, quoiqu'il l'ait toujours nié fortement. Les pieces du procès de la Coman & du capitaine La-Garde, lui paroissent suffisantes pour établir que le complot du parricide avoit été formé à Naples dès l'année 1608, & qu'on y travailloit dans le même temps en Italie, en Espagne, en Flandre & en France. A quoi il ajoute, que le duc d'Epéron & la marquise de Verneuil se donnerent à ce sujet différents rendez-vous à Saint-Jean en Grève: qu'on entendit de leur propre bouche quelque chose de leur projet, & qu'on le rapporta à Henri IV lui-même: mais que ce prince, soit par aveuglement, soit par excès de bonté, négligea cet avis.

Ceux qui ont remarqué que le duc de Sully avoue en quelque endroit, qu'il ne dit pas tout

ce qu'il fait à cet égard, trouveront dans ces paroles matière à bien des soupçons. Mais dans la vérité, rien de tout cela n'est assez clair, ni assez positif, pour qu'on puisse, sur de pareils indices, accuser nommément telle ou telle personne, & encore une fois, il n'y a rien de mieux à faire aujourd'hui, que de tirer absolument le rideau sur ce mystère d'iniquité, & de livrer à l'oubli pour jamais, s'il étoit possible, tout ce point de notre histoire. On devroit encore prendre ce parti, quand même il seroit vrai, comme quelques personnes en sont persuadées, qu'il y a un petit nombre de cabinets dans Paris, qui peuvent fournir de nouveaux éclaircissements. Ceux qui pourroient avoir chez eux ces sortes de pieces, sont très-louables de les cacher avec le plus grand soin, & devroient même se résoudre à les brûler.

Je n'ai point cité dans tout ceci Vittorio Siri. Ce n'est pas qu'il n'ait parlé & de l'assassinat de Henri IV, & du procès de Ravaillac, *Mém. Rec. t. 2, p. 246-276*: mais il le fait si négligemment, en homme si mal instruit, ou même si partial contre les maximes du gouvernement & la personne de Henri le Grand, que son témoignage ne sauroit être d'un grand poids. Je remarque seulement que son sentiment est, que Ravaillac n'a eu absolument aucun complice.

Fin du septieme Volume.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Contenues dans ce septieme Volume.

A.

ABEINS (l'abbé d'), qu'il prend contre les
est fait évêque de Poi- grands desseins de Hen-
tiers, 76. ri IV, 287 & *suiv.*

ACHMET, empereur **ALLEMAGNE** (affaire
des Turcs, demande à d'), & troubles qui y
Henri IV d'avoir un ré- arrivent, 109. Les prin-
sident à Marseille, 235. ces d'Allemagne dépu-
tent vers, Henri IV sur

AERSENS (François), leur prétention à la suc-
cession de Cleves, 258,
259.

AGOUST, maison.
Voyez HENRI IV.

AIDES. Régléments
à ce sujet, 156 &
suiv.

ALBERT, cardinal &
archiduc d'Autriche, sa
réception au prince de

Condé après sa sortie
de France, 202. N. 26.

fait rendre justice au
prince d'Epinoÿ, 221,

222. Sa réponse à la let-
tre du roi, 276. Raison

du peu de précaution
ANJOU, (François de

AMBASSADEURS nom-
més par Henri IV pour
résider dans les diffé-
rentes cours de l'Eu-
rope, 285.

ANDRÉ (N. de Saint),
officier d'artillerie, 171.

ANGOULÊME (Char-
lotte de Montmorency,
duchesse d'), mêlée dans
les intrigues galantes de

Henri IV, 189.

DES MATIERES. 347

Valois, duc d'). *Voyez* PHILIPPE II.

ANJOU (Gaston, Jean-Baptiste de France, duc d'), troisième fils de Henri IV, ensuite duc d'Orléans. Sa naissance, 37. N. 10.

ANNÉE du grand hiver, 74. N.

ANVERS. Trahison d'Anvers, 143.

ARCENAL. *Voyez* SULLY.

ARCHIDUCS (les), travaillent sincèrement à la paix, 96.

ARTILLERIE. Projet à cet égard faisant partie du cabinet d'état, 151, 152.

ARTS. Projet pour les perfectionner, 151. N. 15.

AUGUSTE. Conformité du regne de Henri IV avec le sien, 23.

AVIAS (le pere), jésuite, nommé dans une lettre du P. Cotton, 125.

AUTRICHE, maison, sur quoy fondé son prétendu droit à la succession de Cleves, 242

& *suiv.*

AUTRICHE (Cathé-

rine d'). Alliance par elle de la maison de Béthune avec la maison d'Autriche, 230. N. 9.

AUTRICHE (Charles d'), marquis de Burgaw. *Voy.* BURGAW.

AUTRICHE (Marie d'), épouse de Guilleaume, duc de Juliers, 243.

AUVERGNE (Charles de Valois, comte d'). Graces qu'on lui accorde dans sa prison, 214.

B

BALAGNY. (Damien de Montluc de). Intrigues de galanterie entre lui & le duc d'Eguillon; il est assassiné, 52.

BANQUEROUTES. Edits contre les banqueroutiers frauduleux, 182.

BARONIUS (cardinal). Sa mort, 70.

BARREAU. Abus à corriger dans le barreau pour les juges, avocats, procureurs, &c. 168.

BEARN. *Voy.* JÉSUITES.

BEAUVILLE, premier

président de la chambre des comptes de Provence, 57.

BELLEBRANCHE, nommé dans une lettre du P. Cotton, 122.

BELLIEVRE (Pomponne de). Sa mort, 70.

BERINGHEN (Pierre de), contrôleur général des mines, 114-122. 173-181-191-277.

BERNY (Mathieu Brûlard de), 98, 208. N. 29. Il sert les intérêts du prince d'Epinoÿ auprès de l'archiduc, 225. N. 5.

BÉTHUNE. (maison de). Ses alliances avec les maisons d'Autriche & de Coucy, 230. N. 9.

BÉTHUNE (Jean de). s'allie avec la maison d'Autriche par celle de Coucy, 230. N. 9.

BÉTHUNE (N. de), cousin du duc de Sully, 171.

BIRON (Charles de Gontaut, maréchal de). Pertes énormes qu'il faisoit au jeu, 74. N.

BIRON. (Jean de). On le veut démarier, 171.

BLANCHEFORT, mai-

son des plus communes dans la noblesse, 11.

BLANCHEFORT de Créquy (François de). Son mariage, 12, 13. N. 3.

BODILLON, assassine Childeric, pourquoi, 89.

BOISSISE, agent de France près des princes héritiers de Cleves, 245-273, sert utilement dans cette affaire, 259. N. 10, est nommé ambassadeur en Danemarck & en Suede, 285.

BONGARS (Jacques de), agent de France en Allemagne, 245-273. Mémoires qu'il envoie à Sully sur la succession & les affaires de Cleves, 237. Bon mort de lui, 254; est nommé ambassadeur en Hongrie, Bohême & Transilvanie, 285.

BONNE. Sentiment sur cette maison, 11.

BORDE (la), employé à découvrir l'intrigue du comte de Sommerive avec madame de Moret, & maltraité par Sommerive, 46.

BOUILLON (Henri de

la Tour d'Auvergne, vi
comte de Turenne),
reprend ses brignes, 58.
Voyez HENRI IV.

BOUILLON (made-
moiselle de), offerte au
duc de Sully pour épou-
ser le marquis de Ros-
ny, 10.

BOURBON (Catherine-Henriette de), fille
de Henri IV & de Ga-
briëlle d'Estrées, pro-
posée au fils du duc de
Sully, 15. N. 4, puis au
fils du connétable, 21.
Son mariage, 15. N. 4.
Présent qu'elle reçoit du
roi son pere, 181.

BOURG (M. du),
171.

BOURGOGNE, (Char-
les de). Sa fille porte le
comté de Gueldre dans
la maison d'Autriche,
238, 239.

BOURGOGNE (Ma-
rie de), porte les Pays-
Bas à Maximilien. Dou-
te sur cette possession,
239. *Voyez* CLEVES.

BRANDEBOURG (Al-
bert Frédéric, électeur
de). Son droit à la suc-
cession de Cleves, 240.

BREMONT (M.),
nommé dans une lettre

du pere Cotton, 123.

BRISSAC (Charles
de Cossé, maréchal
de), est mis en jeu par
une calomnie au sujet
d'un sermon du P. Gon-
thier, 186, 187, est
nommé du conseil de
régence, 285.

BRUNSWICK (duc
de Lunebourg), 226.

BUISSE (la), 171.

BULLION, est envoyé
ambassadeur vers les Vé-
nitiens & le duc de Sa-
voie, 285.

BURGAW (Char-
es d'Autriche, marquis
de). Son droit à la suc-
cession de Cleves, 242.

C.

CABINET D'ÉTAT. Idée
& objet de ce grand &
utile travail, 147 &
suiv. N. 14, 15.

CARDINAUX, leurs
prérogatives en Italie,
232.

CARL-PAUL, envoyé
par l'électeur Palatin au
duc de Sully, 93.

CAUMARTIN, est en-
voyé ambassadeur vers
les Suisses, Grisons, &c.
235.

CHATEAUNEUF (M.

- de), garde du sceau des ses enfants, ses allian-
ces, princes prétendants
la régence, 285. ces, à la succession, 237 &
CHATEAUVIEUX (de), homme du conseil de ré-
gence, 285. *suiv.*
CHATILLON, ingé-
nieur, fait des plans
des frontieres de Cham-
pagne, 77.
CHARTRE (Claude
de la), 122.
CHEVALERIE (ordre
de) que Henri IV a des-
sein d'instituer, 150.
CHILDERIC, pour
quoi assassiné par Bodil-
lon, 89.
CHILPERIC, pour quoi
détrôné, 89.
CLERGÉ DE FRANCE,
demande la publication
du concile de Trente,
69, 70.
CLEVES (duché de),
Mort de son dernier
duc. Voyez CLEVES
(Guillaume, duc de).
Mémoire & détails sur
cette principauté. Noms
des princes & princesses
de ce nom, 237 & *suiv.*
CLEVES (Anne de),
épouse Philippe-Louis,
comte Palatin de Neu-
bourg, 241.
CLEVES. (Guilleau-
me, duc de). Sa mort,
ses enfants, ses allian-
ces, princes prétendants
à la succession, 237 &
suiv.
CLEVES (Jean-Guil-
leume de), fils du pré-
cédent. Sa mort, 239.
CLEVES (Magdelaine
de), épouse Jean comte
Palatin de Deux-Ponts,
241.
CLEVES (Marie-Eléo-
nore de), épouse Albert-
Frédéric de Brande-
bourg, 240.
CLEVES (Sibylle de),
épouse Charles d'Autri-
che, 241.
CŒUVRES (François
Annibal d'Estrées, mar-
quis de), calomnie Sul-
ly, 135, est envoyé à
Bruxelles pour enlever
la princesse de Condé,
208. N. 29.
COLANGE, commis-
saire en Languedoc, 81.
COLLEGE ROYAL. Ré-
flexions sur les colleges
& sur l'éducation qu'on
y donne à la jeunesse,
151. N. 15.
COMAN (Jacqueline
Le Voyer de), ou d'Es-
coman, donne son avis
à Henri IV d'une cons-
piration contre sa per-

sonne, 296. Particularités sur son procès, & différentes opinions sur toute cette affaire, 296. N. 16.

COMÉDIENS Italiens appelés en France, 7, 8.

COMMERCE. Projets pour le faire fleurir, 134. N. 16.

COMMERCEY (seigneurie de), usurpée par les Espagnols & le duc de Lorraine, & restituée, 78. N. 32.

CONCHINE ou CONCINI, épouse Léonore Galigay, 34. Il abuse de la confiance de la reine, 33. Son ambition, 34. Motifs secrets de la jalousie qu'il inspire à la reine contre Henri, ses menées avec le conseil d'Espagne contre ce prince, 130. Refus qu'il effuie, 232.

CONDÉ (Henri II de Bourbon, prince de), épouse mademoiselle de Montmorency, 54. N. 6. 128, 130, 189. Brouilleries qui s'en ensuivirent entre Henri IV & ce prince, 189. Traits sur les effets de cette jalousie,

192. N. 27. Il emmena la princesse de Condé en Flandre, 197, 198.

Particularités sur cette évasion, 197. N. 28, 29. Il écrit au roi & à M. de Thou, 204, 205. Détails sur toute cette affaire, 204. N. 27.

CONJURATION sur la vie d'Henri IV, formée dans la ville de la Fleche, 211. Peu de fondement de cette conspiration, 212. N. 32. Autre contre ce prince, avis répandus & paroles dites à ce sujet, 287, 288. N. 13.

CONSEIL DE RÉGENCE composé par Henri IV pendant l'exécution de ses grands desseins, 225.

CONTY (François de Bourbon, prince de), querelle avec le prince de Joinville, 53.

CONTY (Jeanne de Coëne, princesse de), employée à faire réussir le mariage du duc de Vendôme avec mademoiselle de Mercœur, 56.

CONVERSATIONS entre le roi & Sully, 14, sur

les sujets de plaintes de Henri IV contre la reine, la marquise de Verneuil, &c. 28 ; entre Henri IV, la reine, Sully & les courtisans, sur les grands hommes de l'antiquité, 118 ; entre Henri IV & Sully, sur les nouvelles publiques, sur les complots domestiques & étrangers, contre la vie de ce prince, 129, sur les mémoires de finance & sur les moyens de recouvrer de l'argent, 155, sur la composition du cabinet d'état, 169, entre Sully & le prince de Condé, sur les prétendus sujets de mécontentement de celui-ci, 192-195 ; entre Henri IV & Sully sur le même sujet, 194, 195, sur l'évasion du prince de Condé, 199-203, sur la mort du duc de Cleves, 237, sur la manière d'exécuter le grand dessein, 260, sur les pressentiments qu'a Henri IV de sa mort, & sur la conjuration contre sa vie, 292.

COTTON (Pierre), jésuite, travaille utilement au mariage du duc

de Vendôme avec mademoiselle de Mercœur, 56. Lettre indiscrete qu'il écrit sur les nouvelles de la cour, 121. Voy. HENRI IV. Il est impliqué dans le parricide de Ravallac ; sa justification, 322-324.

COURONNEMENT de la reine Marie de Médicis. Motifs qui font souhaiter cette cérémonie aux séditieux, 136, 137. Comment se passe la cérémonie du couronnement, 302. N. 18.

COURS SOUVERAINES. Réglemens auxquels elles sont assujetties. Réflexions sur ce sujet, 79. N. 33.

COURTISANS. Querelles entr'eux, 53. Comment ils pensent de Henri IV & de Sully, 113. N. 1. Ils calomnient Sully au sujet des enfans naturels de Henri IV, 134. Leurs démarches & brigues pour détourner Henri IV de ses grands desseins, 257, 258. Mal intentionnés pour les grands desseins de ce prince, 278, 279.

CRÉQUY (Charles de

de Blanchefort de). Pertes énormes qu'il fait au jeu, 73. N. 29. On propose de marier son fils aîné avec mademoiselle de Verneuil, 123.

CRÉQUY. *Voy.* BLANCHEFORT de Créquy.

CROS (du), l'un des conjurés dans la conjuration de la Fleche, 211.

D.

DANGUIN (le capitaine), sert utilement dans l'affaire de la révolte des Maures, 106.

DANEMARCK (Christien IV, roi de). Ce prince embrasse l'alliance contre la maison d'Autriche, 273.

DANSA (Simon), corsaire Flamand, 124.

DAUPHIN (monsieur le), malade à Noisi, 66. Brigues à la cour pour lui faire épouser l'infante d'Espagne, 134. N. 8.

DELPHIN, cardinal, ambassadeur de Venise en France, est envoyé par Henri IV son ambassadeur à Florence, 232.

Tome VI.

DEPUTÉS GENERAUX du corps Protestant dans l'assemblée générale de Gergeau, 61 & *suiv.*

DESSEIN POLITIQUE ou grand dessein de Henri IV, 147 & *suiv.* La succession de Cleves en est le prétexte, 244 & *suiv.* Moyens de l'exécuter, 252 & *suiv.* On cherche à le détruire. Princes & électeurs qui se joignent à Henri IV pour le grand dessein. Dispositions prochaines pour l'exécution, 272 & *suiv.*

DEUX-PONTS (Jean, comte Palatin de). Son droit à la succession de Cleves, 241.

DISSIPATEURS. Projet de les réprimer, 161 & *suiv.*

DOMAINE DU ROI. Rachat de différentes parties, 81 & *suiv.* La principale richesse du roi ne consiste pas dans son domaine, 81 & *suiv.*

DROIT ANNUEL établi par Henri IV, 155. Jugements différents sur cet établissement, 156. N. 19. *Voy.* PAULETTE.

Gg

DUELS. Suite de la facilité à les pardonner, 53. N. 19. Edit sur le duel, & ce qui se passa à cette occasion dans le conseil, 183, 184. N. 25.

E.

ÉDIFICES dans la ville de Paris, 71 & *suiv.* N. 27.

ÉDOUARD III, roi d'Angleterre, 118.

EGMONT, comté & comtes de ce nom; leurs droits sur le comté de Gueldre, 238.

EGUILLON (Henri de Lorraine, duc d'), satisfait Henri IV contre son frere, 47, fait assassiner Balagny, 52.

ENTRAGUES (François de Balzac d'). Il est impliqué dans l'affaire de Ravallac, 337.

ENTRÉES, impôt, réglemens & projets sur cette partie, 155.

ÉPERNON (Jean Louis de Nogaret de la Valette, duc d'). Sa brouillerie avec Montigny, 53. Pertes considérables qu'il fait au jeu, 74. N. Il obtient la permission d'entrer en

carrosse dans la cour du Louvre, 147. N. Il s'oppose à Sully sur l'armement de Cleves, 265. Il est impliqué par la Comman dans le complot de Ravallac, 297.

EPINOY (Guillaume de Melun, prince d'), obtient la restitution de ses biens, 222. *Voy.* TRAITÉS de Treve.

ERKEL (d'). Droits de cette maison sur le duché de Cleves, 238.

ESCURES (PierreFougeu d'), est appelé au conseil sur l'expédition de Sedan, 171.

ESPAGNE & ESPAGNOLS. Terres usurpées par l'Espagne sur la frontiere de Champagne, 78. Négociations pour la treve avec les Provinces-Unies, 94. Foiblesse de cette couronne dans l'affaire des limites de la Navarre & du Béarn, 102 & *suiv.* dans celle de la révolte des Maures, 104 & *suiv.* qu'elle chasse enfin de ses états, 109. N. 43, 44. Détestables complots contre la vie d'Henri IV, qu'elle forme dans la maison

de la reine, 130 & *suiv.* avait prêtées à Henri IV.
Voyez TRAITÉ de Treve. 180.

Moyens qu'elle emploie FERRAND, premier
 pour détourner Henri IV huissier de la chambre
 de ses grands desseins, des comptes. Son procès
 257. Suite des complots lui est fait, 178.

qu'elle forme contre la FERRIER (du), dé-
 personne de ce prince, puté à Sully pour l'as-
 288 & *suiv.* N. 13. semblée de Châtelleraut,

62.

ESSARTS (Charlotte FERRAQUES. Grande
 des), maîtresse d'Hen- maladie dont il guérit,
 ri IV, 24-40, N. 12. En- 76. Est nommé du con-
 fants qu'il eut d'elle, & seil de régence, 285.

particularités sur sa vie, FEYDEAU (Denis),
 24. N. 7. Gratification fermier général des ai-
 que ce prince lui accor- des, 178.

de, 182.

F. FIEFS MASCULINS
 & FÉMININS. Distinc-
 FAYE (la). *Voyez* LET- tion importante pour le
 TRE. duché de Cleves & les
 Provinces-Unies, 239-

244.

FENOUILLET, fait évê- FINANCES & FINAN-
 que de Montpellier, 75, CIERS. Nouveaux tra-
 76. N. 31. vaux & réglemens

pour les finances, 78
 FERDINAND D'AUTRICHE II, roi des Ro- & *suiv.* N. 33. Mé-
 mains & d'Hongrie, moires & projets sur ce
 243. sujet, 146 154. N. 16.

Moyens de recouvrer

de l'argent dans le be-
 FERDINAND de Castille, proposé à Henri IV soin, 155 & *suiv.*
 pour exemple, 258. Affaires diverses, & dé-
 tails sur les finances,

178 & *suiv.*

FLANDRE, PAYS-

Gg. ij

BAS, & PROVINCES-UNIES. Négociations pour une treve à longues années, 94 & *suiv.* Ingratitude des Flamands envers Henri IV, 100. Les provinces-Unies se joignent aux princes ses confédérés, assemblés à Hall, sur l'affaire de Cleves, 258 & *suiv.* N. 10, & p. 267.

FLECHE (la), gratification accordée à ce college, 122-126. Autre refusée par Sully, 127. N. 5. *Voy.* CONJURATION.

FONTAINEBLEAU. Nouveaux embellissements faits à ce château, 71.

FORCE (Jacques Nompar de Caumont, duc de la). Querelle entre sa famille & celle de Saint-Germain, 53. Service qu'il rend au roi en Navarre & en Béarn, 104 & *suiv.*

FRANCE (Christine de), seconde fille d'Henri IV, destinée pour le prince de Galles, 135.

FRANCE (Elisabeth de), fille aînée d'Hen-

ri IV. Sa maladie, 66. **FRANCE (Gaston Jean-Baptiste de),** troisième fils d'Henri IV. Sa naissance, 37. Sa mort, 37. N. 10.

FRANCHE COMTÉ. Usurpations faites par l'Espagne & la Lorraine sur cette frontiere, restituées, 78. N. 32.

FRANÇOIS I, roi de France, donne du secours à Philippe, landgrave de Hesse, 250.

FREDERIC III, empereur, 242.

FRESNE (Pierre Forget de), secrétaire d'état; sujet de sa contestation avec Villeroi, 208.

G.

GABELLE. Augmentations à y faire dans le besoin, 156.

GALIGAI (Léonore) épouse Conchine, 34. Elle entretient la jalousie de la reine contre Henri IV, 137. Gratifications qu'elle reçoit, 180.

GALLES (prince de), 135.

GERGEAU. Assemblée générale des Protes-

tant en cette ville, 61.

GEVRES (Louis Potier de), secrétaire d'état, nommé du conseil de régence, 285.

GIVRY (cardinal de), est proposé pour l'évêché de Metz, 67.

GONTHIER ou GONTHERY (le pere), jésuite, réprimandé par Henri IV sur sa manière de prêcher emportée & séditieuse, 186, 187, 209. N. 30.

GOURNAY (mademoiselle de), donne avis de la conspiration contre la personne d'Henri IV, 296. N. 16.

GOVERNEMENT. Principes pour un bon gouvernement, 83. N. 35.

GOVERNEMENT monarchique, préférable à tous les autres, 83. N. 35.

GREFFES (Edit des), rachat des greffes de Languedoc, 80.

GUELDRE, comté & comte de ce nom, 237. Affaires sur cette succession, 238.

GUIDI, Italien, cabale avec Conchine con-

tre Henri IV, 130.

GUIDI (le chevalier), agent du grand duc de Toscane en France, 229. Henri IV se l'attache, 233.

GUISE (maison de), 54.

GUISE (Charles de Lorraine, duc de), justifié sur les difficultés apportées au mariage du duc de Vendôme, avec mademoiselle de Mercœur, 54.

H.

HALL (assemblée de) & députation faite à Henri IV par les princes d'Allemagne, 258 267.

HARLAY (Achille de), premier président, est nommé du conseil de régence, 285. Paroles de lui au duc d'Epéron sur l'assassinat de ce prince.

HENRI II. Secours qu'il donne aux princes d'Allemagne, contre Charles-Quint, 250.

HENRI IV. Ses occupations & divertissements. Il empêche Sully de consentir aux alliances pour son fils, qu'il

lui étoient proposées, pareille avec la même
 10, & lui propose de le dame, 46. N. 16, &
 marier avec mademoi- d'Aiguillon, pour avoir
 selle de Créquy, 11. Son fait assassiner Balagny,
 sentiment sur les mai- 50-52, N. 18. Brouille,
 sons de *Bonne*, de *Blan-* ries dans sa cour, que sa
chefort, d'*Agoult*, de facilité à pardonner les
Créquy & de *Lesdiguie-* duels excite, 52, 53. N.
res, 11, 12. Grandes 19. Il songe à faire épou-
 offres qu'il lui fait pour ser au prince de Condé
 l'engager à embrasser la mademoiselle de Mont-
 religion catholique, 14, morency, 54; oblige la
 15. N. 4. Il le rassure maison de Mercœur à
 contre les artifices de accomplir le mariage de
 ses ennemis, 21, 22. Ses mademoiselle de Mer-
 amours & maîtresses, cœur, & du duc de Ven-
 23, 24. N. 7. *Voyez* dôme, 54. Son aversion
 CONVERSATIONS. Sa contre les princes de la
 haine contre Conchine maison de Guise, 54. Il
 & Galigaï sa femme, 32- envoie Sully à l'assem-
 35-40, qu'il veut ren- blée des Protestants à
 voyer en Italie, 33, 34. Gergeau, 61. Son séjour
 Ses égards pour la reine, dans ses maisons royales;
 36, 37. Naissance de son vie privée & maladie de
 troisième fils; marque ce prince; sa tendresse
 d'amitié qu'il donne à pour ses enfants, 64,
 Sully dans cette occa- 215. Il donne l'évêché
 sion, 37. N. 10. Ses let- de Metz au duc de Ver-
 tres à Sully, 37-39-76, neuil, 67. N. 23. De-
 102-115. Il chasse le mandes du clergé, qu'il
 prince de Joinville pour accorde & refuse, 69,
 ses galanteries avec ma- 70. N. 25. Ouvrages
 dame de Verneuil, avec publics & édifices, qu'il
 laquelle il se brouille & fait faire, 71. N. 27. Ses
 se raccommode, 44. N. dépenses pour son jeu,
 14. Il disgracie Somme- accusé en vain de cher-
 nye pour une intrigue cher à ruiner les sei-

général par le jeu, 73. N. 28, 29. Il soulage le peuple après le débordement de la Loire, 75. Il dispose des évêchés sur la recommandation de Sully, 76. N. 31; se fait restituer les usurpations de l'Espagne & de la Lorraine sur les frontières, 78. N. 32, pense à acquérir Antibes, 78. Réglemens sur les finances, 78. Réception qu'il fait au duc de Mantoue, 94. Part qu'il a dans l'accommode ment de l'Espagne & des Provinces Unies, 94, 95. Bon mot du roi à don Pedre, 95; refuse d'entrer dans la révolte des Maures, 104. Il dit à Sully de lui composer quatre états sur la finance & les autres parties de l'état, 111. Il passe deux jours à l'arsenal, 115. Il accuse Sully d'indiscrétion sur des secrets révélés par le pere Cotton, 120, écrit à de la Châtre, 122. Son mécontentement contre le pere Cotton, 125. N. 4. Il vient communiquer à Sully ses chagrins : longue conversation entr'eux, 128; sur les nouvelles publiques, 129; sur son amour pour mademoiselle de Montmorency, 129; sur les complots contre sa vie, découverts en Espagne par Vaucelas, 132; sur les sujets de plainte que lui donnent à cet égard la reine, Villeroy, &c. 134; sur ses vues pour le mariage de ses enfans, 135; sur la résolution qu'il prend de renoncer à la princesse de Condé, 139. N. 10. Pourquoi il s'attache les princes d'Allemagne, 135. Il destine au dauphin l'héritière de Lorraine, 135. Il a dessein de marier son troisième fils avec la princesse de Mantoue, 136. Son aversion pour le couronnement de la reine, 137. Il hâte l'exécution de ses grands desseins, 147, va souvent visiter Sully à l'arsenal, 147, 203, & s'y occupe avec lui à la composition d'un cabinet d'état, 148. Cabinet d'état qu'il se propose d'établir, 149, 150. N. 14. Voy. CONVER-

SATIONS Il établit des chevaux de poste & coches, 156. N. 18, le droit annuel, 156. Sentiment sur cette opération, 156. N. 19. Il a dessein de rétablir l'ancienne censure Romaine, 161-164. N. 20, de détruire la chicane, & autres pieces du cabinet d'état, 164. N. 20. Son jugement sur ses trois ministres, 174-177. N. 23. Il promet à Sully de se corriger sur sa passion pour le jeu, 181. Dettes acquittées, gratifications & dépenses de ce prince pour le jeu, les bâtimens, &c. 180. Il punit N... qui avoit calomnié Sully, 186. Plaintes réciproques de lui & du prince de Condé, & paroles très-vives entr'eux au sujet de la princesse de Condé, 189-192. N. 27. Complots contre Henri, dont cet amour n'est que le prétexte, est averti des desseins du prince, 195. 196. Son chagrin de l'évasion de ce prince : conseils, démarches & autres particularités sur cet incident, 197. N. 28. Faux avis qu'il reçoit contre les Protestans, 210. N. 31. *Voy.* CONSPIRATION. Voyage dans ses maisons, 215. Secours qu'il donne aux Flamands, 217. Protection qu'il donne au prince d'Epinoy, 221. N. 2, 3, 4. Il s'oppose au titre de seigneur souverain de Sedan que prend le duc de Bouillon, 226; se fait rendre justice par le grand duc d'un passe-droit fait à son ambassadeur, 228. Il console la reine sur la mort du grand duc, 228. N. 8, s'attache Guidi son agent, 233, permet au grand seigneur d'avoir un résident à Marseille, 235. *Voy.* CONVERSATIONS. Il promet son assistance aux princes intéressés dans l'affaire du duché de Cleves contre la maison d'Autriche, 244. Il s'entretient avec Sully sur ce que lui avoient dit & offert les députés des princes d'Allemagne, 259-264. N. 11. Il se prévient contre les conseils de Sully,

DES MATIÈRES. 361

ty, 266. Il converse avec lui. Sentiments qu'il inspire au duc de Vendôme pour ce ministre, 271, 272. Dispositions prochaines pour l'exécution du grand dessein, 272. Lettre qu'il écrit à l'archiduc, 275-287. Il fait marcher des troupes dans le pays de Cleves, 275. Il en parle indiscrettement devant les courtisans, 277, 278. Conversations & lettres entre Sully, 280-284. Ses dispositions & préparatifs pour l'accomplissement de ses grands desseins, 284-286. Sa répugnance aux préparatifs du couronnement de la reine, 286. Sa lettre à l'archiduc, 287. V. CONSPIRATION. Ses prétendus pronostics & pressentiments sur sa mort prochaine, 290. N. 14. Voy. CONVERSATIONS, SCHOMBERG. Il assiste au couronnement de la reine, 303. N. 18. Calomnies répandues contre lui sur les motifs de la guerre, 305. N. 20. Il envoie la Varenne à l'arsenal, 306, 307. N.

21, lui-même y va & est tué, 308. Détail sur les derniers jours de sa vie, sur ses pressentiments, 308. N. 22. Voy. RAVAILLAC.

HESSE (Guillaume, landgrave de). Ses droits à la succession de Cleves, 241; s'unit avec la France contre la maison d'Autriche, 273.

HÔPITAL royal (projet d'un), 150.

HÔTE (Nicolas l'), secrétaire de Villeroy, 106.

HOTTOMAN, agent d'Henri IV en Allemagne, 245.

HUBERSON (Jeanne) & son cousin découvrent la conspiration contre Henri IV à la Fleche, 211, 212. N. 32.

J.

JACOB, agent du duc de Savoie, vient complimenter Henri & Sully, 24, 227.

JACQUES STUARD, roi d'Angleterre, 218.

JEAN I, roi de France, se soumet à l'autorité des états du royaume, 90.

Hh

JEANNIN (Pierre), président au parlement de Dijon, service qu'il rend en Flandre dans l'affaire de la suspension d'armes, 95, est un de ceux qui conclurent le traité de Treves & celui de l'intervention des rois de France & d'Angleterre, 218. N. 1. Il rend service à Sully auprès de l'archiduc pour le prince d'Epinoï, 221. N. 2. Il prévient Henri IV contre Sully sur l'armement de Cleves, 265 - 271, est nommé ambassadeur en Flandre & en Angleterre, 285.

JÉSUITES. Ils s'établissent en Béarn, 70. N. 25. Nommés dans une lettre du pere Cotton, 121. Ils sont impliqués dans la prétendue conspiration de la Fleche, 211, & justifiés, 212. N. 32. Ils servent les cruautés de l'empereur Rodolphe contre les Protestants d'Allemagne, 273. Ils sont impliqués dans le parricide d'Henri IV, & justifiés, 220.

JETTONS d'or & d'ar-

gent présentés à Henri IV par Sully en 1608, leur devise, 23. En 1609,

111.

IGNACE ARMAND, provincial des jésuites, 125. N. 4.

ILLUSTRES (hommes) de l'antiquité, 118.

INDES. Articles du traité de Treves & d'intervention, &c. concernant le commerce aux Indes, 219.

INFANTE D'ESPAGNE (Anne - Marie - Maurice d'Autriche). Complots dans la maison de la reine pour la faire épouser au dauphin malgré Henri IV, 134, 135. N. 8.

JOANNINI, agent du grand-duc de Toscane, 33. Cabale dans la maison de la reine avec l'Espagne, 130, son entretien avec Sully sur l'insulte faite à notre ambassadeur à Rome par celui de Toscane, 228.

JOINVILLE (Claude de Lorraine, prince de), disgracié pour ses galanteries avec la marquise de Verneuil & la comtesse de Moret, 41 - 45.

N. 14, 15. Querelle avec le prince de Conty, 53.

JOYEUSE (François de), cardinal, prévient Henri IV contre Sully sur l'armement de Cleves, 265-277, est nommé du conseil de régence, 285.

JOYEUSE (Henri, comte de Bochage, duc de), capucin & cardinal. Sa mort, 70.

ISABELLE DE CASTILLE. Son exemple proposé à Henri IV, 258.

ISLE (N. de l'), Officier de l'artillerie, 171.

ITALIE. Comédiens appelés de ce pays par Henri IV, 7, 8. Ses princes & états s'unissent à Henri contre la maison d'Autriche, 355. Ambassadeurs nommés pour l'Italie, 273.

JUDICATURE. Ses charges devenues vénables & rendues héréditaires, 157. N.

JULIERS, duché & ducs de ce nom, 238, 239. Affaire de cette succession, 239.

JURISDICTIONS. Charges à y créer dans le besoin, 160.

L.

LAMBERT, envoyé par le prince d'Orange en France, pour faire rompre les négociations de paix entre l'Espagne & les Provinces-Unies, ses artifices, 97.

LAMORAL, premier prince de Ligne, 222. N. 4.

LÉOPOLD, archiduc d'Autriche, investi du duché de Cleves; démarches qu'il fait auprès d'Henri IV sur cette affaire, 244.

LESDIGUIERES. Henri le destine pour commander en Italie l'armée d'Henri IV, 274.

LETTRE fausse, signée EMMANUEL DE LA FAYE; ce qu'elle contenoit, 209.

LIANCOURT (N. du Plessis), premier écuyer d'Henri IV, est nommé du conseil de régence, 285.

LICANT, entrepreneur du pavé de Paris, 79.

LIGUE. Les partisans de la ligue travaillent à détourner Henri IV de ses grands desseins, 257.

LOIRE (la), ravages de Gonzague, princesse qu'elle fait, 74. N. 30. de), 136.

LORRAINE (la). Ses MARCADÉ, jouaillier, usurpations faites sur la 181.

frontiere de Champagne, 78. N. 32. MARCHAND (Charles le), donne son nom au

LORRAINE (Charles, pont Marehand, 71. N. cardinal de). Sa mort, 27.

70. MARCK (la), comté & comte de ce nom. Comment cette principauté fut unie au duché de Cleves, 236.

LORRAINE (duchesse de), tombe dangereusement malade, compliments que lui font faire le roi & la reine, 94. MARGUERIT, avocat général à Rouen. Gratification accordée à ses héritiers, 181.

LOUIS (Saint-). Il ordonne à son fils d'abolir la taille, 90. MARIE DE MÉDICIS, reine de France, conseil violent qu'elle donne au roi contre les Calvinistes, 59. Elle va à Chartres, 122. Amitié qu'elle témoigne au pere Cotton, 124. Elle accorde aux ducs d'entrer en carrosse au Louvre, 147. N. 13. Gratifications qu'elle fait donner à la Léonore, 180. Effets de sa jalousie contre la princesse de Condé, 189 202. N. 29. Elle est nommée régente, 285. Elle se fait couronner malgré la répugnance & la volonté du roi, 286.

LUXE. Réglemens & taxe à cet égard projetés, 161.

M.

MAÎTRESSES d'Henri IV, leurs noms, enfans qu'il eut d'elles, 24. N. 7.

MANICAMP (Philippe de Longueval de), envoyé en Flandre après l'évasion du prince de Condé, 208. N. 29.

MANTE. On y fait construire un pont, 72.

MANTOUE (Vincent de Gonzague, duc de), comment reçu à Paris, 94.

MANTOUE (Eléonore

DES MATIERES. 365

195. N. 15. Sa justification & autres particularités qui la concernent, à l'occasion de l'assassinat du roi, 311.

MARILLAC, se mêle des galanteries d'Henri IV, 24.

MARINE. Projet sur cette partie, 152.

MARION (N.), 99.

MAUPEOU (de), nommé du conseil de régence, 285.

MAURES & MAURISQUES, se révoltent & demandent du secours à la France, qui le leur refuse, 104. Ils sont chassés d'Espagne, 108 & *suiv.* N. 43, 44.

MAUSSAC, commissaire en Languedoc, 80.

MAXIMILIEN I, empereur. Doute par rapport à ses droits sur les Pays-Bas, 238, 239.

MAXIMILIEN II, empereur, ses dispositions par rapport aux états de Cleves, de Juliers, &c. 242.

MAYENNE (Charles de Lorraine, duc de), donne satisfaction à Henri IV contre le comte de Sommerive, son fils, 47.

N. 17, accusé de s'opposer au mariage de mademoiselle de Mercœur avec M. de Vendôme, 54. Il refuse de vendre au roi son domaine d'Antibes, 78. Est nommé du conseil de régence, 285.

MAYENNE (mademoiselle de), pour le prince de Condé, 191.

MÉDICIS (maison de), peu ancienne, 230.

MÉDICIS (Ferdinand de), grand duc de Toscane, sa mort, sa réponse à notre ambassadeur, 228. N. 8.

MÉDICIS (Côme II de), grand duc de Toscane, succède à Ferdinand. Insulte que son ambassadeur fait à celui de France à Rome, 228. N. 8.

MÉDICIS (D. Joan, bâtard de), 233, oncle de la reine, conseille à Henri IV de renvoyer Concini en Italie; est obligé à se retirer lui-même, 32, 33.

MEDOR, l'un des conjurés dans la conspiration de la Fleche, 211-214.

MESNELAY (la marquise de), se fait capucine, 125.

MERCŒUR (Marie de Luxembourg, duchesse de), difficultés qu'elle oppose au mariage de sa fille avec le duc de Vendôme, 63. N. 21, 22.

MERCŒUR (François de Lorraine de), fiancée avec le duc de Vendôme; grandes difficultés à accomplir ce mariage, 54-57. N. 21, 22.

MESSAGERIES. Réglemens pour cette partie, 155.

MÉTIRS. Projets sur cette partie, 149.

METZ. Droits de ce Chapitre, 67. N. 23. Affaire sur les confins du pays Messin & de la Lorraine terminée, 182.

MILITAIRE. Projets pour rétablir l'ordre dans le militaire, 150.

MIRON (François), lieutenant civil & intendant de Paris. Sa mort, 70. N. 26. Réfistance qu'il fait à la vérification des rentes. Particularités sur sa vie,

70. N. 26.

MISSIER, orfèvre, 189.

MONCEAUX. Ses bâtimens fréquents, 38, 64, 71.

MONCENIS, ville protestante, 63.

MONTBASON (Hercule de Rohan, duc de). Séjour d'Henri IV chez lui à Livri, 128, est nommé du conseil de régence, 285, impliqué dans la conjuration de Ravallac, 309. N. 23.

MONTENDRE, ville protestante, 63.

MONGLAT (Louis de Harlay de), premier maître d'hôtel du roi, nommé ambassadeur à la Porte, 285.

MONTIGNY (François de la Grange de), 180. Brouilleries entre lui & d'Epéron, 53.

MONTMORENCY (Charlotte de). *Voyez* ANGOULÊME (duchesse d').

MONTMORENCY (Charlotte-Marguerite de), proposée pour épouser le marquis de Rosny, 10, destinée au prince de Condé, 54.

Elle l'épouse, motif de ce mariage, 129, 130. N. 6. Particularité sur ce mariage, 139. N. 10, est emmenée en Flandre, particularités sur cette évasion, 197. N. 28. Bruits injurieux contre cette princesse, 202. N. 26. 204. N. 27.

MONTPENSIER (Henri de Bourbon, duc de). Sa mort, 15. N. 5.

MONTPENSIER (Marie de Bourbon), fille unique d'Henri duc de Montpensier, est fiancée au second fils de France, 16. N.

MORET, prévôt de la maréchaussée, 61.

MORET (Jacqueline de Beuil, comtesse de), 40, maîtresse d'Henri IV, 24. Enfants qu'elle en eut, 24. N. 7. Intrigue galante entr'elle & Joinville, 45. N. 15. Elle cherche à perdre Sully, 186.

MORNAY (Philippe du Plessis), continue ses brigues parmi les Calvinistes, 58, justifié auprès du roi contre une calomnie, 210.

MORTIER-CHOISY,

partisan, 179.

MOTTEVILLE, président au parlement de Rouen dans le parti d'Henri IV, 40.

MUSTAPHA (Agi Ibrahim), aga du Caire, écrit à Henri IV & à Sully au sujet d'un résident de la Porte à Marseille, 235.

N.

NAVARRRE (royaume de). Question sur les limites, terminée à l'avantage d'Henri IV, 103.

NEUBOURG (Philippe-Louis comte Palatin de). Son droit à la succession de Cleves, 240, 241.

NEVERS (Charles de Gonzague, duc de), est envoyé ambassadeur à Rome, 68. N. 24.

NEVERS (duchesse de), est mêlée dans des intrigues de galanterie, 138.

NICOLAI, nommé du conseil de régence, 285.

NOBLESSE. Projet à cet égard, 150.

NOTAIRES établis juges de leurs contrai

Autres projets à cet égard, 166-169.

NOYER (du), l'un des conjurés dans la conspiration de la Fleche, 211-214.

O.

ODOU (N. d') sert utilement dans l'affaire de la révolte des Maures contre l'Espagne, 104, 105.

ORAISSON (marquis d'), employé dans l'affaire du mariage de mademoiselle de Mercœur avec le duc de Vendôme, 55.

ORANGE (Maurice de Nassau, prince d'), brigue en France pour faire la suspension d'armes, 96-98. Il donne les mains au traité de Treves, 218. Il se joint aux princes d'Allemagne assemblés à Hall, 259.

ORANGE (princesse d'), écrit à Sully dans l'affaire de la treve entre l'Espagne & les Etats-Généraux, 97.

ORLÉANS (N. de France, duc d'), tombe malade, 66, est fiancé à mademoiselle de Mont-

pensier, 135.

ORNANO (Alphonse d'), blâme les sermons emportés du pere Gonther, 187. N. 26.

OSERAY (l'), valet de chambre d'Henri IV, 267.

P.

PAJOT, trésorier, requête présentée contre lui, 179.

PALATIN (électeur), écrit à Sully, 93.

PARAN, (le pere), jésuite, 123.

PARIS. Edifices publics, 71. N. 27.

PARLEMENT DE PARIS. Arrêt qu'il rend contre le prince de Condé, 208. N. 29. Sa conduite & ses démarches le jour de la mort d'Henri IV & les jours suivants. Particularités sur le procès de Ravillac, & autres à l'occasion de ce parricide, 320.

PARRICIDE commis en la personne d'Henri IV, comment cet attentat s'exécute, 308 & suiv. N. 22. Examen des différentes opinions sur les auteurs &

les causes de ce parricide, 325. Noms des différentes personnes qui y furent impliquées, 314 & *suiv.*

PARTIES-CASUELLES, 156.

PASITHÉE, religieuse, prétendue inspirée, sert aux desseins pernicieux des factieux de la reine, 136, 137.

PAVÉ de Paris, 79.

PAUL V. Il accorde avec peine l'évêché de Metz au duc de Verneuil, 67. N. 23. Il presse inutilement Henri de faire publier le concile de Trente, 69. Il donne les mains à l'union contre la maison d'Autriche, au moyen de le faire roi, 274.

PAUL (François d'Orléans, comte de Saint), gouverneur de Picardie, soupçonné avoir dessein de passer au service des archiducs, 49.

PAULETTE. Le droit annuel lui est substitué, 159. N.

PEDRE (Dom), ambassadeur d'Espagne en France, travaille à la paix, 95. Ses brigues à la

cour, 95. N. 40.

PERRON (Jacques Davy, cardinal du), ne peut amener Sully à changer de religion, 20. Il est nommé du conseil de régence, 285.

PERWIS. Droits de cette maison sur le duché de Cleves, 238.

PHÉLIPEAUX (Raïmond), seigneur de Pontchartrain, 59.

PHILIPPE-AUGUSTE, roi de France, soulève son royaume par les impôts excessifs, 89.

PHILIPPE DE VALOIS, roi de France, soulève le royaume par les impôts excessifs, 90.

PHILIPPE II, roi d'Espagne, motif du conseil qu'il donna au duc d'Alençon sur la trahison d'Anvers, 143.

PIMENTEL, Italien, admis au jeu & aux parties de plaisirs d'Henri IV. Aventure comique entre Sully & lui, 8, 9. N. 1. Artifice qu'il emploie pour gagner au jeu, 73. N. 29.

PLACE DAUPHINE, sa construction, 72.

POLICE. Réglemens

à cet égard , 79. Autres réglemens & établissemens projetés , 164. N. 20.

PONTCARRÉ, nommé du conseil de régence, 285.

PONT-COURLAY, gentilhomme Calviniste. Avis qu'il donne à Sully contre les séditieux , 58.

PORTE (la), traverse le mariage de mademoiselle de Mercœur avec le duc de Vendôme, 56, 57.

POSTES. Réglemens pour cette partie, 155. N. 17.

PRASLIN (Charles de Choiseul, marquis de), capitaine des gardes de Henri IV, va trouver Sully sur l'évasion du prince de Condé, 197, envoyé en Flandre par Henri redemander la princesse de Condé, 202. N. 26.

PREAUX (Hector de), est député par Jeannin à Henri IV, 181 - 217; sollicite l'archiduc en faveur du prince d'Épinoy, 225. N. Il est envoyé ambassadeur vers les archiducs, 285.

PRÉVÔT de Pluviers, accusé de complicité de l'assassinat d'Henri IV. 330, 331.

PROFESSIONS & MÉTIERS. Réglemens à cet égard projetés, 149. Artisans, marchands, pasteurs & laboureurs, combien ces quatre professions sont utiles au royaume, 153.

PRONOSTICS de la mort d'Henri IV, 290.

PROTESTANTS. Moyens qu'ils emploient pour rompre le projet de marier le marquis de Rosny avec mademoiselle de Mercœur, & pour retenir Sully dans leur croyance, 18, 19. Suite de leurs cabales, 57. Assemblée générale de Gergeau, 61. Faux avis & calomnies contre les Calvinistes, 209, & soupçons qu'on inspire à Henri IV contr'eux, pour le détourner de son grand dessein, 257-265.

PUGET, trésorier de l'épargne, 179.

R.

RAGNY (madame de), se mêle des intrigues de

DES MATIERES. 371

Galanterie d'Henri IV, 24. ROYAUX. Mémoires sur les moyens de les

augmenter, 155.

RAMBOUILLET (N. de), nommé dans les intrigues de galanterie d'Henri IV, 34. RICHARDOT (Jean

président de), employé dans les négociations pour la paix entre l'Espagne & les Provinces-Unies, 97, 129. On surprend son instruction, 101. Sa mort, 101. N. 42. 129.

RICHELIEU, cardinal, prouve que la vénalité & l'hérédité des charges de judicature ne doivent point être abolies en France, 157. N.

ROANNAIS (duc de), cabale avec les séditieux, 58. ROCHEFOUCAULT

(l'abbé de la), nommé cardinal, 232.

ROCHEPOSA (la), est fait évêque de Poitiers, 76. N. 31.

RODOLPHE, empereur, se saisit injustement de Donavert, 109. Examen de ses droits prétendus sur la principauté

de Cleves, de Juliers, &c. Il en donne l'investiture à l'archiduc Léopold, & recherche

Henri en sa faveur, 244.

REVENUS

Il souleve les Protestants d'Allemagne par les cruautés qu'il exerce à leur égard, 273.

ROHAN (Henri II, duc de), conduit les Suisses en Cleves, 287.

ROHAN. (Marguerite de Béthune, duchesse de), considérée d'Henri IV, 30.

ROIS. Réflexions sur la politique & le gouvernement de nos rois, 33. N. 35.

ROSNY (Maximilien II, de Béthune, marquis de), fils aîné du duc de Sully. Grands partis qu'on lui offre en mariage, 10. N. 2, & p. 15. N. 4, épouse mademoiselle de Créquy. Sujets de chagrin que

cette alliance cause au pere & au fils, 13. N. 3, raccommode avec le

duc de Vendôme, 123. Il est fait grand maître de l'artillerie en survivance, & conduit l'artillerie en Cleves, 287.

ROUEN. Construction de son pont, 72.

RUSSY (Elie de la place, seigneur de), conclut avec Jeannin le trai-

té d'intervention, &c. 218.

S.

SAINT-CANARD (M.), 171.

SAINT-GERAN (les), querelles entre cette famille & celle de la Force, 53.

SAINT-GENIES (mademoiselle de), épouse de Saint-Blancard, 175.

SAINT-MICHEL, député par Henri IV à Sully, 59, auquel il apprend l'assassinat de ce monarque, 308. N. 22.

SALIGNAC, demande de la part du grand seigneur un résident à Marseille, 236.

SALLIAN (le pere), jésuite, 123.

SAVARY, nommé dans une lettre du P. Cotton, 123.

SAUBION. Gratification qui lui est accordée, 182.

SAULT (Chrétienne d'Aguirre, comtesse de), travaille fortement à faire réussir le mariage du marquis de Rosny avec mademoiselle de Créquy, & pour empê-

cher

cher la conversion de Sully, 19. Elle se mêle des intrigues galantes d'Henri IV, 24. Gracieuse qui lui est refusée, 58.

SAVOIE (Charles-Emmanuel, duc de), félicite Henri IV sur la naissance du duc d'Anjou, 94. Alliance projetée entre les deux cours, 135. Ses liaisons avec Sully, calomniées, 227. Il se joint à la députation faite au roi par les princes assemblés à Hall, 258. Il fait un traité d'alliance avec la France, 273. N. 12. Bullion, ambassadeur auprès de lui, 285.

SCHOMBERG (Henri de), maréchal de France, est nommé ambassadeur en Allemagne, 285, donne de bons avis à Henri IV & à Sully sur la conjuration de Ravallac, 296. N. 16.

SÉDITIEUX. Leurs cabales, 58. Leurs intelligences avec l'Espagne & dans la maison de la reine, 139 & *suiv.* Ils font servir à leurs desseins l'amour de Henri pour la princesse de Conde, 196.

Tome VII.

SEIGNEURS ou GRANDS du Royaume. Querelles & brouilleries entr'eux, 93. Leurs cabales, 98 & *suiv.* Leurs calomnies contre Henri IV de chercher à le ruiner par le jeu, 73. N. 29; ils travaillent à rompre le grand dessein de ce prince, 277 & *suiv.* Accusés d'entrer dans le complot de Ravallac, 316.

SILLERY (Nicolas Brulart de), chancelier, 200. Il se montre au conseil d'avis contraire à Sully sur les cabales des Protestants, 60, & conteste avec lui en présence du roi, 114, 172, lui fait part des complots formés contre la vie d'Henri IV, 141. Jugement sur ses bonnes & mauvaises qualités, 176. N. 22.

Il prévient ce prince contre Sully sur l'armement de Cleves, 265. Sa grave réponse à la reine lors de la mort de Henri IV, 316.

SILLERY (Noël Brulart de), commandeur, se mêle des intrigues de

galanterie de Henri IV, 24. N. 8.

(SOISSONS) Charles de Bourbon, comte de), fait éclater son mécontentement, 54, se lie avec les jésuites & les courtisans, 123, & prévient Henri IV contre Sully sur l'armement de Cleves, 265. Prétexte qu'il prend pour se retirer de la cour, 304. N. 19.

SOMMERIVE, (les-Emmanuel de), est exilé par le roi pour ses galanteries avec la comtesse de Moret, 46 & *suiv.* N. 16.

SORLIN. (Henri de Savoie-Nemours, marquis de Saint-), 35.

SOUBISE (Benjamin de Rohan, duc de), commande une compagnie à l'expédition de Cleves, 282.

SPINOLA (le marquis de), dissuade l'archiduc de rendre le prince de Condé, 202. N. 26.

SUISSES. Les Suisses entrent dans la confédération contre la maison d'Autriche, 274.

SULLY (Maximilien de Béthune, duc de), donne des fêtes & des spectacles à l'arsenal, pour lesquels il y avoit fait construire une salle, 8. Aventure comique entre lui & Pimentel, 8, 9. N. 1. Artifices & calomnies de ses ennemis, 10. Sujets de chagrin que lui cause dans la suite le mariage de son fils avec mademoiselle de Créquy, 10-13. N. 3. Offres de la dignité de connétable & autres qu'il refuse, 16, 17. Sa circonspection en parlant des foiblesses de Henri IV, 23, 24. Ce ministre travaille à appaiser quelques brouilleries entre le roi & la reine, 25 & *suiv.* Particularités & anecdotes à ce sujet, 25. N. 9. Il est complimenté par Henri IV sur la naissance de son fils, 37 & *suiv.* N. 11. Il débarrasse Henri IV de mademoiselle des Essarts, 39. Il est pris pour juge par le roi & la marquise de Verneuil dans l'intrigue de Joinville, 44 &

suiv. N. 15; s'emploie dans celle de Sommerive avec la comtesse de Moret, 46 & *suiv.* N. 16, dans l'affaire de Balagny, assassiné par d'Eguillon, & dans plusieurs autres querelles entre les courtisans, 52 & *suiv.* dans celle du mariage de M. de Vendôme avec mademoiselle de Mercœur, 54 & *suiv.* Il soutient les princes de la maison de Guise, 54 & *suiv.* Il s'oppose aux conseils violents du roi & des courtisans contre les huguenots, 58 & *suiv.* Sages conseils qu'il donne au roi à cette occasion, 60, 61 & termine l'assemblée de Gergeau à la satisfaction de sa majesté, 61 & *suiv.* Sa générosité à l'égard de la famille de Miron, 71. N. Il fait construire la place Dauphine, le Pont de Rouen, &c. 72, se plaint des dépenses de Henri IV au jeu, 72 & *suiv.* N. 28. Péril qu'il court sur la Loire, 74 & *suiv.* N. 30. Il reçoit plusieurs grâces du roi, 76, fait donner à l'abbé Abeins l'évêché de Poitiers, 76, fait tracer des plans des côtes & villes de France, 78. Opérations & réglemens des finances, &c. 78 & *suiv.* Il exhorte Henri IV à travailler avec ses ministres, 81. Son mémoire & ses réflexions sur la taille, sur les impôts & sur différentes formes de notre gouvernement, 82 & *suiv.* Sa remarque sur quelques-uns de nos rois, 83 & *suiv.* Erreurs sur ce sujet rectifiées, 83. N. 35. Il reçoit des compliments de la part des princes étrangers, 93. Ses conseils par rapport à l'accommodement de l'Espagne avec les Flamands, 96 & *suiv.* Jettons d'or qu'il présente au roi, 111 & *suiv.* Opinions différentes sur sa faveur, 113. N. 1. Contestation entre lui & Sillery, 114, 115. Il reçoit & loge sa majesté à l'arsenal, 115 & *suiv.* Portrait qu'il fait de quelques rois, prédécesseurs de

Henri IV , 118 , 119. Il se justifie auprès du roi à l'occasion du pere Cotton , 121 , 122. Haine qu'ils se portent l'un à l'autre , 126 , 127. N. 5. *V. CONVERSATIONS.* Ses efforts pour rompre l'amour d'Henri IV pour la princesse de Condé , 129 , 130. Son opinion sur les complots formés contre la vie de Henri IV dans la maison même de la reine , 130 & *suiv.* Il hâte l'exécution du grand dessein , 146 , obtient la permission d'entrer en carrosse au Louvre , 147. N. 13 , s'occupe avec Henri IV à la composition du cabinet d'état , 148 & *suiv.* Voyez *CONVERSATIONS.* Ses idées sur la maniere de réprimer le luxe , de corriger les dissipateurs , de détruire la chicane , &c. 161 & *f.* N. 20. Entretiens entre sa majesté & Sully , & contestation entre lui & les ministres à ce sujet , 169 & *suiv.* Jugement de Henri IV sur le caractère de Sully , 174 & *f.* Opérations & détails de finance , 178 & *suiv.* Lettre que lui écrit la reine , 180. Il reproche à Henri IV ses grandes dépenses , 180 & *suiv.* Edit contre les banqueroutes frauduleuses & contre le duel , 182 & *suiv.* N. 25. Intrigues de cour où on le calomnie au sujet des enfants de France , 184 & *suiv.* Ses lettres , démarches & conseils sur l'évasion du prince de Condé , 189 , 190. N. 27 , 28. Sa réponse aux lettres de ce prince , 206-208. N. 28. Il disculpe du Pleffis-Mornay & autres protestants contre de faux avis , 209 & *suiv.* Informations & poursuites qu'il fait inutilement au sujet d'une conspiration à la Fleche , 210-212. N. 32. Obligation qu'il a au roi pour les neveux d'Epinoy , 221 & *suiv.* N. 2 , 3 , 4. Il est estimé des princes étrangers , 226. Discours ferme qu'il tient à l'envoyé de Florence , 228 & *suiv.* N. 9. Reproche qu'il fait à du Refuge , 233 & *suiv.*

Voyez CONVERSATIONS

Soupçons qu'on inspire à Henri IV contre lui à ce sujet, 265. Ses négociations auprès des princes de l'Europe, démarches, entretiens & préparatifs au sujet du grand dessein, 272 & *suiv.* Liberté avec laquelle il arrête Henri IV, qui parloit inconfidérément sur cette matière, 277, 278. *Voyez* CONVERSATIONS. Il travaille inutilement auprès de la reine à faire suspendre la cérémonie de son couronnement, 295. N. 15. Indisposition qui le retient à l'arsenal, où Henri IV lui envoie la Varenne, 306, & reçoit les premières nouvelles de l'assassinat de ce prince : ses sentimens & ses paroles en apprenant ce funeste accident, 308, 309.

SULLY (Rachel de Cochefilet, duchesse de), bon conseil qu'elle donne à la reine sur Conchine, 34, 35. Complimentée sur la naissance de son fils, 38. N.

11.

T.

TACTIQUE. Ouvrages & réglemens sur cette partie projetés, 149.

TAILLES. Brevet de la taille expédié en plein conseil, 32. Origine & variations de la taille dans le royaume, 88 & *suiv.* N. 38, 39. Sa valeur sous Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François I, Henri II, 92, sous François II, Charles IX, Henri III, Henri IV, 93. Etats sur la taille dans le royaume, 111.

TAMBONNEAU (le président), commis à la vérification des rentes, 130.

TARTAS, ville protestante, 62.

TERRAIL (Louis de Comboursier, sieur du), veut surprendre Genève, y est pris & décapité, 227 & *suiv.* N. 6. Ce qu'il étoit, assassinat qu'il avoit commis, 228. N. 7.

THOU (Jacques-Auguste, président de) 205.

TOUR (le pere la),

jesuite, 124.

TRAITÉ de treve & d'intervention des rois de France & d'Angleterre, 218-223. Article en faveur du prince d'Epinoy qui s'y trouve, 222. N. 3.

TRENTE (concile de), refusé en France, 69.

TRESORIERs de France. Réglemens auxquels ils sont assujettis, 79 & *suiv.* N. 33.

TREVE de douze ans entre l'Espagne & les Provinces-Unies conclue, 217, 218. N. 1.

TURCS & TURQUIE. Les Turcs se préparent à donner du secours aux Maures révoltés en Espagne, 108.

V.

VALENCE en Espagne. Soulèvement qui y arrive, 106.

VALERIO, courier du pape, bien traité en France, 68, 69.

VALLÉE (de la), conduit le duc de Vendôme en Bretagne, 56.

VARENNE (Guillaume Fouquet de la), 47,

114, 171, 200, vient de la part du roi conférer avec Sully, 39. Son dévouement aux jésuites, 124. Il donne avis à Henri IV des complots faits en Espagne contre sa personne, 131 & *suiv.* 173; va de la part du roi chez Sully le jour de sa mort, 306 & *suiv.*

VAUCELAS (André de Cochefilet, comte de), découvre en Espagne les complots dans la maison de la reine, contre la vie de Henri IV & lui en donne avis, 131 & *suiv.* N. 7.

VENDÔME. (César de Bourbon, duc de), 123, 277. Difficultés à accomplir son mariage avec mademoiselle de Mercœur, 54 & *suiv.* Il accuse Sully de s'opposer à sa légitimation, 185 & *suiv.* reconcilié avec Sully & Rosny, 271, 272. Ses craintes sur les complots contre le roi, 310.

VENITIENS, alliés de la France, 210, se joignent à la députation faite au roi par les princes

d'Allemagne assemblés à pour la sûreté de Calais,
Hall, 258, 259. 182.

VENTADOUR (Anne VIEUVILLE (M. la),
de Levis, duc de), & 171.

son épouse, se plaignent VIGUIER, ministre
de Sully, 39. protestant à Blois. *Son*

VERDUN (M. de), *théâtre de l'Ante-*
premier président du *Christ*, 209. N. 30.

parlement de Toulouse, VILLARNOU, député gé-
30. néral des Calvinistes, 63.

VERNEUIL, (Henri VILLARS. (Juliette-
de Bourbon, duc de), Hyppolite d'Estrées,
légitimé, est fait évêque marquise de), son intri-
de Metz. Difficultés que gue avec Joinville, 41
le pape fait dans cette & *suiv.* N. 13.

affaire, 67 & *suiv.* Parti- VILLEMONTÉE, parti-
cularités sur sa vie, 67. san nommé du conseil
N. 23. de régence, 285.

VERNEUIL (Cathé- VILLEROY (Nicolas
rine-Henriette de Bal- de Neuville de), mi-
zac d'Enragues, mar- nistre d'état, 59, 114,
quise de). Enfants 200, 233, 282, est char-
qu'elle eut d'Henri IV, gé d'engager Sully à
24. N. 7. Chagrin qu'elle changer de religion, 19,
donne à ce prince; son 20, & à appaiser les
intrigue avec Joinville, querelles des grands, 49
41 & *suiv.* N. 15. Son & *suiv.* Son opposition
bon mot sur le mariage à Sully sur les brigues
du prince de Condé, des Protestants, 59 &
192. N. 27. Elle est *suiv.* Lettres récipro-
impliquée dans la conspi- ques de lui à l'occasion
ration de Ravallac, 296 de l'assemblée des Cal-
& *suiv.* N. 16. Au- vinistes à Gergeau, 61
tres particularités à cet & *suiv.* Maladie qu'il a
égard, 320, 332. à Fontainebleau, 66,

VIC, (Dominique Part qu'il a dans l'affaire
de), 171. Ses projets de la treve entre l'Es-

pagne & les Provinces-Unies, 98 & *suiv.* Il favorise la politique espagnole contre les desseins de Henri IV, 134 & *suiv.* qui se défie de lui & lui cache les avis qu'il reçoit sur les complots formés contre sa personne, 141. Ses contestations avec Sully, 172, 173. Ses bonnes & mauvaises qualités, 177. N. 23, réprimandé par le roi pour avoir soutenu le calomniateur anonyme de Sully, 187. Lettres circulaires qu'il écrit après l'évasion du prince de Condé, 208. Services qu'il rend aux princes d'Espagne auprès des Etats-Généraux, 225. Il prévient sa majesté contre Sully sur l'armement de Cleves, 265.

VILLES de sûreté accordées aux Calvinistes, 62.

VINTI, Italien, 130.

VITRI (Louis de), 171, 311. Services qu'il rend à l'état lors de la mort de Henri le grand, 317.

W.

WIRTEMBERG (Ulric, duc de), rétabli dans son duché, 250.

Y.

YVETEAUX (des), est fait avocat général à Rouen, 181.

Z.

ZAMET (Sébastien), vient conférer avec Sully au sujet de mademoiselle des Essarts, 39. Il avertit Henri IV des complots faits contre sa personne dans la maison de la reine, 131 & *suiv.* Différentes dettes à lui acquittées, 179. Particularités sur ce riche partisan & sur ses enfants, 181. N. 24, & *p.* 236. 259.

ZAMET (le jeune), donne avis à Henri IV des complots en Espagne contre sa personne, 131.

ZANATA (le cardinal), envoyé par l'Espagne féliciter le grand duc de Toscane, 232.

Fin de la Table du septieme Volume.